Radio-Télévision / Heures locales

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – Nº 14868 – 7 F

– DIMANCHE 15 – LUNDI 16 NOVEMBRE 1992

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Putsch déjoué au Pérou

LE président Alberto Fujimori a déjoué, dans la nuit du 12 au 13 novembre, une tentative de putsch maladroitement conduite par trois généraux en retraite et un ancien commandant. Le chef de l'Etat péruvien contrôle la situation dans son pays, un des plus pauvres du monde.

L'événement n'est pas sans ironie. Très légalement élu par ses concitoyens en avril 1990, M. Fujimori s'était livré deux ans plus tard à un « coup d'Etat civil », en prenant les pleins pouvoirs et en dissolvant autoritairement le Parlement. Après avoir réussi, en avril, ce « putsch civil », contre lui-même en quelque sorte, M. Fujimori vient donc de faire échouer un complot « militaire » fort piteusement ourdi et qui n'a apparemment pas fait de victimes...

ON aurait tort de réduire à ces données, qui relèvent de l'opérette, le drame qui se joue au Pérou. Ce pays est victime à la fois d'un sous-développement criant, d'une guérilla « maoïste » d'un autre âge dogmatique et cruelle, et des manœuvres des trafiquants de drogue. Ces derniers sont liés aussi bien aux « guérilleros » du Sentier lumineux, d'avec lesquels il est parfois difficile de les distinguer, qu'aux militaires jusqu'aux grades les plus élevés. La corruption est partout.

Dans la stratégie qu'il applique non sans habileté depuis son « coup d'Etat civil » du 5 avril, M. Fujimori affirme qu'il bénéficie d'un large soutien populaire, ce qui est exact selon tous les sondages, et de l'appui sans faille des forces armées, ce qui est un peu moins sûr depuis vendredi. Ce nouvel épisode porte atteinte à l'image d'un président déterminé, avec l'aide du peuple et de l'armée, à lutter contre l'insurrection du Sentier lumineux, et résolu à combattre un trafic de drogue en augmentation constante.

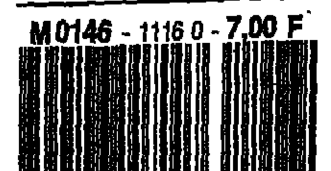
Une partie de l'armée, principal soutien du régime depuis avril, pourrait remettre à nouveau en question le pouvoir même de M. Fujimori, alors que la mission de l'Organisation des Etats américains, présente au Pérou pour superviser les élections du 22 novembre à l'Assemblée constituante, vient d'exprimer des doutes sur la régularité des préparatifs de ce scrutin.

LES militaires péruviens n'échappent pas plus que certains de leurs collègues d'Amérique latine, en particulier ceux du Venezuela et de la Colombie, au malaise que subissent leurs sociétés civiles respectives. L'armée vénézuélienne – par exemple – perturbée par le putsch manqué de février dernier, est déchirée face au problème politique que pose une éventuelle réduction du mandat du président Carlos Andres Perez.

La tentative manquée des militaires péruviens intervient au lendemain de la mise à l'écart par le gouvernement de Bogota de tous les généraux à trois étoiles apparemment insatisfaits des mesures adoptées par le président Gaviria pour mener une lutte frontale contre des guérilleros et des trafiquants de drogue de plus en plus agressifs. Dans un continent où la démocratie a pourtant beaucoup progressé ces dernières années, les militaires continuent, ici ou là, de présenter un danger pour les dirigeants politiques.

Lire nos informations page 4

M 0146 - 1116 0 - 7,00 F



Le congrès des sociaux-démocrates à Bonn

Le SPD allemand est prêt à limiter le droit d'asile

Le président du Parti social-démocrate allemand, M. Björn Engholm, va connaître, au début de la semaine prochaine, son baptême du feu dans la perspective des échéances électorales de l'année 1994. Après plusieurs semaines de débats, le congrès extraordinaire du SPD, qui se tiendra les 16 et 17 novembre à Bonn, doit se prononcer sur une révision de sa ligne politique concernant la limitation du droit d'asile, et sur l'engagement de la Bundeswehr hors de la zone de l'OTAN.

Changement de cap

BONN

de notre correspondant

Elu il y a plus d'un an maintenant à la tête du SPD pour succéder à M. Hans Jochen Vogel après les premières élections législatives de la réunification, M. Björn Engholm a investi toute son autorité en voulant imposer un changement de ligne sur le droit d'asile et l'engagement de la Bundeswehr hors de la zone couverte par l'OTAN. Sur ces deux questions, il veut redonner au SPD une marge de manœuvre dans le conflit qui l'oppose aux partis au pouvoir. L'année dernière, lors de leur congrès de Brême, les sociaux-démocrates avaient approuvé du bout des lèvres une résolution permettant de mettre des « casques bleus » allemands à la disposition des Nations unies pour des missions non combattantes. Engagé dans une politique qui vise à terme à doter l'Europe de forces armées communes capables d'intervenir sur des théâtres extérieurs, le gouvernement du chancelier Kohl se heurte à la Constitution allemande, qui limite l'engagement de troupes allemandes à la défense de la zone OTAN. Il lui faut, pour modifier cet état de choses, l'appui du Parti social-démocrate, dont une grande partie des troupes refuse, en raison du passé de l'Allemagne, tout ce qui pourrait apparaître comme le début d'un engrenage guerrier.

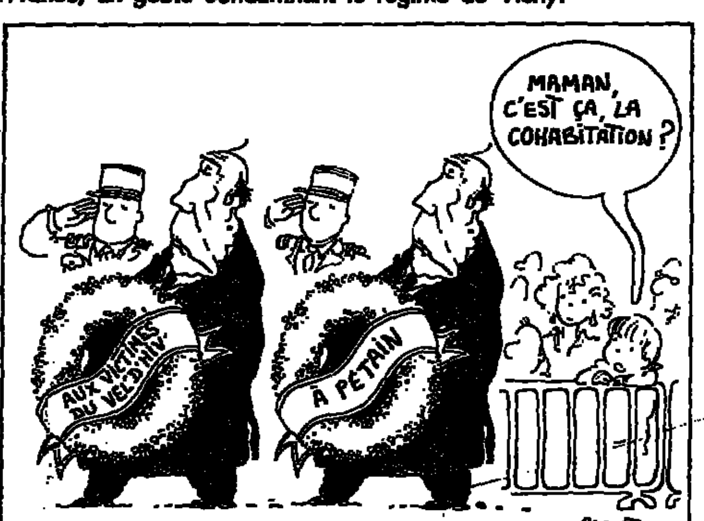
HENRI DE BRESSON

Lire la suite page 3

Après la polémique née le 11 novembre

M. Mitterrand veut atténuer son hommage à Pétain

En réponse aux polémiques suscitées par le dépôt d'une gerbe officielle, le 11 novembre, sur la tombe de Pétain, M. Mitterrand envisage de « gérer autrement » la contradiction entre « la gloire de Verdun » et « la honte de 1942 » (année de la rafle du Vel'd'Hiv'). Le chef de l'Etat indique, dans une interview à Radio J qui doit être diffusée le 22 novembre, avant son voyage en Israël, qu'il est prêt à faire, au nom de la France, un geste condamnant le régime de Vichy.



Lire page 6 les déclarations de M. Mitterrand et le commentaire de THOMAS FERENCZI

L'acquittement de la « boulangère de Reims »

Des affrontements violents ont opposé des jeunes et des forces de l'ordre après le verdict de la cour d'assises de la Marne, qui est dénoncé par des organisations antiracistes.

Lire page 8 l'article de MAURICE PEYROT

M. Pierre Botton inculpé et écroué

L'homme d'affaires lyonnais est soupçonné d'avoir commis des abus de biens sociaux pour près de 30 millions de francs.

Lire page 8 les articles de ROBERT BELLERET

Percée islamiste en Somalie

La remise en question par les intégristes du système clanique traditionnel est un nouvel élément dans l'inextricable et tragique « guerre des pauvres ».

Lire page 5 l'article de JEAN HÉLÈNE

Des F-16 pour Taïwan

Sans pour autant écarter l'acquisition de 60 Mirage 2000-5 français, l'île nationaliste s'apprête à signer le contrat d'achat de 150 avions américains F-16.

Lire page 16 l'article de FRANCIS DERON

Trois délits devant la Haute Cour

Les sénateurs de l'opposition distinguent nettement dans leurs accusations M. Fabius de ses deux anciens ministres

par Laurent Greilsamer

Peut-être la voix de Mme Michèle Barzach, ancien ministre de la santé durant la cohabitation, finira-t-elle par recouvrir le tohu-bohu vengeur déclenché par l'affaire du sang contaminé. Peut-être *« l'espèce d'hystérie collective autour de cette histoire »*, discernée et dénoncée par l'ancien ministre, s'apaisera-t-elle soudain, laissant loin derrière nous les demandes répétées d'un Me Jacques Vergès en faveur d'une inculpation de M. Laurent Fabius sur un fondement criminel. Peut-être la raison, après tout, l'emportera-t-elle sur un emballement malsain.

Aussi sévère soit-elle, la proposition de mise en accusation devant la Haute Cour de justice de soixante-trois sénateurs contre M. Laurent Fabius, Mme Georgina Dufoix et M. Edmond Hervé consacre en tout cas un premier recul dans les attaques portées contre les trois anciens ministres. En écartant de leur texte le chef d'inculpation d'empoisonnement, les parlementaires de la Haute Assemblée renoncent en effet à une qualification criminelle dont la seule vocation aurait été de diaboliser l'ancien *« plus jeune premier ministre de la France »*.

Lire la suite ainsi que l'article de JEAN-YVES NAU et de FRANCK NOUCHI sur l'enquête menée par la Cour des comptes sur la transfusion sanguine en France page 9

HEURES LOCALES

Le rendez-vous hebdomadaire « Heures locales » fête son deuxième anniversaire et devient un supplément de huit pages. Au sommaire de ce numéro :

Arras : trois hommes et un glacier

La préfecture du Pas-de-Calais coulait des jours paisibles sous les auspices du « molletisme » revisité. Un maire, un préfet et un industriel unissent leurs efforts et tentent de séduire les entreprises. Le glacier américain Haagen-Dazs a répondu à l'appel.

Un stade, un axe, une ville

La candidature du Grand Stade à Nanterre s'accompagne d'un vaste projet à l'ouest de la Défense. Deux conceptions architecturales s'opposent autour de la réhabilitation d'une ville de banlieue.

Le statut de l'élu

Les maires, les conseillers généraux et régionaux ne profitent pas encore de leurs nouveaux droits. Certains s'impatientent.

Avec les informations pratiques, les livres, le débat
Lire pages 17 à 24

DATES

Il y a cinquante ans : le débarquement allié en Afrique du Nord.

Lire l'article de JEAN PLANCHAIS page 2

M. Edouard Balladur au « Grand Jury RTL - le Monde »

M. Edouard Balladur, député RPR de Paris, ancien ministre d'Etat chargé de l'économie et des finances dans le gouvernement Chirac, invité de l'émission hebdomadaire « Le grand jury RTL - *le Monde* » dimanche à 18 h 30.

CHRONIQUE DES MARCHÉS

Le sommaire complet se trouve page 16

Au bonheur de Trenet

Quatre-vingts ans, une voix intacte et treize nouvelles chansons

Charles Trenet fêtera ses quatre-vingts ans le 18 mai 1993. En attendant, le plus français des chanteurs swing (ou l'inverse) sort un disque. Pour livrer au public ce pari d'éternelle jeunesse – déjà tenté, mais un peu plus mollement en 1985 avec l'album *Florilège*, son service de promotion avait choisi le vendredi 13, à 13 heures. Un *deadline* au-delà duquel les ondes nationales sont devenues, tous genres confondus, Fréquence Trenet.

Car l'homme est un monument national. Mais un monument volage, légende délivrée des contraintes du genre, un drôle d'individu, baladin respecté, éternel jeune homme qui *« habite un violoncelle/ Un triangle isocèle »* et vit *« dans une volière/Dévorée par le lierre. »* Depuis ses débuts dans *le Coq catalan*, revue de poésie fondée à Narbonne par Alfred Bausil, Trenet n'a guère changé. On s'en attristerait pour tout autre que lui. Mais entre *Mon cœur s'envole*, cuvée 1992, et son premier 78 tours, sorti en 1937 chez Columbia, avec deux titres, *Je chante* et *Fleur bleue*, l'univers de Charles Trenet n'a pas pris une ride.

Quand la France s'enflamme pour le jeune chanteur, dans l'ambiance de l'après-Front populaire, Trenet livre à son public un mélange de province profonde et de jazz-band. Il multiplie les coq-à-l'âne, et jongle avec les onomatopées sans que le texte perde de son sens. *« Trenet, le chapeau en auréole, plane au-dessus des nuages. Il vole et l'on ne sait pas exactement si c'est lui qui porte des ailes, ou si ce sont les ailes qui le portent »*, écrit Jean Cocteau. Un demi-siècle plus tard, Trenet, en blazer rouge, nous parle, sur le même ton, de publicité, de Carcassonne, ou du fils de son jardinier. Et la France écoute.

VÉRONIQUE MORTAIGNE

Lire la suite page 11

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH; Tunisie, 750 m ; Allemagne, 2,60 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 40 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles/Réunion, 9 F; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA; Danemark, 14 KRD; Espagne, 190 PTA; G.-B., 95 p.; Grèce, 220 DR; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L; Luxembourg, 42 FL; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 2,75 FL; Portugal, 170 ESC; Sénégal, 450 F CFA; Suède, 15 KRS; Suisse, 1,90 FS; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE,
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.
Capital social :
620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*.
Le Monde-Entreprises.
M. Jacques Lesourne, gérant.

Le Monde
PUBLICITE
SA
Président directeur général :
Jacques Lesourne
Directeur général : Michel Cros
Membres du comité de direction :
Jacques Guiu, Philippe Dupuis
Isabelle Tsaïdi
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75902 PARIS CEDEX 15
Tél : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA.

Imprimerie
du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex
Commission paritaire des journaux
et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE*
ou 36-15 - Tapez LM

ABONNEMENTS
1, place Hubert-Beuve-Méry,
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX.
Tél. : (1) 49-60-32-90
(de 8 heures à 17 h 30)

TARIF	FRANCE	SUISSE BELGIQUE LUXEMB. PAYS-BAS	AUTRES PAYS voie normale CEE
3 mois	536 F	572 F	790 F
6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F

ÉTRANGER :
par voie aérienne
tarif sur demande.
pour vous abonner
renvoyez ce bulletin
accompagné
de votre règlement
à l'adresse ci-dessus
ou par MINITEL
36-15 LEMONDE
code d'accès ABO

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ, en indiquant leur numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT

DURÉE CHOISIE

3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐

Nom : ____________
Prénom : ____________
Adresse : ____________

Code postal : ____________
Localité : ____________
Pays : ____________

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.
PP. Paris RP 221 MQ 02

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne : gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

Rédacteurs en chef
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès
Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

DATES

Il y a cinquante ans

Le débarquement allié en Afrique du Nord

par Jean Planchais

Le 8 novembre 1942, entre 1 heure et 5 heures du matin, les forces anglo-américaines débarquent au Maroc et en Algérie. Elles sont reçues à coups de canon. L'opération Torch fera passer dans le camp des Alliés l'Algérie et le royaume chérifien, rentrer dans la guerre des troupes françaises restées loyales à Vichy. Elle donnera à la coalition une plate-forme en Méditerranée pour la reconquête de l'Europe. Mais elle se soldera par quinze cents morts du côté français, le cuirassé *Jean-Bart*, arraché à sa cale de construction de Saint-Nazaire à la barbe des Allemands en 1940, très gravement endommagé, deux croiseurs, trois contre-torpilleurs, sept torpilleurs, quatorze sous-marins français coulés par les Alliés, cinq cents morts ou disparus du côté anglo-américain, l'invasion de la zone sud par les Allemands le 11 novembre et, le 26, le sabordage à Toulon de la flotte de haute mer. Par le maintien aussi, pendant de longues semaines, du régime de Vichy en Afrique du Nord et l'internement des résistants sous l'œil des Alliés.



KEYSTONE

Une partie des 850 navires alliés à l'approche des côtes.

L'opération Torch, ainsi baptisée par Winston Churchill, avait été décidée le 25 juillet à Londres : il fallait absolument, en ouvrant un théâtre d'opérations en Europe, soulager l'URSS, qui portait tout le poids de la puissance militaire nazie. Robert Murphy, consul général à Alger et représentant personnel de Roosevelt, qui avait déjà, avant l'éviction de Weygand sous la pression allemande, conclu avec ce dernier des accords sur le ravitaillement de l'Algérie, est chargé de la préparation politique du débarquement. Il dispose d'une troupe bigarrée de « vice-consuls » amateurs, où l'on trouve un ancien fabricant de Coca-Cola, un ancien vendeur de chez Cartier, des universitaires, un avocat, un pétrolier, qui pénètrent tous les milieux et s'informent sans grande discrétion de toutes les activités locales.

Le double jeu américain

Murphy mène de pair des contacts avec les autorités de Vichy et le groupe des Cinq, qui conspire pour rallier l'Afrique du Nord aux Américains. Il est formé d'un industriel, Lemaigre-Dubreuil, d'un diplomate, Jacques Tarbé de Saint-Hardouin, de Jean Rigault, ancien secrétaire général du quotidien *le Jour*, du chef régional des chantiers de jeunesse, Alphonse Van Hecke, et d'un officier de son état-major, Henri d'Astier de la Vigerie. Rigault et d'Astier sont monarchistes ; tous sont des hommes de droite. Lemaigre-Dubreuil est un conspirateur passionné. Il mourra assassiné, en 1955, par les ultras, à Casablanca. Autour d'eux gravitent le lieutenant-colonel Jousse, qui assure la liaison avec le général Mast, commandant la région d'Alger, qui est du complot, un commissaire de police, Jacques Achiary, des officiers du deuxième bureau. Le mouvement clandestin de résistance gaulliste Combat est représenté à Alger par le professeur René Capitant. Il dispose d'un groupe de jeunes gens mal armés.

Roosevelt mène le jeu. Pour la première fois, une grande entreprise militaire et politique mondiale est conduite par les Etats-Unis. Si les Européens mesurent mal leur puissance économique, industrielle et militaire, et leur détermination, le président a de l'Europe, et de la France en particulier, une vision plus que sommaire, et pour le moins inamicale. Il a entretenu avec Vichy, par l'intermédiaire de l'amiral Leahy, des rapports courtois et même chaleureux. Churchill l'a convaincu à grand-peine de ne pas commencer la lettre qu'il adresse à Philippe Pétain pour lui annoncer le débarquement par : « Mon cher vieil ami... ». Il songera à créer un Etat, la « Wallonie », qui comprendrait la Belgique francophone, le Luxembourg, une partie du nord de la France et l'Alsace-Lorraine. De toute façon, la France est à ses yeux un pays à occuper et à administrer plus encore qu'à libérer.

De Gaulle est sa bête noire. Alexis Léger, ancien secrétaire général du Quai d'Orsay, l'ancien président du conseil Camille Chautemps, réfugiés aux Etats-Unis, l'excitent contre la France libre. Celle-ci est soutenue – fort mal et parfois pas du tout à l'époque – par Churchill qui ne supporte plus l'« arrogance » du général. Libérer l'Afrique du Nord française serait une bonne occasion de se débarrasser, en lui suscitant des rivaux puissants, de ce personnage inflexible. Le commandant suprême, Dwight Eisenhower, inaugure des fonctions toutes neuves. Il ne connaît la France que pour y avoir séjourné au cours d'une mission sur les tombes militaires américaines. Il est installé dans les souterrains de Gibraltar. Son adjoint Mark Clark, qui s'est rendu clandestinement à Cherchell le 21 octobre pour y rencontrer les conjurés, est, face aux subtils cas de conscience des Français, comme un cow-boy, dont il a l'allure, plongé de force dans la lecture de Proust.

Une armée anti-anglaise et antigaulliste

Du côté français, de Gaulle, à Londres, est hors circuit. On lui a tout caché. Sa première réaction sera de dire au colonel Billotte, son chef d'état-major : *« J'espère bien que les gens de Vichy les jetteront à la mer. On ne pénètre pas en France par effraction. »* Mais il saluera à la radio l'entreprise alliée et exhortera les Français d'Afrique du Nord à s'y rallier. Ce qui n'aura guère d'influence : la grande majorité des Européens est fidèle à Vichy, fortement marquée d'antisémitisme et encadrée par une puissante légion des combattants. Les pieds-noirs, comme on ne les appelle pas encore, n'en verseront pas moins leur sang pour la libération de la métropole.

L'armée, en Afrique du Nord, représente 15 % de la population européenne. Plus nombreuse que l'armée d'armistice en métropole, elle est, grâce à Weygand, bien encadrée, sinon bien équipée. Marquée par le souvenir de la destruction par la Royal Navy de la flotte de Mers-el-Kébir et surtout par celui, plus récent, de son éviction du Levant, elle est antigaulliste et anti-anglaise. Ses cadres ont prêté serment au maréchal ; ils sont persuadés qu'il est, comme eux-mêmes, prêt à reprendre le jour venu la guerre contre l'Allemagne.

Comme le général Giraud, prisonnier fraîchement évadé d'Allemagne que les Cinq ont convaincu de prendre le pouvoir et le commandement, ils sont imbus de la supériorité supposée du militaire français. Le général reflète si bien les convictions des cadres que lorsqu'il a été le chercher clandestinement au Lavandou, le sous-marin britannique *Seraph*, spécialisé dans les missions secrètes, a été camouflé en navire américain, avec un capitaine postiche de l'US Navy et un équipage déguisé.

Le *Seraph* l'a conduit à Gibraltar. Dans les souterrains du Rocher, Eisenhower a quelque peine à lui expliquer que le grand chef, c'est lui-même, et qu'il n'est pas question de lui donner, à lui Giraud, le commandement en chef de toutes les forces alliées en Méditerranée pour débarquer illico en Provence. *« Le vieux gentleman*, dit Clark, *a le derrière dans la neige »*, et il parle de rien de moins que de se faire reconduire au Lavandou. Les négociations seront si longues qu'il n'est pas à Alger le 8 novembre, et que l'appel qui lui est prêté est lu sans grand écho, à la radio, par un résistant algérois, Raphaël Aboulker, qui se fait passer pour lui.

Darlan l'inattendu

En revanche, Darlan, qu'on n'attendait pas, est arrivé le 5 novembre au chevet de son fils Alain, atteint d'une poliomyélite.

Son séjour a-t-il ce seul motif ? Il est certes suffisant. Ses plus récents biographes, Hervé Coutau-Bégarie et Claude Huan (1), concluent de leur étude : *« Darlan a été davantage surpris par les événements qu'il ne les a devancés. Mais il s'était préparé à cette éventualité et y a fait face après le flottement provoqué par la surprise. »*

Ce marin roublard, après avoir cru à la victoire de l'Allemagne, pense maintenant depuis quelques mois que le vent a tourné, s'il n'estime pas les Etats-Unis capables d'une action de grande envergure avant 1943. Laval l'a évincé de ses fonctions de vice-président du conseil – chef du gouvernement de fait – mais il reste le dauphin de Philippe Pétain et commandant en chef des armées. Il n'oublie pas qu'il tient sa légitimité du maréchal, et que les Allemands – et ils n'y manqueront pas – envahiront la zone non occupée si l'Afrique du Nord se rallie aux Alliés. Son principal atout, la flotte de haute mer qu'il a lui-même construite, est à Toulon, sous les ordres de l'amiral Jean de Laborde. Le « comte Jean » vient de proposer personnellement aux Allemands, sans même l'accord de Vichy, de mettre sur pied et de commander un corps expéditionnaire pour chasser d'Afrique les Français libres.

Dans la nuit du 7 au 8 novembre, les jeunes résistants, avertis à la dernière minute par Murphy, s'emparent de la poste d'Alger, du commissariat central, des centres de communication avec la métropole et surtout de la villa des Oliviers, où dorment Darlan et le général Juin. Au Maroc, le général Béthouart encercle la résidence du général Noguès et le somme de se rallier.

Un aviso anglais tente de forcer l'entrée du port d'Alger pour y débarquer des rangers. Les canons de la marine le réduisent à l'état d'épave. Dans les troupes de débarquement, les Britanniques ont reçu des uniformes américains. Un peu partout, l'opération prend du retard. Les Américains, qui ont été pourvus de guides fournis par les conjurés, n'entrent pas dans Alger. La lenteur de leur progression, la prudente éclipse du général Mast, donnent le temps aux forces loyales à Vichy de se ressaisir. Le commandant Dorange, qui découvre par hasard qu'ils sont prisonniers des volontaires de l'aspirant Pauphilet, délivre son chef le général Juin et Darlan. Au Maroc, le général Béthouart, encerclé à son tour, est traduit devant un tribunal militaire et échappera de justesse, grâce au général Patton qui commande les troupes américaines, au poteau d'exécution. On se bat durement à Oran. Giraud n'arrivera que le lendemain à Blida, resté, grâce au général de Monsabert, aux mains des conjurés. Personne, ou presque, ne l'y attend plus.

Tiré au sort

S'engage entre Murphy et le général Clark, d'un côté, Darlan assisté du général Juin de l'autre, une étonnante négociation. Les deux premiers veulent un cessez-le-feu, Darlan veut se couvrir d'un accord que Pétain, à Vichy, ne peut lui donner ouvertement. Juin, homme de bon sens, s'efforce de calmer à la fois l'amiral et les Américains. On parle de *« baroud d'honneur »* ; les Américains ne peuvent concevoir qu'on puisse faire tuer des soldats de part et d'autre pour satisfaire les consciences de grands chefs militaires. L'amiral fait enfin état d'un message secret faisant part de l'« accord intime » du maréchal (et curieusement « du président Laval ») pour rassurer les esprits scrupuleux. Une suspension d'armes locales est conclue à Alger. Il faudra deux jours pour qu'un accord général soit réalisé. Il n'englobe pas la Tunisie, où les Alliés n'ont pas débarqué, mais où les Allemands ont profité des états d'âme du résident général, l'amiral Esteva, fidèle à Vichy, pour envoyer des troupes aéroportées. Le général Barré, commandant des troupes terrestres de la régence, s'est, lui, replié vers la frontière algérienne en contenant de son mieux l'avance de la Wehrmacht.

Pétain, malgré lui, reste officiellement au pouvoir en Afrique du Nord. Roosevelt qualifiera Darlan d'*« expédient provisoire »*. La législation antijuive mettra quelque temps à être abrogée, une partie des « résistants du 8 novembre » se retrouveront internés derrière des barbelés. L'amiral, lâché progressivement par ses « parrains », règnera tant bien que mal jusqu'au 24 décembre, où il tombera sous les balles du jeune Bonnier de la Chapelle. Celui-ci, qui appartient à une unité de commandos formée à Cap-Matifou sous l'aile des Britanniques, a été désigné le 18 novembre, après tirage au sort dans un groupe de camarades qui n'ont pas admis d'être les dupes du jeu qui s'est joué à Alger. Un prêtre-officier, le lieutenant Cordier, lui a remis le revolver du meurtre, et lui a donné, avant l'acte, une invraisemblable absolution. Bonnier de la Chapelle sera fusillé le lendemain de Noël, avec l'accord de Giraud, désigné par le conseil d'Empire comme successeur de l'amiral avec le titre bizarre de « commandant en chef civil et militaire ».

A un marin qui a toujours nagé dans les courants politiques succède un guerrier candide pour qui la politique est une sorte de péché mortel. Jean Monnet, un moment son conseiller, le rallie quelque temps après à la République. Peine perdue : de Gaulle, qui a été sous ses ordres à Metz et qui, grâce à Jean Moulin, dispose de l'appui de la Résistance, arrive à Alger le 30 mai 1943, devient coprésident du Comité de libération nationale. Le 30 juillet, Giraud est écarté de fait de la scène politique. Dans plusieurs unités, le portrait de Pétain mettra quelque temps encore à disparaître du mess des officiers.

(1) Hervé Coutau-Bégarie et Claude Huan, *Darlan*, Fayard 1989. Présenté par les mêmes auteurs : *Lettres et notes de l'amiral Darlan*, Economica, 1992.

ÉTRANGER

BOSNIE-HERZÉGOVINE

La Force de protection des Nations unies accuse les Serbes de « violation flagrante » du cessez-le-feu

La Force de protection des Nations unies (FORPRONU) a accusé, vendredi 13 novembre, les Serbes de Bosnie de *« violation flagrante »* du cessez-le-feu entré en vigueur quarante-huit heures plus tôt. *« Des troupes serbes, infanterie et chars, appuyés par de l'artillerie lourde, attaquent la ville de Maglaj, à 80 km au nord-ouest de Sarajevo depuis ce matin »*, a affirmé, vendredi soir, le commandant de la FORPRONU en Bosnie, le général Philippe Morillon. C'est la première fois que les troupes de l'ONU, renforcée de plusieurs milliers d'hommes depuis octobre, sont en mesure de *témoigner* sur le terrain de combats et de les dénoncer, en dehors de Sarajevo.

L'armée bosniaque à majorité musulmane, ses alliés croates et ses adversaires serbes avaient signé, mardi, à Sarajevo un accord de cessez-le-feu sans conditions, entré en vigueur mercredi à minuit sur l'ensemble du territoire de la Bosnie-Herzégovine.

D'autre part, le médiateur de l'ONU dans l'ex-Yougoslavie, M. Cyrus Vance, a réaffirmé, vendredi 13 novembre à New-York, qu'une levée de l'embargo sur les armes dans la région *« non seulement accroîtra les hostilités en Bosnie-Herzégovine, mais pourrait étendre le conflit à l'ensemble de Balkans »*. La Bosnie-Herzégovine, soutenue par les pays de l'Organisation de la conférence islamique (OCI), réclame depuis plusieurs mois la levée de l'embargo sur les armes pour permettre aux musulmans de cette République *« d'exercer le droit à l'autodéfense »*.

De son côté, lord Owen, coprésident de la Conférence de paix, a reconnu que *« les sanctions sont un instrument brutal, mais toutes les expériences précédentes démontrent qu'interdire les ventes d'armes tend à refroidir un conflit, alors que les encourager l'aggrave »*. Au cours d'une conférence de presse, les deux médiateurs ont estimé que, *« en dernier recours »*, la communauté internationale pourrait intervenir militairement pour arrêter le conflit en Bosnie. *« Je pense fermement que rien ne doit être exclu*, a déclaré lord Owen en notant au passage que le président élu des Etats-Unis, M. Bill Clinton, n'excluait pas lui-même l'usage de la force : *« Cela pourrait être en soi une source de réflexion pour l'agresseur. »*

Contournement de l'embargo

Pour sa part, le rapporteur spécial sur les droits de l'homme dans l'ex-Yougoslavie, M. Tadeusz Mazowiecki, a pris la parole pour dénoncer la politique de *« purification ethnique »* menée par les Serbes de Bosnie contre les populations musulmanes, et a lancé un appel à la communauté internationale en faveur de la protection des réfugiés. M. Mazowiecki a demandé la fermeture des camps de détention et proposé la création de « zones de sécurité » en Bosnie-Herzégovine pour recevoir des dizaines de milliers de réfugiés, ainsi que la mise en place de couloirs humanitaires, notamment vers les villes et les régions assiégées.

Enfin, les Etats-Unis ont donné, vendredi, des exemples concrets de violations de l'embargo contre la Serbie et le Monténégro, citant les noms de compagnies maritimes grecque, italienne et égyptienne. Le représentant américain à l'ONU, M. Edward Perkins, a déclaré que Washington avait *« des raisons de croire que des pétroliers dépendant de la compagnie Thita du Pirée (Grèce) avaient acheminé plus de 200 000 barils de produits pétroliers au port de Bar (Monténégro) à deux reprises au moins depuis l'imposition des sanctions le 1er juin 1992 »*.

Le navire grec *Thita Volcano* a effectué plusieurs rotations, en octobre, de Priolo, en Sicile, à Bar pour livrer de la soude caustique, qui sert au raffinage du pétrole et est également utilisée dans les aciéries et les industries de plastique et de caoutchouc, a indiqué M. Perkins. Les Etats-Unis voteront donc, la semaine prochaine, la nouvelle résolution de l'ONU renforçant le contrôle de l'embargo et les mesures de surveillance dans l'Adriatique et sur le Danube. – *(AFP, Reuter.)*

TCHÉCOSLOVAQUIE : en vue de la séparation

Le Parlement fédéral a adopté une loi sur la répartition des biens entre les deux Républiques

L'Assemblée fédérale tchécoslovaque a adopté, vendredi 13 novembre à Prague, une loi sur la répartition des biens fédéraux entre les deux Etats successeurs tchèque et slovaque qui doivent naître le 1er janvier 1993. Les députés ont, en revanche, reporté à la semaine prochaine le vote d'une loi proclamant l'extinction de la Fédération le 31 décembre 1992

PRAGUE

de notre correspondant

Le Parlement aura dû s'y prendre à trois fois pour voter la première loi constitutionnelle officialisant et légalisant la séparation, déjà largement engagée, des deux Républiques fédérées. Le projet de loi, qui prévoyait un partage des biens selon le principe territorial (ce qui se trouve dans une République demeurera sur son territoire) ou la règle du 2 contre 1 – la Slovaquie *compte deux fois moins d'habitants* que la Bohême-Moravie, – a dû être allégé de deux amendements. Les députés ont tout d'abord renoncé au principe historique (ce qui a appartenu à une République avant 1918 ou entre 1939 et 1945 lui sera rendu), puis, ont apporté un certain nombre d'exceptions au rapport 2 contre 1, concernant en particulier le partage des gazoducs et oléoducs, pour qu'une majorité des trois cinquièmes, nécessaire à l'adoption des lois *constitutionnelles*, se dégage.

Cette loi, prête depuis le 23 septembre et remise en cause à plusieurs reprises par le gouvernement slovaque, a finalement été adoptée dans sa version initiale quasiment. Une commission paritaire tchécoslovaque au niveau des ministres des finances, des privatisations, et des représentants directs des premiers ministres, sera chargée de résoudre les litiges éventuels. Cette cellule ministérielle a d'ailleurs tenu sa première réunion, vendredi soir, à Bratislava. Partis sur leur lancée, les députés ont également adopté une loi sur la division des services secrets (FBIS), qui avait été rejetée lors d'une première lecture début octobre. Mais ils n'ont pas osé voter la loi sur l'extinction de la Tchécoslovaquie, loi essentielle même si elle n'est pas indispensable pour la séparation du pays.

L'opposition de gauche tchèque et les anti-indépendantistes slovaques, qui ont repoussé une première fois le mois dernier un projet de loi presque identique, tentent par tous les moyens, sinon d'empêcher, au moins de retarder, l'adoption de la loi proclamant la fin de la Fédération. Certains, conscients qu'il est impossible d'arrêter le processus de séparation – à la différence des sociaux-démocrates qui s'évertuent à réclamer un référendum, – ont néanmoins réclamé que les Conseils nationaux tchèque et slovaque prennent position.

Un moyen de partager la responsabilité de la disparition de la Tchécoslovaquie. Le Conseil national slovaque ayant refusé de se réunir pour adopter une résolution approuvant la loi, la présidence du Parlement fédéral a appelé les chefs des partis à se rencontrer, samedi, à Bratislava, à l'occasion des obsèques d'Alexandre Dubcek.

MARTIN PLICHTA

□ **Obsèques d'Alexandre Dubcek.** – La dépouille mortelle d'Alexandre Dubcek, décédé samedi dernier à Prague, a été transférée, vendredi 13 novembre, avec les honneurs militaires, par avion à Bratislava, capitale de la Slovaquie, où la population devait lui rendre un dernier hommage avant les obsèques de samedi qui devaient se dérouler dans l'intimité familiale. La Slovaquie a décrété une journée de deuil national. Les présidents de divers Parlements européens, des membres du Congrès américain ainsi que des chefs de partis social-démocrates et socialistes étaient attendus à Bratislava. M. Pierre Mauroy, président de l'Internationale socialiste, devait prononcer une oraison funèbre. – *(AFP.)*

Le SPD allemand est prêt à limiter le droit d'asile

Suite de la première page

Consciente de la nécessité pour l'Allemagne unifiée d'assumer des responsabilités nouvelles, la direction du parti est encore fort éloignée des positions de la majorité CDU, CSU et FDP. Mais elle souhaite néanmoins faire accepter par le congrès la possibilité d'un engagement de la Bundeswehr dans les missions de paix de l'ONU.

L'épreuve de force engagée par la nouvelle direction sociale-démocrate vise à donner du parti une image responsable susceptible de lui faciliter le retour au pouvoir. Le chancelier chrétien-démocrate Helmut Kohl vient de fêter ses dix ans au pouvoir. La gestion de la réunification s'avère beaucoup plus difficile que prévu et source de frustrations, notamment sur le plan social, qui vont s'accumulant.

La majorité actuelle est vulnérable face à la montée d'un extrémisme de droite d'autant plus difficile à contrôler qu'il ne se manifeste pas de la même manière dans l'est et l'ouest de l'Allemagne. Après une longue cure d'opposition, le SPD, qui gère déjà la grande majorité des Länder, doit se préparer aux futures échéances et démontrer sa capacité à gouverner.

Une réforme limitée de la Constitution

Le conflit s'est cristallisé depuis la rentrée politique de l'automne sur le problème du droit d'asile qui empoisonne le climat politique allemand depuis plusieurs mois. La chute des régimes communistes de l'est de l'Europe a entraîné un flux de migration vers l'ouest de l'Allemagne d'abord, puis vers l'ensemble du pays. On prévoit que le nombre des nouveaux arrivants approchera le demi-million en 1992, près du double de l'année dernière. La capacité d'absorption, surtout avec les problèmes de l'ancienne RDA, est dépassée.

A la recherche de solutions pour résoudre ce problème, les partis politiques allemands se sont laissé entraîner à tort ou à raison dans une controverse sans fin sur la nécessité ou non d'une réforme du droit d'asile politique. Dans son interprétation actuelle, la Loi fondamentale allemande permet en effet à tout étranger arrivant en Allemagne de déposer une *demande de droit d'asile et de rester* tant que les tribunaux n'ont pas établi le caractère non fondé de cette demande. Les partis conservateurs ont réussi à imposer dans l'opinion publique leur point de vue selon lequel on ne pourrait résoudre le problème de l'immigration sans modifier la Constitution.

Après avoir longtemps défendu la thèse qu'il suffisait de se donner les moyens d'accélérer les procédures, la direction sociale-démocrate a fini, en août dernier, par accepter l'idée d'une réforme limitée de la Constitution. Ce changement de cap a suscité de violentes réactions à l'intérieur du parti, dont de larges secteurs ont accusé M. Engholm et ses amis de céder au populisme.

Après la rébellion de plusieurs fédérations, les délégués devront se prononcer sur un compromis proposé par la direction. Celui-ci prévoit le maintien du droit, pour *chaque individu, à demander* l'asile politique, mais laisse la porte ouverte à une interprétation plus restrictive de la Constitution.

Ce compromis, qui propose aussi des quotas d'immigration arrêtés au niveau européen, doit servir de base aux négociations prévues pour les semaines à venir avec les partis de la majorité pour sortir de l'impasse politique.

HENRI DE BRESSON

Premier « charter » d'expulsés roumains

Une centaine de Roumains, expulsés vendredi 13 novembre par l'Allemagne, ont été renvoyés à Bucarest en avion, a rapporté la police des frontières. Il s'agit de la première expulsion massive de réfugiés roumains depuis l'entrée en vigueur, le 1er novembre, d'un accord de rapatriement entre les deux pays. Les personnes expulsées s'étaient vu refuser le droit d'asile.

L'Allemagne a signé des accords analogues avec la Bulgarie et la Pologne. – *(Reuter.)*

Le voyage à Paris du ministre russe des affaires étrangères

M. Andreï Kozyrev a insisté sur l'« entente cordiale » avec la France

Pour couper l'herbe sous les pieds de son opposition nationaliste, le président de Russie, M. Boris Eltsine, avait, il y a trois semaines, adressé une série de reproches à son ministre des affaires étrangères, M. Andreï Kozyrev. Celui notamment de négliger la France ou d'autres voisins proches au profit des seuls Etats-Unis. Le mal est aujourd'hui en partie réparé. *« Les visites que vient de faire le président à Londres et à Budapest, ainsi que la mienne à Paris, constituent la meilleure réponse à ces critiques »*, a déclaré M. Kozyrev lors d'une conférence de presse, vendredi 13 novembre, à Paris

Précédée par un rappel en consultation à Moscou de M. Ryjov, ambassadeur de Russie à Paris, qui fut cité comme remplacant possible du premier ministre Egor Gaïdar, la visite à Paris du chef de la diplomatie russe a permis la signature d'une série d'accords, dont celui, important, sur la coopération en matière de destruction des armes nucléaires (*le Monde* du 14 novembre).

« Une troisième voie »

Le Parlement de Russie avait aussi ratifié, le 4 novembre, l'accord signé en février par les présidents Eltsine et Mitterrand, *« montrant le consensus existant au sein de la société russe sur la traditionnelle « entente cordiale » avec la France, alors que des débats féroces la divisent sur pratiquement toutes les autres questions de politique intérieure et extérieure »*, avait déclaré, jeudi, M. Kozyrev devant la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale.

Mais le message principal du ministre, dont la tête est réclamée par la vague montante à Moscou du « parti industriel » des amis de M. Arkadi Volski, est ailleurs : la France, a-t-il dit et redit au cours de sa visite, doit prendre l'initiative d'une stratégie visant à intégrer la Russie – et son *« gouvernement de la réforme »* actuel – à l'Occident, en lui donnant sa place dans le commerce international et en favorisant les investissements, notamment pour la conversion des industries militaires. Sinon, ajoute M. Kozyrev, les tenants d'une *« troisième voie »* pour la Russie, sorte *« d'Etat autoritaire du tiers-monde »*, auront les mains libres à Moscou.

M. Kozyrev fut le premier à parler, voici quelques mois, d'un possible nouveau putsch « revanchard » à Moscou. Que le président Eltsine s'en fasse l'écho lors de son séjour à Londres, en évoquant un recours à l'état d'urgence, montre que M. Kozyrev garde l'oreille du président. Même si de tels propos, comme l'a estimé *l'Etoile rouge*, visaient à tester les réactions de l'étranger, voire à forcer les Occidentaux à aider économiquement la Russie, selon le vieux procédé gorbatchévien. En tout cas, le ministre, dont les collaborateurs débattent ouvertement du nom de son remplaçant, a dit, devant des membres de la communauté russe à Paris : *« Je ne tiens pas à son maudit fauteuil, mais je ne veux pas le céder à quelqu'un qui irait faire alliance avec Saddam Hussein. »* Hypothèse extrême, bien sûr, mais que le récent voyage à Bagdad d'un des chefs de l'opposition parlementaire, le « national-communiste » Serguei Babourine, permet de formuler bien à propos.

S. Sh.

PAYS-BAS

Le service militaire va être supprimé par étapes

LA HAYE

de notre correspondant

La question de la conscription aux Pays-Bas a été *« débattue en profondeur »* par le conseil des ministres du vendredi 13 novembre, et la *« suppression à terme »* du service militaire a été entérinée. La mesure devrait être annoncée officiellement à la fin du mois prochain. Les forces armées emploient actuellement 53 000 soldats professionnels et 39 000 appelés du contingent, 23 000 autres personnes travaillant dans l'administration de la défense.

Une commission avait été constituée au début de l'année afin d'étudier l'abandon éventuel de la conscription, critiquée notamment pour son application inégale : sur dix jeunes Néerlandais en âge d'être appelés sous les drapeaux, seulement trois étaient déclarés aptes.

Néanmoins, à la surprise générale, la commission avait opté, fin septembre, pour le maintien du service écourté (de douze mois en général à neuf mois) et modernisé. Son rapport avait été immédiatement critiqué, y compris par des militaires de carrière, et la plupart des grands partis politiques avaient souhaité qu'il soit mis aux oubliettes. La conscription ne sera supprimée que par étapes.

Ch. Ch.

ROUMANIE

M. Nicolae Vacaroiu a présenté son gouvernement

BUCAREST

de notre correspondant

Le premier ministre roumain désigné, M. Nicolae Vacaroiu, a présenté, vendredi 13 novembre, au Parlement de Bucarest la liste de son gouvernement et un discours-programme dans lequel il s'est engagé à *« poursuivre la réforme et la démocratisation »*, tout en *« maintenant à un niveau raisonnable les coûts sociaux »* liés à la transition vers l'économie de marché.

M. Vacaroiu, un économiste sans parti – comme son prédécesseur, M. Theodor Stolojan, – a choisi de s'entourer de quatre « ministres d'Etat », chargés de *« coordonner les activités les plus importantes pour le pays »*.

« Je pars rassuré »

Il s'agit de MM. Misu Negritoin (quarante-deux ans, nommé président du Conseil pour la coordination, la stratégie et la réforme économique), Dan Mircea Popescu (quarante-deux ans, ministre du travail et de la protection sociale, poste qu'il occupait dans le gouvernement sortant), Florin Georgescu (trente-huit ans, ministre des finances) et Teodor Melescanu (cinquante et un ans, ministre des affaires étrangères).

La moitié des vingt-deux membres du nouveau cabinet appartiennent au parti du président de la République, M. Ion Iliescu, le Front démocrate du salut national (FDSN), les autres étant officiellement sans parti.

Aux termes de la Constitution roumaine, le nouveau gouvernement entrera en fonctions après un vote de confiance du Parlement, qui devrait intervenir en milieu de semaine prochaine, après l'audition des ministres pressentis par les commissions parlementaires. *« Ceux qui sous-estiment M. Vacaroiu vont être désagréablement surpris. Je pars rassuré »*, a déclaré M. Stolojan, qui doit prochainement devenir conseiller à la Banque mondiale à Washington, après avoir décliné l'offre du président Iliescu de rester à la tête du gouvernement. – *(Intérim.)*

Lady Diana à Paris

Une visite si peu « privée »

Le Quai d'Orsay avait eu beau qualifier la visite de la princesse de Galles de « privée », une centaine de journalistes britanniques escortaient Lady Diana lors de son arrivée en France, vendredi 13 novembre.

Son séjour parisien, avant celui prévu, lundi, à Lille à l'occasion du Festival des arts consacré à la Grande-Bretagne et au Commonwealth, avait pour objet la *« promotion des intérêts britanniques »* et *« l'étude des pratiques françaises en matière sociale »*.

Entre un concert privé donné par la Royal Academy of Music, la visite à une association d'accueil de personnes handicapées, Notre-Dame-de-Joye, et une rencontre avec Mme Mitterrand au palais de l'Elysée, la *« bande des rats »* – ainsi que se sont eux-mêmes surnommés par dérision les chroniqueurs royaux – a suivi pas à pas la princesse pour jauger sa prestation solitaire. Après les remous suscités par le voyage du couple princier en Corée du Sud (*le Monde* du 9 novembre), qualifié de *« fiasco en relations publiques »* par le *Times*, la Grande-Bretagne s'inquiète de la façon dont le couple représentera désormais la Couronne à l'étranger.

Au-delà de cette inquiétude diplomatique, les spéculations sur l'éventualité d'un divorce allaient bon train. Elles ont été relancées vendredi, avec la publication par le *Daily Mirror* d'extraits d'un enregistrement d'une conversation téléphonique entre le prince Charles et sa maîtresse supposée, Mme Camilla Parker Bowles.

La princesse de Galles, ambassadrice souriante, devait visiter samedi la nouvelle boutique de Sir Terence Conran, le Conservatoire national supérieur de musique et de danse, un centre d'information sur le sida, des appartements d'accueil d'une association de gérontologie, et être, samedi soir, l'hôte d'honneur d'un dîner offert par M. Bernard Kouchner, ministre de la santé et de l'aide humanitaire.

□ **RUSSIE : départ de journalistes de la *Komsomolskaïa Pravda*.** – Une cinquantaine de journalistes réformateurs, dont plusieurs chefs de service, ont annoncé, vendredi 13 novembre, qu'ils quittaient le quotidien russe *Komsomolskaïa Pravda*, désavouant leur rédacteur en chef, M. Vladislav Fronine, ancien chef de propagande au Comité central des jeunesses communistes. La décision est intervenue après la confirmation de celui-ci à son poste par le « collectif » du journal, lors de la transformation de ce quotidien en société par actions. Les journalistes reprochent à M. Fronine son appartenance à l'ancienne nomenklatura et ses *« hésitations »* au moment du putsch contre M. Gorbatchev. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

PÉROU

Une tentative de putsch militaire a été déjouée par le président Alberto Fujimori

M. Alberto Fujimori et sa famille ont quitté précipitamment le palais de Pizarre, vendredi 13 novembre à 3 heures du matin, avant que des blindés n'occupent la place d'armes de la capitale, nous indique notre correspondante à Lima, Nicole Bonnet. Le président Fujimori a déjoué cette tentative de putsch militaire, et fait publier un communiqué.

Ce texte affirme qu'un groupe d'officiers, dirigés par trois généraux à la retraite et un ex-commandant, a essayé de prendre d'assaut le palais présidentiel afin de s'emparer du pouvoir et d'assassiner le chef de l'Etat. Cette opération visait à empêcher les élections du 22 novembre à l'Assemblée constituante.

Le président Fujimori proclame, dans ce communiqué, son intention de tenir coûte que coûte cette échéance ainsi que les élections municipales du 29 janvier. Le chef de l'Etat entend également poursuivre la lutte contre les guérilleros du Sentier lumineux et les trafiquants de drogue. Vendredi dans la matinée, la tension s'est dissipée aux abords du palais. Le chef de l'Etat a reçu le chargé d'affaires de l'ambassade américaine. Un rendez-vous qui avait, semble-t-il, été pris précédemment.

Marcel Nierdergang a obtenu de son côté des informations inédites sur les putschistes. Les trois généraux impliqués sont les dirigeants d'une organisation militaire clandestine, appelée COMACA (abréviation pour colonels, commandants et capitaines), nous indique notre envoyé spécial à Lima.



Dans un document confidentiel, mais diffusé récemment dans les milieux militaires, ces officiers, mécontents, prenaient violemment à partie le président Fujimori. Tout en se félicitant de la capture, le 12 septembre, d'Abimaël Guzman, chef de l'organisation insurrectionnelle maoïste du Sentier lumineux, ils reprochaient au chef de l'Etat d'exploiter cet événement à son seul profit : *« Nous ne croyons pas*, disaient-ils, *que la détention du leader de ce mouvement marque le début de la fin de ce groupe d'assassins fanatiques »*. En revanche, ajoutaient-ils, *« nous redoutons que les forces armées, qui ont été tellement maltraitées par votre gouvernement, ne soient menacées de disparition »*. En effet, précisaient-ils, *« vous avez écarté des militaires professionnels ayant plus de trente ans d'expérience et de dévouement en qui nous avions confiance. Leur seul péché est de ne pas être des hommes soumis »*.

Des accusations de part et d'autre

Dans ce texte, les officiers putschistes dénonçaient l'influence d'un des principaux conseillers de M. Fujimori, M. Vladimir Montesinos, qu'ils qualifient de *« trafiquant de drogue et de traître à la patrie »*. *« Un jour, M. Fujimori vous devrez rendre compte de tout cela »*, concluait le document du COMACA.

En réponse à cette violente accusation, le président Fujimori a réagi vendredi dans son communiqué officiel, en affirmant que le commandant Marcos Zaraté, qui a participé à la tentative de putsch, *« était soumis à une enquête administrative pour ses relations avec le trafic de drogue »*, accusations et contre-accusations qui mettent en tout cas en évidence un malaise certain au sein des forces armées.

PANAMA : le projet de réforme constitutionnelle

Le gouvernement s'attend à perdre le référendum sur l'abolition de l'armée

Trois ans après avoir été envahis par les Etats-Unis, les Panaméens se préparent à exprimer leurs frustrations à l'occasion du référendum organisé dimanche 15 novembre sur une série d'amendements constitutionnels qui portent sur l'abolition de l'armée, la prolongation de la scolarité obligatoire, l'autonomie de la sécurité sociale et une plus grande indépendance du tribunal électoral.

PANAMA

de notre envoyé spécial

Compte tenu des sondages catastrophiques qui donnent un large avantage au « non »... et à l'abstention, le président Guillermo Endara s'est abstenu de faire campagne et ne cesse de répéter depuis quelques jours que le sort de son gouvernement *« n'est pas en jeu »*, le peuple étant appelé à se prononcer seulement sur des modifications à la Constitution. *« Le référendum n'est pas indispensable pour gouverner*, dit-il, *mais c'est un pas de plus vers la démocratie, quel* qu'en soit *le résultat. »*

Ce n'est pas l'avis de la coalition hétéroclite des « non » qui réunit des organisations de tous les horizons politiques, y compris des personnalités liées à la majorité présidentielle, comme le contrôleur général (équivalent du président de la Cour des comptes), M. Ruben Carles. Un véritable vent de panique souffle dans le camp des « oui », en particulier chez les démocrates-chrétiens du vice-président de la République, M. Ricardo Arias, qui est à l'origine des réformes constitutionnelles bien qu'il ait rompu avec M. Endara l'an dernier.

Dans un dernier effort pour convaincre les électeurs, il les a appelés à voter en faveur des réformes et à *« attendre les élections générales de 1994 pour régler leurs comptes avec le gouvernement »*.

Mécontentement généralisé

Le président de la commission des affaires étrangères, M. Olimpo Saez, qui fait pourtant encore partie de la majorité présidentielle, est tout aussi critique à l'égard de M. Endara, accusé de *« conduire le pays à la catastrophe »*. *« Les gens ne vont pas se prononcer sur les réformes, avec lesquelles ils sont plutôt d'accord, d'autant plus que l'armée a déjà été abolie par un vote de l'Assemblée législative. Ils vont voter contre le gouvernement, auquel ils reprochent de n'avoir rien fait pour relancer l'emploi et améliorer leurs conditions de vie »*, affirme-t-il.

M. Saez, comme le président de la Chambre de commerce, M. Guillermo Fernandez, ont tenté de convaincre M. Endara d'annuler le référendum. En vain. *« La polarisation est totale et la population est décidée à punir le gouvernement, alors que nous avons besoin de stabilité politique pour attirer les investissements étrangers et rapatrier les capitaux panaméens réfugiés à l'étranger »*, soutient M. Fernandez, qui reproche aux autorités de ne pas utiliser les ressources publiques disponibles pour lancer un programme de grands travaux et *« favoriser ainsi une meilleure distribution de la richesse »*.

Paradoxalement, le mécontentement est généralisé alors que le Panama enregistre la plus forte croissance économique en Amérique latine, environ 10 % cette année. Mais il est vrai que ce pays de moins de trois millions d'habitants continue d'afficher un taux de chômage proche de 15 %, dû essentiellement aux licenciements massifs dans la fonction publique.

De plus, la reprise des activités du Centre bancaire international, qui constitue une des principales sources de revenus, avec la zone franche de Colon et le canal interocéanique, n'a pas encore permis de retrouver le niveau économique d'avant la crise, provoquée entre 1987 et 1989 par l'affrontement entre les Etats-Unis et le régime du général Noriega.

Les partisans du « oui » n'ont pas hésité à brandir la menace d'un *« retour du militarisme »*, recourant même à des images du général Noriega, pourtant détenu aux Etats-Unis où il a été condamné à quarante ans de prison pour trafic de drogue.

« Nous n'avons aucun intérêt à ce que le gouvernement tombe maintenant, rétorque Mme Balbina Herrera, une des dix députés de la formation politique créée par les militaires dans les années 70, le parti révolutionnaire démocratique (PRD). *Il faut au contraire qu'il porte sa croix jusqu'aux élections de 1994 pour que son échec soit clair aux yeux de tous. »*

BERTRAND DE LA GRANGE

□ **COLOMBIE : 55 guérilleros tués par l'armée.** – Cinquante-cinq guérilleros et un soldat ont trouvé la mort, vendredi 13 novembre, alors que cinq autocars ont été incendiés, lors de combats dans divers endroits du pays, a rapporté le commandement de l'armée colombienne. La guérilla a endommagé le même jour les deux principaux oléoducs colombiens, a annoncé un porte-parole de la compagnie pétrolière nationale Ecopetrol. Les livraisons de brut aux clients américains prévues pour novembre ne pourront pas être effectuées. – *(AFP, Reuter.)*

PROCHE-ORIENT

La réunion d'Ankara

Les Kurdes d'Irak s'inquiètent de la concertation entre la Turquie, l'Iran et la Syrie

Puissances régionales rivales, la Turquie, l'Iran et la Syrie sont, pour des raisons différentes, catégoriquement opposés à la formation d'un Etat kurde indépendant. Il n'est donc pas étonnant que les Kurdes irakiens s'inquiètent de la rencontre, samedi 14 novembre, à Ankara, des ministres des affaires étrangères de ces trois pays.

SALAHEDDINE (nord de l'Irak)

de notre envoyée spéciale

« Les Turcs nous ont assurés que cette réunion n'était pas contre les Kurdes, mais nous ne sommes pas satisfaits », déclare M. Jalal Talabani, chef de l'Union patriotique du Kurdistan (UPK). *« Nous sommes inquiets, car cela nous rappelle des pactes régionaux contre le mouvement kurde, celui de Saadabad en 1937, le pacte de Bagdad en 1956, et bien d'autres »*, explique M. Hoshyar Zibari, qui représente, à Washington, le Parti démocratique du Kurdistan (PDK).

Absent de marque à cette rencontre : l'Irak, un des signataires, dans le passé, de divers accords dont certaines clauses prévoyaient une répression coordonnée des mouvements kurdes. Le rejet de sa demande de *participation indique peut-être que* les pays de la région ont définitivement tiré un trait sur le régime de M. Saddam Hussein. L'Arabie saoudite, a, quant à elle, décliné l'invitation d'Ankara.

L'absence d'un de leurs ennemis ne suffit pas à convaincre les Kurdes irakiens de l'innocence de cette rencontre, d'autant plus qu'elle a lieu alors que des blindés et des soldats turcs sont encore déployés dans le nord de l'Irak. Ankara affirme vouloir retirer ses troupes dès la fin de l'offensive contre les combattants du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), qui rassemble les séparatistes kurdes de Turquie. *« Nous redoutions une forme de présence permanente ou la création d'une zone tampon. Maintenant, je pense qu'ils sont en train de réviser* [leur politique], note M. Zibari. *Nous ne sommes pas au Liban sud »*.

Les plans de la Turquie pour assurer la sécurité à long terme de sa frontière après la double offensive lancée par les peshmergas – combattants kurdes irakiens – et les forces armées turques contre le PKK, devaient être évoqués lors de cette réunion à trois. Pour lutter contre ce mouvement séparatiste, la Turquie a récemment signé des accords avec l'Iran et la Syrie, deux pays qui avaient, jusqu'alors, toléré, voire soutenu les activités du PKK.

L'incursion turque sur leur territoire a rappelé aux Kurdes irakiens la fragilité de leur zone « libérée » placée sous la protection des avions alliés. *« Nous sommes dépendants de la bonne volonté des forces de la coalition et des Turcs pour nous protéger et nous donner accès à l'extérieur, »* admet le représentant du PDK. La prolongation de l'opération « Provide Comfort », qui s'achève le 31 décembre, sera certainement à l'ordre du jour de la rencontre d'Ankara. L'opinion publique en Turquie s'oppose à la présence des avions américains, français et britanniques sur son sol. L'Iran et la Syrie ne voient pas non plus d'un bon œil ce symbole de l'influence occidentale dans la région.

« L'après-Saddam »

Le maintien de l'intégrité territoriale de l'Irak est la raison le plus souvent avancée pour justifier la méfiance des pays voisins à l'encontre des Kurdes. *« Ils sont hantés par l'idée d'un complot occidental pour établir un Etat kurde indépendant »*, explique M. Zibari. M. Talabani estime que ces raisons en cachent d'autres. *« L'Iran, l'Arabie saoudite et la Syrie ont toujours tenté de contrôler l'opposition irakienne et de l'utiliser comme une carte dans leur jeu. Maintenant, l'opposition irakienne n'obéit plus aux instructions de leurs services de renseignements. Une des principales raisons de leur mécontentement, c'est que nous avons contribué à libérer l'opposition irakienne du contrôle extérieur »*, affirme-t-il.

Le chef de l'UPK est convaincu que certains pays voisins ont *« peur de la démocratie. Ils sont inquiets car le Kurdistan devient un pôle de démocratisation »*. Quant aux inquiétudes d'Ankara, elles sont, d'après lui, surtout liées aux modalités d'un système fédéral, qui est parfois évoqué comme une possible solution au problème kurde en Turquie.

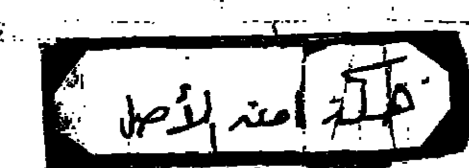
La récente réunion, sur leur territoire, des principaux partis de l'opposition irakienne, rassemblés en un Congrès national irakien (CNI), est brandie par les Kurdes irakiens comme une preuve irréfutable de leur attachement à l'unité de l'Irak. Mais leurs voisins ne sont pas convaincus que ce Congrès, qui réunit la plupart des factions de l'opposition et qui vise à instaurer un régime démocratique à Bagdad, est en mesure d'assurer « l'après-Saddam ».

A Salaheddine, où il met en place les structures de cette opposition unifiée, M. Ahmad Chalabi, un entrepreneur chiite irakien, président du comité exécutif du CNI, mesure, avec optimisme, le chemin parcouru. *« Il y a un an, les Kurdes négociaient avec Saddam Hussein, l'opposition était fragmentée. Maintenant, les Kurdes se sont séparés de Saddam, l'opposition s'est entendue sur un programme et sa réunion s'est tenue dans le nord de l'Irak »*, explique-t-il. Quant aux pays de la région, *« leurs divergences dépassent largement leurs intérêts communs*, juge-t-il. *Nous dissiperons leurs craintes. »*

NICOLE POPE

□ **IRAK : plan d'aide alimentaire.** – Le Programme alimentaire mondial (PAM) a annoncé, vendredi 13 novembre, à Rome, un vaste plan d'aide alimentaire à l'Irak, sur quatre mois, qui devrait permettre à 1,2 million de personnes de faire face à l'hiver. La part la plus importante de ces secours, qui consisteront d'abord en l'envoi à très brève échéance de 15 000 tonnes de farine de blé, de pois chiches et d'huile alimentaire, sera destinée aux 750 000 habitants des régions kurdes du nord du pays. – *(AFP.)*

□ **TURQUIE : le maire de Diyarbakir blessé dans un attentat.** – M. Turgut Atalay, maire de Diyarbakir, la principale ville du Sud-Est anatolien turc à majorité kurde, a été blessé, jeudi 12 novembre, dans un attentat. Son garde du corps a été tué, a rapporté l'agence turque semi-officielle Anatolie. M. Atalay est membre du Parti populiste social-démocrate (SHP). Trois individus ont ouvert le feu sur lui alors qu'il descendait de sa voiture officielle devant son domicile, et ont lancé une grenade sur le véhicule. – *(AFP.)*



AFRIQUE

Percée islamiste en Somalie

La remise en cause par les intégristes du système clanique traditionnel est un nouvel élément dans l'inextricable et tragique « guerre des pauvres »

LUGH-GANANA

de notre envoyé spécial

Cette bourgade assoupie dans un méandre du fleuve Juba est l'uni- que endroit de toute la Somalie où le khat, cette plante euphorisante très prisée dans la corne de l'Afri- que, n'est pas en vente sur le mar- ché. Et Lugh-Ganana est sans doute la seule localité du continent où les cigarettes sont introuvables sur les étals. Coiffés du keffieh saoudien à damier rouge et blanc, qui constitue le signe de reconnaissance des inté- gristes musulmans en Somalie, quel- ques jeunes gens déambulent dans les rues, la barbiche hautaine, veil- lant au strict respect de l'islam.

L'un d'eux, kalachnikov en ban- doulière, a stoppé un véhicule du Haut Commissariat pour les réfu- giés (HCR, Genève) juste à l'entrée du pont qui franchit le cours d'eau : les étrangères ont dû se couvrir che- veux, bras et jambes, avant d'être autorisées à pénétrer en ville. La rue principale, délicieusement ombragée grâce aux soins des colons italiens d'autrefois, est quasi- ment déserte. Depuis le 30 juillet, les islamistes règnent sur la ville et sur les quelque deux mille habitants qui y sont restés.

M. Hassan Abdilleh, employé comme chauffeur par les Nations unies, a fui sa ville natale, en avril dernier, quand les forces du général Mohamed Farah Aïdid – un des principaux chefs de guerre du pays – ont investi la région du Gueddo, située entre le fleuve Juba et la frontière kenyane. *« Les gens ne vont pas revenir ici : la vie y est trop triste ! »*, laisse-t-il tomber.

Il y a pourtant quelques arrivées. De l'autre côté du fleuve, deux ou trois familles en haillons viennent de poser leurs hardes à l'ombre maigre d'un acacia, près des huttes abandonnées d'un ancien camp de réfugiés – ceux de la guerre de l'Ogaden (1977), qui ont préféré retourner en Ethiopie pour échap- per à l'anarchie somalienne. Ces familles ont sans doute choisi cet endroit plutôt que les camps de Mandera (Kenya) ou Dolo (Ethio- pie), après avoir appris que le Comité international de la Croix- Rouge (CICR) faisait régulièrement parvenir des vivres aux autorités de Lugh-Ganana.

L'administration islamiste, dont les rumeurs disent pourtant qu'elle aurait le soutien de *« parrains »* saoudiens ou iraniens, *via* la junte islamique soudanaise, manque cruellement de moyens et de cadres. Ainsi, c'est un ancien technicien de laboratoire qui a été nommé à la direction de l'hôpital local. Les inté- gristes du centre de la Somalie, géo- graphiquement plus proche des pays arabes, sont sans doute mieux lotis. En tout cas, l'organisation Al Itti- had serait, là-bas, beaucoup plus active et menaçante pour les cheffe- ries locales.

« Opportunisme »

Les « akhouane » (frères) doivent faire face à l'hostilité des anciens. Non seulement parce qu'ils sont légitimement soupçonnés de vouloir les détrôner, mais aussi parce qu'ils dénoncent ouvertement le système clanique traditionnel, d'où les *ougass* (chefs coutumiers) tirent leur pouvoir. Un pouvoir que les appels à l'unité des Somaliens, *« sans dis- tinction de clans »*, mettent directe- ment en cause.

A Boula-Haoua, petit bourg somalien qui fait face à la ville kenyane de Mandera, les tensions surgissent déjà entre chefs « conser- vateurs » et musulmans « radi- caux ». *« Ces anciens sont tous des voleurs !*, s'exclame Jamal Hussein, un jeune infirmier du mouvement intégriste, *les distributions de vivres n'arrivent jamais aux plus démunis, à cause des détournements, et nous allons changer tout ça ! »*.

Un convoi venant du Kenya et affrété par le CICR a récemment été bloqué pendant deux semaines parce que les islamistes, qui contrôlent déjà le poste-frontière de Boula-Haoua, exigeaient de prendre en charge la distribution des secours alimentaires. Chez les chefs coutumiers, on cherche à dédrama- tiser : *« Non, ce n'est pas comme dans le Nord-Est* [où les intégristes ont tenté de s'emparer du pouvoir, en août]. *Ici, ce sont nos garçons qui s'agitent un peu, mais nous allons nous comprendre »*, affirme, avec une condescendance un peu forcée un chef Marehan, le clan majoritaire du Gueddo.

« Si les intégristes se multiplient dans la région, c'est surtout par opportunisme, parce qu'il y a de l'argent à gagner. Les Somaliens sont rarement fanatiques », estime un étranger, membre d'une organi- sation humanitaire. Pour le moment, ces rivalités de mauvais augure n'ont pas dégénéré en affrontements et le Gueddo est un des rares endroits de Somalie que l'on peut traverser sans être obliga- toirement escorté de gardes armés.

Mais l'invasion des forces du général Aïdid a laissé des traces. Places désertes, ruines noircies, maisons pillées, puits détruits : à Boula-Haoua comme dans la plu- part des villages touchés par les combats, cette « guerre des pau- vres » a été particulièrement dévas- tatrice. Près de cent soixante mille personnes (la moitié des habitants du Gueddo) ont fui dans les pays limitrophes, Kenya et Ethiopie. La précaire accalmie qui prévaut dans la région a incité les Nations unies à lancer un programme de rapatrie- ment qui, selon le responsable de l'opération, M. Gerd Fallsten, inté- resse déjà six mille personnes (10 % des réfugiés du camp de Mandera).

Alliances fluctuantes

Avec la contre-offensive menée avec succès, en mai, contre les troupes du général Aïdid, et la prise de Bardera, à la mi-octobre, par le Front national somalien (FNS), le clan Marehan a retrouvé le contrôle de son territoire traditionnel. Le porte-parole du FNS, M. Maha- moud Khallif, qui partage son temps entre Boula-Haoua et Nai- robi, se dit prêt, désormais, à parti- ciper à une « conférence de réconci- liation ». Il y a deux mois, plusieurs mouvements armés, hostiles au général Aïdid, avaient déjà planté les jalons de cette « réconciliation », en scellant, lors d'une réunion dans le Gueddo, une nouvelle alliance.

Mais la paix est encore loin. Le général Morgan, gendre de l'ancien président Syaad Barre (d'origine marehane), s'obstine à vouloir reprendre le port de Kisimayo, d'où il a été chassé, en mai, par les troupes du colonel Omar Jess. Le premier se bat pour les gens de son clan, les Majertines du sud, mais il bénéficie aussi du soutien de cer- tains Ogaden, regroupés au sein du Mouvement démocratique somalien (MDS) que dirige l'ancien ministre de la défense, M. Aden Abdullahi « Gabiou ». Le second, lui-même d'origine ogadene, mais allié de lon- gue date du général Aïdid, dirige l'aile concurrente du MDS.

Qui l'emportera ? Difficile à dire : depuis janvier 1991, date de la chute du président Syaad Barre et du début de la guerre civile à Mogadiscio, les alliances se font et se défont, les « lignes de front » se déplaçant en tous sens sur plusieurs centaines de kilomètres.

Il n'est pas exclu que M. Syaad Barre, aujourd'hui réfugié au Nigé- ria, ne soutienne financièrement le combat de son clan. En outre, le général Morgan bénéficie – comme les partisans de M. Aden « Gabiou » – d'un précieux atout au Kenya, où le chef d'état-major de l'armée, le général Mohamed, est d'origine oga- den. A Nairobi, l'opposition a d'ail- leurs dénoncé publiquement *« le soutien »* que le régime kenyan apporterait *« aux forces fidèles à Syaad Barre »*.

Les pronostics, généralement fort pessimistes, avancés par les obser- vateurs occidentaux, désarçonnés par l'horreur de la guerre autant que par la complexité de cet imbro- glio clanique, sont rarement parta- gés par les Somaliens. Selon Moha- med Abshir « Woldo », dirigeant majertine, le retour à la paix néces- site que les clans reprennent d'abord possession de leurs terri- toires. A l'en croire, le principal coupable serait le général Aïdid, *« qui a cherché à conquérir le Sud au profit de ses partisans »*, et dont *« les rêves de grandeur vont finir par lui aliéner le soutien de sa tribu »*.

Quel que soit le sort qui attend le général Aïdid, c'est néanmoins bien lui qui contrôle, jusqu'à preuve du contraire, les deux tiers de Moga- discio... et donc une bonne partie de l'aide humanitaire – *« le seul sec- teur économique de Somalie en expansion »*, selon la boutade amère d'un observateur. Ses milices accep- teront-elles de renoncer à cette manne ? Les récentes déclarations du général, hostile au déploiement des « gardes bleus » de l'ONU, ne vont guère dans ce sens. On dit les Somaliens fatigués de la guerre. A l'exception, sans doute, de ceux à qui elle profite.

JEAN HÉLÈNE

CONGO : pour résoudre la crise entre le gouvernement et l'Assemblée

Le président Lissouba a annoncé des élections législatives anticipées

Le président Pascal Lissouba a annoncé, dans la soirée du vendredi 13 novembre, à Brazzaville, que des élections législatives anticipées seraient organisées, afin de résoudre la crise qui oppose le gouvernement à l'Assemblée nationale. Dans l'après- midi, le premier ministre, M. Sté- phane Maurice Bongho-Nouarra, avait confirmé la démission de son gouvernement, conformément au vote d'une motion de censure par les députés, le 31 octobre.

Le processus établi il y a moins de trois mois est donc remis en cause avant même d'avoir pu commencer à fonctionner. Les députés du Parti congolais du travail (PCT, ex-parti unique, dirigé par l'ancien président, le général Denis Sassou-Nguesso) et ceux de l'Union pour le renouveau démocratique (URD) revendiquent, en effet, la majorité à l'Assemblée nationale. Cette nouvelle coalition exigeait, depuis plusieurs semaines, la désignation d'un nouveau premier ministre – issu de ses rangs, – mais le maintien du Parlement.

Pour appuyer ces revendications, la coalition avait appelé, jeudi soir, à la *« désobéissance civile »*, et organisé, vendredi matin, des manifestations dans la capitale. L'intervention des forces de l'ordre a fait plusieurs bles- sés dans les rangs des manifestants. Sept d'entre eux auraient été touchés par des balles en caoutchouc, selon une source hospitalière, l'opposition évoquant, pour sa part, un bilan de vingt et un blessés, dont cinq dans un état grave.

Dans les milieux gouvernemen- taux, on estime qu'une fois le Par- lement dissous le chef de l'Etat pour- rait reconduire M. Bongho-Nouarra et le charger de former un nouveau gouvernement, afin de préparer les nouvelles élections. Celles-ci doivent être organisées dans un délai de qua- rante-cinq jours, selon les termes de la constitution. – *(AFP.)*

TOGO

Les Etats-Unis ont suspendu leur aide

Les Etats-Unis ont annoncé, ven- dredi 13 novembre, qu'ils suspen- daient leurs programmes d'aide (19 millions de dollars) au Togo, *« jusqu'à ce qu'il soit clair que la démocratisation est en bonne voie, ce qui se manifestera par des élections libres et honnêtes »*, a précisé le porte-parole du département d'Etat, M. Richard Boucher. L'entraî- nement d'officiers togolais est, notamment, arrêté.

A Lomé, le Collectif des syndicats indépendants (CSI) a lancé, ven- dredi, un appel à la *« grève générale illimitée »* et à la *« désobéissance civile dans tout le pays »* à partir de lundi matin. Le CSI entend protes- ter contre les interférences répétées de l'armée dans le débat politique et exige la mise en place d'un *« gouver- nement responsable et compétent »*, en vue d'organiser des *« élections libres et démocratiques »*. Faute d'ob- tenir satisfaction d'ici au 23 novem- bre, le CSI a menacé de poursuivre le mouvement mais, cette fois, pour réclamer la *« démission »* du chef de l'Etat, le général Gnassingbé Eya- dema, et du premier ministre de transition, Me Joseph Kokou Koffi- goh. – *(AFP.)*

EN BREF

□ **ANGOLA : un membre de Médecins sans frontières est décédé des suites de ses blessures.** – Un Belge, Pascal André, vingt-six ans, travaillant comme logisticien au sein de l'organisation humanitaire Médecins sans frontières (MSF/Belgique), est mort, vendredi 13 novembre, au Cap (Afrique du Sud). Il avait été grièvement blessé *« par un rôdeur »*, la semaine der- nière, dans la ville angolaise de Huambo, un des fiefs de l'Union pour l'indépendance totale de l'An- gola (UNITA). Par ailleurs, trois ingénieurs russes, dont une femme, qui étaient employés sur le barrage de Capanda, dans la province de Malanje, ont été portés disparus, a indiqué, vendredi, à Luanda, la presse progouvernementale. – *(AFP.)*

□ **SEYCHELLES : référendum constitutionnel.** – Les Seychellois devaient se prononcer, dimanche 15 novembre, par référendum, sur le projet de nouvelle Constitution, deuxième étape de la transition du régime de parti unique vers la démocratie pluraliste. Ce projet fait l'objet d'une polémique entre l'opposition et le Front progressiste du peuple des Seychelles (SPPF) du président Albert René. Si le projet est approuvé, la première élection présidentielle pluraliste devrait être organisée avant Noël. – *(AFP.)*

LOIN DES CAPITALES

Sfax : les « Japonais de Tunisie »

SFAX

de notre envoyé spécial

ET si, pour les Sfaxiens, le « change- ment », provoqué, il y a cinq ans, par la destitution du président Habib Bourguiba, se mesurait en termes d'espoirs plutôt que de bilan ? Du *« développement extraordinaire »* que la deuxième ville de Tuni- sie est appelée à connaître dans les cinq prochaines années, M. Mohamed Rachdi, le gouverneur, pourrait *« en parler pendant des heures »*. Le chef de l'Etat, M. Ben Ali, expli- que-t-il, *« est conscient du retard en matière d'équipements publics pris sous l'ancien régime »* par cette agglomération de près d'un demi-million d'habitants.

« Le changement s'opère dans la conti- nuité », rectifient ceux qui refusent de se lais- ser abuser par la propagande officielle, d'ad- mettre qu'avant le début de *« l'ère nouvelle »*, ce n'était que chaos et improvisation. De tous temps, le pouvoir a pris prétexte de la bonne fortune et du sérieux des Sfaxiens pour les encourager – en vain – à se débrouiller eux- mêmes. Et la capitale économique du Sud tunisien a ainsi grandi dans la plus complète anarchie, victime des maladies de la crois- sance économique, au premier rang des- quelles la pollution.

Pendant près de trente ans, une usine de traitement de phosphates a empanaché de fumées malsaines la ville et le bord de mer, *« avalant la promenade, la plage, le club nauti- que et le casino où, jadis, l'on dansait jus- qu'au petit matin »*, se souvient M. Ali Baklouti, directeur d'un mensuel local, *la Gazette du Sud*. La passion que manifestent les Sfaxiens pour se bâtir une maison bien à eux à la campagne – 87 % sont propriétaires de leur logement – a compliqué les choses, favorisant une urbanisation en tache d'huile dans les vergers alentour.

Aujourd'hui, la liste est longue des travaux à entreprendre pour redonner à la cité un visage présentable. Des travaux qui puissent joindre l'utile à l'agréable, de la mise au gaba- rit de la voirie et des réseaux d'assainisse- ment jusqu'à la reconquête du bord de mer avec la construction d'un port de plaisance. Les Sfaxiens qui, par tempérament, ne prisent guère *« l'interventionnisme de l'Etat »*, conviennent qu'une aide extérieure est néces- saire pour mener à bien pareil remodelage urbain.

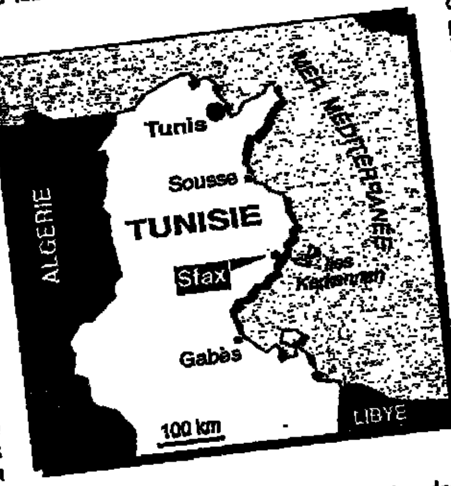
« Ce ne serait que justice, insistent-ils avec quelque fierté, *car notre apport à l'économie nationale est énorme. »* Et d'énumérer tous les bons points qui valent à Sfax de figurer en tête du « hit parade » tunisien. Une ville qui traite près de la moitié de la production oléi- cole, qui possède la première flotte de pêche, qui est le port d'embarquement des phos- phates, qui tient lieu de plaque tournante du commerce avec la Libye, qui se flatte d'être la capitale de la chaussure – à elle seule la médina ne compte pas moins de 3500 arti- sans-cordonniers... – et qui, au total, dispose d'un « portefeuille » de quelque deux mille petites et moyennes entreprises.

Ses habitants ne peuvent nier le fait que, *grosso modo*, malgré l'existence de poches de pauvreté, *« Sfax est une ville riche, une ville qui bouge, une ville où le travail existe ». « J'ai du mal* à recruter de la main d'œuvre *pour les chantiers de restauration des monu- ments historiques »*, indique M. Ali Zouari, directeur du Musée des arts et traditions populaires. L'an dernier, il a même fallu appe- ler l'armée à la rescousse pour assurer, alen- tour, la récolte des olives.

Bûcheurs et performants

Sfax bénie des dieux ? Ses habitants ont, quand même, mis la main à la pâte pour en arriver là. Si certains les envient ou les jalou- sent, chacun s'accorde à reconnaître qu'ils sont bûcheurs et performants, durs en affaires mais gens de parole. Y aurait-il comme une sorte de micro-climat qui stimule- rait les énergies de tout un chacun ? Lycéens et étudiants franchissent avec une aisance remarquée l'obstacle des examens, se plaît-on à noter. *« Même les fonctionnaires,* ajoute-t-on, *sont, ici, plus travailleurs que dans le reste du pays... »*

Considérés comme les *« Japonais de la Tunisie »*, les Sfaxiens ont souvent plusieurs cordes à leur arc : certains se disent, tout à la fois, agriculteur, commerçant, industriel et propriétaire immobilier. Moins hésitants qu'auparavant à afficher les signes extérieurs de leur réussite, ces « fourmis » ne sont pas



mécontentes de jouer, à l'occasion, les don- neurs de leçons, d'affirmer que le pays se porterait beaucoup mieux si leurs compa- triotes leur emboîtaient le pas. Jugeant qu'il y a, dans le comportement de ces citoyens-mo- dèles, matière à réflexion, d'aucuns ont même cru utile d'organiser récemment un colloque autour du thème de la « Sfaxité... »

La politique, ce n'est pas la « tasse de thé » des Sfaxiens dans la mesure où elle n'inter- fère pas dans la vie de leurs propres affaires. La répression contre les islamistes n'est pas pour leur déplaire ; elle a ramené le calme dans les esprits. L'université, qui compte environ 12 000 étudiants et aux portes de laquelle des policiers filtrent les entrées, *« n'a pas connu la moindre perturbation depuis un an et demi »*, constate M. Neji Baccouche, doyen de la faculté de droit. *« Maintenant, on peut vraiment travailler en paix »*, se félicite un futur licencié. *« Voyez comme les choses ont changé*, raconte le gouverneur, *il y a quinze jours, deux cents jeunes ont manifesté en faveur du Changement. »*

Demain, du pétrole et du gaz ?

La politique aurait-elle été, désormais, ran- gée au rayon des accessoires ? Dans les enceintes universitaires, les syndicats ne font plus guère parler d'eux. En ville, les partis d'opposition n'ont pas vraiment pignon sur rue. Ici comme ailleurs, c'est le Rassemble- ment constitutionnel démocratique (RCD), le parti au pouvoir, qui tient, sans esprit de partage, le haut du pavé. Mais la population paraît de moins en moins perméable à la langue de bois et au matraquage médiatique.

« Ce désintérêt pour la politique est inquié- tant », estime un universitaire. Par goût et par prudence, les Sfaxiens s'intéressent à des sujets d'actualité beaucoup moins scabreux. Pour l'heure, ils n'ont pas à leur disposition d'espace de rencontre aussi chaleureux que la bibliothèque, la cafétéria et le jardin du centre culturel français qui est ainsi devenu le lieu le plus « branché » de la ville : l'an dernier, 2650 adhérents de différents milieux sociaux l'ont fréquenté, dont 70 % de jeunes entre dix-sept et vingt-sept ans et 40 % de filles.

Rumeur hier, un solide espoir commence, aujourd'hui, à alimenter la chronique locale : la corbeille de la mariée sfaxienne va se remplir d'autres cadeaux du ciel, pétrole et gaz, comme le donnent à penser des forages faits sur terre et en mer, à proximité des îles Kerkennah. M. Rachdi croit à *« une mise en exploitation d'ici deux à trois ans »*. Signe qui, à ses yeux, ne trompe pas : *« Les familles des techniciens de British Gas s'apprêtent à débarquer ici avec enfants et bagages. »*

Et si de « Changement » il faut absolument parler pour être dans le ton (*le Monde* du 10 novembre), alors c'est de celui-là, né de prometteuses explorations pétrolières, que les Sfaxiens seraient plus volontiers prêts à discuter. Ne serait-ce que pour prouver à ceux qui s'agacent de leur désinvolture politi- que, que le hasard guidé par des mains expertes fait, parfois, mieux les choses qu'un homme providentiel.

JACQUES DE BARRIN

POLITIQUE

Après le dépôt d'une gerbe sur la tombe de Pétain

« Je ne voudrais pas que l'incompréhension s'élargisse »

déclare M. Mitterrand

Dans un entretien accordé à Radio J, qui sera diffusé le 22 novembre, mais dont l'Elysée a rendu publics plusieurs extraits vendredi, M. François Mitterrand répond à ceux qui lui reprochent d'avoir fait déposer une gerbe sur la tombe du maréchal Pétain le 11 novembre. Le chef de l'Etat reconnaît qu'il devra à l'avenir *« gérer autrement »* la *« contradiction fondamentale »* qui existe entre l'hommage au vainqueur de Verdun et le souvenir de la *« honte »* de la rafle du Vel'd'Hiv' en 1942.

Selon le président de la République, *« nous sommes là devant un cas typique des contradictions de l'Histoire, qui nous place à notre tour dans des contradictions qui ne sont pas vraiment supportables ». « On ne pourra jamais*, poursuit-il, *arracher les pages dans lesquelles est écrite l'histoire de la plus grande bataille que la France ait connue et gagnée, la bataille de Verdun, ni arracher de l'Histoire de France ceux qui l'ont faite et conduite, vingt-cinq ans avant le Vel'd'Hiv'. »* M. Mitterrand ajoute : *« La gloire de Verdun, payée par beaucoup de sang et de drames, ne peut pas être oubliée, ni les anciens combattants et, d'autre part, la honte de 1942 ne peut pas l'être davantage. »*

« Je ne voudrais pas que l'incompréhension s'élargisse », ajoute le président de la République en soulignant qu'il *« comprend l'émotion »* suscitée par son hommage à Pétain auprès des associations de déportés juifs victimes du régime de Vichy. Evoquant les critiques dont il fait l'objet, M. Mitterrand répond : *« Je ne suis pas très sensible à ce genre de critiques, parce que j'ai la conscience claire. (...) »*

Réitérant les propos qu'il avait tenus le 14 juillet dernier à la télévision, M. Mitterrand indique, d'autre part, qu'il refuse une *« reconnaissance juridique d'une responsabilité de la République française »* dans les crimes commis au nom du régime de Vichy. *« Si la nation française avait été engagée dans la triste aventure du gouvernement de Vichy, ce pardon serait dû. C'est ce qu'a fait Willy Brandt au nom de l'Allemagne. (...) Mais la nation française n'a pas été engagée dans cette affaire, ni la République. c'était un régime nouveau, différent, occasionnel. L'Etat français qui a assuré cette terrible responsabilité qui s'est marquée par des actes de racisme, d'antisémitisme, indépendamment d'autres aspects proprement français, c'est le régime de Vichy. C'est pratiquement intolérable. Quand on me disait :* « Voulez-vous vous excuser au nom de la France ? », *vraiment, je ne comprenais pas ce langage. » « Ce qui s'est passé à cette époque, particulièrement au Vel'd'Hiv' est quelque chose non seulement d'intolérable mais d'insupportable pour l'esprit, donc d'essentiellement condamnable »*, ajoute le président de la République, qui se déclare *« tout prêt à faire »* un geste solennel qui reste à *« déterminer »*.

M. Chirac « partage le sentiment » de ceux qu'a choqués le geste du chef de l'Etat

M. Jacques Chirac, président du RPR, auquel on demandait, vendredi 13 novembre, à Lons-le-Saunier, si le dépôt d'une gerbe sur la tombe de Pétain était un des devoirs de la fonction présidentielle, a répondu : *« Honnêtement, je ne le pense pas. »* Au cours d'un déjeuner-débat à Champagnole, le même jour, l'ancien premier ministre, interrogé par un ancien résistant qui se disait choqué par le geste de M. Mitterrand, a déclaré : *« Je ne puis que partager votre sentiment »*, ajoutant : *« Tout ce qui semble minimiser l'attitude de celles et de ceux, si minoritaires au départ, qui ont eu entre leurs mains l'honneur de la France est profondément pervers pour les valeurs que nous représentons. Je regrette tous les gestes, quels qu'ils soient et quelles que soient les raisons pour lesquelles on les fait, qui sont de nature à entretenir de ce point de vue une certaine confusion. »*

Le programme de l'opposition

Quatre dirigeants du RPR et de l'UDF présentent « sept projets » pour « faire bouger la France »

Quatre responsables de l'opposition, MM. Alain Juppé, secrétaire général, et Nicolas Sarkozy, secrétaire général adjoint, pour le RPR, François Bayrou, secrétaire général, et Alain Madelin, vice-président, pour l'UDF, présentent, dans *le Figaro Magazine* du 14 novembre, *« sept grands projets »* issus des états généraux réunis par le RPR et l'UDF depuis trois ans. Ces projets résument *« les principales réformes qui vont faire bouger la France ». « Il faut sortir de l'immobilisme des années socialistes*, écrivent-ils, *sortir la France d'une crise qui, pour l'essentiel, est une crise de l'Etat. (...) Nous voulons un Etat fort, un Etat qui fait respecter la sécurité des personnes et des biens, un Etat qui veille à ce que soient assurées les nécessaires sécurités sociales. Nous voulons un Etat qui sait s'alléger des tâches et des missions qui pourraient être mieux accomplies par d'autres que lui, soit au travers des collectivités locales, soit au travers des initiatives de la société civile. »*

Ils soulignent qu'*« une telle orientation conduit à baisser les impôts et les charges sociales pour renforcer les incitations à produire »* et *« à dépenser plus pour la justice, la sécurité ou l'aménagement du territoire ». « La solution*, ajoutent-ils, *ne consiste pas à tailler à coups de hache dans les dépenses publiques, même s'il existe des gaspillages que l'on peut réduire, des opérations de prestige que l'on peut différer ou auxquelles on peut renoncer. C'est par la privatisation, l'ouverture à la concurrence, la décentralisation, que l'on peut économiser l'argent public et réduire progressivement nos prélèvements obligatoires. »*

Les sept projets sont résumés ainsi :

1) Garantir l'indépendance de la justice, lui donner des moyens nouveaux, notamment en transformant le Conseil supérieur de la magistrature en un Conseil supérieur de la justice indépendant du pouvoir politique et en faisant passer le budget de la justice de 1,4 % à 2,5 % du budget de l'Etat.

2) Immigration : contrôler, intégrer, en définissant *« plus strictement »* les conditions d'entrée et de séjour des étrangers (abrogation de la loi Joxe) et en réformant le code de la nationalité (selon les propositions de la commission Long).

3) Aménager le territoire, revitaliser l'espace rural, défendre le cadre de vie des Français, en modifiant la fiscalité agricole et le droit de l'environnement.

4) Construire une France décentralisée, en clarifiant la responsabilité fiscale de chaque collectivité et en développant les moyens financiers des associations.

5) Une autre politique économique pour l'emploi et le progrès social, qui passe par une diminution des impôts et des charges, *« un vaste programme de privatisations »* (touchant *« l'ensemble des banques, des assurances, des entreprises individuelles du secteur concurrentiel »*), l'ouverture d' *« espaces de concurrence »* dans les secteurs de l'énergie, des télécommunications et des transports.

6) Sauver les sécurités sociales des Français, en particulier par *« une autre gestion de l'hôpital »*, *« une revalorisation des professions de santé »*, la mise en place d'un système de retraites à la carte.

7) Education : autonomie, liberté, diversité, ce qui suppose notamment qu'il n'y ait *« aucune discrimination financière dans l'aide apportée aux établissements »*, que soient personnalisées la rémunération et la carrière des enseignants, que l'enseignement professionnel et l'apprentissage soient revalorisés et que les universités, devenues *« libres et concurrentielles »*, puissent *« fixer elles-mêmes les conditions d'accès »* et *« recruter elles-mêmes les enseignants dont elles ont besoin »*.

Un pas en arrière

par Thomas Ferenczi

EN indiquant, au micro d'une radio de la communauté juive, qu'il entend à l'avenir *« gérer autrement »* la *« contradiction »* dans laquelle le met, depuis 1986, le dépôt annuel d'une gerbe sur la tombe de Pétain, à la fois vainqueur de Verdun en 1916 et chef d'un Etat « collaborateur » de 1940 à 1944, M. Mitterrand répond à l'émotion soulevée dans une grande partie de l'opinion et, en tout premier lieu, dans la communauté juive, par un geste qui paraît à beaucoup difficilement compatible avec la défense des valeurs républicaines.

Le chef de l'Etat s'efforce, à l'évidence, d'éviter qu'un nouveau sujet de polémique ne vienne s'ajouter à celle qui se développe sur l'affaire du sang contaminé, que les socialistes ont déjà bien du mal à « gérer ». Il s'adresse d'abord à ses propres amis, dont certains ont commenté sévèrement le dépôt de la gerbe présidentielle. Le professeur Léon Schwartzenberg a réagi dans ces colonnes (*le Monde* du 14 novembre) en disant éprouver de la peine et de la honte. Plusieurs élus du PS, tels que MM. Jean Le Garrec et Jean-Christophe Cambadélis, ont exprimé leur incompréhension et leur condamnation.

M. Mitterrand n'ignorait pas que le comité directeur du PS, qui se réunit dimanche pour définir sa stratégie face à la demande de mise en accusation des trois anciens ministres devant la Haute Cour, envisageait de manifester sa réprobation – ce qui explique sans doute que l'Elysée ait rendu public, dès vendredi, des extraits de l'entretien, qui ne sera diffusé que le 22 novembre, soit trois jours avant le voyage du chef de l'État en Israël, ce qui n'est pas non plus une coïncidence. Les socialistes étant d'autant plus enclins à prendre leurs distances avec M. Mitterrand qu'ils ont l'impression que celui-ci les a « lâchés » dans l'affaire du sang, le risque était grand que s'ouvre une nouvelle brèche dans la solidarité.

Au-delà de ses propres amis politiques, le président de la République ne souhaitait pas non plus offrir à la droite la possibilité de se réclamer, contre la gauche, du respect de la morale. M. Chirac n'avait pas tardé, en effet, à saisir l'occasion, en disant *« partager le sentiment »* de ceux qu'a choqués le geste présidentiel. M. Mitterrand ne pouvait continuer à rester insensible aux inquiétudes que suscite la renaissance d'un climat de racisme et d'antisémitisme, que son hommage à Pétain, en levant, qu'il le veuille ou non, une sorte d'interdit, ne peut qu'encourager.

Pour l'essentiel, cependant, M. Mitterrand persiste et signe. Même s'il fait *« un pas en arrière »*, comme l'a aussitôt relevé M. Serge Klarsfeld, il n'annonce pas son intention de mettre fin à la tradition qu'il a lui-même instaurée. Il n'explique pas davantage pourquoi il a cru bon, à la différence de ses prédécesseurs, d'instituer ce rituel, que ne saurait justifier la volonté de rassemblement affichée en 1986 par le futur candidat de la « France unie ».

Enfin, il maintient le refus qu'il oppose, depuis plusieurs mois, à ceux qui attendent de lui un *« acte symbolique »* par lequel serait officiellement reconnue la responsabilité de l'Etat français de Vichy dans les persécutions et les crimes contre les juifs. *« Ne demandez pas des comptes à la République, elle a fait ce qu'elle devait »*, avait-il dit le 14 juillet. Cette fois-ci, tout en n'excluant pas un geste, à *« déterminer »*, il va plus loin en affirmant que *« la nation française n'a pas été engagée dans cette affaire »*. La République, certes, était abolie, mais si la nation est autre chose qu'une fiction juridique, comment nier, aujourd'hui, qu'elle ait été, en partie, « engagée » ?

L'attitude de M. Mitterrand, qui reste ici fidèle au noble « mensonge » gaulliste, renvoie à la complexité d'un homme dont certaines raisons nous échappent. Mais, quelles que soient les contradictions de l'Histoire, il existe aussi, sur la collaboration, des vérités simples, que les spécialistes ont établies et qui sont bonnes à dire.

M. Cambadélis (PS) condamne « une faute éthique et politique »

M. Jean-Christophe Cambadélis, député (PS) de Paris, a condamné, vendredi 13 novembre, le dépôt d'une gerbe sur la tombe de Pétain, à l'île d'Yeu, de la part du président de la République à l'occasion du 11 novembre. Président du Manifeste contre le Front national, M. Cambadélis estime que *« Pétain n'est pas la continuité de la République, mais sa négation ». « Que les nostalgiques fleurissent sa tombe, c'est leur droit*, dit-il. *Que la République le fasse, c'est un non-sens. »*

« En tant que député du peuple, je ne me sens pas représenté par ce geste. Plus : je le condamne comme une faute éthique et politique, en ces moments incertains de résurgence de la xénophobie et de l'antisémitisme », a ajouté M. Cambadélis. Evoquant des déclarations de M. Serge Klarsfeld, président de l'Association des fils et filles des déportés juifs de France, qui avait rapproché le geste de M. François Mitterrand de son *« itinéraire pendant l'Occupation »*, le député de Paris a déclaré : *« Ce n'est pas ainsi que l'on pourra faire respecter l'éthique. Nous combattons pour la mémoire et la justice. Ne polluons pas ce combat ! Ne mélangeons pas les genres ! »*

L'accord avec Génération Ecologie soumis à l'assemblée générale des Verts

Cinq motions s'opposent à celle de M. Waechter

Réunis en assemblée générale à Chambéry du 13 au 15 novembre (*le Monde* du 13 novembre), les Verts devaient voter sur les six motions qui leur étaient soumises pour valider ou non *« la proposition d'accord entre les Verts et Génération Ecologie pour les prochaines élections législatives »*.

Parmi les opposants à une intégration des Verts dans le jeu des alliances politiques, une motion signée par M. François Degans, responsable de la commission économique, souligne le chemin qui reste à parcourir pour transformer un engouement culturel en une expression politique (1) ; une seconde, de M. François Berthout, ancien porte-parole du mouvement, propose de *« faire gagner l'écologie sur des objectifs concrets »*. Les quatre autres motions sont conduites par les principaux dirigeants des Verts :

– La motion Anger se propose ainsi de faire *« le lien entre les valeurs contre-culturelles issues des années 70, qui fondent l'identité des verts (tiers-mondiste, féministe, régionaliste, non-violente et anti-nucléaire), et les nouvelles cultures militantes apparues dans les années 80 (lutte contre l'exclusion, antiracisme) »* ;

– La motion Waechter réaffirme l'ambition des Verts de *« devenir majoritaires sur [leurs] valeurs, c'est-à-dire de rassembler un maximum de personnes autour d'une volonté commune de rompre avec l'anthropocentrisme conquérant »*. En termes tactiques, cela passe par *« une candidature verte à la prochaine élection présidentielle, à désigner dès l'automne de 1993 »*, et par un rapprochement avec Génération Ecologie, qui ne serait qu'*« une option, mais pas un élément déterminant »* de la démarche actuelle des Verts ;

– La motion Voynet, très critique sur le fonctionnement actuel des Verts, juge que *« la constitution d'un pôle écologiste fort (...) est seule susceptible de peser dans la réhabilitation du politique »* et d'offrir *« une réelle alternative entre une gauche exsangue et une droite hégémonique »*.

– La motion Desessard, également critique vis-à-vis du mouvement, se réfère explicitement à ce testament du philosophe et psychanalyste Félix Guattari : *« Ce n'est qu'à la condition de catalyser un passage à l'acte collectif que les idées écologistes pourront devenir autre chose qu'une mode superficielle. »*

Pour des raisons internes, liées à des enjeux de pouvoir, ces différentes motions éclatent en neuf listes pour l'élection, à la proportionnelle, d'un quart des cent vingt membres du Conseil national interrégional. C'est notamment le cas de la motion Desessard, intitulée « Ouvrons la fenêtre », dont les signataires seraient répartis (2) sur trois listes pour mieux assurer leur représentation au CNIR.

J.-L. S.

(1) En dépit de l'hostilité des Verts à cette réduction, nous sommes contraints, comme chaque année, pour une meilleure compréhension des rapports de forces internes, de personnaliser ainsi des motions collectives.

(2) Les listes de candidats au CNIR peuvent être constituées jusqu'au samedi 14 novembre à 14 heures.

Préparant leur deuxième convention

Les amis de M. Chevènement veulent « inventer une autre politique »

M. Max Gallo, député européen, a présenté, jeudi 12 novembre, les « propositions pour un débat » que le Mouvement des citoyens, fondé par M. Jean-Pierre Chevènement et ses amis en août dernier, examinera lors de sa deuxième convention, prévue pour les 12 et 13 décembre à Noisy-le-Grand, en Seine-Saint-Denis. *« Il y a une crise française profonde. Ce n'est pas un problème de calendrier ou d'institutions, c'est un problème de fond »*, a déclaré M. Gallo, en appelant à *« changer de fond en comble la politique économique et sociale »*.

Sans préciser si le Mouvement des citoyens présentera des candidats aux élections législatives, l'ancien membre du gouvernement Mauroy a déclaré que ces élections *« ne sont qu'un moment »*, alors que *« le travail que nous engageons*, a-t-il dit, *est un travail de très long terme face à la crise française »*. M. Gallo a expliqué aussi que le débat sur les institutions ne doit pas *« servir de rideau de fumée devant les problèmes réels du pays »*.

Les propositions destinées à préparer la convention du mois prochain mettent l'accent sur la nécessaire *« réinvention »* du *« projet »* de la France. *« Dans le monde de l'après-Yalta, avec trois millions de chômeurs et cinq millions de travailleurs précaires, la France semble avoir perdu ses repères »*, écrivent les animateurs du Mouvement des citoyens. Voulant *« inventer une autre politique »*, ils entendent *« agir contre le chômage »*, notamment par des politiques publiques européennes, *« au lieu de miser sur le seul marché et sur la seule concurrence »*. Ils recommandent aussi *« des programmes longs et amples de retour à l'emploi pour ceux qui en sont éloignés depuis longtemps »*.

Dans le Nord-Pas-de-Calais

Mme Blandin, écologiste et pacifiste

LILLE

de notre correspondant

La commune de Neuville-Saint-Vaast garde au cœur de la terre de l'Artois les cicatrices des terribles combats dont la région fut le théâtre pendant la première guerre mondiale. Trois cimetières militaires y voisinent : le français (quinze mille sépultures), l'allemand (quarante-cinq mille) et le britannique (sept cents). Ce village est symbolique car il fut le théâtre d'un épisode de fraternisation entre soldats français et allemands. Dans un livre sur ses « carnets de guerre », un tonnelier originaire du Midi, Louis Barthas, raconte comment, le 10 décembre 1915, les soldats durent sortir des tranchées pour ne pas s'y noyer. *« On eut ce singulier spectacle : deux armées ennemies face à face, sans se tirer un coup de fusil. (...) Des mains se tendirent et s'étreignirent, on se partagea le tabac... »*

C'est en ce lieu symbolique que Mme Marie-Christine Blandin, présidente du conseil régional, membre des Verts et militante pacifiste, avait choisi de lancer, mercredi 11 novembre, un appel à la paix pour la commémoration de l'armistice de 1918. Elle a proposé qu'on érige sur cette terre un monument pour la paix. En réponse au vœu émis, il y a soixante-dix-sept ans, par Louis Barthas (*« Qui sait ? Peut-être qu'un jour, sur ce coin de l'Artois, on élèvera un monument pour commémorer l'élan de fraternité »* de décembre 1915) et repris aujourd'hui par le maire de la commune, M. Donald Browarski. *« C'est pour ceux qui reposent au fond de cette terre et non pour les drapeaux »*, a précisé Mme Blandin pour répondre à l'incompréhension des associations locales d'anciens combattants.

Cette dernière était suscitée davantage par le choix du seul cimetière allemand pour le dépôt de gerbe (erreur vite réparée par un dépôt dans les autres cimetières) que par l'initiative elle-même : les anciens combattants commémorent eux-mêmes cette *« réconciliation par-dessus les tombes »* depuis les années 50.

JEAN-RENÉ LORE

EN BREF

□ ***Un rocardien prend la direction de la fédération socialiste de l'Essonne.*** – M. Arnaud Massip, rocardien, collaborateur de M. Alain Richard, chargé des élections au secrétariat national du PS, a été désigné à la tête de la direction provisoire de la fédération de l'Essonne du PS. Celle-ci était dirigée depuis le congrès de Rennes, en mars 1990, par la Gauche socialiste, le courant de Mme Marie-Noëlle Lienemann et de MM. Julien Dray et Jean-Luc Mélenchon, mis en minorité en juin dernier à la suite des déclarations de Mme Lienemann sur l'implication de certains élus socialistes du département dans les affaires de fausses factures.

□ **Un élu des Yvelines quitte le PS.** – M. Georges Mougeot, conseiller général des Yvelines, maire de Maurepas depuis 1989, a décidé de quitter le Parti socialiste, dont il était membre depuis dix-sept ans. M. Mougeot avait été cité comme étant susceptible d'être inculpé dans le cadre de l'instruction de l'affaire SAGES par M. Renaud Van Ruymbeke (*le Monde* du 16 octobre). *« Mon désaccord avec le Parti socialiste*, précise-t-il, *est antérieur et porte sur des dossiers concrets, tels que l'aménagement du territoire, le logement social ou le maintien de l'ordre public, des problèmes auxquels je suis confronté quotidiennement en tant que maire. Les péripéties de l'affaire Urba-SAGES m'ont révélé l'ampleur des dissensions internes au PS, mais ce n'est que la goutte d'eau qui fait déborder le vase. »* – (Corresp.)

□ **L'UDF désigne huit secrétaires généraux adjoints.** – Le bureau politique de l'UDF a entériné la désignation de huit secrétaires généraux adjoints représentant chacune des composantes de la confédération. Autour de M. François Bayrou, secrétaire général de l'UDF, ont été nommés MM. Pascal Clément et Jean-Pierre Raffarin, au titre du Parti républicain, Jean Arthuis et René Couanau pour le CDS, Didier Bariani pour le Parti radical, André Santini, représentant du PSD, Mme Marielle de Sarnez et M. Bernard Lehideux pour les Clubs Perspectives et Réalités. Le bureau politique comptera d'autre part deux nouveaux membres : MM. Jean-Claude Casanova et Alain Lamassoure.

POLITIQUE

La discussion budgétaire à l'Assemblée nationale

Le gouvernement veut renforcer le soutien au logement social

Les députés ont examiné, dans la nuit du vendredi 13 au samedi 14 novembre, les crédits affectés à l'urbanisme, au logement et aux « services communs », qui s'élèvent à 55,998 milliards de francs, soit une progression de 2,35 % par rapport à 1992 (1). Le vote devait intervenir samedi 14 novembre, à l'issue de l'examen du projet de budget du ministère de l'équipement, du logement et des transports. Vendredi matin, les députés avaient adopté les crédits affectés à l'aménagement du territoire, évalués à 2,741 milliards de francs (dépenses ordinaires et autorisations de programme). L'opposition a voté contre. Le PS a voté pour. Les communistes n'ont pas pris part au vote.

Ils étaient venus, sous les fenêtres du Palais-Bourbon, se faire les porte-parole des sans-logis et des mal-logés. Les quatre cents manifestants, mobilisés par plusieurs associations – Droit au logement, Emmaüs, SOS-Racisme, Ligue des droits de l'homme... – ont été entendus si l'on en juge par les diverses références à leur combat qui ont émaillé le débat dans l'hémicycle. Ils ont même fourni un prétexte à des échanges polémiques parfois violents qui, plus qu'une poussée de fièvre idéologique, traduisent surtout la mauvaise conscience des partis politiques face à l'ampleur de la crise du logement. En clair, chacun renvoyait à l'autre la responsabilité de l'échec.

La droite a donc accusé la gauche. *« La situation actuelle est fille de l'idéologie des années Mauroy et du congrès de Valence qui présente le bailleur privé comme un exploiteur de pauvres gens »*, a requis M. Jean-Jacques Weber (UDC, Haut-Rhin). *« Vous mettez souvent en cause la spéculation, mais quelles instructions ce gouvernement a-t-il données aux banques nationalisées pour éviter qu'elles ne distribuent généreusement le crédit ? »*, s'est interrogé M. Jean Tibéri (RPR, Paris). La gauche, à son tour, a demandé des comptes à la droite. *« La Ville de Paris ne finance que deux mille logements sociaux alors que fleurissent les zones d'aménagement concerté (ZAC) avec une forte proportion de bureaux et de logements de standing et que l'Etat propose vainement des milliers de prêts locatifs aidés (PLA) à cette collectivité »*, a dénoncé Mme Marie-Noëlle Lienemann, ministre délégué au logement et au cadre de vie. M. Jean-Pierre Brard (PC, Seine-Saint-Denis) a durci encore l'acte d'accusation. *« Vous pratiquez la purification sociale et ethnique »* a-t-il lancé à l'adresse des députés de droite.

Sept mesures d'urgence

Mais au-delà des traditionnelles passes d'armes avec la Ville de Paris, le gouvernement sait qu'il doit exhiber des mesures « lisibles » aux yeux de l'opinion. Après avoir rappelé que le ministre du budget, M. Martin Malvy, a accepté de débloquer dix mille PLA supplémentaires, qui s'ajouteront aux quatre-vingt mille déjà inscrits dans la loi de finances, Mme Lienemann a annoncé qu'elle rendrait publiques, ce week-end, *« sept mesures d'urgence »* visant à *« renforcer l'orientation des crédits publics en direction des mal-logés »*. Pour sa part, M. Bianco, ministre de l'équipement, du logement et des transports, a indiqué que le gouvernement financerait cinq mille nouveaux prêts d'accession à la propriété (PAP), en complément des trente mille déjà prévus. En outre, le plafond des ressources ouvrant les droits au PAP sera relevé (de 4 % en province à 15 % à Paris et petite couronne). Enfin, l'allocation de logement sociale sera désormais généralisée sur l'ensemble du territoire après avoir été limitée aux DOM, à l'Ile de France et aux grosses agglomérations.

Si le Parti socialiste n'a pas manqué de se féliciter de ces nouveaux efforts, il est en revanche resté hostile à l'innovation que représente la création du fonds de garantie de l'accession sociale (FGAS), qui apportera la garantie de l'Etat aux prêts conventionnés contractés par des candidats à la propriété dont les revenus ne dépassent pas un certain plafond. Mais les députés PS y voient anguille sous roche, craignant qu'il ne s'agisse d'une manœuvre du Quai de Bercy visant à grignoter la formule des PAP.

Lutte contre l'exclusion

Ils n'en ont pas démordu, en dépit des assurances fournies par M. Bianco, qui a souligné qu'il n'y avait aucune incompatibilité entre les deux formules puisque que les clientèles intéressées *« ne sont pas les mêmes »*, le plafond de ressources visé par le FGAS équivalant à quatre fois le SMIC. Le PS a toutefois souhaité que *« le dialogue se poursuive »*.

Vendredi matin, la lutte contre les fractures de l'espace social avait également été l'enjeu de la discussion des crédits affectés à l'aménagement du territoire. Hormis M. André Laignel, secrétaire d'Etat chargé de l'aménagement du territoire, qui a présenté son budget comme *« un outil de lutte contre l'exclusion »*, l'enthousiame n'était pas vraiment de mise, même pas sur les bancs socialistes. *« C'est un peu le reflux »*, a regretté M. Jean-Pierre Kucheida (PS, Pas-de-Calais), rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges. Inquiet de voir le *« territoire en train de craquer »*, M. André Balligand (PS, Aisne), rapporteur spécial de la commission des finances, a appelé le gouvernement à *« réorienter sa politique qui, sans être mauvaise, a été très déficiente depuis la décentralisation »*.

Evidemment plus sévère, M. Yves Coussain (app. UDF, Cantal) a jugé que *« ce n'est pas avec ce budget que nous pourrons espérer l'amorce d'un rééquilibrage entre un Bassin parisien qui s'asphyxie et des territoires ruraux qui se vident »*. Versant dans la métaphore géométrique, M. Michel Giraud (RPR, Val-de-Marne) a comparé l'aménagement du territoire en France à *« un cercle dont le centre est partout et la circonférence nulle part »*, tandis que M. Georges Chavanes (UDC, Charente) a qualifié de *« retour en arrière »* le fait que le secrétariat d'Etat de M. Laignel n'est plus directement rattaché au premier ministre.

Mais nul mieux que M. Michel Dinet n'a convaincu des charmes d'une vie rurale à réhabiliter de toute urgence. Racontant ses visites dans la capitale, le député PS de Meurthe-et-Moselle a avoué que, dans le métro, il avait *« l'impression d'avoir toujours ses bottes »*. Avec l'ingénuité qui fut peut-être celle du Polynésien Aotourou ramené en France par Bougainville, M. Dinet a fait part à ses collègues de sa surprise à voir les Parisiens *« courir et s'entasser dans les wagons sans échanger un mot »*. Voilà un témoignage rafraîchissant qui eût mérité un autre accueil qu'un hémicycle clairsemé.

FRÉDÉRIC BOBIN

(1) *L'effort public en faveur du logement, qui regroupe les dépenses budgétaires, fiscales et sociales, s'élève en fait à 143 milliards de francs, soit une augmentation de 3,6 % par rapport à 1992.*

□ M. Hugues Bousiges nouveau secrétaire général du groupe de l'Union centriste du Sénat. – M. Hugues Bousiges, sous-préfet, a été nommé, mardi 10 novembre, secrétaire général du groupe de l'Union centriste du Sénat. Ancien secrétaire général adjoint du groupe centriste de 1976 à 1985, M. Bousiges remplace à ce poste M. Jean-Dominique Giuliani, nommé directeur de cabinet du président du Sénat, M. René Monory.

[Né le 7 janvier 1948 à Rennes (Ille-et-Vilaine), licencié en droit et titulaire d'un DES de droit public, M. Hugues Bousiges a commencé sa carrière, en 1973, comme attaché d'administration centrale au ministère de l'économie et des finances. A partir de 1976, il appartient successivement aux cabinets de M. Jean Lecanuet, ministre d'Etat chargé du plan et de l'aménagement du territoire, de M. Pierre-Bernard Reymond, secrétaire d'Etat chargé du budget, et de M. René Monory, ministre de l'économie. En 1981, il entre au cabinet de M. Alain Poher, président du Sénat. De 1976 à 1985, il est secrétaire général adjoint du groupe de l'Union centriste du Sénat. Titularisé sous-préfet en 1989, il devient directeur du cabinet du préfet de Seine-et-Marne, puis, en 1991, secrétaire général de la préfecture de l'Indre. M. Bousiges a été également adjoint au maire de Vanves de 1983 à 1988.]

LIVRES POLITIQUES

L'autoconsécration de la présidence

Au fur et à mesure qu'approche l'échéance normale du prochain renouvellement de l'Assemblée nationale, celui de mars 1993, c'est celle, plus lointaine puisqu'elle tombe en 1995, du mandat présidentiel qui hante le débat politique. A tel point que certains stratèges souhaitent que celle-ci devance celle-là, tant il est vrai que l'habitude est prise de raisonner, même lorsqu'il s'agit de l'élection des députés, en termes de majorité présidentielle. Incontestablement, le plus sûr moyen de faire émerger une majorité de ce genre serait de la constituer autour d'un président ayant déjà acquis la faveur des électeurs. Faut-il bousculer les règles du jeu (et le calendrier qu'elles fixent), afin de répondre aux pressions conjoncturelles de la dynamique politique qu'elles ont précisément pour objet de canaliser et d'ordonner ?

La question renvoie à un problème récurrent dans un pays où le souci du formalisme juridique le dispute à un tempérament impulsif, où l'esprit démocratique se confond avec le sentiment que la majorité, serait-elle fluctuante, est fondée à imposer sa vérité. Ce qui a valu à la France de battre des records en matière de production constitutionnelle et de se maintenir toujours à un bon niveau dans l'exégèse permanente de son mode de fonctionnement politique. Il n'y a plus vraiment de querelle de régime, mais le champ d'interprétation de la dernière charte institutionnelle, pourtant vieille de trente ans si l'on se réfère à sa plus importante réforme (celle de 1962 sur l'élection du président de la République au suffrage universel), reste encore ouvert. On va avoir l'occasion de le vérifier.

S'il en est ainsi, ce n'est pas seulement en raison de la propension nationale à discuter les règles du jeu, c'est aussi parce que les institutions ne cessent de se construire en fonction de leur vie propre. Un ouvrage collectif, consacré à la genèse de l'une d'entre elles, devenue prééminente, ce qu'elle n'était pas à l'origine de la République, en illustre sous plusieurs aspects l'évolution, souvent involontaire, parfois incontrôlée. On a deviné qu'il s'agissait de la fonction présidentielle. Dans cette somme d'études, Bernard Lacroix montre que les constitutions sont le fruit de transactions, en général au bénéfice du parti dominant, mais que la formalisation des conditions du jeu qu'elles tentent de pérenniser n'interrompt pas la dynamique de celui-ci. Le travail de codification se réalise aussi sous l'effet de divers facteurs, qui sont l'usage des institutions, la symbolique qu'elles incarnent et la capacité d'investissement qu'elles s'attirent.

Patrick Lehingue examine le champ laissé (et conquis) par la *« parole présidentielle »* par rapport, notamment, au discours parlementaire : de la IIIe à la Ve République, le transfert est éclatant et va bien au-delà de la différenciation des textes constitutionnels. Le président de la République est devenu *« un des locuteurs les plus libres qui aient jamais existé en France »*, capable d'intervenir quand et où il le désire, pratiquement dans les conditions qu'il souhaite. Ses interventions font l'objet d'une survalorisation médiatique, souvent sans commune mesure avec l'intérêt de leur contenu réel. Cependant, note l'auteur de cette étude, la part de ce charisme octroyé s'émousse lorsque les circonstances politiques n'en justifient plus la dramatisation (comme cela est arrivé au général de Gaulle après le règlement de l'affaire algérienne).

Stéphane Monteclaire explique comment le protocole sert la fonction (d'où l'attention sourcilleuse que lui ont portée les présidents de la Ve République), et Dominique Damamme décrit le *« service »* du premier ministre, pour montrer que, dans le domaine des rapports entre le président et le chef du gouvernement, la pratique a notoirement infléchi la lettre de la Constitution, avec l'acquiescement de l'Assemblée nationale. Pour Michel Dobry, la cohabitation de 1986-1988 n'a été qu'une situation expérimentale dont *« le fait – historique – majeur »* est que, *« au-delà du champ politique et de la bureaucratie gouvernementale, les autres secteurs stratégiques de la société française ont, malgré quelques frictions discrètes, continué à jouer le jeu... »*

Il y aurait bien d'autres notations à mentionner et d'autres auteurs à citer dans ce travail collectif et substantiel. Relevons encore celle que fait Daniel Graxie, parce qu'elle renvoie à une actualité familière. Cet auteur estime que la domination exercée depuis les années 60 par les gouvernants, aux dépens des parlementaires, tient, pour partie, aux positions de *« leadership »* que les premiers, ainsi que les *« présidentiables »*, ont réussi à occuper. *« La suprématie des dirigeants de l'exécutif repose moins,* écrit-il, *sur leurs ressources institutionnelles et constitutionnelles que sur leurs capacités à s'imposer à leurs associés au sein des entreprises de conquête du pouvoir. »* Philippe Braud complète ce jugement en soulignant combien le mythe présidentiel du *« décideur suprême »* coïncide avec la fiction si fragile sur laquelle repose le système politique des sociétés démocratiques développées, qui ont besoin de croire que les dirigeants élus maîtrisent les processus sociaux, économiques et culturels et les tendances lourdes dont elles sont le lieu. Il arrive au mythe de vaciller quand tout le reste paraît aller à vau-l'eau ! Leçon de sagesse : à l'apogée de l'ambition politique, il ne devrait y avoir que modestie.

On retrouve le même auteur dans deux autres ouvrages de vulgarisation : l'un est une remise à jour d'une initiation à la vie politique, dans la collection « Que sais-je ? », l'autre un manuel de sociologie politique. Sa lisibilité le destine aux étudiants de premier cycle, mais aussi à tous ceux qui veulent aller au-delà des modes d'explication liés à l'actualité politique. Philippe Braud y dresse un tableau général de sa discipline avec le souci de fournir à ses lecteurs le maximum de repères globaux, afin qu'ils étayent solidement leurs jugements. En effet, si, suivant une formule prêtée à Aristide Briand, la politique *« c'est de dire des choses à des gens »*, autant, lorsqu'on s'en mêle, fût-ce en amateurs, ne pas leur dire n'importe quoi.

► ***Le Président de la République, usages et genèses d'une institution***, **sous la direction de Bernard Lacroix et Jacques Lagroye. Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 416 pages, 225 F.**

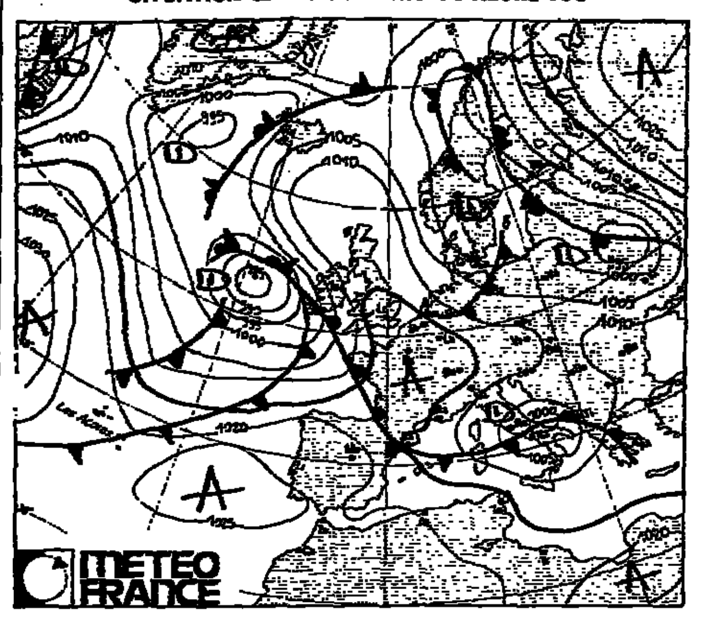
► ***La Vie politique***, **de Philippe Braud. « Que sais-je ? », PUF, 128 pages, 39 F.**

► ***Sociologie politique***, **de Philippe Braud. Librairie générale de droit et de jurisprudence, 480 pages, 170 F.**

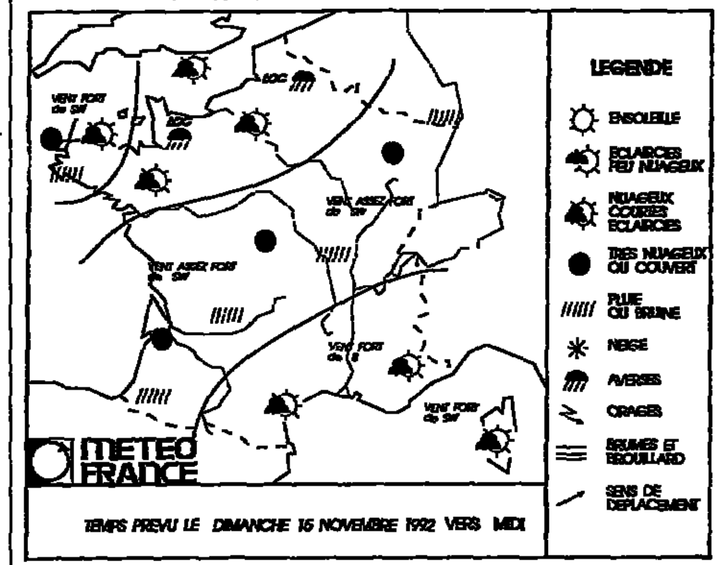
ANDRÉ LAURENS

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 14 NOVEMBRE A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 15 NOVEMBRE 1992



Dimanche. – Le matin, il pleuvra sur le Nord-Est, le Nord-Pas-de-Calais, l'Ile-de-France, le Centre, l'Auvergne, le Limousin et le nord de l'Aquitaine. Les *pluies seront temporairement fortes*. Le vent de sud-ouest sera modéré avec des rafales jusqu'à 50-70 km/h.

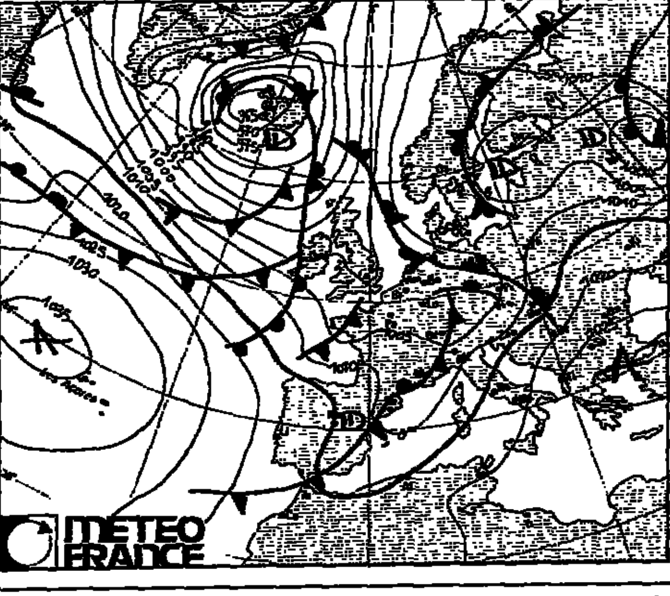
A l'avant de cette zone pluvieuse, c'est-à-dire sur les régions méditerranéennes, les passages nuageux deviendront de plus en plus nombreux. A l'arrière, sur le Nord-Ouest, le ciel sera bien nuageux avec des averses.

En cours de journée, les pluies progresseront vers l'est. Elles se situeront *en fin de journée sur l'Aquitaine*, la région Midi-Pyrénées, le Sud-Est, le Centre-Est, la Lorraine et l'Alsace. Le vent de sud soufflera en vallée du Rhône à 60-80 km/h. Le ciel de traîne avec beaucoup de nuages et quelques averses gagnera le Poitou-Charentes, le Centre, l'Ile-de-France, le Nord et la Picardie, tandis que de nouvelles pluies plus marquées reviendront sur la Bretagne accompagnées d'un renforcement du vent de nord-ouest jusqu'à 60 km/h.

Les températures matinales seront plus douces : entre 6 degrés et 10 degrés sur une majeure partie du pays, 10 degrés à 12 degrés dans le Sud-Ouest, ainsi que près de la Méditerranée.

L'après-midi, le thermomètre atteindra 13 degrés à 15 degrés sur la moitié nord, 15 degrés à 17 degrés sur la moitié sud et jusqu'à 20 degrés sur le littoral méditerranéen.

PRÉVISIONS POUR LE 16 NOVEMBRE 1992 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 14-11-92

Valeurs extrêmes relevées entre le 13-11-1992 à 18 heures TUC et le 14-11-1992 à 6 heures TUC

FRANCE			
AJACCIO	17	8	D
BIARRITZ	17	14	C
BORDEAUX	15	9	P
BOURGES	7	-1	C
BREST	10	7	P
CAEN	9	2	P
CHERBOURG	9	-1	P
CLERMONT-FER	6	-2	C
DIJON	6	-3	B
GRENOBLE	6	1	D
LILLE	8	-1	N
LIMOGES	10	-	P
LYON	7	0	C
MARSEILLE	11	2	D
NANCY	6	-1	C
NANTES	9	7	P
NICE	12	7	D
PARIS-MONTS	9	2	N
PAU	16	12	P
PERPIGNAN	20	11	C
POINTE-A-PITRE	32	23	N
RENNES	10	6	P
ST-ETIENNE	6	0	D
STRASBOURG	7	1	C
TOULOUSE	15	9	P
TOURS	9	3	P
ÉTRANGER			
ALGER	22	13	N
AMSTERDAM	8	3	N
ATHÈNES	21	14	C
BANGKOK	30	20	N
BARCELONE	20	11	N
BELGRADE	10	3	C
BERLIN	5	3	A
BRUXELLES	7	1	D
LE CAIRE	24	15	D
COPENHAGUE	6	-1	D
DAKAR	30	25	N
DELHI	23	15	D
GENÈVE	5	-3	N
HONGKONG	-	-	-
ISTANBUL	17	9	N
JÉRUSALEM	20	7	D
LISBONNE	19	15	C
LONDRES	8	-1	C
LOS ANGELES	24	11	D
LUXEMBOURG	6	0	C
MADRID	19	4	N
MARRAKECH	28	12	D
MEXICO	19	13	D
MILAN	9	-5	D
MONTRÉAL	14	2	D
MOSCOU	-2	-2	-
NAIROBI	21	15	C
NEW-YORK	17	6	D
OSLO	-	-	-
PALMA-DE-MAJ	21	16	C
PÉKIN	9	2	C
RIO-DE-JANEIRO	-	-	-
ROME	16	9	D
SÉVILLE	-	9	D
SINGAPOUR	29	24	C
STOCKHOLM	3	1	P
SYDNEY	-	-	-
TOKYO	19	12	D
TUNIS	20	13	N
VARSOVIE	5	0	C
VENISE	9	3	D
VIENNE	8	1	N

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

JUSTICE

Violents incidents après le verdict

La « boulangère de Reims » acquittée par la cour d'assises de la Marne

La cour d'assises de la Marne, présidée par M. Daniel Marzi, a acquitté, vendredi 13 novembre, Marie-Josée Garnier, trente ans, accusée du meurtre d'Ali Rafa, tué le 12 février 1989 à Reims d'une balle dans la tête. Cette décision a provoqué la colère de la famille du jeune homme, et de violents incidents ont éclaté entre les forces de police et une trentaine de jeunes Maghrébins. Le MRAP et SOS-Racisme ont protesté contre ce verdict.

REIMS

de notre envoyé spécial

L'affaire était née avec une odeur de racisme. Mais, au fil de l'audience, la famille d'Ali Rafa s'était elle-même peu à peu laissé convaincre. Son avocat, Mᵉ Emmanuel Ludot, l'avait dit à l'accusée. *« Vous avez obéi à un réflexe de peur. Pas la peur qu'on lit dans les journaux, mais la vraie peur. »* Cela ne l'empêchait pas de demander justice, calmement, posément, en écartant tout ce qui pouvait passionner le débat : *« Je suis venu sans SOS-Racisme et sans Harlem Désir*, dit-il. *Les Rafa veulent une justice équilibrée, pesée. Ils veulent seulement que Mᵐᵉ Garnier soit déclarée coupable, car cette affaire c'est de l'illégitime défense. »*

L'avocat général Georges Gutierrez s'était, lui aussi, montré modéré. L'accusation de meurtre lui semblait excessive. Il lui préférait celle de « coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner ».

« Feu d'artifice sur le cercueil »

Mais il s'opposait formellement à toute idée de légitime défense. Même en admettant que Mᵐᵉ Garnier ait voulu faire cesser l'altercation qui opposait son oncle à une bande de jeunes qui lui volaient des croissants, le magistrat relevait : *« Elle n'a pas tiré sur l'agresseur, mais sur quelqu'un qui ne faisait rien. »* Toutefois, il lui reconnaissait de larges circonstances atténuantes et, en rappelant qu'elle avait été détenue quatre mois, il demandait une peine de quatre ans de prison avec sursis, soit une peine de principe, car, dit-il, *« le rôle de la justice, c'est aussi de fixer des limites ».* Mais le magistrat ne cachait pas son inquiétude et, se tournant vers les jurés, il soupirait : *« Si votre verdict était injuste... Si vous acquittez, vous devez savoir que vous accordez un permis de tuer pour tout et n'importe quoi. »* Le tribunal correctionnel avait condamné à des peines avec sursis les jeunes gens reconnus coupables de vol aggravé chez la boulangère. Aussi, M. Gutierrez se refusait à envisager un acquittement : *« On dirait alors que la vie d'un homme a moins de prix qu'un croissant. »* Un argument déjà soulevé par Mᵉ Ludot, qui avait ajouté : *« Votre acquittement serait lourd de sens. Cela équivaudrait à des applaudissements, à un feu d'artifice sur le cercueil d'Ali. »*

Ces applaudissements, le jury populaire les a entendus lorsque la salle a salué bruyamment la plaidoirie de Mᵉ René Garaud, défenseur de Mᵐᵉ Garnier, sans le moindre égard pour ce grand banc du deuxième rang où sont alignés les dix frères et sœurs d'Ali Rafa, tué d'une balle dans la tête à vingt-trois ans. Le public a crié *« Bravo ! »* au tonitruant discours de l'avocat. La salle ne sera pas évacuée, mais le président impose le silence à une sœur de la victime qui tente de réagir.

Mᵉ Garaud avait fait son métier, à sa manière. Il avait argumenté sur *« la malheureuse boulangère de Reims »*. Sûr de convaincre, il avait crié : *« Sur douze jurés, j'espère qu'il y en aura au moins cinq qui auront ma sensibilité. »* Et s'il y en avait un qui hésitait, il lui conseillait simplement de voter blanc...

Une évacuation brutale

La salle rit lorsqu'il évoque le verdict d'Ouvéa, qui, à ses yeux, n'a pas été *« un permis de tuer »*. Tout est bon pour l'avocat qui relève même : *« Il n'y aurait pas eu d'affaire, si Ali Rafa s'était baissé un tout petit peu. »*

A l'instant où tombe la décision, les frères et sœurs d'Ali crient leur colère, mais la police les expulse violemment. Un policier pousse une jeune fille vers l'escalier : c'est la bousculade et les hurlements. Le palais de justice est évacué brutalement. Dehors, un cordon de CRS fait face à une vingtaine de jeunes beurs qui crient des insultes et leur désarroi : *« Acquittement, qu'est-ce que cela veut dire ? »* A 20 heures, la police charge sans raison et barre la rue de Nesles. C'est un nouveau face-à-face, alors que les sœurs d'Ali s'agglutinent aux caméras pour expliquer d'une voix hachée : *« On a fait confiance à la justice, mais maintenant il peut arriver n'importe quoi, comme à Los Angeles. »* Une bouteille vole, puis un caillou atteint un policier. Nouvelle charge. Le groupe de CRS s'arrête devant un snack-bar et ressort avec un jeune Maghrébin, jeté à terre. Le choc sur le trottoir provoque un bruit sec. Violence gratuite. Au jeune homme qui ne bouge plus, un policier lance : *« Fais pas de cinéma, relève-toi et casse-toi. »*

Mais c'est plusieurs minutes plus tard que le jeune homme pourra se relever et s'éloigner en se tenant la tête à deux mains. Un photographe a entendu le mot *« bougnoule »*. Plus loin, un frère d'Ali est frappé au visage. *« Racistes ! »*, hurle un Maghrébin. Car, si l'audience a pu, un instant, le faire douter, maintenant il en est sûr.

MAURICE PEYROT

POLICE

Dénonçant un amendement de M. Charasse

Les commissaires et inspecteurs craignent l'attribution de pouvoirs judiciaires aux douaniers

La Fédération nationale autonome de la police (FNAP, majoritaire chez les inspecteurs et commissaires), a protesté, vendredi 13 novembre, contre l'amendement déposé, le 5 novembre, par M. Michel Charasse, sénateur (PS) du Puy-de-Dôme, ancien ministre du budget, ex-« patron » des douaniers. Ce texte vise à créer un service central douanier de police judiciaire et à doter certains agents des douanes de qualifications judiciaires. Cet amendement au projet de loi sur la réforme de la procédure pénale sera examiné mardi 17 par la commission des lois du Sénat.

Il a été dénoncé avec *« la plus grande vigueur »* par la FNAP : *« Si la situation des personnels de la douane, au regard des dispositifs de l'Acte unique (ouverture des frontières), pose problème*, déclare-t-elle, *elle ne doit pas être résolue par une réforme qui bouleverse tout le dispositif de sécurité et peut déboucher sur des atteintes graves au droit et aux libertés publiques ».*

□ **Les policiers de Dreux protestent contre « l'insécurité ».** – Les fonctionnaires du commissariat de Dreux (Eure-et-Loir) ont manifesté, vendredi 13 novembre, contre *« l'insécurité »*, en refusant d'assurer certaines de leurs tâches quotidiennes (patrouilles, prise de plainte). Ce mouvement d'humeur a suivi l'interpellation de trois jeunes des cités drouaises, lundi 9 novembre, au cours de laquelle des policiers avaient été légèrement blessés. Présentés au parquet du tribunal de Chartres, les jeunes avaient été remis en liberté. Les policiers ont dénoncé *« le sort réservé aux délinquants par le parquet de Chartres qui les relâche tous les quatre matins »*, tandis qu'un magistrat du parquet se déclarait *« assez choqué par l'attitude de personnes censées faire respecter la loi »*. Le mouvement a pris fin à l'issue d'un entretien avec le préfet.

Soupçonné d'avoir commis des abus de biens sociaux pour près de 30 millions de francs

M. Pierre Botton a été inculpé et écroué

Après plus de trente-six heures de garde à vue, l'homme d'affaires lyonnais Pierre Botton, gendre et ancien directeur de campagne de M. Michel Noir, maire de Lyon, ainsi que son principal collaborateur, M. Marc Bathier, PDG de plusieurs sociétés du groupe Botton, ont été présentés, dans la soirée du vendredi 13 novembre, au parquet de Lyon qui a ouvert une information judiciaire (*le Monde* des 12 et 13 novembre).

Vers deux heures, samedi matin 14 novembre, les deux hommes qui avaient été inculpés *« d'abus de biens sociaux »*, de *« banqueroute »* et de *« faux en écriture privée de commerce et de banque, et usage »*, par M. Philippe Courroye, juge d'instruction à Lyon, conformément aux réquisitions du parquet, étaient placés sous mandat de dépôt et incarcérés à la prison Saint-Joseph de Lyon. Leurs avocats ont aussitôt annoncé leur intention de faire appel, *« dans les plus brefs délais »*, de ces mises en détention, requises et ordonnées, selon eux, *« dans un contexte politique qui les rend critiquables à tous égards »*.

LYON

de notre bureau régional

Cinq mois d'une enquête préliminaire, ouverte à partir d'une plainte contre X déposée, le 25 mai 1992, par MM. Gilbert et Denis Boisson, anciens propriétaires de Boisson SA, ont permis aux policiers de la section financière du SRPJ de Lyon de réunir suffisamment d'éléments pour entraîner l'ouverture d'une instruction, puis faire inculper et écrouer MM. Pierre Botton et Marc Bathier. Le retrait de cette plainte, le 9 septembre, après que M. Botton eût dédommagé le plaignant, ne suspendit pas l'action publique qui se trouva même confortée et élargie par la transmission, par l'administration fiscale, d'informations concernant des faits commis au sein de Vivien SA, société mère du groupe Botton, et *« pouvant être constitutifs d'abus de biens sociaux »*.

Cadeaux et largesses médiatiques

Outre des mouvements de fonds anormaux observés entre les différentes sociétés du groupe – au point d'avoir rendu certaines d'entre elles comparables à des coquilles vides en l'espace de quelques mois, – les enquêteurs mirent en lumière des justifications *« fallacieuses »*, des honoraires indus, des prestations improbables et d'autres anomalies et/ou malversations financières susceptibles de masquer des prélèvements délictueux. La société Boisson SA, spécialisée (comme Vivien SA, fondée par le père de M. Pierre Botton) dans l'agencement de pharmacies, ayant été mise en liquidation judiciaire le 27 mai, les enquêteurs purent se livrer à un examen approfondi de l'ensemble des pièces comptables de la défunte entreprise. Sur 125 écritures analysées, plus de 80 n'étaient pas justifiées et c'est par dizaines que les policiers identifièrent les fausses facturations. Pour la seule SA Boisson, les policiers, dans un rapport transmis début octobre à la chancellerie (*le Monde* du 13 novembre), évaluaient à 9 409 408 F les prestations ou honoraires litigieux, réglés *« soit au profit de M. Botton personne physique, soit au profit de sociétés qu'il contrôlait directement ou indirectement »*.

En prenant en compte l'ensemble des sommes paraissant « ponctionnées » dans les différentes sociétés du groupe – la société Alpha-Pharminvest affichait, par exemple, un découvert de près de 6 millions de francs pour un chiffre d'affaire inférieur à 50 000 francs – et en y ajoutant les montants des travaux réalisés dans la luxueuse villa Helen Roc que M. Botton possède sur les hauteurs de Cannes, ainsi que certaines dépenses de sa malheureuse campagne électorale pour les législatives partielles de 1991 (sa candidate suppléante étant alors Mᵐᵉ Christine Bathier, l'épouse de M. Marc Bathier), le total des abus de biens sociaux présumés pourrait avoisiner 30 millions de francs.

Malgré l'importance des sommes en cause, les constatations policières, sur lesquelles M. Botton a dû s'expliquer durant sa garde à vue tandis qu'il n'a pas souhaité s'exprimer sur le fond lors de sa première comparution nocturne devant le magistrat instructeur, ne relèvent, pour l'heure, que de la délinquance financière « ordinaire ». Cependant, ces sommes apparemment détournées de leur usage naturel semblent avoir été utilisées pour des « largesses » de toutes natures et des opérations de « relations publiques » correspondant aux facettes « médiatique » et « politique » des activités de M. Botton. D'une certaine façon, l'affaire s'inscrirait bien alors dans un *« contexte politique »* qu'ont cru devoir dénoncer ses avocats, Mᵉ Jean-Marie Chavanon, bâtonnier du barreau de Lyon, et Mᵉˢ Frédérique Pons et François Gibault, du barreau de Paris, à leur sortie du palais de justice de Lyon.

Le mari de la fille aînée du maire de Lyon a déjà tenté de justifier certaines de ces dépenses trop voyantes en faisant quelques confidences sur leurs destinataires. Les policiers n'ont sans doute pas porté une oreille très attentive à ces aspects « anecdotiques » d'un dossier prioritairement abordé sous un angle technique et financier, bien que leur rapport d'octobre ait souligné, à propos de Vivien SA, que le contrôle fiscal avait fait apparaître la comptabilisation de *« frais de déplacements, de réceptions, de publicité et de cadeaux sans rapport avec l'intérêt de l'entreprise »*.

L'administration fiscale avait estimé qu'en l'occurrence les abus de biens sociaux s'élevaient à 986 461 F en 1987, à 1 044 286 F en 1988 et à 2 030 357 F en 1989.

Cependant, ainsi que la diffusion de plusieurs factures de billets d'avion, offerts à Patrick Poivre d'Arvor, journaliste à TF 1 (reproduites par la dernière livraison du *Canard enchaîné*) semble l'annoncer, M. Botton ne tardera peut-être pas à révéler ou à faire révéler la destination précise de ces « cadeaux ». Les menaces voilées de « révélations » que l'homme d'affaires a proférées – avant de se rendre à la convocation de la police judiciaire, – afin de riposter à ceux qui voudraient le *« salir »* s'accompagneraient de preuves concrètes. Avec un soin jaloux, et peut-être pas désintéressé, celui qui se présentait comme un « faiseur d'argent », aurait en effet conservé les traces détaillées – reçus, factures, talons de chèques, correspondance etc. – de sa munificence calculée.

ROBERT BELLERET

L'itinéraire d'un gendre encombrant

Plus dure sera la chute... Si cette sentencieuse et cruelle expression s'impose, déjà, à propos des démêlés de Pierre Botton avec la justice, qui n'entament en rien sa présomption d'innocence, c'est que cette personnalité a tout entrepris pour se hisser sur les hauteurs instables de la renommée.

La rencontre entre Pierre Botton et Michel Noir remonte à 1982. Elle a pour théâtre le Salon européen de la pharmacie – le futur « faiseur d'argent » a repris l'entreprise familiale, Vivien SA, spécialisée dans l'agencement de pharmacie – et ressemble à une OPA (offre publique d'amitié) à la hussarde plus qu'à la lyonnaise. *« Je vous aiderai vous, mais pas votre parti »*, lance au député RPR du Rhône celui qui s'est déjà faufilé dans le sillage de Coluche et de quelques autres vedettes du show-biz.

Fâcherie, raccommodage, brouille...

Auparavant, Pierre Botton, né en 1955 dans le très bourgeois sixième arrondissement de Lyon, n'avait révélé sa nature de « fonceur » qu'à son entourage immédiat : un très grave accident de moto à seize ans qui exarcerbe sans doute ses ambitions, un bac C, des études de vétérinaire plaquées *« par impatience »*, des étincelles à la tête du sanatorium et centre de dialyse d'Hauteville (Ain) que dirige son père, et une approche, obscure mais sûrement peu timide, de la politique, tendance RPR. A la fois bosseur et fêtard, saisi par un besoin de paraître et se délectant à jouer les éminences grises, Pierre Botton, qui s'invente un empire – *« je pèse 150 millions de francs »*, aimera-t-il à répéter, plus tard, en exagérant l'importance de son groupe de PME, – n'en conquiert pas moins une place au soleil avant de s'activer dans l'ombre d'un potentiel « grand homme » : Michel Noir.

En décembre 1987, à Paris, et avec Yves Mourousi pour témoin, Pierre Botton épouse Anne-Valérie Noir, fille aînée du ministre du commerce extérieur d'alors. Un an plus tard, il est à la tête d'un bataillon, sinon d'une armée en campagne pour la conquête de la mairie de Lyon. Responsable de la logistique, inspirateur d'une stratégie « marketing » largement fondée sur l'image, il investit bien plus que son énergie dans le duel qui oppose son « quadra » de beau-père aux caciques de la municipalité sortante.

Victoire totale – les listes Noir réalisent, en mars 1989, le grand chelem sur les neuf arrondissements – aux lendemains pourtant amers. « Congédié » pour cause d'exigences « excessives », ainsi que le confiera un jour, en substance, M. Noir, ou « démissionnaire », comme il l'assurera lui-même, en dénonçant certaines orientations et méthodes, Pierre Botton claque, le 21 avril 1989, la porte qu'il a fait franchir à tant de membres de l'ancienne équipe municipale. Ses « incompatibilités » avec l'entourage du nouveau maire, principalement avec son chef de cabinet, Bernard Sarroca, étaient devenues trop voyantes.

Le virus de la politique ne lâche pas pour autant le redouté « Monsieur Gendre ». On le retrouve à Cannes, orchestrant, avec succès, la campagne de Michel Mouillot, candidat (UDF-PR) à des élections municipales partielles. Et puis, retour tonitruant entre Rhône et Saône, pour une campagne d'affichage grand format provocatrice (mais autocensurée après que le maire et assigné son gendre devant le tribunal des référés) destinée à stimuler le maire et à « l'obliger à tenir ses promesses ». Vraie fâcherie, raccommodages supposés, nouvelle brouille, armistice claironné... le divorce entre le maire et son ex- « manager » ne semble jamais définitivement consommé. Une partie de pétanque sur la place des Lices, à Saint-Tropez, quelques photos dans les gazettes et l'on reparlerait presque d'amicale complicité.

Mais voilà que les choses se gâtent sérieusement. En décembre 1990, dans un appel solennel à un renouvellement du paysage politique, M. Noir annonce sa démission du RPR et de son siège de député. Quelques semaines plus tard, il brigue un nouveau mandat parlementaire sous l'étiquette « Nouvelle démocratie ». Pierre Botton n'approuve pas et le fait savoir. Jean-Michel Dubernard, adjoint fidèle, qui a également démissionné du Palais-Bourbon, trouve ainsi en face de lui, dans la troisième circonscription du Rhône, un candidat aux législatives partielles nommé Botton, qui a réussi à obtenir le soutien du RPR.

L'entregent dans le monde médiatique

Vaillamment secondé par son épouse Anne-Valérie, l'homme de l'ombre mène une fracassante campagne à l'américaine, sans hésiter à développer des arguments d'inspiration poujadiste. Mais, lui qui avait fait preuve de talent en mettant au service de son beau-père tout son entregent dans le monde médiatique (principalement au sein de la galaxie TF 1, dont le fils du PDG, Martin Bouygues, est un de ses bons amis), dans le milieu politique mais aussi dans le show-biz, rate, cette fois, la première marche d'une ascension politique personnelle. Il est largement battu.

L'épisode le plus rocambolesque de ces relations contrastées intervient, fin mars 1991, lorsqu'un jeune serrurier, cambrioleur repenti, s'accuse auprès de Pierre Botton d'être l'un des auteurs du cambriolage commis, quelques semaines plus tôt, dans sa permanence électorale. Et désigne comme commanditaire de ce « casse politique »... le chef de cabinet du maire de Lyon. L'« affaire Sarroca », qui fait l'objet d'une instruction judiciaire en cours, envenimera, pour longtemps, le climat du microcosme politique lyonnais. « Je ne souhaite à personne d'avoir un gendre ainsi », avait alors déclaré le maire de Lyon sous le coup des accusations portées contre l'un de ses plus proches collaborateurs . Aujourd'hui, M. Noir se tait.

R. B.

CATASTROPHES

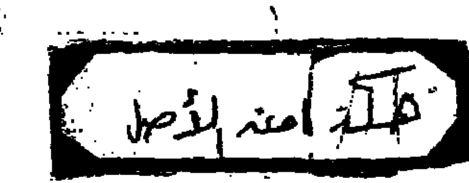
A la suite des inondations du mois de septembre

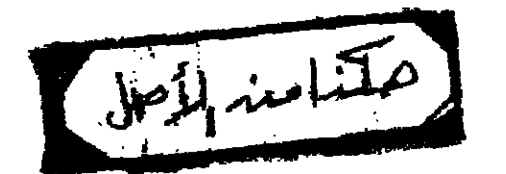
L'État versera 483 millions de francs aux départements sinistrés

Le premier ministre, M. Pierre Bérégovoy, a annoncé, vendredi 13 novembre, le dispositif d'aide à la reconstruction et à la réparation des dégâts provoqués par les inondations catastrophiques du mois de septembre. *Au total*, une enveloppe de 483,5 millions de francs sera réservée aux départements sinistrés : Vaucluse, Pyrénées-Orientales, Ardèche, Aude et Drôme.

Ces inondations avaient fait quarante-six morts – dont trente-sept à Vaison-la-Romaine et dans tout le Vaucluse – et provoqué près de 3 milliards de dégâts dans sept cent dix-huit communes. Les assurances ont pour leur part déboursé 1,1 milliard de francs pour indemniser les victimes.

□ **Erratum.** – Une erreur s'est glissée dans notre article « Les désordres de Cabourg » publié dans *le Monde* du 6 octobre. Nous indiquions que la ville avait dû verser 500 000 F pour obtenir un *« prix d'excellence européenne »*. En fait, la somme attribuée à la SEMTOUR (société chargée de l'animation de la ville), lors d'un vote du conseil municipal réuni le 9 septembre 1991, s'élève à 50 000 F.





L'AFFAIRE DU SANG CONTAMINÉ

La proposition de mise en accusation de M. Fabius, de Mme Dufoix et de M. Hervé devant la Haute cour

Les cinq articles du code retenus par les sénateurs de l'opposition

Nous publions ci-dessous le texte des cinq articles du code pénal retenus par les sénateurs de l'opposition dans leur proposition de résolution de mise en accusation devant la Haute Cour de M. Laurent Fabius, Mme Georgina Dufoix et M. Edmond Hervé :

– **Art. 63.** (L. n° 54-411 du 13 avril 1954) Sans préjudice de l'application, le cas échéant, des peines plus fortes prévues par le présent code et les lois spéciales, sera puni d'un emprisonnement de *trois mois à cinq* ans et d'une amende de 360 F à 20000 F, ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque, pouvant empêcher par son action immédiate, sans risque pour lui ou pour les tiers, soit un fait qualifié crime, soit un délit contre l'intégrité corporelle de la personne, s'abstient volontairement de le faire.

Sera puni des mêmes peines quiconque s'abstient volontairement de porter à une personne en péril l'assistance que, sans risque pour lui ni pour les tiers, il pouvait lui prêter, soit par son action personnelle, soit en provoquant un secours.

Sera puni des mêmes peines celui qui, connaissant la preuve de l'innocence d'une personne incarcérée provisoirement ou jugée pour crime ou délit, s'abstient volontairement d'en apporter aussitôt le témoignage aux autorités de justice ou de police. Toutefois, aucune peine ne sera prononcée contre celui qui apportera son témoignage tardivement, mais spontanément.

Sont exceptés de la disposition de l'alinéa précédent le coupable du fait qui motivait la poursuite, ses coauteurs, ses complices et les *parents ou alliés* de ces personnes jusqu'au quatrième degré inclusivement.

– **Art. 319.** (Décr.-L. 30 oct. 1935). Quiconque, par maladresse, imprudence, inattention, négligence ou inobservation des règlements, aura commis involontairement un homicide ou en aura été involontairement la cause, sera puni d'un *emprisonnement de trois mois à* deux ans, et d'une amende.

– **Art. 320.** (Ord. *n° 45-2241 du* 4 oct. 1945). S'il est résulté du défaut d'adresse ou de précaution des blessures, coups ou maladies entraînant une incapacité totale de travail personnel pendant plus de trois mois, le coupable sera puni d'un emprisonnement de quinze jours à un an et d'une amende de 500 F à 20000 F ou de l'une de ces deux peines seulement.

– **Art. 1er** de la loi sur les fraudes et les falsifications de 1905. (L. n° 78-23 du 10 janv. 1978). Quiconque, qu'il soit ou non partie au contrat, aura *trompé ou tenté de* tromper le contractant, par quelque moyen ou procédé que ce soit, même par l'intermédiaire d'un tiers :

– soit sur la nature, l'espèce, l'origine, les qualités substantielles, la composition ou la teneur en principes utiles de toutes marchandises ;

– soit sur la quantité des choses livrées ou leur identité par la livraison d'une marchandise autre que la chose déterminée qui a fait l'objet du contrat ;

– soit sur l'aptitude à l'emploi, les risques inhérents à l'utilisation du produit, les contrôles effectués, les modes d'emploi ou les précautions à prendre.

Sera puni d'un emprisonnement de trois mois au moins, deux ans au plus, et d'une amende de 1000 F au moins, 250000 F au plus, ou de l'une de ces deux peines seulement.

– **Art. 2.** (L. n° 78-23 du 10 janv. 1978). Les peines prévues à l'article 1er sont portées au double :

*1° Si les délits prévus audit arti*cle ont eu pour conséquence de rendre l'utilisation de la marchandise dangereuse pour la santé de l'homme ou de l'animal.

2° Si le délit ou la tentative de délit prévus à l'article 1er ont été *commis* ;

– soit à l'aide de poids, mesures et *autres instruments* faux ou inexacts ;

– *soit à l'aide de manœuvres* ou procédés tendant à fausser les opérations de l'analyse ou du dosage, du pesage ou du mesurage, ou tendant à modifier frauduleusement la *composition*, le poids ou le volume des marchandises même avant ces opérations ;

– soit enfin à l'aide d'indications frauduleuses tendant à faire croire à une opération antérieure et exacte.

Trois délits

Suite de la première page

Avancé à plusieurs reprises, le chef d'inculpation d'empoisonnement subit probablement ici l'un de ses *ultimes* rejets. Les magistrats de l'ordre judiciaire ont déjà eu l'occasion de se prononcer à plusieurs reprises sur ce sujet et notamment sur une plainte pour empoisonnement déposée par Mes Vergès, Eric Dupond-Moretti et Max Lecoq contre les trois anciens ministres. Tant le procureur de la République de Paris que les juges du siège avaient souligné qu'il ne leur appartenait pas de *« rechercher ou établir une éventuelle responsabilité des ministres en exercice »* en vertu de la Constitution de la Ve République.

Cette fois, les sénateurs de l'opposition consacrent, politiquement et juridiquement, la défaite de cette *tentative de criminaliser la conduite* des anciens ministres qu'ils entendent mettre en accusation. En ne reprenant pas à leur compte un chef d'inculpation en lui-même infamant, d'une part ils admettent que nul ne peut prétendre que les trois anciens ministres ou leurs préposés ont détenu des substances mortifères entre leurs mains; d'autre part ils constatent implicitement l'absence de l'intention de tuer qu'on leur prête parfois. *« Empoisonner, c'est rechercher la mort de son prochain »*, soulignait le jugement de la 16e chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Paris dans son jugement du 23 octobre, *au terme du procès des principaux* responsables de la transfusion sanguine.

Une charge symbolique

Libres de leurs choix, les soixante-trois sénateurs ont délibérément retenu cinq articles du code *pénal visant exclusivement* des délits : la non-assistance à personne en danger (article 63), l'homicide, blessures et coups involontaires (articles 319 et 320) et la tromperie sur les *qualités* substantielles d'un produit (articles 1er et 2 de la loi sur les fraudes et falsifications du 1er août *1905*).

Ce large spectre délictuel vise à *parer toute* « mauvaise surprise » juridique, et notamment une éventuelle prescription de l'action publique qui intervient au terme d'un délai de trois ans en matière délictuelle. A ce titre, le recours aux deux premiers articles de la loi de 1905 et à la non-assistance à personne en danger ne retient pas spécialement l'attention. Ces chefs d'inculpation ont servi de base aux poursuites judiciaires engagées contre les docteurs Michel Garretta, *Jean-Pierre Allain, Robert Netter* et le professeur *Jacques* Roux.

Si certains peuvent être conduits à considérer que la prescription est intervenue en 1988 puisque les *délits visés remontent à 1985*, les spécialistes du droit pénal notent qu'une jurisprudence constante établit que tout acte d'instruction ou de poursuite interrompt la prescrip*tion. Ainsi l'appel général formé par* le ministère public le 9 novembre contre le jugement de la 16e chambre correctionnelle rendu le *23 octobre aurait-il rouvert le délai* de trois années durant lequel la prescription ne peut jouer, selon l'avis des juristes que nous avons consultés.

En recourant aux articles 319 et 320 du code pénal du chapitre « homicide, blessures et coups involontaires », les sénateurs ont néanmoins voulu s'assurer une ultime garantie. *De* fait, l'une des particularités de ces articles en matière de prescription est précisément que les délits ne sont constitués qu'à partir du jour du décès ou du moment où *la maladie est avérée, comme* l'indique un arrêt de la Cour de cassation du 26 février 1971.

Dès lors, on constate que ces articles, inopérants en 1988, lorsque *Me Georges Holleaux* déposait les premières plaintes au nom d'hémophiles devenus séropositifs à la suite d'une contamination, peuvent aujourd'hui être retenus puisque *nombre de victimes sont malades* du sida ou décédées. Au surplus, ils sont porteurs d'une charge symbolique supérieure aux autres dans la mesure où le terme d'« homicide » y *apparaît sans que l'on* prête toujours attention au fait qu'il soit « involontaire » et que les peines encourues soient nettement moins lourdes que celles autorisées par la loi sur les fraudes.

Il reste que si les soixante-trois sénateurs fondent leurs accusations contre les trois anciens ministres sur les mêmes chefs d'inculpation, ils distinguent radicalement les faits qu'ils leur reprochent. Contre Mme Dufoix, ancien ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, et M. Hervé, ancien secrétaire d'Etat, les sénateurs retiennent exclusivement le non-retrait à la vente des produits sanguins contaminés destinés aux hémophiles.

Dans l'hypothèse où la Haute Cour de justice se constitue et où la commission d'instruction composée de cinq magistrats de la Cour de cassation est en mesure de travailler, il lui appartiendra alors de définir si Mme Dufoix ou M. Hervé ont réellement été auteurs, coauteurs ou complices de cette décision en toute connaissance de cause. L'instruction et les débats du procès contre le *docteur Garretta et ses co-inculpés* formeront alors une mine de renseignements. Les sénateurs, dans leur proposition de résolution, s'appuient du reste uniquement sur les *dépositions de Mme Dufoix* et de M. Hervé devant la 16e chambre correctionnelle, le 24 juillet.

Un terrain vierge

L'accusation contre M. Fabius repose pour sa part sur un autre dossier, celui du dépistage du sida par le biais de tests. Les sénateurs de l'opposition reprochent à l'ancien premier ministre d'avoir *« décidé de retarder la mise en œuvre du dépistage systématique »* durant le premier semestre 1985, alors que le test américain Abbott *« avait été proposé dès le mois de février 1985 au Laboratoire national de la santé »*.

Une accusation grave qui, à la différence de celle lancée contre Mme Dufoix et M. Hervé, n'a jamais fait l'objet de la moindre instruction judiciaire et dont personne ne peut prétendre aujourd'hui maîtriser tous les aspects. Seul le rapport remis en septembre 1991 par M. Michel Lucas, directeur de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), évoque ce dossier et cite intégralement le compte-rendu de la réunion interministérielle tenue à Matignon le 9 mai 1985 sur ce sujet. Encore faut-il noter que M. Fabius n'assistait pas personnellement à cette réunion où il était représenté par le professeur François Gros.

Sur ce terrain vierge, largement susceptible d'évoluer dans un sens ou dans l'autre, il appartiendrait alors à la commission d'instruction de la Haute Cour, *si elle se constitue un jour*, de défricher.

LAURENT GREILSAMER

La loi pénale s'impose aux parlementaires

Juriction politique, la Haute Cour *n'en est pas moinscontrainte*, comme tous les tribunaux, de respecter la loi. Aujourd'hui cela paraît *normal*, c'est pourtant une nouveauté. Jusqu'en 1945, *la tradition voulait* que les « magistrats » de cette instance bien particulière, étant des parlementaires, et, à ce titre, disposant du pouvoir de faire la loi, puissent se prononcer en pleine souveraineté, c'est-à-dire *« inventer » à chaque procès* les délits reprochées aux accusés et les peines imposées aux condamnés. La Chambre des Pairs, lorsqu'elle jugea les ministres de Charles X, et le Sénat de la IIIe République, lorsque, siégeant en tant que Cour de Justice, ilexamina le cas de Louis-Jean Malvy, accusé par Georges Clémenceau d'avoir trahi lorsqu'il était ministre de l'intérieur au *début de la guerre, ne s'en privèrent pas.*

Les constituants de 1945 commencèrent à mettre à mal cette tradition en décidant que la Haute Cour *ne pouvait prononcer* que des peines *« prévues par les lois pénales ordinaires »*. Ceux de 1958 achevèrent cette évolution. La Constitution de 1958, en son article 68, affirme en effet que lorsqu'elle juge des ministres *« la Haute Cour est liée par par la définition des crimes et délits ainsi que par la détermination des peines telles qu'elles résultent des lois pénales en vigueur au moment où les faits ont été commis »*. C'est pourquoi la loi organique précise que la résolution de mise en accusation votée par le Parlement doit viser les *« dispositions législatives en vertu desquelles est exercée la poursuite »*, que *donc les magistrats, ceux de* la Cour de cassation membres de la commission d'instruction comme les députés et les sénateurs composant l'instance de jugement, sont liés par cette décision première de l'Assemblée *nationale et du Sénat*, et que s'appliquent les règles du code de procédure pénale. La volonté de *« juridictionnaliser »* cette instance politique apparaît aussi dans la décision, prise en 1958, de ne confier l'instruction et l'accusation, à travers le Parquet, qu'à des magistrats professionnels arrivés au sommet de leur carrière, c'est-à-dire à la Cour de cassation, et choisis, au moins pour les premiers, sans interven*tion du pouvoir politique*.

L'objectif recherché est clair : *améliorer la protection des justi*ciables de la Haute Cour. Le progrès de l'État de droit est certain, puisque l'éventuelle vengeance politique ne peut s'appliquer que *dans le cadre de lois préexistantes*. Mais l'institution n'en est que plus boîteuse : quand des politiques s'en servent pour juger d'autres hommes politiques, ils ne peuvent plus leur reprocher leurs choix politiques, mais simplement ce qui les rendrait coupables aux yeux de la justice ordinaire.

THIERRY BRÉHIER

Depuis un an

La Cour des comptes mène une enquête sur la transfusion sanguine

Depuis novembre 1991, la Cour des comptes mène, de sa propre initiative, une enquête sur la transfusion sanguine. C'est ce que nous a indiqué, le 13 novembre, M. Pierre Arpaillange, premier président de la Cour des comptes à la suite de la publication de nos informations sur les questions financières soulevées par l'affaire du sang contaminé (*le Monde* du 14 novembre).

L'éviction, le 25 février 1985, du professeur Jacques Ruffié de la présidence du conseil d'administration du CNTS (Centre national de *la transfusion* sanguine) avait été précédée de l'envoi, par ce spécialiste d'hématologie, d'une lettre adressée à M. Pierre Moinot, procureur général près la Cour des comptes. Le *professeur* Ruffié réclamait que le CNTS soit compris dans le programme de vérifications de la Cour, *« le plus rapidement possible »*. Dans un courrier en date du 8 mars *1985*, M. Moinot répondait qu'il transmettait la demande à la *cinquième* chambre de la Cour.

Cet échange étant demeuré sans suite, on pouvait s'interroger sur les raisons de l'attitude de la Cour. Le courrier du professeur Ruffié, en date du 22 février, n'était arrivé rue Cambon, au siège de la Cour, que le 1er mars. On a essayé, à la Cour, d'en savoir plus sur les difficultés évoquées par le professeur Ruffié. *M.* Arpaillange évoque, sans pouvoir donner plus de précisions, un contact téléphonique avec un membre d'un cabinet ministériel, soit de Mme Georgina Dufoix, aux *affaires sociales, soit de* M. Edmond Hervé, à la santé. La Cour des comptes apprend ainsi qu'une enquête avait été demandée à l'Inspection générale des affaires sociales *(IGAS), dirigée par* M. Michel Lucas.

A cette époque, la Cour a considéré que son intervention *« n'était plus utile »*, ni souhaitable, dès lors que l'IGAS était en mesure de pratiquer les contrôles nécessaires. La mission d'enquête sur le CNTS, confiée à l'IGAS par M. Edmond Hervé, avait pour objet d'examiner, *« à la suite du conflit qui s'était développé, au début de l'année 1985 au sein du conseil d'administration, les conditions générales du fonctionnement technique et financier du CNTS »*.

Dans une première étape, l'IGAS avait présenté à M. Hervé un rapport orienté de façon plus précise sur les inquiétudes et les interrogations exprimées par le professeur Ruffié au sujet du CNTS : situa*tion financière, qualité des pro*duits, orientations prises (1). Dans la seconde étape, les inspecteurs ont procédé à une étude plus générale (2). Pour autant, les membres de l'IGAS *étaient* bien loin d'avoir pu analyser de manière exhaustive l'ensemble des questions d'ordre financier.

« Aller plus loin »

Déjà, une inspection générale réalisée en 1980 (3) avait constaté de graves insuffisances et préconisé des mesures susceptibles de faciliter un redressement indispensable. Le CNTS se trouvait alors, selon l'IGAS, *« dans une situation précaire : la qualité des produits préparés, et surtout des fractions plasmatiques, était très médiocre (on avait même observé des décès par suite de contamination), les installations, bien que récemment transférées à Orsay, complètement dépassées, les méthodes et l'organisation à revoir, la situation financière critique »*. *« On peut constater qu'au cours de la décennie passée*, concluait l'IGAS en 1985, *le CNTS a été continuellement à la recherche d'un équilibre, ce qui ne saurait se prolonger sans risques. »*

Daté de juillet 1985, le rapport de l'IGAS, demandé par M. Hervé, *devait rester sans suite* et ne bénéficiait d'aucune publicité, comme en témoigne le choix effectué en 1991 par M. Michel Lucas de ne pas même le citer dans son travail *récapitulatif sur* la contamination des hémophiles par le virus du sida.

Depuis un an, c'est donc la Cour des comptes, composée de magistrats indépendants, qui enquête dans le champ de la transfusion *sanguine*. M. Arpaillange nous a précisé que la Cour s'était *« autosaisie »* de cette question *« avec la volonté d'aller plus loin qu'on ne l'avait fait jusqu'ici »*. Cette volonté est qualifiée de *« très ferme »* par M. Arpaillange. Quand la rédaction du rapport sera achevée elle sera suivie, selon l'usage, d'une délibération, puis d'entretiens contradictoires avec les représentants du ministère de la santé, de la transfusion sanguine et des personnes qui pourraient être mises en cause.

FRANCK NOUCHI

(1) Rapport IGAS n° 85059 (mai 1985).

(2) Rapport sur le Centre national de transfusion sanguine présenté par le docteur J. Broyelle et Mme A. Jeannet (n° 850098, juillet 1985).

(3) Rapport IGAS n° 101 (août 1980).

AGENDA

THÉATRE

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-62). Une nuit de rêve : 19 h. L'amour est aveugle : 22 h.
AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17). Le Livre de l'intranquillité : 20 h 30.
ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). L'Amour foot : 17 h et 20 h 45, dim. 15 h 30.
ARCANE (43-38-19-70). Stella : 20 h 30, dim. 17 h.
ARTISTIC-ATHÉVAINS (48-06-36-02). Surprises de l'amour : 15 h et 20 h 30, dim. 16 h.
ATHÉNÉE-LOUIS JOUVET (47-42-67-27). Lectures sur le thème du voyage et Chants de marins : 18 h 30, dim. 17 h 30. Salle Louis Jouvet. Au cœur des ténèbres : 19 h, dim. 16 h. Le Mann perdu en mer : 21 h.
BASTILLE (43-57-42-14). Ordinaire et disgracié : 21 h, dim. 17 h 30.
BATEAU-THÉATRE LA MARE AU DIABLE-RIVE GAUCHE (40-46-90-72). Giacomo : 19 h 30. Veillée funèbre : 21 h, dim. 17 h.
BATEAU-THÉATRE OURAGAN (40-51-84-53). Le Misanthrope et l'Auvergnat : 20 h 30, dim. 17 h.
BERRY-ZÈBRE (43-57-51-55). Eh Joel : 19 h.Dim. Les Champêtres de joie : 20h30.
BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). La Jalousie : 18 h et 21 h, dim. 15 h 30.
BOUFFONS-THÉATRE DU XIXE (42-38-35-53). La Veuve espagnole : 21 h.
CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Le Graphique de Boscop : 20 h. Qui vous savez : 22 h.
CARTOUCHERIE-THÉATRE DE L'AQUARIUM (43-74-99-61). La Nuit, la télévision et la guerre du Golfe : 20 h 30, dim. 16 h.
CARTOUCHERIE-THÉATRE DU SOLEIL (43-74-24-08). Les Choéphores : 19 h 30, dim. 13 h.Dim. Les Euménides : 13h.
CARTOUCHERIE-THÉATRE DE LA TEMPÊTE (43-28-36-36). Salle I. Grand-peur et misère du IIIe Reich : 20 h 30, dim. 16 h. Salle II. Les Petits Marteaux : 21 h, dim. 16 h 30.
CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Etats frères? Et ta sœur... : 21 h, dim. 15 h 30.
CENTRE CULTUREL DE LA CLEF (42-51-85-55). Chemins de croix : 20 h 30.
CENTRE CULTUREL IRLANDAIS (45-35-32-07). Lovers Winners ; Hope Street : 20 h 30, dim. 15 h 30.
CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). Je t'embrasse pour la vie : 20 h 30, dim. 17 h 30.
CITÉ INTERNATIONALE (45-88-81-54). Le Dernier Quatuor d'un homme sourd : 20 h 45, dim. 16 h 45.
COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). Meurtres au music-hall : 21 h.
COMÉDIE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-20-08-24). L'Aide-mémoire : 18 h et 21 h, dim. 15 h 30.
COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). L'Epouse prudente : 21 h, dim. 15 h 30.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire-Rousseau : 19 h et 21 h 30, dim. 15 h.
COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15). Antigone : 20 h 30.Dim. Caligula : 14h. La Comtesse d'Escarbagnas ; George Dandin : 20h30.
DAUNOU (42-61-69-14). Le Canard à l'orange : 21 h, dim. 15 h 30.
DÉCHARGEURS (TLD) (42-36-00-02). Direction Critorium : 21 h 30, dim. 17 h 30.
DEUX ANES (46-06-10-26). Le Traité de ma triche : 21 h, dim. 15 h 30.
DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-47). Avatar : 20 h 30, dim. 16 h.
ELDORADO (42-49-60-27). Monsieur Amédée : 18 h et 21 h.
ESPACE ACTEUR (42-62-35-00). Yvonne, princesse de Bourgogne : 20 h 30, dim. 16 h.
ESPACE JEMMAPPES (46-34-01-58). Trottoir chagrin : 20 h 30.
ESPACE MARAIS (48-04-91-55). Le Mariage de Figaro : 18 h, dim. 16 h. Fou la mère de madame : 20 h, dim. 18 h. La Mouette : 21 h. Danse avec les fous : 23 h, dim. 19 h.
ESPACE PROCRÉART (42-52-81-16). Dieu aboie-t-il? : 20 h 30.
ESSAION DE PARIS (42-78-46-42). Salle I. Quand fera-t-il jour? : 20 h 30, dim. 16 h. Salle II. La Macabête : 20 h 30, dim. 16 h.
FONDATION DEUTSCH-DE-LA-MEURTHE (43-00-24-66). Helen : 20 h 30.
FONTAINE (48-74-74-40). Le Clan des veuves : 15 h 30 et 20 h 45.
GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18). Confidences pour clarinette : 20 h 45, dim. 15 h.
GALERIE CHRISTIAN SIRET (42-61-46-04). Un amour : 17 h 30.
GRAND EDGAR (43-35-32-31). Lamy and Co : 18 h et 20 h 15. Une fille entre nous : 22 h.
GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). Rendez-vous rue Watt : 19 h. Le Peintour : 20 h 30. La comédienne est dans l'escalier : 22 h 15.
GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79). Solo : 17 h et 20 h 30.
HÉBERTOT (43-87-23-23). L'Ecole des femmes : 21 h, dim. 15 h.
HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30. Lautrec sur la Butte : 21 h 30.
LA BRUYÈRE (48-74-76-99). Brûlez tout! : 21 h, dim. 15 h.
LA CIGALE (42-33-43-00). Pierre Palmade : 20 h 30.
LE FUNAMBULE THÉATRE (42-23-88-83). Quatuor à gages : 20 h 30.
LE TRIANON (42-09-93-44). Auguste et Chambre-à-air au pays des piranhas : 14 h 30.
LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 18 h 45. L'Ecole des dictateurs : 20 h. Douce : 21 h 30. Théâtre rouge. Il y a des matins difficiles : 18 h 15. Le Rire de Tchékhov : 20 h.
MADELEINE (42-65-07-09). Long Voyage vers la nuit : 16 h et 20 h 30, dim. 15 h.
MARAIS (42-78-03-53). L'Ecole des femmes : 21 h.
MARIE STUART (45-08-17-80). Huis clos : 16 h et 19 h. Savage Love (anglais-français) : 21 h 15.Dim. Requiem for a Heavyweight (en anglais) : 17h, 20h30.
MARIGNY (42-56-04-41). Suite royale : 21 h, dim. 15 h.
MATHURINS (42-65-90-00). Les Palmes de M. Schutz : 20 h 30, dim. 15 h.
MATHURINS (PETITS) (42-65-90-00). Nocturne à Nohant : 18 h 30.
MÉTAMORPHOSIS (42-61-33-70). Marchand de rêves : 21 h, dim. 15 h.
MICHEL (42-65-35-02). Les Aviateurs : 21 h, dim. 16 h.
MICHODIÈRE (47-42-95-22). La Puce à l'oreille : 17 h et 20 h 30, dim. 16 h.
MOGADOR (48-78-04-04). Les Bas-fonds : 15 h et 20 h 30.
MONTPARNASSE (43-22-77-74). Mortadela : 18 h et 21 h 15, dim. 15 h 30.
MONTPARNASSE (PETIT) (43-22-77-30). La Traversée : 21 h, dim. 15 h 30.
MUSÉE DES ARTS ET MÉTIERS (40-27-22-20). Les Arts et Métiers en spectacle : 20 h 30.
MUSÉE COGNACQ-JAY (40-27-07-21). Les Rivaux d'eux-mêmes ; Proverbes : 20 h 30, dim. 15 h 30.
NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Les Jumeaux : 18 h et 21 h, dim. 15 h.
ŒUVRE (48-74-42-52). Les Dimanches de M. Riley : 20 h 45, dim. 15 h.
OLYMPIA (47-42-25-49). Guy Bedos et Muriel Robin : 20 h 30.
PALAIS DES GLACES (GRANDE SALLE) (42-02-27-17). C'est vous qui voyez! : 20 h 30.
PALAIS DES GLACES (PETIT SALLE) (42-02-27-17). Bud dans tu t'es vu quand t'as ril : 21 h.
PALAIS-ROYAL (42-97-59-81). Sans rancune : 21 h, dim. 15 h.
PARC DE LA VILLETTE (SOUS CHAPITEAU) (42-45-03-61). A Midsummer Night's Dream (en anglais) : 20 h 30, dim. 17 h.
PASSAGE DU NORD-OUEST (47-70-81-47). Le Banc : 20 h.
POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. Les Emigrés : 21 h, dim. 15 h. Salle II. La Peau trop fine : 21 h, dim. 15 h.
PORTE SAINT-MARTIN (42-08-00-32). Knock : 17 h et 20 h 45, dim. 15 h.
POTINIÈRE (42-61-44-16). Ministrel : 17 h et 21 h, dim. 15 h 30.
RANELAGH (42-88-64-44). Jeux de masques : 18 h 30, dim. 14 h 30. Trekking : 20 h 30, dim. 17 h. Hospitacle : 22 h.
ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). Comédiens du roy : 18 h 30. Démon ailé : 20 h 30, dim. 17 h.Dim. Les Amours de Jacques le fataliste : 18h30.
SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Une aspirine pour deux : 17 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h.
SALLE BRASILIA (48-07-20-17). Dom Juan : 20 h 30, dim. 17 h.
SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). Charité bien ordonnée : 20 h 30. Elie et Dieudonné : 22 h.
STUDIO DES CHAMPS-ELYSÉES (47-20-08-24). L'Une et l'Autre : 17 h 30 et 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE 14 - JEAN-MARIE SERREAU (45-45-49-77). Monsieur Klebs et Rozalie : 20 h 30, dim. 17 h.
THÉATRE DE DIX-HEURES (46-06-10-17). Prends garde à toi : 20 h 30. Patrick Bosso : 22 h.
THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02). D'Alba est stone... Mais ils vécurent heureux : 20 h 15. Brigitte Lahaie : 22 h.
THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47). Chantal Ladesou : 20 h 30.
THÉATRE JACQUES-COURIVAUD (45-41-10-08). L'Alchimiste : 20 h 15.
THÉATRE DE LA MAIN-D'OR BELLE-DE-MAI (48-05-67-89). Une histoire de l'œil : 22 h.
THÉATRE DE LA MAINATE (42-08-83-33). Nuits d'encre : 22 h, dim. 20 h 30.
THÉATRE MAUBEL-MICHEL GALABRU (42-23-15-85). Le Vagabond de Whitechapel : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE MONTORGUEIL (48-22-11-57). Maldoror : 21 h, dim. 15 h.
THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). Salle Gémier. Mystification ou les Catins de M. Diderot : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE NATIONAL DE LA COLLINE (43-66-43-60). Grande salle. Macbett : 15 h 30 et 20 h 30. Petite salle. Oh, les beaux jours! : 16 h et 21 h.
THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (43-25-70-32). Le Chevalier d'Olmedo : 15 h et 20 h 30.
THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (PETITE SALLE) (43-25-70-32). L'Enfant bâtard : 18 h 30.
THÉATRE DE NESLE (46-34-61-04). Solo : 19 h. Le Baiser de la veuve : 20 h 30. A toi, de cœur : 22 h. Salle II. Roro or Saoz : 22 h.
THÉATRE OUVERT-JARDIN D'HIVER (42-62-59-49). Djurdjura : 16 h et 21 h.
THÉATRE DE PARIS (48-74-25-37). Chez moi, chez Claude : 18 h 30.
THÉATRE DU TEMPS (43-55-10-88). Les Oiseaux : 20 h 30.
TOURTOUR (48-87-82-48). Le Voyage de Mémé : 19 h. Hier à venir? : 20 h 30.
TREMPLIN-THÉATRE DES TROIS-FRÈRES (42-54-91-00). Abel et Bela : 20 h 30, dim. 17 h.
TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Batailles : 19 h.
VARIÉTÉS (42-33-09-92). Thé à la menthe ou t'es citron : 17 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h.

RÉGION PARISIENNE

ANTONY (THÉATRE FIRMIN-GÉMIER) (46-66-02-74). L'Eveil du printemps : 21 h.
AUBERGENVILLE (LA NACELLE) (30-95-37-76). Le Travail du plâtre : 21 h.
AUBERVILLIERS (THÉATRE ÉQUESTRE ZINGARO) (44-59-79-99). Zingaro opéra équestre : 20 h 30, dim. 17 h 30.
BAGNOLET (THÉATRE DES MALASSIS) (43-63-61-71). 500 mètres carrés d'expression libre : 21 h, dim. 15 h.
BOBIGNY (MAISON DE LA CULTURE) (48-31-11-45). Légendes de la forêt viennoise : 20 h 30, dim. 15 h. Petite salle. Les Diablogues : 21 h, dim. 16 h.
CERGY-PONTOISE (THÉATRE DES ARTS) (30-30-33-33). En prison : 20 h 30, dim. 16 h.
CHATENAY-MALABRY (THÉATRE LA PISCINE) (46-83-45-36). Poussière : 20 h 30, dim. 16 h.
COLOMBES (THÉATRE DU PEUPLIER NOIR) (47-75-94-90). Le Banc : 20 h 30, dim. 15 h 15.
COMBS-LA-VILLE (LA COUPOLE) (64-88-69-11). Epoque épique : 20 h 45.
COURBEVOIE (ESPACE CARPEAUX) (47-68-51-50). Véronique : 20 h 45, dim. 17 h.
CRÉTEIL (MAISON DES ARTS) (49-80-18-88). Grande salle. Les Paravents : 20 h, dim. 15 h 30. Petite salle. Oreste : 20 h 30, dim. 15 h 30.
DOURDAN (CENTRE CULTUREL RENÉ-CASSIN) (69-21-60-34). Apporte-moi la lune! : 21 h.
ELANCOURT (LE POLLEN) (30-62-82-81). Le Lieutenant Gustel : 20 h 30.
ERMONT (THÉATRE PIERRE-FRESNAY) (34-15-09-48).Dim. Atout cœur : 16h.
ETAMPES (THÉATRE) (69-92-95-26). Le Débit de pain : 21 h.
GENNEVILLIERS (THÉATRE) (47-93-26-30). Les Acteurs de bonne foi ; la Dispute : 20 h 30.Dim. L'Impromptu de Versailles ; les Précieuses ridicules : 17h.
JUVISY-SUR-ORGE (ESPACE CULTUREL) (69-21-60-34). Les Choéphores : 21 h, dim. 16 h.
LA COURNEUVE (CENTRE JEAN-HOUDREMONT) (48-36-11-44). Voix lointaines : 20 h 45, dim. 16 h 30.
LE PERREUX (CENTRE CULTUREL DES BORDS-DE-MARNE) (43-24-54-28). Don Juan d'origine : 20 h 30.
LE VÉSINET (CENTRE DES ARTS ET DES LOISIRS) (39-76-32-75). Valérie Lemercier : 21 h.
MONTREUIL (SALLE BERTHELOT) (48-57-38-01). Lettre à Fidel Castro : 21 h, dim. 16 h.
MONTSOULT (LES TILLEULS) (34-69-80-29). Des souris et des hommes : 21 h.
MORSANG-SUR-ORGE (L'ARLEQUIN) (69-04-13-70).Dim. En pleine mer : 16h30.
NANTERRE (THÉATRE DES AMANDIERS) (46-14-70-00). Salle polyvalente. Molly Bloom : 20 h 30, dim. 16 h.
NEUILLY-SUR-SEINE (L'ATHLÉTIC) (46-24-03-83). La Double Inconstance : 20 h 30.
NOISY-LE-GRAND (ESPACE MICHEL-SIMON) (49-31-02-02).Dim. Les Monstres sacrés : 15h.
SAINT-DENIS (THÉATRE GÉRARD-PHILIPE) (42-43-00-59). Exécuteur 14 : 20 h 45.
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (THÉATRE ALEXANDRE-DUMAS) (30-87-07-07). La Carpe du duc de Brienne : 19 h.
SAINT-MAUR (THÉATRE ROND-POINT-LIBERTÉ) (48-89-99-10). Les Monstres sacrés : 20 h 45.
SAVIGNY-SUR-ORGE (SALLE DES FÊTES) (69-96-91-58). La Petite Figaro : 20 h 30.
SOISY-SOUS-MONTMORENCY (CENTRE CULTUREL) (39-89-37-92). Le Conte d'hiver : 21 h.
VILLEJUIF (THÉATRE ROMAIN-ROLLAND) (47-26-15-02). Maître Puntila et son valet Matti : 20 h 30, dim. 15 h.

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)

SAMEDI
Totte et sa Chance (1928), d'Augusto Genina, 20 h 30 ; 1930-1940 Ciné-phono-TSF : les années tandem : Train de plaisir (1935), de Léo Joannon, 22 h ; Carrières internationales : Bon voyage, aventure malgache (1944), d'Alfred Hitchcock, 0 h.

DIMANCHE
Ciné-mémoire : 16 Films classiques : Pathé, Gaumont à la conquête du monde : l'Enfant de Paris (1913), de Léonce Perret, 20 h ; 16 Films classiques : la Veuve joyeuse (1934), de Ernst Lubitsch, 22 h.

PALAIS DE TOKYO
(47-04-24-24)

SAMEDI
Ciné-mémoire : Untel père et fils (1940), de Julien Duvivier, 16 h ; 1930-1940 Ciné-phono-TSF : les années tandem : Rencontre avec Raymond Chirat, 11 h ; la Nouvelle Donne du cinéma français : l'Ange de la nuit (1942), d'André Berthomieu, 14 h ; Premier Bal (1941), de Christian-Jaque, 16 h ; Secrets (1942), de Pierre Blanchar, 18 h.

DIMANCHE
Ciné-mémoire : la Nouvelle Donne du cinéma français : Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs (1943), de Roland Tual, 11 h ; l'Escalier sans fin (1943), de Georges Lacombe, 14 h ; Voyage sans espoir (1943), de Christian-Jaque, 16 h ; les Caves du Majestic (1944), de Richard Pottier, 18 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

SAMEDI
Le Cinéma mexicain : la Viuda negra (1977, v.o. s.t.f.), d'Arturo Ripstein, 14 h 30 ; Aventurera (1949, v.o. s.t.f.), d'Alberto Gout, 17 h 30 ; Flor Silvestre (1943, v.o. s.t.f.), d'Emilio Fernandez, 20 h 30.

DIMANCHE
Le Cinéma mexicain : Dracula (1931, v.o. s.t.f.), de George Melford, 14 h 30 ; Bugambilia (1944, v.o. s.t.f.), d'Emilio Fernandez, 17 h 30 ; Mentiras piadosas (1988, v.o. s.t.f.), d'Arturo Ripstein, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie,
porte Saint-Eustache,
Forum des Halles
(40-76-62-00)

SAMEDI
Ciné-mémoire : Paris vu par... Robert Bresson : Paris Liberated! (1944) d'un anonyme, les Dames du bois de Boulogne (1944) de Robert Bresson, 14 h 30 ; Paris vu par... Alberto Cavalcanti : la P'tite Lili (1928) d'Alberto Cavalcanti, Yvette (1927) d'Alberto Cavalcanti, 16 h 30 ; Paris vu par... André Antoine : Actualités Gaumont, le Coupable (1916) d'André Antoine, 18 h 30 ; Paris vu par... Jean Renoir : la Marseillaise (1938) de Jean Renoir, 20 h 30.

DIMANCHE
Ciné-mémoire : Paris vu par... L'avant-garde : Fait divers (1923) de Claude Autant-Lara, Paris qui dort (1923) de René Clair, la Glace à trois faces (1927) de Jean Epstein, 14 h 30 ; Paris vu par... Henri Diamant-Berger : Une soirée mondaine (1917) d'Henri Diamant-Berger, le Mauvais Garçon (1921) d'Henri Diamant-Berger, Par habitude (1923) d'Hervé Diamant-Berger, l'Affaire de la rue de Lourcines (1923) d'Henri Diamant-Berger, 16 h 30 ; Paris vu par... Dimitri Kirsanoff : Ménilmontant (1926) de Dimitri Kirsanoff, Faits divers à Paris (1949) de Dimitri Kirsanoff, 18 h 30 ; Paris vu par... Georges Lacombe : la Zone (1928) de Georges Lacombe, Jeunesse (1934) de Georges Lacombe, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

AGANTUK LE VISITEUR (Ind., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LES AMANTS DU PONT-NEUF (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
LES AMIES DE MA FEMME (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 36-65-70-83) ; Rex, 2e (42-36-83-93 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 36-65-70-14) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 36-65-70-72) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 36-65-70-81) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 36-65-71-44).
ANTIGONE (Fr.-All.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
L'ARCHITECTURE DU CHAOS (Su., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34).
L'ARME FATALE 3 (A., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 36-65-70-76) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 36-65-70-14).
BALLROOM DANCING (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93 36-65-70-23).
BASIC INSTINCT (**) (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 36-65-70-83) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 36-65-70-76) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 36-65-70-44).
BATMAN, LE DÉFI (A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; v.f. : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
BEETHOVEN (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 36-65-70-67) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 36-65-70-73) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 36-65-70-76).
LA BELLE ET LA BÊTE (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 36-65-70-82) ; Gaumont Grand Ecran Grenelle (ex Kinopanorama), 15e (43-06-50-50) ; v.f. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 36-65-70-83) ; Rex, 2e (42-36-83-93 36-65-70-23) ; Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93 36-65-70-23) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 36-65-70-72) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 36-65-70-82) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 36-65-70-45) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Gaumont Grand Ecran Grenelle (ex Kinopanorama), 15e (43-06-50-50) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 36-65-70-47) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 36-65-70-61) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 36-65-71-44).
LES BLANCS NE SAVENT PAS SAUTER (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).
BOB ROBERTS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
BOOMERANG (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93 36-65-70-23).
C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS (*) (Bel.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 36-65-70-73) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40 36-65-70-88) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 36-65-70-44) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).
CERRO TORRE (Fr.-All.-Can., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LA CHASSE AUX PAPILLONS (Fr.) : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).
LE CHÊNE (Rou., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
CHÈRE EMMA (hongrois, v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 36-65-70-43).
LA CITÉ DE LA JOIE (A., v.o.) : Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 36-65-70-18) ; Gaumont Gobelins bis (ex Fauvette bis), 13e (47-07-55-88) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).
CITY OF HOPE (A., v.o.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
DELICATESSEN (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LE DERNIER DES MOHICANS (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; v.f. : Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).
DES SOURIS ET DES HOMMES (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 36-65-70-67) ; Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 36-65-70-73) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 36-65-70-76) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 36-65-70-44).
LES ENFANTS VOLÉS (It., v.o.) : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).
EPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
L'ESPRIT DE CAIN (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 36-65-70-18).
ET LA VIE CONTINUE (iranien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).
LA FEMME DE L'ÉPICIER (Can., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
FIEVEL AU FAR WEST (A., v.f.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
HOOK (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
HORIZONS LOINTAINS (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74).
IMPITOYABLE (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
IN THE SOUP (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 36-65-70-43) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78).
L'INCONNU DANS LA MAISON (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 36-65-70-67) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 36-65-70-14) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 36-65-70-81) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 36-65-71-33) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).
INDOCHINE (Fr.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
ISABELLE EBERHARDT (Fr.-Austr., v.o.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
J F PARTAGERAIT APPARTEMENT (*) (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06).
JEUX DE GUERRE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 36-65-70-83) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 36-65-70-82) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 36-65-70-47) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 36-65-71-44).
KAFKA (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
L 627 (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 36-65-70-67) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 36-65-70-44) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14).
LABYRINTHE DES PASSIONS (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
LÉOLO (**) (Can.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
LOIN DU BRÉSIL (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
LUNA PARK (russe, v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 36-65-70-67).
LUNES DE FIEL (*) (Fr., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 36-65-70-67) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 36-65-70-72) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 36-65-70-82) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).
MACAO, MÉPRIS ET PASSION (Por., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
LA MAIN SUR LE BERCEAU (*) (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).
MAX & JEREMIE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 36-65-70-68) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 36-65-70-81) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 36-65-70-61) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 36-65-71-44).
1492, CHRISTOPHE COLOMB (A., v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; v.f. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 36-65-70-83) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93 36-65-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 36-65-70-61) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 36-65-71-44).
LE MIRAGE (Fr.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
NIGHT ON EARTH (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).
LES NUITS FAUVES (*) (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 36-65-71-33) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).
OBSESSION FATALE (*) (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
OLIVIER OLIVIER (Fr.) : Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60).

PARIS EN VISITES

LUNDI 16 NOVEMBRE

« Exposition : Trésors de la Cité interdite, à Chinagora », 10 h 30 et 14 h 30, métro Maisons-Alfort-Ecole-Vétérinaire, devant l'autobus 103 (P.-Y. Jaslet).

« L'Opéra, chef-d'œuvre de Charles Garnier », 13 h 15, hall d'entrée (E. Romann).

« L'hôtel de Bourrienne, décoré sous le Consulat » (limité à vingt-cinq personnes), 14 h 30, 58, rue d'Hauteville (Monuments historiques).

« Le siège du comité central du Parti communiste, chef-d'œuvre d'O. Niemeyer », 14 h 30, métro Colonel-Fabien (M.-C. Lasnier).

« La femme et l'enfant dans la Rome antique », 14 h 30, Musée du Louvre, pilier carré de la Pyramide (Le Cavalier bleu).

« L'église Saint-Sulpice et sa crypte souterraine », 14 h 30, entrée de l'église (S. Rojon-Kern).

« Le Palais de justice en activité. Histoire et fonctionnement », 14 h 30 et 16 h 30, métro Cité, sortie marché aux fleurs (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Hôtels et jardins du Marais. Place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Les appartements du duc du Maine et du maréchal de La Meilleraie à l'Arsenal », 14 h 30, sortie métro Sully-Morland (I. Hauller).

« Salons Napoléon III de la Maison-Opéra et hôtels du parc Monceau » (carte d'identité), 15 heures, 5, rue du Docteur-Lancereaux (D. Bouchard).

« Autour de Saint-Julien-le-Pauvre, naissance de l'Université », 15 heures, angle de la rue des Anglais et de la rue Galande (Sauvegarde du Paris historique).

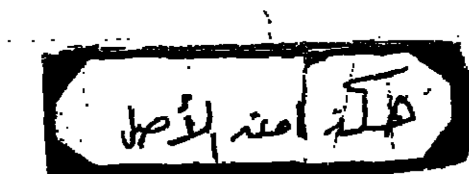
« Exposition : Figures de pierre, art du Guerrero dans le Mexique précolombien », 15 heures, Musée de la Seita, 12, rue Surcouf, entrée de l'exposition (Paris et son histoire).

« Le Café Procope et l'ancienne Comédie Française », 16 heures, 13, rue de l'Ancienne-Comédie (Tourisme culturel).

CONFÉRENCES

23, quai de Conti, 14 h 45 : « Le pouvoir social », par R. Boudon (Académie des sciences morales et politiques).

CNMH, 62, rue Saint-Antoine, 19 heures : « La naissance de la notion de paysage », par Y. Luginbuhl (Jeunesse et patrimoine).



MUSIQUES

Savoir-faire

Après quelques années d'errance, le chanteur new-yorkais a retrouvé le chemin de la scène via La Nouvelle-Orléans

WILLY DEVILLE
Sala Zeleste, Barcelone

BARCELONE
de notre envoyé spécial

En quinze ans de carrière, Willy DeVille s'est fait une spécialité des montagnes russes. Ces dernières années, on a pu l'entrevoir au fond du trou, ligoté par ses vieux démons de rocker, puis remontant systématiquement la pente. Le voici enfin, pour cette tournée, au sommet.

Le plus francophile des enfants du Bronx revient enfin à Paris. Mais cette fois, il ne fera plus le coup du concert bâclé, avec des musiciens réunis au dernier moment, pour briser le cœur de fidèles et les faire passer pour des imbéciles aux yeux des néophytes. Bien entouré, par des musiciens professionnels, Willy DeVille assume tout seul la part de risque, d'approximation, indispensable à la réussite d'un concert de rock. A Barcelone, il a réuni dans une salle de la périphérie, un millier de spectateurs. Des fans qui vivent encore dans le souvenir glorieux des débuts new-yorkais, des néophytes convaincus par la version mariachi de *Hey Joe*.

Flirt poussé avec la France

Resplendissant dans une veste de satin rouge, moustache d'hidalgo et chemise à jabot, Willy DeVille arrive sur scène au son du thème de *Peter Gunn*. Quand il ouvre la bouche, on ne l'entend pas très bien. Chanteur instinctif, il coince facilement sa voix au fond de sa gorge. Un moment, le concert menace de prendre une vilaine tournure. Le public se sent floué, les musiciens font ce qu'ils peuvent, mais ce n'est pas eux qu'on est venu voir.

Au bout d'une demi-heure, Willy DeVille quitte la scène, laissant au groupe le soin de meubler. Il est en fait parti en coulisse respirer un grand coup d'oxygène. Il revient et donne alors une heure de rock parfait, classique, parcourant avec superbe ses quinze ans de musique de *Cadillac Walk* en *Savoir faire* (le chanteur a toujours eu un faible pour les expressions françaises passées à l'anglais, l'un de ses meilleurs albums s'appelle *Coup de grâce)*. Du nouvel album, *Backstreets of Desire* (FNAC Music), il n'a gardé que le meilleur, dont *Bamboo Road*, une ballade acoustique accompagnée à la mandoline par le guitariste Freddy Koella, chéville ouvrière du groupe, natif de Mulhouse, et néanmoins vrai bluesman.

Au fil du concert, on découvre la cohérence de ce parcours accidenté. A ses débuts, en 1976, Willy DeVille (alors chanteur et âme du groupe Mink DeVille) n'était qu'un des membres du commando new-yorkais dont l'objectif était de ressusciter le rock. Aux côtés de gens dont tout le séparait – Talking Heads, Ramones, Television, Blondie, – Willy DeVille, traditionaliste, se retrouvait dans la peau d'un révolutionnaire. L'idée de faire se croiser les univers de Lou Reed (la rue, la déglingue, le rock laconique) et de Ben E. King (les romances de Spanish Harlem, les arrangements luxuriants, la tête de conquistador de trottoir) lui suffit alors à remplir plusieurs albums brillants.



RENAUD MONFOURNY

Willy DeVille : la tête de conquistador de trottoir.

Ensuite, son flirt de plus en plus poussé avec la France, sa tradition réaliste (*pour Willy DeVille, il n'y eut jamais plus grande chanteuse de blues qu'Edith Piaf*) et son imagerie poétique lui aliénèrent les Anglais (qui lui ont gardé depuis toute leur antipathie) sans jamais arriver à séduire les Américains. Suivit alors une tournée des multinationales aux résultats pour le moins inégaux, jusqu'à la rupture avec Polydor, en 1987. On avait alors passé Willy DeVille par pertes et profits. Installé à La Nouvelle-Orléans, il a entrepris l'équivalent musical d'une thérapie vaudoue qui l'a débarrassé de son image de chanteur maudit et de quelques-unes des mauvaises habitudes qui allaient avec. Un album de reprises de classiques de La Nouvelle-Orléans *(Victory Mixture)*, puis *Backstreets of Desire*, malgré les faiblesses de ce dernier, ont redonné à Willy DeVille l'envie de chanter, de tenir son rang d'hidalgo du rock, une envie qui éclate sur scène.

THOMAS SOTINEL

▶ Le 15 novembre à l'Olympia (avec Spencer Bohren en première partie).

Au bonheur de Trénet

Suite de la première page

Trénet continue de faire vaciller le réel, de bousculer les clichés et de se moquer. Du snobisme intellectuel, par exemple, le temps de faire rimer palimpseste avec voûte céleste, barque et énarque, et de rendre hommage à ses aînés rencontrés à Paris dans les années 30 : Paul Fort, Jean Cocteau, Jean Giono et surtout Max Jacob, l'ami, l'inspirateur. Des personnages extravagants, sont évoqués dans *Temperamentale* (adaptation anglaise et sympathique du mot «caractériel»), *«la femme d'un hibou, qui vivait à l'occidentale, libérée de tous les tabous»*, petite madeleine des Années folles, quand des messieurs fortunés promenaient leur panthère sur les planches de Deauville.

Merveilles innocentes

Mon cœur s'envole contient treize chansons, primesautières et d'une grande verdeur. La superstition qui interdit de flirter avec le chiffre 13, ou au contraire incite à s'en approcher, a fait rire Trénet. Certains vers d'Alfred de Vigny – *«J'aime le son du cor le soir au fond des bois»*, terrain propice à la contrepèterie – suscitaient les fous rires du jeune Charles et de ses camarades du lycée de Perpignan. Trenet sait en tirer des merveilles innocentes : *le Cor*, première chanson de ce nouvel album renoue avec les souvenirs rieurs de l'apprenti poète. La dernière, *Laisse courir tes doigts*, est écrite en alexandrins, émotion, passion, et chansons obligent.

La voix est intacte, claire, caressante. Grand orchestre de cuivres et de violons, ambiance jazz des années 40 (Basie, Ellington...), petit écart gospel (*Drôles d'idées*), solo de saxophone et bruitages légers ont été soigneusement mis en scène par le jeune saxophoniste Philippe Delettrez (Goldman), Christian Rémy, Philippe de Cock, les fidèles de la première heure. On se croirait en été, embarqué dans une décapotable sur une route bordée d'arbres.

Trenet, homme du sud (*Quand les cigales seront parties*), ne cherche pas à faire du neuf avec du neuf. Il commente sa propre actualité intérieure, l'histoire d'une vie qui passe par la guerre (*Nous, on rêvait*, où il aborde pour la première fois la période de l'Occupation), l'Amérique, le boogie-woogie, (*American Souvenirs*, en anglais, avec imitation du maître, Maurice Chevalier). Sa plongée dans l'univers de l'illusion (*J'aime la pub*) emporte Charles Trenet vers les coins secrets de l'enfance, de l'innocence, qui jamais ne peut s'éteindre en nous, sous peine de mort.

Le chanteur, que l'on avait dit malade l'an passé et qui s'était fait photographier en tenue de sport pour donner la preuve de sa bonne forme physique, a juré qu'il fêterait ses quatre-vingts ans avec quelques jours de retard, le 27 mai 1993, sur la scène de l'Opéra-Bastille. En 1988, il avait retrouvé le plaisir de la scène après des adieux «définitifs» annoncés en bonne et due forme à l'Olympia treize ans auparavant. *Mon cœur s'envole*, enregistré en cinq jours, et en prise directe, une fois les arrangements choisis, a laissé de côté huit des vingt et un titres mis en boîte.

Trenet, qui achève une série de poèmes pour le Mercure de France, les destinent donc à son prochain album, en treize titres, puisque le bonheur l'exige.

VÉRONIQUE MORTAIGNE

▶ Mon cœur s'envole, 1 CD WEA 4509-91248.

DANSE

Les nuits de Madras à Lille

Trois chorégraphes français pour une nuit indienne

Le Festival de Lille 1992 est consacré à la Grande-Bretagne et aux pays de son ex-Commonwealth. Il veut explorer les liens qui unissent l'île au continent européen, et plus précisément au Nord-Pas-de-Calais. La nuit du 14 novembre sera réservée à des rencontres musicales, cinématographiques et chorégraphiques entre des artistes indiens et français.

A l'origine du projet chorégraphique, on trouve la danseuse Elisabeth Petit. Après treize ans passés à Madras, auprès du maître Sri Muthuswamy Pillai, qui l'initie au bharata-natyam, danse spécifique de cette région de l'Inde, à la mort de ce dernier, elle se rapproche de la danse contemporaine, sa formation initiale.

«Pour progresser en danse indienne, explique-t-elle, *il faut plonger dans le pays, se laisser submerger. Cependant, j'ai tout fait pour ne pas me laisser enfermer dans un ghetto. J'ai donc gardé mon nom français, continué à m'informer de ce qui se passait dans le domaine contemporain. Ainsi j'ai réussi à éviter les problèmes d'identité, car nous sommes des «bâtardes» : personne ne nous attend en Inde ; et pendant longtemps, en France, on a préféré les vraies Indiennes.*

» Après mon retour, mes débuts, enfermée seule dans un studio (celui des Bouvier/Obadier au Havre), ont été très difficiles : comment renouer avec des modes de vie et de pensée si différents ? J'ai alors eu l'idée de m'associer à une autre chorégraphe : Mathilde Monnier. Sa manière de bouger est à l'opposé de la mienne. Chorégraphe, elle avait envie de redevenir interprète. Toutes les deux nous avons ressenti le besoin d'un regard sur notre travail d'improvisation. Nous avons choisi le danseur Christian Trouillas. De conseiller, celui-ci s'est vite transformé en chorégraphe.

» La pièce que nous présentons s'appelle Samskara, Samskara. *La musique est du saxophoniste Louis Sclavis. Il la jouera avec Sri K. M. Balachandar, musicien de mridangam – tambour allongé dont les deux faces ont une octave différente.* Samskara *est un concept de la philosophie indienne qui signifie le conditionnement et la possibilité de le dépasser. Nous avons rodé le spectacle en septembre dernier en Inde au cours d'une tournée organisée par l'Association française d'action artistique.*

Je danse également un solo, Egmore Crossing, *inspiré par la plus grande gare de Madras. Jean-Paul Celea a mis en musique les bruits de la ville enregistrés par Mohan Narayanan. C'est encore du bharata-natyam, mais sans les codes et les enchaînements qui lui donnent son sens. C'est avec ce solo que je me suis libérée.»*

Propos recueillis par
DOMINIQUE FRÉTARD

▶ Petit/Monnier/Trouillas, le 14, 20 h 30, Opéra de Lille. Tél : 20-52-74-23. Ce programme est repris au Festival d'automne, les 17 et 18 novembre, au Théâtre du Rond-Point, 20 h 45. Tél : 42-96-12-27.

CINÉMA

L'omnibus Tokyo-Orléans

Mêlant classiques et nouveautés la première Biennale du cinéma japonais s'est tenue du 3 au 11 novembre

ORLÉANS
de notre envoyé spécial

Débarqué avec femme, fille et secrétaire, M. Nakadaï a l'air un peu surpris, et puis plutôt content. Grande vedette du cinéma japonais des années 50-60, interprète de Kurosawa, de Kobayashi, de Teshigahara, et d'Ishikawa, Tatsuya Nakadaï, impressionnant en costume médiéval (*Hara-Kiri, Kagemusha, Ran*), «jamesdeanien» en jeune gangster de l'après-guerre (*la Rivière noire*), aussi convaincant en moine (*le Brasier*, d'après *le Pavillon d'or* de Mishima) qu'en «Monsieur Personne» (dans l'extraordinaire *Visage d'un autre*), aura reçu à Orléans, l'hommage du public et des spécialistes – et même une décoration.

Il n'avait pourtant pas été le seul à être d'abord dérouté par cette irruption des images japonaises dans la préfecture du Loiret, malgré la présence sponsorisante d'un fabricant d'électronique nippone dans la proche banlieue. Intrigués, les Orléanais ont finalement décidé se rendre compte par eux-mêmes des charmes de ce cinéma venu de loin, qui comportait, donc, un volet «classiques» de bonne tenue. Et la présence de Nagisa Oshima, auréolé de son titre pourtant déjà ancien de hérault de la nouvelle vague japonaise et du triomphe sulfureux (seize ans déjà) de *l'Empire des sens*, parrainait un très significatif panorama de premiers films, des années 60 à aujourd'hui.

Du cinéma nippon d'aujourd'hui, de fait, la sélection proposée par la programmatrice Hiroko Govaers donnait une image fidèle, c'est-à-dire assez décevante. Invité à élire un heureux gagnant parmi les six films en compétition, le jury a décerné le Cœur de lys d'or à *Douze gentils Japonais*, de Shun Nakahara, où un tribunal de citoyens doit juger une femme qui a tué son mari. En accordant le deuxième prix à *Mes yeux sont pleins de larmes*, de Nobuhiko Obayashi, évocation de la situation dramatique des immigrés asiatiques dans l'archipel, il confirmait sa préférence pour la veine réaliste et le classicisme de la réalisation.

Une tendance effectivement dominante dans le cinéma d'auteur actuel (*le Monde* du 5 novembre), qui était également représentée par *Okoge*, consacré à la situation des homosexuels dans une société très macho, ou *la Course de Koheï*, métaphore de l'exigence de compétitivité et du dépeuplement des campagnes – ou encore le remarquable *Home Made Movie* de Watanabe et l'intéressant *Embouteillage* de Kurotsuchi, tous deux hors compétition. Ce choix s'est fait au détriment d'œuvres teintées d'onirisme et de fantastique, l'autre versant du cinéma japonais contemporain, mais dont les meilleurs représentants (*Yumeji* du vétéran Seijun Suzuki, ou *Untama Giru* de Tsuyoshi Takamine) étaient eux aussi hors concours.

JEAN-MICHEL FRODON

Voyage en famille

AU NOM DU PÈRE ET DU FILS
de Patrice Noïa

Ça démarre en voiture, père et fils, et en super-huit, façon film de famille, justement. Mais si ces deux-là se mettent en congé (de travail, de lycée, de domicile), ils ne sont pas en vacances, plutôt au début d'un étrange voyage, à la fois enquête et pèlerinage, retour aux sources et épreuve initiatique. Ils partent de l'endroit où fut assassiné le père de l'adulte (le grand-père de l'adolescent, donc, qui ne l'a pas connu). Cet absent venait d'Italie, les personnages vont refaire à l'envers le voyage de l'immigré.

Auteur-réalisateur-producteur de ce récit à fleur d'intimité, Patrice Noïa joue son propre rôle, son vrai fils joue le rôle du fils. Par un effet d'ironie dont il se serait passé, Noïa a été obligé de pousser plus loin encore l'aspect personnel du film. Celui-ci fut distribué comme on jette à la poubelle, en février dernier. Courageux, opiniâtre, le cinéaste a récupéré les droits pour lui assurer aujourd'hui une sortie décente. Autant d'éléments qui attestent l'authenticité et de la sincérité de l'entreprise.

L'authenticité est une bien belle chose, elle peut aussi devenir un poids. Le voyage des deux personnages prend parfois l'aspect d'affaires de famille qui ne nous regardent pas. Quand le scénario cherche à rajouter du «spectacle» (rencontre d'un voleur bavard, irruption d'une créature de rêve tout à la fois magicienne et héritière de la Camorra), ces bouffées de romanesque semblent déplacées. Et l'absence de professionnalisme des interprètes principaux ne tient pas longtemps ses promesses de «naturel». On voit trop bien ce que le réalisateur cherche à dire pour garder l'envie de le suivre par les routes toscanes, les ruelles napolitaines et les sentiers des Apennins, afin de vérifier que le plus adolescent des deux n'était pas ce qu'il semblait, mais que les épreuves partagées comblent le fossé des générations.

J.-M. F.

Perdu en route

VAGABOND
de Ann le Monnier

C'est terrible, un film comme ça. Pas tellement à cause de l'histoire, qui précisément n'est pas terrible, avec son vagabond rimbaldien (à moins qu'il ne soit «kerouaquien»), errant sur les routes de France depuis la mort de la tendre aimée, de fossés en asiles, et trouve un temps refuge dans les bras d'une bourgeoise provinciale et compréhensive, puis répond à nouveau à l'appel des grands espaces.

Non, ce qui est terrible, c'est de discerner qu'on a écrit un scénario (d'après un livre de Bernard Pouchèle), engagé des acteurs (Gérard Darmon, Anne Gautier, Ludmilla Mikaël) et des techniciens, dépensé des sous, installé une caméra, disposé des projecteurs et des micros. Et que rien, mais absolument rien ne se passe. Autour de l'écran vide de beauté, d'émotion ou de réalité, ne flotte que le fantôme de ces vains efforts.

J.-M. F

THÉATRE

Les amoureux

LE BANC
ou Passage du Nord-Ouest

Avec un banc de jardin public et un jeune couple, on peut raconter toute une existence. La drague, les amours, le mariage, la routine, l'ennui, les alternances décalées de dégoût, de passion cramponnée, de retour affolé à la tendresse... Hervé Lebeau et Marthe-Hélène Raulin sont jeunes, mais ils savent bien tout ça : les péripéties éternellement recommencées de la vie à deux. Mis en scène par Tara Depre, ils les «disent», sans mots ou presque, avec des musiques – d'Hector Drant – fonctionnelles, qui appuient les gestes. Ils le disent avec leurs corps de danseurs qui respirent les rythmes de la vie.

Hervé Lebeau et Marthe-Hélène Raulin ont effectivement une formation de danseurs, mais leur spectacle, *le Banc*, n'est pas chorégraphique. Par moments, on pense aux «petits gestes» obsessionnels dans les spectacles de Pina Bausch, mais là, ils sont moins stylisés. Comme une sorte de mime qui procéderait par allusion et non par imitation. En fait, ils interprètent leurs personnages en comédiens, habitent les anecdotes, leurs donnent une densité humaine. Ils le font avec la vitalité et l'insolence de leur âge et cette crainte vague des choses que l'on sait et que l'on ne sait pas comment éviter. Au bord de l'émotion, leur spectacle est court, tonique et drôle. Une forme supérieure de café-théâtre.

COLETTE GODARD

▶ Du mardi au samedi à 20 heures. Tél. : 47-70-81-47 et 42-36-43-43.

□ **L'Opéra de Paris et le jeune public.** – Les deux théâtres de l'Opéra de Paris déploient leur action auprès des moins de vingt-cinq ans, après avoir créé la saison dernière des abonnements «jeunes» à prix réduits.

A Paris-Bastille, deux spectacles lyriques (*l'Histoire du soldat*, de Stravinsky, *Il Signor Bruschino*, de Rossini), des concerts classiques et des soirées jazz sont offerts aux jeunes et aux groupes scolaires, à des tarifs préférentiels (35 à 75 francs). Des animations gratuites de sensibilisation à l'art lyrique sont organisées à l'intention des classes primaires. Au Palais Garnier, le jeune public, en groupe ou individuellement, se voit proposer une sélection de spectacles de danse et des démonstrations de l'Ecole de ballet à des tarifs «attractifs» (15 à 180 francs).

▶ Opération «Jeune public», inscriptions et renseignements : Opéra de Paris, service animation, 120, rue de Lyon, 75012 Paris.

□ **Mort du critique d'art René Deroudille.** – Figure marquante de la vie culturelle lyonnaise depuis la Libération, René Deroudille, est mort le 11 novembre. Il était agé de quatre-vingt-un ans. Ecrivain polémiste, il s'engagea pour l'art contemporain dans des tribunes comme «Arts», «Aujourd'hui» et «Cimaise». Il organisa également des expositions en France et à l'étranger, ainsi qu'au Musée des beaux-arts de Lyon et dans les jeunes galeries dont il fut le conseiller.

Aux Choralies de Vaison-la-Romaine, il avait pris en charge les manifestations d'art plastique dont la plus importante fut, en 1956, *Sculptures au soleil et tapisseries dans la lumière*. Il avait publié, aux éditions Bordas, un livre sur Fernand Léger.

TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Samedi 14 novembre

TF 1

20.40 Sport : Football.
Coupe du monde 1994 (éliminatoires) : France-Finlande, en direct du Parc des Princes ; à 21.30, mi-temps et Loto.

22.40 Magazine : Ushuaïa.
Présenté par Nicolas Hulot. Cuba (2e partie). Reportages : Docteur Jivaros, de Bernard Collet ; Boomerang Dream, de Djamel Tahi ; Superliner ; La Fascination de l'Arctique.

23.45 Magazine : Formule sport. Supercross de Bercy ; Formule foot ; Boxe.

23.40 Magazine : *Salut Manu.*
Présenté par Manu Dibango.

FRANCE 2

20.50 Magazine : La Nuit des héros.
Présenté par Michel Creton. Un sauveteur de poids ; L'arbre ; L'ours ; Le temps des cerises.

22.45 Magazine : Double jeu.
Spécial grandes gueules. *Invités :* *Anémone, Jean-Pierre* Mocky, Richard Bohringer.

0.05 Journal, Météo et Visages d'Europe.

0.25 Magazine : La 25e Heure.
Spécial Péléchian.

FRANCE 3

20.45 Série : Puissance 4.
Contrat sanglant, de Paul Planchon.

22.15 Journal et Météo.

22.40 Magazine : Zanzi bar.
Présenté par Christophe de Ponfilly.

CANAL PLUS

20.30 Téléfilm : Le Secret du petit milliard.
De Pierre Tchernia.

21.55 Flash d'informations.

22.00 Divertissement : Samedi soir avec les Nouveaux.

23.00 Cinéma : La Compagnie des loups. ■■
Film britannique de Neil Jor*dan (1984).*

ARTE

20.40 ▶ Documentaire : Zaïre, le cycle du serpent.
De Thierry Michel.

22.00 Cinéma d'animation : Satiemania.
De Dzenko Gasparovic.

22.15 Cinéma d'animation : Le vent tournera.
De Josko Marusic.

22.20 Magazine : Macadam.

23.50 Série : Monty Python's Flying Circus.

M 6

20.35 Divertissement : Surprise-partie.
Etienne Daho.

20.40 Feuilleton : Holocauste.
De Marvin Chomsky (2e et 3e épisode).

0.05 Série : Médecins de nuit.

Dimanche 15 novembre

TF 1

20.45 Cinéma : Y a-t-il enfin un pilote dans l'avion ? □
Film américain de Ken Finkleman (1982).

22.20 Magazine : Ciné dimanche.

22.30 Cinéma : Horreur dans la ville. □
Film américain de Michael Miller (1982).

Film américain de George Cukor (1981) (v.o.).

FRANCE 2

20.50 Cinéma : Le Tatoué. □
Film français de Denys de La Patellière (1968).

22.25 Magazine : Bouillon de culture.
Présenté par Bernard Pivot. Invités : Peter Brook ; Niels Arestrup ; Jane Birkin ; Jean-Claude Carrière ; Marius Constant ; Vincent Le Texier ; Natacha Parry ; Mamady Keita.

FRANCE 3

20.45 Spectacle : Les Grands Cirques du monde en Amérique latine.
Présenté par Sergio.

22.05 Magazine : Le Divan.
Présenté par Henry Chapier. *Invité : notre collaborateur* Patrick Roegiers.

22.30 Journal et Météo.

22.55 Dessins animés.
Lonesome Lenny (1946) et *Swing Shift Cinderella* (1945), de Tex Avery (v.o.).

23.10 Cinéma : Riches et Célèbres. ■■

CANAL PLUS

20.35 Cinéma : Plenty. □
Film américain de Fred Schepisi (1985).

22.35 Flash d'informations.

22.40 Magazine : L'Equipe du dimanche.
Présenté par Pierre Sled. Football ; Basket américain ; Boxe.

1.10 Cinéma : Embrasse-moi, vampire. ■
Film américain de Robert Bierman (1989).

ARTE

20.40 Documentaire : Fragments d'un portrait.
De Bruno Monsaingeon.

21.35 Cinéma : La Femme des sables. ■■
Film japonais de Hiroshi Teshigahara (1964) (v.o.).

23.30 Documentaire : Les Variations Gould.
De Manuel Huerga.

0.25 Musique : Courrier fugué.

M 6

20.35 Magazine : Sport 6.

20.45 Cinéma : Les Aventuriers du cobra d'or. □
Film italien d'Anthony Dawson (1982)

22.30 Magazine : Culture pub.

23.05 Téléfilm : Joy à San Francisco.
De Jean Carner.

CARNET DU Monde

Anniversaire de naissance

– Il y a soixante ans naissait

Marcel,

à cette occasion
Marie-France, Marie-Hélène et Jean-Pierre
lui souhaitent un joyeux anniversaire.

Décès

– Agnès Bertrand et Jean-Pierre Charpentrat,
Denise et Afid Derdek,
Yvette et Pierre Bourget,
Julie, Malik, Noria et Samir,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Monique BERTRAND,
dit Fermy,

survenu le 11 novembre 1992, à Paris.

L'incinération aura lieu mardi *17 novembre, à 15 h 45, au crématorium* du Père-Lachaise.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Le Seigneur a rappelé à Lui

Renée CAILLARD-WHITTAKER,

décédée le 11 novembre 1992,

laissant dans la peine,
Son époux,
Sa sœur,
Sa famille,
Et tous ceux qui l'ont aimée.

Une messe sera célébrée le mardi 17 novembre, à 15 h 15, en l'église Sainte-Cécile, 44, rue de l'Est, à Boulogne (Hauts-de-Seine).

– *Mme Alain Casalonga,*
son épouse,
M. et Mme Axel Casalonga,
M. Arnaud Casalonga et Mlle Annika Svensson,
ses enfants,
Caroline, Sabine et *Paul,*
ses petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Alain CASALONGA,

survenu le 12 novembre 1992, dans sa quatre-vingt-troisième année, en son domicile.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 17 novembre, à 10 h 30, en l'église Saint-Philippe du Roule, à Paris-8e.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Passy, dans le caveau de famille.

8, avenue Percier,
75008 Paris.

– *Mlle Jacqueline Rhem,*
M. et Mme Jean Rhem,
M. et Mme Alain Rhem,
Me Pierre Emo et Mme,
Mme Hélène Dumas,
M. et Mme Antoine Veillard,
Les familles Ogier, Veillard, Le Caisne, Dalido et Beuzart,
ont la douleur de faire part du décès de

Mlle Germaine DE COSTER,
chevalier de la Légion d'honneur,
vice-président honoraire de la société des Amis de la reliure originale,

survenu le 12 novembre 1992, en son domicile, dans sa quatre-vingt-dix-huitième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 17 novembre, à 10 h 30, en l'église Saint-Paul, 99, rue Saint-An*toine, Paris-4e, suivie de l'inhumation* au cimetière du Montparnasse.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

13, rue des Archives,
75004 Paris.

– La direction
Et le personnel de Sony Music France,
ont le regret de faire part du décès de

Annick FAUQUET,
attachée de presse de Sony Classical,

survenu à Paris, le 11 novembre 1992.

Une messe sera célébrée le lundi 16 novembre, à 8 h 30, en l'église Notre-Dame-de-Lorette, à Paris-9e.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité familiale.

– Le Frère Henri-Marie FÉRET (o. p.)

est entré dans la paix du Seigneur, le 12 novembre 1992, dans sa quatre-vingt-neuvième année, la soixante et onzième de sa profession dominicaine, la soixante-cinquième de son ordination presbytérale.

L'Eucharistie sera concélébrée au couvent Saint-Jacques, 20, rue des Tanneries, Paris-13e, le lundi 16 novembre, à 15 h 45.

De la part
Du Frère Francis Marneffe-Lebréquier,
prieur provincial de France,
Du prieur
Et des Frères du couvent Saint-Jacques,
De sa famille,
De ses amis.

– Marcel Gillet,
son époux,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Sa famille,
Et tous ses amis,
ont la grande douleur d'annoncer le décès soudain de

Micheline GILLET-VANSTEENKISTE,
proviseur honoraire de lycée,
chevalier de la Légion d'honneur,
commandeur des Palmes académiques,

survenu le 7 novembre 1992, à l'âge de soixante-six ans.

Elle a rejoint son fils,

Alain
(1953-1980).

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

62, avenue Kennedy,
59800 Lille.

– Mme Jacques LARBAUD,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Toute sa *famille,*
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Nicolas,

le 10 novembre 1992.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

6, rue de la Saussaye,
91300 Massy.

– Mlle Nicole Mayrargue,
M. et Mme Michel Mayrargue,
M. et Mme Yves Mayrargue,
Laurent, Stéphane et Sylvain,
Benjamin et Marine,
Mme André Baillat,
M. et Mme Jean Mayrargue,
Et toute la famille,
ont le chagrin de faire part du décès de

Jacqueline MAYRARGUE,

survenu en son domicile, le 12 novembre 1992, dans sa quatre-vingt-huitième année.

Les obsèques seront célébrées dans l'intimité le lundi 16 novembre, au cimetière du Montparnasse, Paris-14e.

34-36, rue Pasteur,
92270 Bois-Colombes.

– *M. et Mme Besson-Verrine,*
leurs enfants et petits-enfants,
Les familles De Decker, O'Byrne et Vallette-Viallard,
Mme Jeanne Verrine,
Edith de La Héronnière,
Toute sa famille,
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Henry O'BYRNE,
née Marie-Louise De Decker,

endormie dans la paix de Dieu, le 12 novembre 1992.

Ses obsèques auront lieu au cours de la messe célébrée en la basilique de Vézelay (Yonne), le lundi 16 novembre, à 14 h 30.

Priez pour elle.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Rue des Bochards,
89450 Vézelay.
Tél. (16) 86-33-22-89.

– Rochecorbon (Indre-et-Loire).

Mme Marie-Fernande Ouvrard,
son épouse,
Estelle,
sa fille,
Les familles Ouvrard et Chatry,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean-Pierre OUVRARD,

survenu le 13 novembre 1992, dans sa quarante-cinquième année.

La messe de sépulture aura lieu le lundi 16 novembre, à 10 heures, en l'église de Rochecorbon (Indre-et-Loire).

33, rue du Docteur-Lebled,
37210 Rochecorbon.

– Mme Marie-Amélie Plessier,
son épouse,
Mlle Aurélie Plessier,
M. Nils Plessier,
ses enfants,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu du

docteur Jacques PLESSIER,
gastro-entérologue,

survenu le jeudi 12 novembre 1992, à l'âge de soixante-trois ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 17 novembre, à 14 h 30, en l'église Saint-François-Xavier, 12, place du Président-Mithouard, Paris-7e.

23, rue du Général-Bertrand,
75007 Paris.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.*

– Banfora (Burkina-Faso), Cotonou (Bénin), Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), Amiens.

Les familles Soulama, Zaesongò Kone, Traore, *Guy, Moueza, Agboton,* Lebrun, Walckhoff,
ont le profond regret de faire part du décès, survenu le 8 novembre 1992, de

M. Arsène SOULAMA,

de son épouse,

Isabelle,

et de leur fils,

Simon.

Les obsèques religieuses seront célébrées le lundi 16 novembre, à 14 h 15, *en la cathédrale d'Amiens, suivies de* l'inhumation au cimetière de la Madeleine, à Amiens.

La bénédiction des corps tiendra lieu de condoléances.

– Le bâtonnier
Et les membres du conseil de l'ordre des avocats à la cour d'appel d'Amiens,
ont le profond regret de faire part du décès, survenu le 8 novembre 1992, de

Me Arsène SOULAMA,
avocat à la cour,
membre du conseil de l'ordre,

de son épouse,

Isabelle,

et de leur fils,

Simon.

Leurs obsèques seront célébrées le lundi 16 novembre, à 14 h 15, en la cathédrale d'Amiens.

2, rue du Cloître-de-la-Barge,
80000 Amiens.

– Le président
Et les membres de la section d'Amiens de la Confédération nationale des avocats,
vous prient d'assister aux obsèques de leur confrère et ami

Me Arsène SOULAMA,

de son épouse,

Isabelle,

et de leur fils,

Simon,

qui auront lieu lundi 16 novembre 1992, à 14 h 15, en la cathédrale d'Amiens.

– M. Roger Truptil,
son époux,
Le Père Francis Truptil,
M. et Mme Philippe Batereau
et leurs enfants,
Mme Truptil Quignard
et ses enfants,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Mme Roger TRUPTIL,
née Cécile Thureau Dangin,

décédée le 12 novembre 1992, dans sa quatre-vingt-dixième année.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église de Bouelles (Seine-Maritime), le mardi 17 novembre, à 15 heures, dans l'intimité.

Une messe sera célébrée à Paris, le *lundi 23 novembre, à 18 h 30, en* l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou, Paris-7e, sa paroisse, par le Père Francis Truptil.

28, rue Fabert,
75007 Paris.

Anniversaires

– Paris, Lyon, Aix-en-Provence.

Il y a dix ans, le 16 novembre 1982, comme une lumière s'éteignait

Saby BENVENISTE.

Son souvenir reste avec nous.

– A la mémoire de

Leib DAJEZ,
« Henieck »,

décédé le 16 novembre 1988.

Ceux qui l'ont connu et aimé se souviennent.

– Il y a quinze ans disparaissait le

professeur Georges FRIEDMANN.

Son épouse
Et ceux qui l'ont connu et aimé se souviennent.

– Il y a sept ans disparaissait

Eliane GRUNWALD.

Que tous ceux qui l'ont aimée se joignent à son mari pour continuer à perpétuer son souvenir.

– *En souvenir de*

Jean Maitron,

qui nous a quittés le 16 novembre 1987.

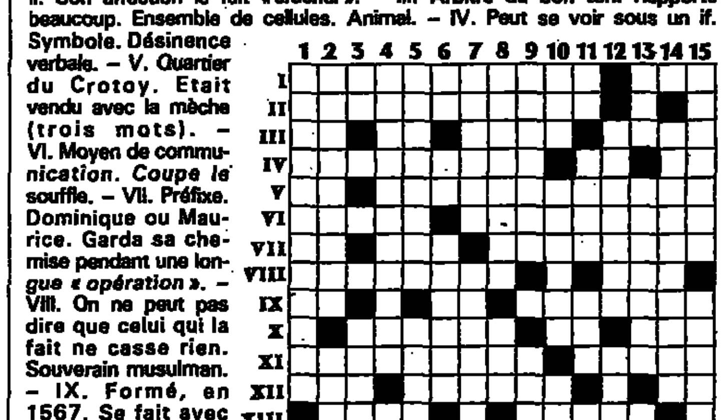
CARNET DU MONDE
Renseignements :
40-65-29-94

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5911

HORIZONTALEMENT

I. Rétablissement rapide (trois mots). Ne se pousse pas sans mal. – II. Son affection le fait « cracher ». – III. Arbitre du bon ton. Rapporte beaucoup. Ensemble de cellules. Animal. – IV. Peut se voir sous un if. Symbole. Désinence verbale. – V. *Quartier* du Crotoy. Etait vendu avec la mèche (trois mots). – VI. Moyen de communication. *Coupe le* souffle. – VII. Préfixe. Dominique ou Maurice. Garda sa chemise pendant une lon*gue « opération ». –* VIII. On ne peut pas dire que celui qui la fait ne casse rien. Souverain musulman. – IX. Formé, en 1567. Se fait avec des baguettes. Poisson. – X. On y voit tomber des pièces sans grande valeur. Est réfléchi. Conduisait jadis des « béliers » dans la campagne. – XI. Pose des problèmes examinés en face. Retournée sur le pré. – XII. Pronom. Rusée créature. Symbole. – XIII. Prise le gratin. Liquides nourriciers. – XIV. Porteur à la S.N.C.F. Broche. – XV. Fait appel. Ecorche ou blesse grièvement. Sombre dans la boisson.



VERTICALEMENT

1. Amateurs de médailles. Interaction. – 2 Eternité pour une étreinte. Tire mal. – 3. Terme musical. Signes extérieurs d'opulence parfois difficiles à dissimuler. – 4. Sont souvent riches et toujours heureuses. Fait vieux jeu. – 5. Ses jours se suivent et ne se ressemblent pas. Vieux, ils sont victimes de la sclérose. – 6. Elément de liaison. Le tour. Prend du ventre. Note. – 7. Repos dans les « bergeries ». Sert à percer. – 8. Absence qui fait dépérir. Roi. Ses ongles se développèrent quand ses cils disparurent. – 9. Ils sont là pour chasser ce qu'on a attrapé. Prix ancien d'un droit. – 10. Ne sentit pas la rose. Prends quelque chose à la coque. Se lance à l'occasion. – 11. Morceau de papier. Canne qui convient à certains parcours. Siège de cérémonies. Réclame souvent deux petits verres. – 12. Présente quelques tours à qui les visite. Assurent le tournage de nombreuses pièces. – 13. Se lance dans la bagarre. Quelques briques. Est dans la purée et fait partie du gratin. – 14. Conseil *de révision. N'a pas toujours les* pieds sur terre. – 15. Emporté par des débordements. Telle une chemise propre mais non repassée.

Solution du problème n° 5910

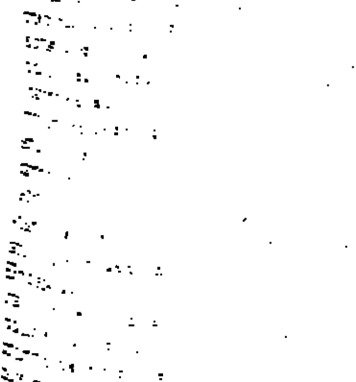
Horizontalement

I. Amarante. – II. Gibecière. – III. Orienteur. – IV. Rée. Er. Do. – V. Arts. Is. – VI. Auvent. – VII. Hectare. – VIII. Eure. DO. – IX. Bière. Née. – X. El. Ecrins. – XI. Si. Habit.

Verticalement

1. Agoraphobe. – 2. Mirer. Ils. – 3. Abiétacée. – 4. *Rée. Suture.* – 5. Acné. Varech. – 6. Nitrière. Râ. – 7. Tee. Ne. Nib. – 8. Erudit. Déni. – 9. Eros. Ouest.

GUY BROUTY



ÉCONOMIE

BILLET

Moins de nucléaire

Longtemps nié, puis minimisé par les responsables successifs d'Electricité de France (EDF), le *suréquipement* de la France en centrales nucléaires tend à se réduire graduellement au fil des années. A l'automne 1995, il *sera largement résorbé*. A cette date, en effet, seront mises en service quatre des seize centrales au fioul commandées par EDF *au groupe* franco-britannique GEC-Alsthom. Lorsqu'elles fonctionneront toutes, l'entreprise publique aura à sa *disposition* l'équivalent de deux tranches nucléaires supplémentaires. Rendue *publique en fin de semaine*, non par le client – bizarrement – mais par le constructeur, la commande passée à GEC-Alsthom porte *sur* près de 4 milliards de francs. Viendra s'y ajouter 1 milliard avec la commande à l'allemand Siemens *de quatre turbines* supplémentaires qui devrait être officiellement annoncée dans les jours à venir.

Ainsi, dans moins de trois ans, il en sera presque fini de ce coûteux suréquipement qui a certes permis le développement *des exportations d'électricité*, mais qui oblige EDF à couvrir aujourd'hui des besoins «de pointe» limités à quelques *dizaines d'heures par an*, avec un outil nucléaire conçu pour fonctionner «en base», c'est-à-dire de façon uniforme et *continue tout* au long de l'année. A compter de 1995, l'électricité tricolore sera produite de manière *plus* rationnelle. Très gourmand en investissement mais économe en énergie, le *parc de centrales nucléaires* – *une cinquantaine à l'heure* actuelle – assurera la couverture normale des besoins tandis que les centrales classiques brûlant *du fioul lourd*, pour lesquelles l'investissement initial est minime, fourniront les besoins électriques «de pointe», notamment ceux de l'Ile-de-France.

Actuellement, le parc de centrales au fioul exploitées par EDF *ne* dépasse pas vingt unités. C'est dire que d'ici à la fin du siècle, leur nombre va pratiquement *doubler alors que* celui des centrales nucléaires ne bougera guère. Les pétroliers, qui ont du mal à écouler le fioul *lourd* issu des *raffineries ne* s'en plaindront guère. EDF leur en achetait 15 millions de tonnes à la veille du premier choc pétrolier. Depuis, les ventes à l'électricien ont été divisées par huit. Et ce en dépit d'un prix en chute libre.

JEAN-PIERRE TUQUOI

L'Uruguay Round et la reprise des pourparlers agricoles

La France souhaite qu'un accord avec les Américains reste dans les limites de la PAC

Les négociations en vue de mener à son terme l'Uruguay Round devraient occuper le devant de la scène jusqu'à la fin de l'année, avec comme objectif pour la Communauté de limiter *les dégâts sur le plan agricole* et d'obtenir quelques avantages en matière d'échanges de produits industriels et de services. Dans *l'immédiat, l'attention se concen*tre sur le nouveau rendez-vous, à partir du mercredi 18 novembre à Washington, entre les deux négociateurs de la Commission européenne, MM. Frans Andriessen et Ray MacSharry (respectivement vice-*président* chargé des relations extérieures et responsable des affaires agricoles) et leurs interlocuteurs américains, Mme Carla Hills, représentant du président Bush pour les négociations commerciales, et *M. Edward Madigan*, secrétaire à l'agriculture.

BRUXELLES
(Communautés européennes)
de notre correspondant

Après la réunion des ministres des affaires étrangères des Douze, le 9 novembre à Bruxelles (*le Monde* du 11 novembre), les deux commissaires se sentent des ailes. Le conseil les a invités à reprendre activement les pourparlers avec les Américains, au point mort depuis l'échec de la rencontre entre M. MacSharry et M. Madigan, les 2 et 3 novembre à *Chicago. Le ministre américain* avait alors trouvé insuffisante l'offre européenne concernant la limitation de la production communautaire d'oléagineux. Depuis lors, les Etats-*Unis ont annoncé leur intention* d'appliquer des mesures de rétorsion contre la CEE à partir du 5 décem*bre si un compromis n'était pas* trouvé dans l'intervalle, et les Douze, soucieux d'éviter une guerre commerciale, se sont montrés très désireux de conclure.

La négociation agricole va reprendre sur la base de cette offre communautaire du début novembre, la *tâche de M. MacSharry consistant* à faire accepter aux Américains ce qu'ils avaient refusé alors et même à essayer de regagner un peu du terrain perdu lors de la dernière phase des discussions. Car les Douze, s'ils ont clairement indiqué leur volonté d'aboutir, ont continué à souligner *que les concessions acceptées* face aux Américains n'imposent pas aux agriculteurs de la CEE des contraintes allant au-delà de celles résultant de la réforme de la politique agricole commune (PAC).

Or, au moins en ce qui concerne le régime applicable aux oléagineux, la dernière proposition de la CEE, faite à Chicago sous la pression de M. John Gummer, le ministre bri*tannique* de l'agriculture, et sur instruction de M. John Major (les pressions subies à Chicago par M. MacSharry n'étaient pas le fait uniquement de M. Jacques Delors!), sortait à l'évidence *des limites* de la réforme. Elle consistait à limiter la production communautaire à 9,5 millions de tonnes (contre *11,5 millions* en 1992), ce qui, selon les experts bruxellois, conduirait la Communauté, pour les surfaces habituellement plantées en oléagineux, à un taux permanent de gel des terres supérieur à 25 % et risquant fort de dépasser bientôt 30 % dans l'hypothèse où les rendements continueraient à s'accroître. Or, au terme de la réforme de la PAC, le *gel des terres programmé* est de 15 % et les petits producteurs en sont dispensés!

Aux yeux de beaucoup, y compris au sein de la Commission, l'idée même de prendre des engagements portant sur le volume de la production est choquante et contraire aux dispositions de la réforme. Lors d'une précédente phase de la discussion, les 11 et 12 octobre à *Bruxelles, les Américains avaient* accepté l'approche initiale de la CEE, à savoir un engagement moins contraignant portant sur les surfaces, mais ils avaient ensuite durci leur position.

Eviter l'isolement

On prête donc à M. MacSharry l'intention de revenir à la charge sur ce point. Mais a-t-il la moindre chance d'aboutir après ses propres *dérapages à Chicago? Cela conduit* à s'interroger sur ce que sera l'attitude américaine à Washington. Les Etats-*Unis, sentant* la *Communauté* désireuse d'en finir, accentueront-ils leur pression, avec le risque d'aboutir à un nouveau raidissement des Douze, et en particulier de la France, ou bien *sauront-ils faire* preuve d'un minimum de souplesse?

Les ministres de l'agriculture des Douze, qui se réunissent lundi à Bruxelles, adresseront sans doute d'ultimes mises en garde à la Com*mission. Cependant, en se souvenant* de la manière dont s'était déroulée leur précédente réunion, le 26 octobre (*le Monde* du 28 octobre), on est en droit de s'interroger sur leur *influence* auprès de leurs gouvernements respectifs à ce stade de la négociation : M. Ignaz Kiechle, le ministre allemand, avait ainsi insisté sur le problème du *«rééquilibrage»*, *cette faculté que voudrait se voir* reconnaître la CEE de freiner ses importations de produits de substitution des céréales (les PSC, tel le *corn gluten feed*), qui entrent sans acquitter de taxes dans la CEE et concurrencent les céréales européennes. Une telle revendication, *exprimée* avec *une apparente détermination*, faisait l'affaire des Français, mais, deux ou trois jours plus tard, les Allemands faisaient savoir que, tout bien considéré, ils ne s'y *accrocheraient pas si les Américains* opposaient une fin de non-recevoir...

On attend néanmoins avec intérêt les interventions de M. Jean-Pierre Soisson. Depuis la réunion des ministres des affaires étrangères de lundi, on sent en effet les Français partagés entre le souci de défendre les intérêts des agriculteurs et la *volonté d'éviter un isolement qui* mettrait en péril la politique définie par le traité de Maastricht et la coopération franco-allemande. Apparemment, la seconde préoccupation *l'emporte : en donnant son feu vert* à une reprise active des pourparlers euro-américains, M. Roland Dumas a *implicitement* engagé le gouvernement à ne pas rejeter un arrangement qui se ferait sur la base de la dernière offre faite par la CEE à Chicago. C'est ainsi que ses partenaires *l'ont interprété. Personne* n'espère en effet que les Américains pourraient revenir un tant soit peu *en arrière*.

Mais le ministre des affaires étrangères a également demandé à la Commission de faire la démonstration que l'arrangement agricole à passer avec les Etats-Unis restait *dans les limites de la réforme* de la PAC. Il y avait en fait une certaine contradiction dans la position exprimée par M. Dumas : compte tenu de l'état de la négociation – négocia*tion qu'il a donc engagé à* poursuivre, – il paraît en effet exclu que le projet d'accord auquel parviendront les négociateurs soit compatible avec la réforme, même si, bien sûr, il ne *leur sera pas interdit* de *prétendre* le contraire!

Cependant, en quittant la position purement défensive prise dans le passé, en faisant comprendre qu'ils ne bloqueraient pas un accord à peu près *raisonnable*, *les Français ont* regagné une certaine marge de manœuvre. Accusés de faire de l'*obstruction, on ne les écoutait* plus. On devine que le conseil se montrera au contraire très attentif aux propos de M. Soisson lorsque celui-ci l'invitera à s'interroger sur les conséquences de ce *qu'on* s'apprête à signer. Les paysans français ne seraient pas les seuls à faire *les frais d'un accord bâclé et* les pays partenaires commencent à en prendre conscience. La Commission *elle-même* n'ignore pas que l'arbitrage que semble avoir rendu le président de la République française en faveur d'une solution négociée peut être revu dans l'hypothèse où elle se laisserait entraîner trop *loin* dans la voie des concessions.

La ligne rouge

Cependant, le scénario le plus vraisemblable demeure tout de *même* celui d'un accord, bien sûr *ad referendum*, mais qui devrait être ensuite entériné par les Douze, y compris par la France, même s'il franchit quelque peu ce que M. Dumas appelait la *«ligne rouge de la réforme»*. Il faudra ensuite se retrouver à Genève pour faire ava*liser cet arrangement agricole par* l'ensemble des *«parties contractantes»* du GATT et mener à terme les *négociations* sur les volets non agricoles, en particulier *«l'accès aux marchés»*, c'est-à-dire essentiellement la réduction des droits de douane et la libéralisation des échanges de services.

En ces *domaines*, la Communauté, et singulièrement la France, a un certain nombre de requêtes à l'égard des Etats-Unis, ne serait-ce – s'agissant des services – qu'une consolidation de la situation actuelle, c'est-à-dire la garantie que Washington n'adoptera pas, à l'oc*casion*, une *réglementation plus restrictive* que celle en vigueur... Mais l'essentiel, pour les Européens comme pour les Américains, dans le domaine des services, consiste probablement à obtenir un accès aux marchés des nouveaux pays industrialisés d'Asie et d'Amérique latine, *qui, aujourd'hui, leur sont le plus* souvent fermés. Le débat sur ces chapitres non agricoles de l'Uruguay Round n'est pas achevé, si bien que la négociation a de sérieuses chances de se poursuivre jusqu'à la fin de l'année. Il s'agit d'une négociation globale où rien n'est définitivement *acquis tant que l'ensemble n'est pas* bouclé.

PHILIPPE LEMAITRE

Selon le président de la FNSEA

L'agriculture est un « bouclier » pour les autres secteurs

«L'enjeu des négociations du GATT est de savoir si l'Europe veut rester debout ou se mettre à genou», a déclaré, jeudi 12 novembre, M. Luc Guyau, président de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA). Le leader du principal syndicat agricole a ajouté, à la veille de la réunion des ministres des Douze les 16 et 17 novembre à Bruxelles, que ce n'était pas seulement le sort des paysans qui était en jeu dans le différend commercial transatlantique, *«mais celui de tous les citoyens»*, car la CEE est *«au bord de la rupture de sa cohésion : elle n'a pas le droit de s'automutiler»*.

Le président de la FNSEA a ajouté que l'Europe devait définir la place qu'elle entend jouer dans la stratégie alimentaire mondiale. L'enjeu est d'importance puisque la consommation de céréales dans les pays en voie de développement devrait augmenter de 20 % d'ici à l'an 2000.

Pour accentuer la pression sur les négociateurs *européens qui doivent* se rendre à Washington en milieu de semaine prochaine, le *président* de la FNSEA a *indiqué* qu'il demanderait à ses responsables locaux dans chaque départe*ment de prendre contact* avec les représentants des autres forces vives économiques, comme les secteurs des spectacles, de l'audiovisuel ou de l'aéronautique, concernés eux aussi par le GATT, pour envisager des actions et manifestations communes. *«L'agriculture n'est pas un paravent, mais un bouclier»*, a-t-il conclu.

Selon le cabinet Arthur Andersen

Une centaine de banques suisses devraient disparaître

Plus de cent des six cents établissements bancaires de Suisse devraient disparaître au *cours des cinq prochaines* années, selon une étude publiée jeudi 12 novembre et *réalisée par le cabinet* Arthur Andersen. Les établissements les plus menacés sont les banques régionales, mais l'incertitude existe également pour les banques étrangères, les caisses d'épargne et les banques *privées*.

Toujours selon ce document assez pessimiste, une part *«significative»* des 120 000 emplois du secteur bancaire suisse devrait être progressivement supprimée. Mais ces *modifications* du paysage bancaire ne signifient pas pour autant un recul de la place *financière suisse*.

REPÈRES

EMPLOI SALARIÉ

+ 0,1 % au troisième trimestre

L'emploi salarié dans les secteurs marchands non agricoles a très légèrement progressé au cours du troisième trimestre, a indiqué, vendredi 13 novembre, l'INSEE qui fait état d'une hausse *de 0,1 % en données corrigées* des variations saisonnières. Entre juin et septembre, l'emploi *salarié a baissé de 0,3 % dans l'in*dustrie et de 0,1 % dans le bâtiment-génie civil, mais il a augmenté de 0,4 % dans le tertiaire marchand. Sur douze mois (septembre 1991 à septembre 1992), l'emploi salarié est en recul de 0,6 % (la *chute* est de 2,4 % dans l'industrie). Sur l'ensemble de l'année 1991, les effectifs salariés *dans les secteurs marchands non* agricoles ont diminué de 96 800, soit une chute de 0,7 % selon l'INSEE, *alors qu'ils avaient encore* progressé de 1,1 % en 1990.

INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS

Recul de 11 % en 1992

Les dépenses d'investissements industriels ont reculé de 8 % en France au cours de cette année par *rapport à 1991, indique l'INSEE dans* une enquête publiée vendredi 13 novembre. Compte tenu de la hausse des prix estimée à 3 %, le recul en volume des dépenses d'équipement serait de 11 %.

Les secteurs les plus touchés ont été *ceux* des biens *intermédiaires*. En revanche, l'automobile s'est bien comportée. Pour 1993, l'INSEE annonce une hausse des dépenses d'investissement, de 1 % en valeur, ce qui correspondrait à une stagnation *ou* à un très léger *recul* en volume.

COMMUNICATION

Attribution du canal de l'ex-Cinq avant Arte

Le CSA devrait choisir avant la fin novembre

Les auditions des candidats à la reprise du cinquième réseau pour le créneau horaire 1 heure 19 heures se sont poursuivies vendredi 13 novembre au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), à Paris. M. Jean-François Minne, *qui présentait le projet TV 1992, s'est désisté.* La décision du CSA devrait intervenir avant la fin du mois de novembre.

Béni soit l'esprit démocratique du CSA! En décidant d'entendre *tous les candidats* à la reprise du canal de l'ex-Cinq, sans exclure les dossiers qui ne remplissaient pas les conditions *juridiques* et *financières minimales*, il a fait la preuve que l'audiovisuel français, à défaut d'avoir de l'argent, ne manquait *ni* d'idées *ni de générosité*.

Vendredi 13 *novembre*, dernier jour des auditions, le public a pu découvrir les bonnes intentions des tenants du projet *Pascal*. *Animé* par un producteur, M. Jean-Claude Courdy, associé à un ingénieur de Télécom, un professeur membre de l'Académie des sciences *et* un contrôleur des finances, Pascal ne proposait rien de moins que de *développer une télévision* de formation professionnelle interactive, de donner des outils audiovisuels *aux enseignants* et de tenter de mettre en adéquation l'offre et la demande d'emploi.

Le projet 40 Hertz de M. Frédéric Haucquart avait, lui, de quoi surprendre : entièrement conçu en *images de synthèse*, il proposait un continuum de figures abstraites, sombres ou colorées, évoluant doucement sur un fond musical. Cette télévision privée de «message» se donnait pour but d'instaurer une «présence» au domicile de tous. Dans le même genre, Totem TV, animé par MM. Christian Bruck et Axel Schoenert, a proposé d'animer le canal 5 au moyen d'images que des réalisateurs puiseraient dans le stock audiovisuel mondial, et qu'ils agenceraient au gré de leur inspiration. Faute de financement probant, aucun de ces projets ne devrait retenir l'attention du CSA.

Plus construit, en revanche, est apparu le projet Parallèle TV du producteur Bruno Huchez (*le Monde* du *29 juillet*). *Conçu à* l'origine comme une chaîne «jeunesse», ce projet a évolué en *chaîne de découverte et de la* connaissance. Ses programmes sont destinés à faire comprendre plutôt qu'à apprendre et developpent un fort créneau service sur l'emploi. Certains membres du CSA ont cependant émis des réserves sur la faiblesse du tour de table et du financement de *l'exploitation* compte tenu du coût d'utilisation du réseau (115 millions de francs environ).

Une télévision du matin

L'intérêt des membres du CSA s'est accru plus encore à l'audition *du projet* TDM (*Télévision du matin*) présenté par MM. Tim Newman et Lionel Rotcage, respectivement producteur et journaliste, et M. Bochko Givadinovitch, ancien PDG de la régie de TF 1. Entre 6 h 30 et 9 heures du *matin*, TDM propose un programme complet *«d'information et de divertissement à tendance éditoriale»*. Visant une cible de 3,5 millions de personnes, *vivant* en milieu *urbain* et très consommatrices d'informations, TDM est une chaîne d'appel à vocation commerciale.

Sa rentabilité serait acquise au *terme* de la quatrième année d'exploitation. Longuement interrogés par les membres du CSA, les promoteurs *du projet se sont montrés* généralement convaincants. Une incertitude demeure cependant sur le coût du réseau de diffusion. Une négociation (à mener) avec Télédiffusion de France sera cruciale pour la viabilité du projet.

Enfin, M. Jean-François Minne, *publicitaire et promoteur du projet* éducatif TV 92 a annoncé qu'il retirait son projet *«compte tenu des contraintes posées par le ministère de l'éducation nationale»* en matière de subvention. Une fusion avec le projet Eurêka ne paraît pas exclue. La décision du CSA devrait intervenir avant *la* fin du mois de novembre.

YVES MAMOU

ÉNERGIE

Présentant son programme d'action

M. Billardon demeure prudent sur le dossier des biocarburants

Elections législatives de mars 1993 oblige : M. André Billardon se sait condamné à n'être qu'un fugace ministre délégué à l'énergie. Bien que n'ayant pas *«la perspective de la durée infinie»*, l'ancien vice-président de l'Assemblée nationale ne se contentera pas pour autant de *«gérer les affaires courantes»*, a-t-il expliqué, vendredi 13 novembre, au cours d'une conférence de presse sur son *«programme d'actions»*.

Un programme copieux qui, pêle-mêle, entend relancer la politique d'économie d'énergies *«en diffusant des équipements plus performants»*, favoriser l'utilisation du *«bois énergie»*, faire d'EDF une entreprise publique exemplaire en matière de protection de l'environnement, développer l'usage de la voiture électrique... Le catalogue est infini.

Mais, alors que, fraîchement nommé, M. Billardon promettait avec véhémence, il y a quelques semaines, d'être le «M. biocarburants», il a fait le 13 novembre machine arrière, très discrètement il est vrai. Le dossier des biocarburants, a-t-il fait observer, est *«en premier lieu un dossier agricole, et les efforts devront par conséquent porter sur les filières susceptibles d'apporter de réelles réponses aux problèmes de valorisation industrielle des jachères»*.

Une petite phrase qui, l'air de rien, condamne la meilleure filière de *production d'éthanol*, celle *qui* utilise la betterave, puisque ce type de culture (à l'inverse du blé, l'autre filière) n'est pas concerné par la PAC *nouvelle mouture*. Autre réserve émise par M. Billardon, l'impact sur l'environnement. *«Il est nécessaire de vérifier que le développement des biocarburants se fera dans le respect de l'environnement»*, a-t-il dit. Le ministre délégué n'ignore plus que, sur ce plan également, le bilan des biocarburants est pour le moins mitigé.

J.-P. T.

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 9 AU 13 NOVEMBRE 1992

PARIS

Petite semaine

INDICE CAC 40

+0,17 %

«Un quart de point la semaine dernière, un quart de point cette semaine, cela fait toujours un demi-point en quinze jours», confiait un boursier assurément admirateur de M. de La Palice. Et quand bien même anticipée, voire dans les cours symbolique et insuffisante, cette nouvelle baisse des taux directeurs de la Banque de France a malgré tout contribué à soutenir le moral des opérateurs. Ainsi, au cours de cette semaine *réduite* à quatre jours en raison de la commémoration de l'Armistice, les valeurs *françaises ont pour la deuxième* période consécutive gagné quelques points. Après un démarrage plutôt laborieux lundi (– 0,39 %), les valeurs ont repris un peu de hauteur à la veille du 11 novembre en s'adjugeant 0,66 % mais en butant sur la barre des 1 800 *points*. Jeudi, à la réouverture du marché, l'annonce par la Banque de France de la réduction d'un *quart de point de ses taux directeurs* donna un coup de fouet à l'indice qui, après un plus haut de séance avoisinant les 2 % de gains, conserva finalement en clôture une avance de 1,28 %. Cette progression permit à l'indice des quarante principales valeurs de *revenir* au-dessus de la barre des 1 800 points à 1 821,51 points.

En revanche, la séance du vendredi 13 n'a pas véritablement porté chance au marché. En repli de 0,7 % au début des transactions, les valeurs ont finalement terminé en repli de 1,36 %, l'indice CAC 40 échouant à nouveau sous les 1 800 points à 1796,80 points. Au cours de cette petite semaine, la Bourse de Paris aura progressé – petitement – de 0,17 %. *Pour la deuxième fois en* dix jours, l'institut d'émission a donc fait un geste en matière de *loyer de l'argent. Le retour du franc* à une certaine solidité a autorisé cette diminution des taux. Mais les opérateurs continuent de déplorer cette détente par petites touches qui, selon eux, est insuffisante pour créer les conditions d'une véritable relance qui serait d'autant plus sensible *si un petit coup de pouce* arrivait d'outre-Rhin. Or, si, dans les faits, la Bundesbank a laissé glisser le *taux* de ses prises en pension de près d'un point depuis la mi-septembre, elle n'a pas pour autant jugé bon de faire un geste lors de sa dernière réunion bi-mensuelle jeudi 12 novembre.

Toutefois, M. Otmar Issing, membre du directoire de la Bundesbank n'a pas complètement fermé la porte. Alors qu'il déclarait que l'objectif d'inflation annuel était de 2 % (la hausse des prix atteint en Allemagne 3,7 % en rythme *annuel), il n'excluait pas une baisse* des taux Lombard et d'escompte, compte tenu de leurs niveaux actuels. Vœux pieux? Quoi qu'il en soit, les boursiers ne détesteraient sûrement pas que ce type de déclarations soient assorties d'un calendrier! Les négociations salariales *allemandes, dont la conclusion* est attendue à la fin du premier trimestre de 1993, devraient – à moins qu'un accord n'intervienne rapidement entre le patronat et les syndicats – freiner les bonnes intentions de M. Issing.

Une enquête de la Banque de France

Reste qu'il n'y a pas que les taux. Les analystes sont également *déprimés* par les résultats des entreprises. La publication des chiffres d'affaires pour les neufs pre*miers mois n'ont pas suscité un* optimisme particulier. Pour preuve, les deux plus fortes baisses de la dernière séance, Pernod-Ricard avec un recul de 7,9 % pour 270 000 titres et Saint Gobain (– 6,3 % pour 251 000 titres). Les propos tenus vendredi par M. Jean-Louis Beffa, PDG de Saint-Gobain, selon lesquels 1993 serait une année difficile, ont vivement *fait réagir les boursiers. Le recul du* chiffre d'affaires de Pernod-Ricard pour les neuf premiers mois de *l'année ne fut pas non plus du* meilleur effet.

L'*optimisme règne en revanche* au Crédit Local de France (CLF) pour sa première année de cotation. *S'il est peut-être exagéré de* penser que c'est la plus belle des «bancaires», elle est tout du moins celle qui a de loin les faveurs des investisseurs. Pas de «colle» sur l'immobilier, au contraire de ses consœurs, et surtout une très bonne visibilité. Partiellement priva*tisée au mois de décembre dernier,* le jour même de l'introduction, le CLF perdait 7 francs à 203 francs par rapport à son prix de mise en vente dans le public (210 francs). M. Pierre Richard, président du CLF, se déclarait alors *«déçu du résultat, mais serein»* (*le Monde* du 13 décembre 1991). Aujourd'hui, la sérénité affichée par le président Richard n'est pas démentie. Alors que l'*indice* CAC a *progressé* de 1,76 % depuis le 31 décembre, l'action CLF s'est appréciée sur la *même période de 59,8 % soit la* troisième plus forte hausse du règlement mensuel.

Notons encore pour cette semaine que le groupe Colas (filiale *de Bouygues), agissant de concert* avec la Société d'investissement de travaux publics (SITP), a annoncé vendredi qu'il lançait une offre publique d'échange ou une offre publique d'achat amicale sur la totalité des actions de SACER (Société anonyme pour la construction et l'entretien des routes). Pour conclure, l'enquête financière de la Banque de France pour le troisième *trimestre constate que si le patri*moine financier des ménages s'est légèrement accru au cours de la période sous revue, les ménages recherchent des placements plus sûrs et plus rémunérateurs de type OPCVM court terme, certificat de dépôts ainsi que des contrats d'assurance-vie qui ont ainsi enregistré une croissance marquée. L'action n'a vraiment plus la cote.

FRANÇOIS BOSTNAVARON

Agroalimentaire

	13-11-92	Diff.
Bongrain	3160	+ 60
BSN	986	– 13
Eridania Béghin	577	– 30
Fromageries Bel	3400	+ 120
LVMH	3735	+ 128
Pernod-Ricard	399	– 33,30
Remy-Coi.	158,50	– 0,50
Saint-Louis	1099	+ 17

Assurances

	13-11-92	Diff.
AGF	416,60	+ 11,60
AXA	898	+ 37
GAN	284	– 1
Groupe Victoire	850	– 79
SCOR SA	310	– 10
UAP	424,60	+ 18,80

Bâtiment et matériaux

	13-11-92	Diff.
Bouygues	531	+ 13
Ciments français	285	+ 7
Colas	730	– 20
Eurotunnel	28,25	– 1,75
Fougerolle	780	inch.
GTM Entrepose	286	– 12
Immob. Phénix	119	– 2,90
Jean Lefebvre	744	+ 24
Lafarge-Coppée	314,50	+ 6
Poliet	210	+ 7
Saint-Gobain	502	– 8
SGE	182	+ 3,40
Spie-Batignolles	277	+ 13,10

Chimie

	13-11-92	Diff.
Air Liquide	757	– 3
ELF Sanofi	1 100	+ 34
Gascogne	387	– 4
Institut Mérieux	6 930	+ 60
Michelin	184,20	+ 1,30
Plastic Omnium	–	–
Rhône-Poul. CI	522	– 1
Roussel-Uclaf	428	– 4
Synthélabo	1 160	+ 21

Consommation non alimentaire

	13-11-92	Diff.
BIC	904	– 4
Christian Dior (1)	252	+ 1
Clarins	477,60	– 33,40
DMC	285	– 13
EBF	775	– 1
Essilor	390	+ 6,10
Groupe André	680	– 4
L'Oréal	983	– 10
Moulinex	81	– 5,50
Salomon	1410	+ 85
SEB	364	+ 16
Sommer-Allibert	1109	+ 54
Yves Saint Laurent	620	– 1
Zodiac	1235	+ 3

(1) Coupon à 5 F.

Crédit et banques

	13-11-92	Diff.
Comp. Bancaire	389,90	+ 2,40
BNP CI	392	+ 22,90
Cetelem	890	– 7
Compt. entr.	213	– 7
CCF	210,70	+ 4,70
CFF	911	+ 13
CLF	322,60	+ 2,90
CPR	229,50	+ 12,40
Crédit Lyon. CI	384	– 12
Crédit National	1072	– 6
Société Générale	558	+ 6
SOVAC	900	+ 13
UFB Locabail	177	– 7
UIC	447	+ 6
Via Banque	220	– 2

Electricité et électronique

	13-11-92	Diff.
Alcatel-Alsthom	667	+ 3
CSEE	388	– 2
Intertechnique	390	+ 40
Labinal	528	– 7
Legrand	4 002	+ 33
Matra	196	+ 0,60
Merlin-Gerin	468	+ 23
Radiotechnique	295	+ 2
Sagem	2 115	+ 47
Schneider	580	+ 17
Sextant Avionique	138,50	+ 10,50
Thomson CSF	128,40	+ 5,50

Distribution

	13-11-92	Diff.
Alsacienne Sup	1 437	– 3
Bon Marché	465	– 11
Carrefour	2 506	+ 74
Casino	143	– 1,10
Castorama	461,20	– 6,80
CDME	368	+ 1,20
Compt. Modernes	1 173	+ 13
Docks de France	400	+ 1
Galeries Lafayette	1 940	inch.
Guyenne Gasc.	1 588	+ 19
Printemps	710	+ 2
Promodès	580	+ 15
SCOA	10,30	– 0,60

Immobilier et foncier

	13-11-92	Diff.
Lucia	–	–
Olipar	50,50	– 3,50
Sefimeg	–	–
Silic	–	–
Simco	430	+ 18
Sogeparc	648	+ 12
UIF	465	+ 20

Investissement et portefeuille

	13-11-92	Diff.
Arnault et Asso.	239,50	+ 37,50
Bolloré	505	– 5
Cerus	82,10	– 3,90
CGIP	1000	+ 35
Eurafrance	1145	+ 13
Gaz et Eaux	1162	+ 2
Marine-Wendel	270,10	+ 2,10
Navigation mixte	771	– 10
Nord-Est	120	+ 8,40
Parfinance	160	–
Paribas	364	+ 9
Pinault	309,50	+ 11,50
SPEP	256	+ 5,50
Suez	258	+ 7
Worms et Cie	210	– 1

Métallurgie, mécanique

	13-11-92	Diff.
CarnaudMetalbox	186	+ 2,50
Dassault Aviation	385	+ 15
De Dietrich	1495	– 75
Fives-Lille	278	28
Imétal	305	+ 4
Legris Industrie	145	– 3
Métaleurop	70,8	– 0,45
Pechiney CI	263	+ 12,20
Pechiney Int.	200,80	+ 1
Peugeot SA	499	+ 1
Strafor Facom	581	+ 61
Valeo	886	+ 21
Vallourec	119,40	– 0,6

Mines d'or, diamants

	13-11-92	Diff.
Anglo-American	93,10	– 1,50
Buffelsfontein	24,50	+ 0,10
De Beers	60,80	+ 3,10
Driefontein	34,50	– 1,65
Gencor	11,30	+ 0,60
Harmony	8,10	– 0,65
Randfontein	13,10	inch.
Sainte-Helena	18,80	– 0,30
Western Deep	54,20	– 3

Pétrole

	13-11-92	Diff.
BP-France	93,50	+ 2
ELF-Aquitaine	373,30	+ 8,80
Erap-ELF	254	– 1
Esso	788	+ 16
Géophysique	576	– 24
Total	240,50	+ 1,20

Sicomi ou ex-sicomi

	13-11-92	Diff.
Bail Investis.	630	+ 8
Genefim	264	+ 14
Immobail BTP	329	inch.
Interbail	410	+ 16
Klepierre	474,80	+ 8,80
Locindus	680	+ 1
Selectibanque	128	+ 2
Unibail	413	+ 6,90

Transports, services

	13-11-92	Diff.
Accor	586	+ 8
BIS	150	– 3
Canal Plus	1075	+ 61
Cap Gemini	168,90	– 0,60
CEP Communic.	281	+ 1
CGI Informatique	238,10	+ 5,10
Club Méditerranée	376	– 6
Dauphin Ota	160	– 10
Génér. des Eaux	2022	– 8
Ecco	342	– 12
Euro Disney	80,45	+ 0,45
Hachette	100,30	– 3,50
Havas	444,90	+ 9,90
Lyonnaise-Dumez	489,80	+ 0,20
OGF	490	+ 5
Pub. Filipacchi	390	+ 29
Publicis	495	– 27
SITA	1890	+ 2
Sligos	271	+ 10
Sodexho	1045	+ 7
TF1	329	– 11

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	13-11-92	Diff.
10 % 1978	–	–
9,80 % 1978	100,50	– 0,20
9 % 1979	100,01	+ 0,66
10,80 % 1979	102,05	– 1,16
CNE 3 %	4990	+ 40
CNB bq 5 000 F	99,45	inch.
CNB Par. 5 000 F	97,80	+ 0,10
CNB Suez 5 000 F	98,10	inch.
CNI 5 000 F	99,10	inch.

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nombre de titres	Valeur en cap. (F)
Alcatel Alsthom	1 288 480	860 725
BSN	560 305	658 454
Elf Aquitaine	1 479 450	546 071
Total	2 279 995	539 921
Eaux (Gie des)	222 940	461 378
Société générale	655 660	359 979
LVMH	93 400	340 298
Oréal (L')	289 650	287 625
Canal +	254 800	264 616
Saint-Gobain	490 621	254 872
Peugeot	484 025	244 844
Carrefour	99 200	243 423
Air Liquide	377 847	219 287
Suez	765 585	192 814

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Dassault-Elect.	+ 11,8	Castreat	– 22,4
Fives-Lille	+ 11,3	Dynaction	– 19,4
Saulnes-Châtil.	+ 11,2	Olipar	– 13,4
Gal. Lafayette	+ 10,2	UGC	– 12,5
SPIE Batign.	+ 9,9	Aven. Havas	– 11,8
UIF	+ 9,8	Cerus	– 8,1
Intertechnique	+ 9,7	Hachette	– 7,9
Strafor Facom	+ 8,6	Bail Equip.	– 7,8
BP France	+ 8	Scoa	– 7,2
Redoute	+ 7,9	Sligos	– 7,2
Essilor intl.	+ 7,3	CCMC	– 7,1
Nord-Est	+ 7,1	UFB Locabail	– 6,1
CGIP	+ 6,9	GTM-Entrepose	– 5,9
CSEE	+ 6,6	Géophysique	– 5,8

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	6-11-92	9-11-92	10-11-92	11-11-92	12-11-92
RM	2 477 644	1 793 046	2 206 090	–	3 404 555
Comptant					
R. et obl.	33 122 671	21 974 880	32 212 537	–	30 419 228
Actions	116 033	171 996	109 884	–	125 476
Total	*35 716 348*	*23 939 922*	*34 528 511*	–	*33 949 259*

INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1991)

	6-11-92	9-11-92	10-11-92	11-11-92	12-11-92
Françaises	102,4	102,4	102,8	–	104
Etrangères	85,7	85,3	84,9	–	85,3

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	9-11-92	10-11-92	11-11-92	12-11-92	13-11-92
Indice gén.	472,1	472,1	–	478	477,4
(base 100, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	1 786,65	1 798,46	–	1 821,51	1 796,80

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 13 novembre 1992

Nombre de contrats estimés : 158 733

COURS	ÉCHÉANCES			
	DEC 92	MARS 93	JUIN 93	SEPT 93
Premier	110,88	111,62	111,88	–
Dernier	110,92	111,68	111,98	111,68

NEW-YORK

Sans relief

INDICE DOW JONES

- 0,22 %

Wall Street a connu une semaine monotone, marquée essentiellement par des transferts d'activité d'un groupe d'actions à un autre dans l'attente de plus de détails sur le plan de relance de l'économie américaine du président élu Bill Clinton. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé vendredi à 3 233,03, en baisse de 6,76 points (0,22 %) par rapport à la semaine dernière.

Les investisseurs attendent avec *optimisme* de connaître le plan de relance démocrate, qui devrait selon eux favoriser un redémarrage dans les prochains mois. *«On a un optimisme croissant sur la présidence de M. Clinton»*, a souligné Larry Rice, responsable chez Josephtal Lyon and Ross.

Par ailleurs, les *investisseurs* ne semblent pas préoccupés par le niveau élevé des taux d'intérêt à *long terme américains*, dû aux craintes d'accroissement du déficit budgétaire et de relance de l'inflation sous une présidence démocrate. *«Je pense que l'assurance d'une reprise dans le cadre d'une présidence démocrate est plus importante maintenant pour le marché que les pressions qu'un redémarrage aura sur le marché obligataire et les taux d'intérêt»*, a estimé Byron Wien, de la firme Morgan Stanley.

Le marché a largement négligé la publication de plusieurs statistiques économiques encourageantes, comme la baisse inattendue des demandes hebdomadaires d'allocations chômage fin octobre ainsi que la nette progression des ventes de détail en octobre. L'annonce d'une accélération de l'inflation durant le même mois a également suscité peu de réaction.

Indice Dow Jones du 13 novembre : 3 233,30 (c. 3 240,06).

	Cours 6 nov.	Cours 13 nov.
Alcoa	68 3/4	67 1/8
ATT	44 7/8	45 5/8
Boeing	35 7/8	35 1/4
Chase Man. Bank	24 5/8	26
Du Pont de Nemours	47 7/8	46 3/4
Eastman Kodak	41 5/8	40 1/2
Exxon	58 3/8	59 1/4
Ford	38 3/4	39
General Electric	77 1/2	78 7/8
General Motors	30 5/8	31 1/8
Goodyear	69 3/8	69 7/8
IBM	66 1/4	64 7/8
ITT	66 1/4	68 3/8
Mobil Oil	62	59 7/8
Pfizer	74	76 1/8
Schlumberger	62	60 1/2
Texaco	59 1/2	59 5/8
UAL Corp. (ex-Allegis)	121 1/2	123 7/8
Union Carbide	14 7/8	14 3/4
United Tech.	45 7/8	44 1/2
Westinghouse	13	12
Xerox Corp	75 1/4	78 7/8

TOKYO

Déprimée

INDICE NIKKEI

- 3,2 %

Les cours ont subi une forte baisse cette semaine à la Bourse de Tokyo, déprimée par les *incertitudes* politiques et l'absence de signes de reprise *économique* au Japon. L'indice Nikkei a terminé vendredi à 16 330,79 points, en baisse de *539,02 points, soit un net* recul de 3,2 %, par rapport au vendredi précédent. Le volume quotidien des transactions s'est très sensiblement étoffé, passant de 171 millions de titres échangés au cours de la semaine précédente à 228 millions d'actions au cours de celle qui vient de s'écouler.

Le principal indicateur de la place nippone a évolué en dents de scie, *alternant* baisses et reprises. Lundi, il plongeait de 2,68 %, passant ainsi en dessous de la barre des 16 500 points. Mardi, il se reprenait légèrement, gagnant seulement 0,12 %, avant de repartir à la baisse le lendemain, où il reperdait 0,7 %. Jeudi, il gagnait 0,36 %, mais il devait abandonner 0,28 % vendredi en clôture.

Les investisseurs s'inquiètent de l'incertitude *politique* qui a régné toute la semaine au Japon, ont indiqué des opérateurs. Le bras de fer engagé entre le parti au pouvoir, le Parti libéral-démocrate (PLD), et l'opposition risque de retarder l'adoption par le Parlement du budget additionnel pour *1992, prévoyant des mesures de* relance de l'économie.

Les opérateurs ont également *été* déçus du montant plus faible que prévu de fonds publics injectés sur le marché au cours de la semaine. Ils s'inquiètent enfin de l'accroissement constant de l'excédent commercial japonais, qui risque d'envenimer les relations de Tokyo avec *ses partenaires commerciaux*.

Indices du 13 novembre : Nikkei, 16 330,79 (c.16 869,81); Topix, 1 *242,24* (c.1 275,96).

	Cours 6 nov.	Cours 13 nov.
Ajinomoto	1 310	1 210
Bridgestone	1 100	1 100
Canon	1 290	1 280
Fuji Bank	1 820	1 770
Honda Motors	1 240	1 240
Matsushita Electric	1 110	1 070
Mitsubishi Heavy	515	497
Sony Corp.	3 920	3 820
Toyota Motors	1 370	1 380

LONDRES

Stable

– 0,2 %

La semaine de tous les dangers pour le chancelier de l'Echiquier, M. Norman Lamont, n'a guère ému la Bourse, qui a terminé presque au même niveau que le vendredi précédent. L'indice a terminé au-dessous de la barre des 2 700 points, à 2 697,5 points contre *2 702,7*, soit un recul de 0,2 % *sur* la semaine.

Le Chancelier de l'Echiquier a présenté, jeudi, un budget 1993-1994 où il a mélangé des mesures de relance destinées à des secteurs spécifiques comme l'automobile ou la construction à un *contrôle sévère de l'inflation*. Mais son cocktail n'a pas séduit l'ensemble de la City, car il est accompagné d'un *alourdissement important* du déficit budgétaire, qui va passer à 37 milliards de livres d'ici la fin de l'exercice en cours, alors que les dernières prévisions du gouvernement faisaient état de 28 milliards.

Indices «FT» du 13 novembre : 100 valeurs, 2 697,50 (c. 2 702,70); 30 valeurs, 2 021,60 (c. 2 005,40); fonds d'Etat, 94,80 (c. 95,01); mines d'or, 67,10 (c. 73,20).

	Cours 6 nov.	Cours 13 nov.
Allied Lyons	6,38	6,27
BP	2,25	2,32
BTR	5,06	4,93
Cadbury	4,58	4,66
De Beers	6,13	7,25
Glaxo	8,20	7,98
GUS	20,50	22
ICI	10,40	10,40
Reuters	12,45	12,53
RTZ	6,45	6,25
Shell	5,26	5,30
Unilever	10,86	10,75

FRANCFORT

Optimisme mesuré

+ 4,1 %

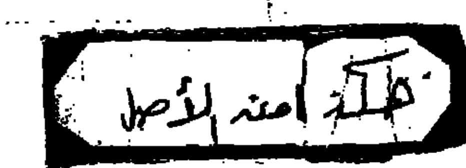
L'optimisme a prévalu cette semaine à la Bourse de Francfort, un dollar plutôt haussier et l'espoir d'une reprise de l'économie allemande ayant attiré les investisseurs étrangers. Le marché reste toutefois nerveux ainsi que le prouvent les fortes fluctuations observées en cours de *séance. L'indice* DAX des 30 principales valeurs a terminé à 1 548,52 points, soit une hausse de 4,1 % par rapport à la clôture de vendredi dernier.

La Bourse allemande a, en outre, spéculé sur l'annonce par la Bundesbank d'une baisse des taux *d'intérêt jeudi lors de sa réunion* hebdomadaire, mais cette attente a été déçue.

Le volume des transactions a augmenté en fin de semaine pour atteindre 27,723 milliards de DM contre 19,202 milliards la semaine passée, et la demande a privilégié en premier lieu les valeurs vedettes de la cote. Ainsi la construction mécanique, la sidérurgie et l'indus*trie automobile* ont-elles enregistré des gains supérieurs à la moyenne du marché.

Indice DAX du 13 novembre : 1 548,52 (c.1 487,17).

	Cours 6 nov.	Cours 13 nov.
AEG	156,50	148,30
BASF	211,90	216,30
Bayer	260,50	246,50
Commerzbank	241,70	246,50
Deutschebank	654	674,50
Hoechst	236	242,20
Karstadt	516	519
Mannesmann	210,50	230,50
Siemens	546,70	578,70
Volkswagen	266,50	282



CRÉDITS, CHANGES, GRANDS MARCHÉS

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

La préparation d'un énorme crédit à l'Italie

Les progrès de la procédure budgétaire suivie en Italie font espérer que les négociations visant à faire bénéficier ce pays d'une aide financière de la Communauté des Douze aboutiront bientôt. Au total, l'Italie pourrait obtenir un prêt de 8 milliards d'écus, soit plus de 53 milliards de francs français. Cette somme sera vraisemblablement mise à disposition en plusieurs étapes, sous des formes différentes. Les tranches successives pourraient par exemple se distinguer par leur durée ou par les devises dans lesquelles elles seront libellées. Quoi qu'il en soit, rien ne pourra vraiment se concrétiser avant que le Parlement italien ait voté toute la loi de finance. Il en a actuellement approuvé les deux tiers.

D'un point de vue pratique, les spécialistes se préoccupent déjà de la façon dont la Communauté se procurera les fonds nécessaires. Elle fera certainement appel au marché international des capitaux. Il y a quelques mois, une telle perspective aurait contribué à renforcer la confiance des opérateurs dans le marché de l'écu. Cela fait des années que la Communauté économique européenne n'emprunte plus que dans ce panier de monnaies dont elle entend promouvoir l'utilisation. Or, depuis que les Danois ont refusé de ratifier le traité de Maastricht, le compartiment des titres en écus est dans un état déplorable.

Il pourrait certes supporter de petites émissions nouvelles, de la taille de celle de la prochaine tranche (80 millions d'écus) d'un crédit octroyé à la Hongrie dans le cadre d'un autre programme d'assistance financière de la Communauté. Mais pour l'instant, on a peine à imaginer que de très grandes opérations y voient le jour. Nombreux sont donc ceux qui prévoient que, pour obtenir les ressources destinées à l'Italie, la CEE devra s'adresser à d'autres compartiments.

Le cheminement de la CEE pourrait alors ressembler à celui d'autres pays européens victimes de la crise des changes du mois de septembre : ceux qui, comme l'Italie, ont épuisé les réserves de devises de leur banque centrale, mais qui, parce qu'ils ne font pas partie de la Communauté, ne peuvent pas prétendre à l'aide des Douze. L'exemple de la Suède est impressionnant.

Le marché allemand toujours très accueillant

Ce pays a vaillamment défendu la valeur extérieure de sa monnaie. Il lui faut maintenant payer le prix de son ambitieuse politique et reconstituer ses réserves. Après avoir sollicité au mois d'octobre, pour d'énormes montants, les marchés de l'euromark et de l'eurofranc, le Trésor suédois vient de se tourner vers le compartiment de l'eurosterling. Sa dernière transaction a été comme les précédentes couronnée de succès. Elle porte sur 600 millions de livres, pour une durée de cinq ans. Les investisseurs qui ont acquis les obligations au prix où elles étaient initialement proposées peuvent compter sur un rendement de 45 points de base (ou centièmes de points de pourcentage) de plus que les fonds d'Etat britanniques. La Suède avait confié à deux banques le soin de s'occuper de cette affaire, UBS Phillips and Drews et SG Warburg.

D'une manière générale, le compartiment du sterling était très ferme ces derniers jours, profitant notamment d'une sensible diminution du loyer de l'argent en Grande-Bretagne. Les spécialistes sont toutefois nombreux à craindre que ce marché ait mangé son pain blanc. Les bonnes nouvelles paraissent presque toutes escomptées et les perspectives immédiates ne sont guère encourageantes, en particulier pour ce qui est de la monnaie, qui semble condamnée à s'affaiblir encore.

La situation est bien meilleure dans les autres compartiments vedettes de ces dernières semaines, ceux du deutschemark et du franc français qui continuent d'attirer beaucoup d'emprunteurs. Le marché allemand, plus ouvert, accueille les meilleures des signatures aussi bien que d'autres plus discutées. La Banque nationale de Hongrie s'y est procuré pour 600 millions de marks pour une durée de sept ans, en offrant, par l'intermédiaire de la Bayerische Landesbank, une rémunération nominale de 10 % l'an.

En francs français, l'évolution récente la plus remarquable est la *diminution de la prime dont les entreprises industrielles ont à s'acquitter par rapport aux obligations du Trésor.* Elf-Aquitaine a ainsi été en mesure de drainer pour 1 milliard de francs pour une durée de dix ans, en payant 62 points de base seulement de plus que les fonds d'Etat. Cette marge est la plus faible de toutes celles proposées récemment par des débiteurs *de sa catégorie. Paribas était* chargé du montage de cette opération.

Pour ce qui est du dollar américain, la véritable réouverture de ce compartiment devrait se produire cette semaine. La Finlande *s'apprête à solliciter à la fois le* marché new-yorkais, celui de Tokyo et l'euromarché, en une seule et même transaction d'au moins 1 milliard de dollars et dont l'échéance devrait être de l'ordre de cinq ans.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

Reflux du dollar

Le dollar, qui était en flèche la semaine dernière à près de 1,60 DM et de 5,40 francs, a fait nettement machine arrière, revenant aux environs de 1,5650 DM et 5,28 francs. Techniquement, les opérateurs ont été déçus qu'il ne puisse dépasser 1,60 DM, ce qui eût été trop beau après une reprise de 14 % depuis son plus bas cours historique de 1,3858 DM du 2 septembre dernier. En outre, il n'est pas impossible que la Réserve fédérale des Etats-Unis abaisse une fois de plus son taux d'escompte, ce qui devrait, en théorie, calmer les emballements sur la devise américaine.

L'annonce d'une augmentation de 0,9 % des ventes de détail en octobre, au lieu de 0,6 % prévu, n'a pas vraiment convaincu les analystes. De même, la hausse de 0,4 % de l'indice du prix à la consommation, double de celle *de septembre, ne reflète pas* l'évolution de l'inflation qui, compte tenu de la stagnation des prix de gros, n'est pas supérieure à 3 %. Enfin, les marchés restent prudents sur la mise en œuvre et le calendrier des mesures de relance promises par le candidat Clinton, et que le président élu va devoir appliquer, avec les repentirs et les atermoiements habituels.

Dans ces conditions, on ne peut exclure un retour temporaire du dollar au niveau de 1,50 DM et de 5,10 *francs, ni, naturellement,* la perspective de la reprise de la *hausse structurelle du billet vert (le Monde* du 10 novembre) et des rechutes intermédiaires. Des observateurs sagaces recommandent d'être attentifs aux mauvaises nouvelles qui pourraient être annoncées en fin d'année, notamment sur l'évolution du PNB américain au quatrième trimestre après correc*tion des résultats, très suspects,* du troisième trimestre (+ 2,7 %). Enfin, les résultats de l'audit demandé par le président Clinton sur l'état réel de l'économie américaine pourraient causer des surprises désagréables, dans l'immé*diat tout au moins.*

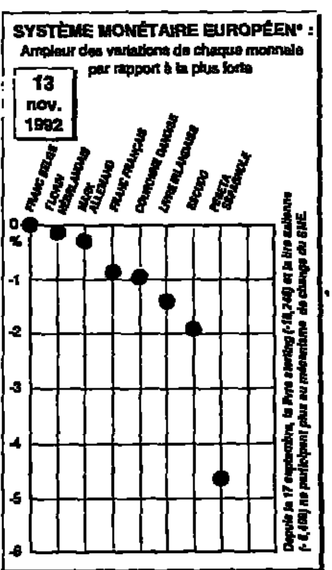
Dans le système monétaire européen, les baisses de taux d'intérêt de la semaine *(voir en rubrique « Marché monétaire et obligataire »)* n'ont pas réellement affecté la tenue des monnaies concernées. Le *franc français affiche une santé* insolente vis-à-vis du mark, qui, à la veille du week-end, était revenu à 3,3740 francs contre 3,3820 francs huit jours auparavant. *L'effet « rentrée de devises »,* c'est-à-dire rachat des francs vendus auparavant, continue à se faire sentir. La lire se maintient aux environs de 855 lires pour un mark, à *11 % en dessous du cours* plancher précédemment fixé (765,40 lires). La rentrée de la devise italienne dans le système monétaire européen pourrait ne *pas s'effectuer avant la fin de l'an*née, en attendant le vote complet du programme de réformes du premier ministre Amato et une nouvelle baisse du taux d'escompte de *la Banque d'Italie. La livre, enfin,* n'a guère varié.

F. R.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 9 NOVEMBRE AU 13 NOVEMBRE 1992
(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D.mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres	-	1,5445	8,1804	2,1878	2,4256	49,8719	2,7291	2073,49
	-	1,5425	8,2832	2,2004	2,4495	50,3935	2,7557	2097,03
New-York	1,5445	-	18,8804	70,5965	63,6740	3,0969	56,5931	0,00745
	1,5425	-	18,6220	70,1816	62,9723	3,0609	55,9754	0,00736
Paris	8,1804	5,2965	-	373,9146	337,2493	16,4029	299,7453	3,9453
	8,2832	5,3700	-	376,4458	338,1612	16,4371	300,5877	3,9500
Zurich	2,1878	1,4165	26,7441	-	90,1942	4,3868	80,1641	1,0551
	2,2004	1,4265	26,5642	-	89,8300	4,3664	79,8489	1,0493
Francfort	2,4256	1,5705	29,6517	110,8719	-	4,8637	88,8795	1,1698
	2,4495	1,5880	29,5717	111,3214	-	4,8607	88,8889	1,1681
Bruxelles	49,8719	32,29	6,0965	22,7956	20,5603	-	18,2739	2,4052
	50,3935	32,67	6,0838	22,9022	20,5730	-	18,2872	2,4031
Amsterdam	2,2791	1,7670	333,61653	1,24744	112,51193	5,47228	-	1,316201
	2,7557	1,7865	332,68156	1,252365	112,5	5,46832	-	1,314086
Milan	2073,49	1342,50	253,4693	947,7586	854,8233	41,57634	759,7623	-
	2097,03	1359,50	253,1657	953,0319	856,1083	41,61310	760,9852	-
Tokyo	191,29	123,85	23,38337	87,43382	78,86024	3,83555	70,09055	0,092253
	189,73	123	22,98583	86,22583	77,45592	3,76492	68,84971	0,090474

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 13 novembre, 4,2765 F contre 4,3658 F le vendredi 6 novembre 1992.



Taux calculés par rapport aux cours estimatifs de la Banque de France

MATIÈRES PREMIÈRES

Regain d'automne pour le cacao

Cela aura été difficile et long : après avoir touché le fond, les cours du cacao amorcent un redressement tangible. Le cacao Ivoire – du nom de la Côte-d'Ivoire qui demeure premier exportateur mondial – cote actuellement *5 800 francs la tonne* à Londres contre moins de 4 000 francs il y a deux mois.

Il y a d'abord l'entrée pour le cacao dans une seconde année déficitaire. Les chiffres sont désormais publiés par plusieurs maisons de statistiques anglaises, *Gill & Duffus* en particulier : la récolte mondiale pour *1991-1992* – l'année cacaoyère s'étend du mois d'octobre au mois de septembre suivant – s'élève à 2 235 000 tonnes pour une consommation de 2 325 000 tonnes. Et, déjà, Gill & Duffus fait des estimations pour la saison prochaine : le déficit sera probablement de l'ordre de 60 000 tonnes.

Les analystes considèrent la baisse de la production mondiale comme un effet de la chute des prix de ces dernières années. Entre 1975 et 1984, le cacao a connu son âge d'or, puis les cours se sont régulièrement détériorés. Les productions ont suivi une courbe parallèle. Après que le cacao s'est implanté sous d'autres cieux – la Malaisie en particulier – à coups de programmes financés par des organismes internationaux, les paysans se sont *détournés* de leurs plantations qu'ils ont moins bien entretenues. *Mais une cacaoyère n'est pas* une rizière ou un champ de blé qu'on peut changer chaque année en fonction des cours. L'arbre de cacao, même peu soigné, vit pendant quarante ans, produit au bout de quatre ans et trouve son rythme de croisière au bout de sept ans. Cela explique la difficulté pour des pays producteurs (la Côte-d'Ivoire, mais aussi le Brésil, le Ghana, la Malaisie, le Nigéria et le Cameroun) de contenir l'offre.

Les temps changent. Depuis peu, ces pays semblent avoir plus de prise sur la fluctuation des cours. On parle beaucoup des négociations de l'Organisation internationale du cacao (OIC), entre pays producteurs et pays consommateurs qui se déroulent depuis le 2 novembre à Londres, sous de bons auspices semble-t-il. Mais plus intéressante encore était la réunion préalable des pays producteurs qui a eu lieu à Kuala-Lumpur en Malaisie. Pour la première fois, ceux-ci sont parvenus à mettre au point un discours commun.

Pour que les cours retrouvent une tendance haussière, se sont-ils accordés à dire, il faut retirer du marché 600 000 tonnes environ de cacao. Les pays consommateurs conviennent qu'il faut « alléger » le marché, mais ce chiffre de 600 000 tonnes leur paraît excessif : cela correspond à peu près à trois mois de stock. A ce rythme, une flambée des prix pour cause de rupture d'approvisionnement est à craindre, estiment-il. D'après les calculs des experts, il faut à peu près quatre mois de consommation mondiale pour qu'il ne s'en produise pas.

Des négociations constructives

Néanmoins, petit à petit, l'écart entre les propositions des pays producteurs et celles des pays consommateurs se rétrécit : 350 000 tonnes, disent les uns, 380 000 tonnes disent les autres.

Mais le vrai problème réside dans le financement de ces *buffer stocks*, les stocks de rétention. *« Messieurs,* disent les pays producteurs, *financez un dispositif qui rende les prix plus attractifs pour nous et nous aurons enfin les moyens de vous rembourser les dettes et même les arriérés. »* Et, de fait, la plupart de ces pays, surtout africains, sont exsangues. *« Messieurs,* répondent les pays consommateurs, *payez vos dettes, payez un système dont vous serez les bénéficiaires, et nous verrons ensuite. »* Dialogue de sourds.

Pour montrer sa bonne volonté et le bon exemple, le président ivoirien Félix Houphouët-Boigny prend dans le même temps où se déroule la conférence une de ces décisions drastiques qui le caractérisent. En 1989 déjà, il avait décidé de ne plus vendre son cacao. Aujourd'hui, il interdit aux cultivateurs de son pays *d'effectuer la deuxième récolte* du mois d'avril prochain, dite *« petite récolte », qui* représente à peu près 15 % de la récolte principale et lui est inférieure en qualité. Personne ne sait encore si les agriculteurs accepteront cet oukase, ce qui, certes, améliorerait l'image de la Côte-d'Ivoire car ce sont les fèves les meilleures qui resteraient sur le marché, mais amputerait leurs revenus de 15 % – *ou bien s'ils tourneront la loi...*

Par ailleurs, l'histoire démontre que la place laissée par le pays qui assure 30 % de la production mon*diale est aussitôt occupée par d'au*tres pays, asiatiques souvent. La *Malaisie,* qui ne fait aucune déclaration fracassante, augmente régulièrement ses tonnages : 153 000 tonnes en 1990-1991, 185 000 tonnes en 1991-1992, 225 000 tonnes prévues pour 1992-1993...

Toutefois, les éléments d'assainissement du marché demeurent : deux années consécutives de déficit, une offre un peu raréfiée sans que soient prises en compte les incidences de la modération ivoirienne. Encore faut-il que le niveau actuel de la consommation se maintienne. Le marché des pays de l'Est ne se *reconstituera pas facilement,* et ce ne sont pas les « mordues » britan*niques du chocolat – selon l'Asso*ciation anglaise du chocolat et de la confiserie, les femmes de ce pays auraient augmenté, à cause de la récession de 1991, leurs achats de 9 % – qui compenseront à elles seules le déficit de ventes provoqué par l'explosion du bloc soviétique.

MARIE DE VARNEY

PRODUITS	COURS DU 13-11
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 407 (– 18) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 175 (+ 12) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	5 495 (– 170) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Décembre	263 (+ 3,5) Dollars/tonne
Café (Londres) Janvier	959 (+ 49) Dollars/tonne
Cacao (New-York) Décembre	1 008 (+ 10) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Décembre	373 (– 14) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Décembre	212 (– 14) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Décembre	179,2 (+ 0,5) Dollars/t. courte
Pétrole (Londres) Brent Décembre	19 (– 0,20) Dollars/baril

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 6-11-92	Cours 13-11-92
Or fin (kilo en barre)	58 000	57 400
– (kilo en lingot)	58 300	57 450
Pièce française (20 fr.)	327	329
• Pièce française (10 fr.)	436	405
Pièce suisse (20 fr.)	332	328
Pièce latine (20 fr.)	330	332
• Pièce tunisienne (20 fr.)	333	328
Souverain	440	432
• Souverain Elisabeth II	442	450
• Demi-souverain	330	320
Pièce de 20 dollars	2 160	2 250
– 10 dollars	1 060	1 090
• – 5 dollars	650	650
– 50 pesos	2 185	2 130
• – 20 marks	415	410
– 10 florins	340	335
• – 5 roubles	240	242

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Détente en Europe, sauf en Allemagne

Jeudi 12 novembre, les banques centrales de France, d'Italie et de Grande-Bretagne ont abaissé leurs taux d'intervention. A Paris, l'institut d'émission a, pour la seconde fois en dix jours, diminué d'un quart ses taux directeurs, ramenés cette fois-ci de 9,35 % à 9,10 % pour *les appels d'offres et de* 10,25 % à 10 % pour les pensions à 5-10 jours, *ces deux chiffres « balisant » le chenal où les autorités monétaires veulent voir évoluer le loyer de l'argent* au jour le jour. Ce dernier, à la veille du week-end, était revenu à 9 5/16 %-9 7/16 % sans grand changement, il est vrai, par rapport à ses niveaux de la semaine précédente.

A vrai dire, les opérateurs avaient *largement anticipé le nouvel abaisse*ment des taux directeurs de la Ban*que de France, annoncé comme iné*luctable par M. Pierre Bérégovoy *avant le référendum du 20 septem*bre sur le traité de Maastricht et *retardé par la récente crise moné*taire. En fait, l'Institut d'émission français ne fait que rattraper la Bundesbank qui, depuis la mi-septembre, a diminué d'un point entier le taux de ses pensions, revenu de *9,75 % à 8,75 %.* A Paris, on estime que la Banque de France peut encore réduire d'un quart de point ses taux directeurs à la faveur de l'excellente tenue du franc, et après on verra.

A Londres, le gouvernement a *procédé à la troisième baisse du* taux d'escompte, ramené de 8 % à 7 %, *depuis la sortie de la livre du* SME le 16 septembre, en route vers *les 6 % jugés nécessaires pour créer* un choc psychologique. La Banque d'Italie, enfin, grâce à la stabilité de la lire, a pu ramener de 14 % à 13 % son taux d'escompte, et de 15 % à 14 % son taux Lombard, avec pour objectif de retrouver les 12 % en vigueur avant le référendum danois du 2 juin dernier. Quant à la Bundesbank, c'est le « silence radio », ses directeurs s'efforçant de calmer les anticipations à la baisse en mettant l'accent sur le maintien de l'inflation à 3,7 % en octobre en Allemagne fédérale. A *Francfort, on estime que la pro*chaine diminution des taux directeurs ne se produira pas avant Noël ou le début de l'année prochaine.

Ces perspectives ont refroidi les *enthousiasmes à Paris où les cours* du MATIF sont restés stables, et même en *léger recul à 110,92* contre 111, après une pointe à 111,20. Le rendement de l'OAT à dix ans se maintient à 8,05 %, soit un écart de 0,75 point avec le taux du Bund allemand à dix ans (7,30 %). Le sentiment des opérateurs est que la baisse des taux longs sera lente désormais, en raison du butoir constitué par les taux allemands, peu susceptibles de fléchir dans l'avenir en raison des énormes besoins d'emprunts pour satisfaire aux nécessités de la réunification outre-Rhin.

Sur le marché obligataire, enfin, un peu morose, aucune émission cette semaine, le « pont » du 11 novembre s'étant transformé en viaduc.

Après la seconde diminution des *taux directeurs* de la Banque de France, on se demande si les ban*ques commerciales abaisseront* à nouveau leur taux de base (TBB) *ramené de 9,85 % à 9,65 %* (– 0,20 point) au début de la *semaine dernière. Selon Patrice* Cahart, délégué général de l'Association française de banque (AFB), les établissements *« sont allés un petit peu au-delà de ce qu'ils auraient dû faire normalement en appliquant l'incidence mécanique de la baisse des taux du marché de l'argent. Selon les calculs de l'AFB, la répercussion mathématique de cette baisse aurait dû conduire les banques à ne ramener le TBB qu'à 9,70 % au lieu de 9,65 %*, a souligné M. Cahart, pour lequel *« il y avait une légère avance ».*

En ce qui concerne une nouvelle diminution du TBB, il a refusé de se prononcer – *« c'est l'affaire de chaque banque »* – ajoutant que le nonrelèvement du TBB lors de la flambée des taux provoquée par la crise *monétaire* de septembre avait coûté environ 400 millions de francs aux établissements adhérents de l'AFB.

Un nouveau président pour l'AFB

A propos d'AFB, élection – enfin ! – d'un nouveau président, Michel Freyche, inspecteur général des finances et président de la Banque française pour le commerce extérieur depuis 1982, âgé de soixantetrois ans. La controverse sur le nom d'un candidat éligible durait depuis des mois, les « grands électeurs » se neutralisant réciproquement. Outre M. Freyche, étaient en lice Michel Gallot, *président de la SDBO, filiale* du Crédit lyonnais, soutenu par le PDG de ce dernier établissement, Jean-Yves Haberer, et Jean de La Chauvinière, éjecté de la présidence de la Bordelaise du CIC par le gouvernement en juin 1992 pour y placer le chef de cabinet de Bernard Tapie. M. Gallot a été jugé trop proche de M. Haberer, et M. de La Chauvinière, vieux routier de la *banque commerciale qui, après avoir* été pressenti, avait obtenu une majorité de principe au conseil d'administration de l'AFB, a été écarté, peut-être parce qu'il n'avait pas la couleur politique requise et, surtout, parce que, du point de vue du président de l'un des deux grands établissements nationalisés, il n'est pas inspecteur des finances. *Chasse gardée !*

Sur le front des sicav, la surprise du mois d'octobre a été la reprise des souscriptions nettes en sicav court terme : + 24,3 milliards de francs, dont + 22,8 milliards de francs pour les monétaires, contre un recul de respectivement 34,7 et 27,3 milliards de francs en septembre, selon Euro Performance. Le recul de septembre pouvait être *attribué aux retraits effectués par* des trésoriers d'entreprise en mal de liquidités. Mais les chiffres du mois dernier semblent infirmer cette thèse. La répartition de l'encours des sicav monétaires serait de 70 % pour les ménages, 30 % pour les entreprises et 10 % pour les « divers », selon la Banque de France. Il y a deux ans, on pensait que le partage se faisait à 50/50 pour les ménages *et les entreprises. Il est possible que,* d'ici à la fin de l'année, certains trésoriers « sortent » massivement pour éviter la taxation à partir du 1er janvier 1993 des plus-values effectuées par les entreprises sur leurs actifs financiers.

*Les sicav obligataires ont enregis*tré un flux négatif en octobre – *1 milliard de francs, – 2,1 milliards* de francs en septembre. Ce phénomène paraît curieux puisqu'un certain nombre de gérants de sicav conseillent actuellement à leurs clients de s'alléger en monétaires, dont la rémunération ne peut que *baisser au profit des obligataires,* dont la rémunération baissera moins vite mais dont les cours montent à due proportion. Enfin, les souscriptions nettes des sicav actions et diversifiées sont devenues positives en septembre, + 0,5 milliard en octobre (+ *1,3 milliard pour les* actions françaises) après plusieurs mois de baisse.

FRANÇOIS RENARD.

Le Monde

Sans écarter le Mirage 2000-5

Taïwan s'apprêterait à signer le contrat d'achat de 150 avions américains F-16

Selon des informations venant de Taïwan, l'île nationaliste chinoise serait sur le point de signer les contrats d'acquisition d'avions de combat américains et français contre lesquels Pékin s'est vivement élevé.

PÉKIN

de notre correspondant

La double vente américaine et française peut encore être différée et même capoter, mais on semble n'avoir jamais été plus près de décisions qui pourraient provoquer une crise sérieuse entre la Chine et deux de ses principaux partenaires occidentaux – les Etats-Unis et la France – à propos des fournitures d'armes à Taïwan.

Le ministre de la défense de Taïwan, M. Chen Li-an, a déclaré vendredi 13 novembre que son gouvernement avait approuvé une lettre dite d'intention (1) énonçant les détails de l'acquisition de cent cinquante chasseurs F-16 pour 5,8 milliards de dollars (l'équivalent de 30 milliards de francs).

Le contrat comprendrait quarante réacteurs de rechange, mille cinq cents missiles air-air Sidewinder et Sparrow, et cinq cent mille munitions de 20 mm pour le canon du F-16. Le ministre a également indiqué que son gouvernement *«étudiait»* l'offre française de fourniture de 60 avions Mirage 2000-5 pour 2,8 milliards de dollars (l'équivalent de 14,5 milliards de francs). Le plus grand journal de Taïwan, l'*United Daily News*, a affirmé que le contrat pour l'avion français, incluant lui aussi mille cinq cents missiles air-air MICA, serait signé avant le 20 novembre.

Des informations antérieures faisaient état d'un possible nouveau report, dû à des questions techniques.

Le président George Bush avait levé, pendant sa campagne électorale, l'interdit américain prévalant sur l'exportation à Taïwan du F-16, en arguant de l'effet positif qu'aurait le contrat sur l'emploi dans le secteur aéronautique. Par la suite, divers membres de l'administration américaine ont fourni une justification stratégique à cette vente en regard des achats d'armes importants effectués par la Chine auprès de la Russie, notamment des avions Sukhoï-27 et Mig-31.

L'hostilité de Pékin

Selon l'agence moscovite Interfax, les ventes d'armes russes modernes à la Chine s'élèveraient en 1994 à 2 milliards de dollars (soit 10,4 milliards de francs). Une vente portant sur 500 millions de dollars serait imminente. Elle comprendrait, selon des responsables de la défense américaine, le système de missile S 300, un missile moderne de défense anti-aérienne et anti-missiles. Toutefois, la vente de ce système d'armes ne violerait pas l'accord MTCR (Missile Technology Control Regime), considéré comme impératif par les Etats-Unis et censé limiter les cessions de technologies militaires par les pays producteurs de missiles.

En dépit de leurs inquiétudes stratégiques, les Etats-unis n'ont pas caché leur désapprobation envers les projets de fourniture par la France du Mirage 2000-5 à l'île nationaliste chinoise. Ils ont fait savoir que, de leur point de vue, le F-16 *«suffisait à la défense de l'île»*, marché jusqu'il y a peu exclusivement américain pour les armements sensibles.

La Chine, qui avait multiplié pendant la campagne américaine les déclarations d'hostilité au projet de vente de F-16 annoncé par M. Bush, s'est réfugiée, depuis l'élection de M. Bill Clinton, dans un mutisme quasi complet à ce propos. Quant à l'hypothèse d'une vente française, qui dérangerait encore plus la Chine que la vente américaine pour ses conséquences stratégiques, politiques et diplomatiques, Pékin feint, depuis plusieurs mois, de l'ignorer dans son discours public.

Lors de son passage à Pékin les 7 et 8 novembre pour des discussions sur le Cambodge, M. Roland Dumas n'a eu, avec les responsables chinois, aucune discussion privée au cours de laquelle aurait pû être évoqué ce sujet, indiquait-on dans son entourage. Le ministre français des affaires étrangères avait rencontré son homologue chinois en septembre, à l'ONU, et la conversation à ce propos avait été plutôt froide, avait-on alors appris. La Chine s'est pour l'instant refusée à préciser les mesures de rétorsion qu'elle adopterait envers la France au cas où la vente se ferait. Elle a en revanche menacé Washington d'annuler certains contrats, en matière agricole notamment.

FRANCIS DERON

(1) Il s'agirait, comme c'est l'usage, d'une *letter of offer and acceptance* (lettre d'offre par le fournisseur General Dynamics et d'approbation par le client), sans que l'on sache à l'heure actuelle si elle est accompagnée ou non d'un acompte. La lettre dite d'intention est toutefois une première démarche qui lance le processus négocié de vente.

M. Clinton impose une éthique sévère à son équipe de transition

M. Bill Clinton a rendu public, vendredi 13 novembre, un code d'éthique imposant aux membres de son équipe de transition des règles qualifiées *«des plus dures ayant jamais existé»*. *«Je veux envoyer le signal que nous allons changer la façon de faire de la politique»*, a déclaré le président élu au cours d'une visite dans un hôpital de Little Rock, la capitale de l'Arkansas, dont il est toujours le gouverneur.

Ces règles *«sont destinées à assurer que personne n'utilise son travail dans l'équipe de transition pour des gains personnels»*, a affirmé le directeur de cette équipe, M. Warren Christopher, au cours d'une conférence de presse à Little Rock pour présenter ce code en huit points. M. Christopher a indiqué que tout contrevenant serait renvoyé sans délai.

« Deux impératifs »

En vertu de ce code, que le personnel de l'équipe de transition doit signer, il est interdit de démarcher une agence fédérale auprès de laquelle une personne de l'équipe a eu une responsabilité, à la fois pendant la durée de la transition et six mois après.

Il sera également interdit aux membres de l'équipe de transition d'utiliser des informations confidentielles à des fins privées et ils ne devront pas s'occuper de secteurs qui pourraient créer des conflits d'intérêt avec leurs affaires personnelles.

«Nous avons cherché à tenir compte de deux impératifs», a estimé M. Christopher, *«faire appel aux meilleurs et aux plus compétents du pays, et s'assurer qu'aucun intérêt particulier n'exerce d'influence démesurée sur le processus»* de transition. M. Christopher a ajouté que M. Clinton confirmerait cette ligne de conduite en *«édictant d'ici une semaine ou deux des règles plus larges»* s'appliquant aux membres de sa future administration, notamment en matière de relations avec des pays étrangers. – *(AFP.)*

Malgré l'opposition des fédérations syndicales

Le personnel du CIC de Bordeaux va lancer une épargne volontaire « anti-licenciements »

Controversée, la formule de partage du travail imaginée par la Société bordelaise (groupe CIC) va très probablement voir le jour. Selon un dernier pointage, plus des trois quarts de ses 850 employés ont accepté de signer un avenant à leur contrat de travail autorisant le prélèvement d'une *«contribution salariale de solidarité»* destinée à limiter les suppressions d'emplois (*le Monde* du 15 octobre). Après le vote favorable exprimé par le comité central d'entreprise, la direction avait indiqué que cette avance de fonds – restituée dans les dix-huit mois, éventuellement avec des intérêts, à condition que la société atteigne les objectifs économiques qu'elle s'est fixés – ne serait appliquée au 1er décembre qu'avec l'accord de plus des trois quarts du personnel. *«Nous allons très largement dépasser les 80 %»*, assure aujourd'hui son PDG, M. François-Xavier Bordeaux.

Les fonds recueillis (de 823 francs pour les plus basses rémunérations, soit 1 % du salaire annuel, à 120 000 francs pour le PDG) devraient représenter 6 millions de francs. Cogérée par une commission associant quatre syndicalistes et autant de représentants de la direction, cette somme permettra de créer de nouvelles agences et de développer les relations avec la clientèle tout en *«préservant 5 % des emplois»* de la banque qui, confrontée à un sureffectif lié notamment à son informatisation, vient de supprimer 95 emplois.

Cette épargne volontaire anti-licenciements, acceptée par les syndicats de la Société bordelaise (à l'exception notable de la CGT), est vivement combattue au plan national par les syndicats de la banque, qui redoutent que cette expérience n'inspire d'autres établissements.

La fédération Force ouvrière dénonce ainsi *«une opération de nature idéologique»* et appelle le personnel *«à refuser les fausses solutions du partage de l'emploi et des salaires qui ne peuvent conduire qu'à un appauvrissement général»*. *«Ce dispositif tient compte de notre propre situation. Il ne prétend pas s'imposer à l'ensemble de la profession»*, rétorque M. Bordeaux. *«La facilité*, ajoute-t-il, *aurait consisté à dénoncer définitivement la convention collective de l'entreprise qui garantit le versement de 15,4 mois de salaires par an contre 14,5 dans la convention de branche.»*

Mais le PDG de la banque – challenger socialiste de M. Jacques Chaban-Delmas à la mairie de Bordeaux – voit plus loin. Ainsi, il est prévu qu'en cas de modification du capital de l'entreprise, les salariés seront immédiatement remboursés. Cette clause, baptisée *«pilule anti-agression»* par le PDG, pourrait déboucher sur une présence renforcée du personnel dans le capital si, d'aventure, cette banque publique venait à être privatisée...

JEAN-MICHEL NORMAND

EN BREF

□ **Le ministre tunisien de la santé ouvre une enquête sur la qualité des produits anti-hémophiliques importés de France.** – Le ministre tunisien de la santé, M. Hedi Mhenni, a annoncé qu'une enquête avait été ouverte pour déterminer si les produits sanguins anti-hémophiliques exportés en Tunisie par l'Institut Mérieux étaient contaminés ou non par le virus du sida, rapporte le quotidien tunisien *le Temps* du 13 novembre. M. Mhenni a affirmé que la Tunisie n'avait reçu qu'une *«cinquantaine de flacons»*, jusqu'en 1985, d'unités de facteur VIII non chauffés par l'Institut Mérieux (*le Monde* daté 1er-2 novembre et du 7 novembre), ajoutant qu'*«il n'y a donc pas lieu de s'alarmer»*. – *(AFP.)*

□ ***Le président du conseil de l'ordre répond aux médecins transfuseurs protestataires.*** – La quarantaine de médecins transfuseurs qui ont envoyé, le 3 novembre, un courrier à M. Louis René, président du conseil national de l'ordre, pour contester son attitude dans l'affaire du sang contaminé (*le Monde* du 12 novembre), *«se sont trompés de destinataire»*, a répliqué, vendredi 13 novembre, le docteur René. Les sanctions de radiation à l'encontre des docteurs Garretta et Habibi relèvent, selon lui, du conseil régional de l'ordre d'Ile-de-France et elles ont été prises sur la base de l'article 23 du code de déontologie médicale, qui *«interdit de pratiquer la médecine comme un commerce»*, et non pour la contamination des hémophiles, comme le suggèrent les médecins protestataires.

□ ***La FMF refuse le projet de loi sur les dépenses de santé.*** – La *Fédération des médecins de France (FMF) a annoncé vendredi 13 novembre que son assemblée générale a «dit non à l'unanimité»* au projet de loi sur la maîtrise des dépenses de santé qui sera prochainement présenté au Parlement. Ce texte *«remet en cause les principes fondamentaux de l'exercice de la médecine»*, assure la FMF – le moins influent des syndicats représentatifs, composé en quasi-totalité de médecins spécialistes – dont les dirigeants avaient pourtant signé l'accord du 14 octobre avec les pouvoirs publics et les deux autres syndicats de médecins.

□ **Le Parlement russe adopte la loi sur les faillites.** – Le Parlement russe a approuvé, jeudi 12 novembre, le projet de loi sur les faillites qui permet la fermeture des entreprises inefficaces et endettées, a annoncé le jour même l'agence russe d'information RIA. Cette loi est considérée comme un dispositif essentiel du demantèlement du système centralisateur hérité du communisme.

□ **EGYPTE : vague d'arrestations après l'attentat contre des touristes.** – La police a arrêté, vendredi 13 novembre, 270 personnes, dans un village de Haute-Egypte, dont seraient originaires les quatre agresseurs de six touristes allemands qui, avec deux accompagnateurs égyptiens, ont été blessés, jeudi, lorsque leur véhicule a été mitraillé à Qena. Les «suspects», âgés de 9 à 30 ans, ont été rassemblés dans une école du village d'al-Hugayrat, proche de Qena, pour y être interrogés. La localité a été passée au peigne fin par les forces de l'ordre. – *(AFP.)*

□ **TIMOR-ORIENTAL : Djakarta empêche la commémoration de la fusillade de Dili.** – La police indonésienne a interdit, jeudi 12 novembre, l'accès au cimetière de Dili, capitale du territoire de Timor Oriental. Les autorités de Djakarta entendaient ainsi empêcher la commémoration du massacre perpétré par leurs forces il y a un an. Officiellement 50 personnes y avaient trouvé la mort, et 66 demeurent disparues. Les forces armées avaient tiré sur une foule qui participait à une cérémonie en mémoire d'un jeune indépendantiste tué lors d'une rixe avec des partisans de l'Indonésie. – *(AFP.)*

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* : 3615 LEMONDE 3615 LM

Le numéro du « Monde » daté 14 novembre 1992 a été tiré à 476 065 exemplaires.

Accord historique au Canada

Les Eskimos deviennent propriétaires de 350 000 km²

Les Eskimos canadiens, ou Inuits (1), ont approuvé un accord historique qui fait d'eux les plus grands propriétaires privés du monde. La Fédération Tungavik de Nunavut, groupe politique regroupant les Eskimos du pays, a annoncé vendredi 13 novembre que 69 % des 8 000 Inuits ayant pris part à une consultation organisée pendant plusieurs jours s'étaient prononcés pour l'accord, qui a nécessité dix-sept ans de négociations avec Ottawa.

Cet accord donne aux Eskimos la propriété de 350 000 kilomètres carrés. Il leur accorde en outre des droits de pêche et de chasse sur plus de 2,2 millions de kilomètres carrés allant de la frontière du Manitoba à l'extrémité de l'île d'Ellesmere, dans l'océan Arctique. Les Territoires du Nord-Ouest recouvrent le tiers du Canada, pour une population de 55 000 habitants.

En mai, les habitants, Eskimos et non-Eskimos, se sont prononcés à une faible majorité pour la division de la région en deux territoires séparés dont un territoire inuit du nom de Nunavut. Le Nunavut, qui doit voir le jour en 1999 après ratification par le Parlement canadien, couvrira le cinquième du territoire canadien. – *(Reuter).*

(1) Les Eskimos du Canada préfèrent la dénomination d'Inuits, le terme d'« Eskimos » (« mangeur de viande crue ») étant à l'origine une injure des Indiens Hurons.

Championnat du monde unifié des lourds

Le boxeur Riddick Bowe dans la lignée de Mohammed Ali

Le boxeur new-yorkais Riddick Bowe, âgé de vingt-cinq ans, a conquis, dans la nuit de vendredi 13 au samedi 14 novembre à Las Vegas (Nevada), le titre mondial unifié (WBA, WBC, IBF) des poids lourds. Supérieur en taille (10 cm) et en poids (13 kg) à son adversaire, le Géorgien Evander Holyfield âgé de trente ans, Bowe a été déclaré vainqueur à l'unanimité des juges au terme d'un combat en douze reprises qu'il a nettement dominées. Invaincu depuis ses débuts professionnels en 1989 (trente-deux combats), il est pour les spécialistes le successeur du champion mythique des années 60, Mohammed Ali.

La boxe professionnelle a-t-elle gagné le gros lot dans l'annexe d'un casino de Las Vegas? En tout cas, vendredi soir, le vide dont elle souffrait depuis que Mike Tyson a été emprisonné en 1990 pour une affaire de viol a été comblé : un grand frappeur a été sacré champion du monde unifié des poids lourds à l'issue d'un combat qui fera date en raison de l'incroyable acharnement de son adversaire à ne pas tomber.

Sans les muscles hypertrophiés qui relient ses épaules à son cou, Evander Holyfield se serait sans doute fait «dévisser la tête» par les crochets de Riddick Bowe. Une condition athlétique et une résistance à la douleur extraordinaires ont seules permis au tenant du titre de ne pas succomber aux coups de son challenger. Les deux dernières reprises furent ainsi dramatiques : la paupière droite ouverte, touché au menton puis derrière une oreille, Holyfield, manifestement sonné, aurait dû être déclaré KO debout si le règlement de la boxe dans l'Etat du Nevada n'avait pas exclu cette possibilité.

La gloire du Géorgien sera donc d'avoir terminé debout un intérim au sommet de la hiérarchie mondiale des rings qui, sinon, n'aurait pas laissé un grand souvenir. En revanche, son successeur est donné par les spécialistes comme le nouveau Mohammed Ali. *A priori*, la ressemblance est surtout morphologique. Riddick a la corpulence grassouillette qu'avait Ali à ses débuts sous le nom de Cassius Clay. Les coups du nouveau semblent aussi électriques que ceux de l'ancien. Mais Ali était unique dans sa manière de bouger entre les cordes : c'était un fascinant ballet qu'il exécutait autour de ses rivaux.

Faute d'un tel magnétisme, Riddick Bowe a une histoire poignante. Il a grandi dans un quartier déshérité de Brooklyn à New-York. Un de ses frères moisit en prison et une de ses sœurs a été poignardée par un drogué. Dans cet environnement, la boxe est une échappatoire à la rue. Après les Jeux olympiques de Séoul, où il se fait battre en finale, aucun des grands organisateurs américains ne s'intéresse à lui. Il a une réputation de trouillard. Il envisage de tout laisser tomber et de s'engager dans l'armée. C'est un manager marginal de Washington, Rock Newman, qui lui offrira son premier contrat professionnel en 1989.

Une échappatoire à la rue

Les 50 000 dollars que le bonhomme mise alors sur le boxeur vont vite s'avérer un bon placement : flanqué d'Eddie Futch, un entraîneur octogénaire à la réputation de faiseur de champions, Bowe multiplie les victoires-éclairs. En dépit de quelques combats un peu trop faciles, il devient ainsi le challenger pour le titre mondial. Un combat piège contre un adversaire inférieur par la taille et le poids, mais doué d'une inflexible volonté. Il s'en est sorti vendredi soir tout à son avantage. Et l'enchaînement uppercut-direct qui est son arme favorite devrait longtemps encore faire des ravages.

ALAIN GIRAUDO

□ **La RATP va porter plainte contre les prochains préavis de grève.** – La RATP va porter plainte en justice contre les préavis de grève quotidiens et reconductibles déposés à partir de mardi 17 novembre par quatre syndicats du métro et du RER (SAT-autonome, CGT, GATC-autonome et Indépendants) pour protester contre un projet de réforme des conditions de travail des conducteurs, a annoncé vendredi 13 novembre le directeur général adjoint de l'entreprise, M. Jean-Paul Bailly. La Régie s'appuie sur un jugement de mai 1991 du tribunal de grande instance de Paris, qui avait déclaré illicites les préavis *«en liasse»* déposés à l'époque par la CGT pour couvrir de longues périodes.

Le Monde

HEURES LOCALES

LE TANGAGE DU TERRITOIRE

Dix ans après les lois Defferre, trente ans après la création de la DATAR, les collectivités, devenues plus autonomes, redécouvrent le rôle régulateur de l'Etat



L'ANNÉE qui s'achève retentit encore des innombrables commémorations des dix ans de la décentralisation à travers les «lois Defferre». Pour les historiens du droit constitutionnel et des idées politiques, ces textes occuperont au panthéon législatif une place essentielle, comme le furent, en leur temps, la loi Le Chapelier sur l'interdiction des associations ou la loi Falloux relative à l'enseignement privé.

L'année qui pointe sera aussi, sur un chapitre voisin, l'occasion d'un mémorable anniversaire : les trente ans du décret du 14 février 1963 qui fit naître la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, que, du littoral flamand aux vertes et solitaires vallées ariégeoises, on connaît bien sous son sigle maintenant familier : la DATAR. L'heure apparaît donc propice pour se demander, au terme bientôt proche d'une législature qui aura des bilans à faire et des comptes à rendre, si les politiques de redistribution des pouvoirs et de rééquilibrage des activités économiques sur le territoire se soldent par un succès, appellent des correctifs et trouvent encore aujourd'hui une justification et un intérêt.

Les plus jacobins des Français – il en existe dans tous les milieux et au RPR comme à gauche – se sont rendus à l'évidence. La décentralisation (qui n'est d'ailleurs qu'une appellation *différente* pour désigner le principe de «subsidiarité» si unanimement vanté aujourd'hui à l'occasion des débats européens) a donné au pays une vigoureuse et salutaire bouffée d'oxygène. Omnipotent, un Etat démocratique ne peut se montrer, dans ses fonctions essentielles, ni compétent ni efficient. Que désormais la construction des lycées relève de la responsabilité des élus régionaux, que l'urbanisme incombe aux maires, que les départements des Côtes-d'Armor ou de l'Aveyron organisent selon leurs propres critères de priorité la solidarité avec les communes rurales de leur territoire, qui trouvera à redire dans cette «révolution» de bon sens?

Les fonctionnaires compétents seraient-ils moins nombreux ou moins dévoués quand leur «patron» n'est plus un préfet nommé, puis muté sans explication officielle par le ministre de l'intérieur, mais un élu local démocratiquement désigné? Les citoyens seraient-ils moins revendicatifs ou moins attentifs quand ils ont à apprécier leur environnement *quotidien, et les circuits* de l'argent seraient-ils plus opaques? Même si, *ici ou là, des maires ou présidents* de région, enivrés par un pouvoir tout neuf, *ont pu se laisser aller à la facilité ou aux* abus, rien ne permet d'affirmer de bonne *foi qu'un responsable local cédera plus facilement aux sirènes de la corruption qu'un ministre ou un directeur général d'administration centrale.* Et personne n'a pu démontrer que le «piston», les faveurs ou les prébendes constitueraient un mal plus répandu dans une mairie qu'à Matignon ou à l'Elysée, que les voitures officielles seraient plus rutilantes à Nantes ou Lyon qu'au Quai d'Orsay, ou que les cocktails et les voyages d'études bidon plus fréquents au profit des conseillers généraux qu'à l'avantage de mystérieux chargés de mission ou attachés de cabinet employés à Bercy ou dans l'un des innombrables services du premier ministre...

De Gaulle, l'inspirateur

Bref la décentralisation n'a pas, en général, entraîné des dérives financières majeures, des frustrations démocratiques graves ou des pratiques intrinsèquement frauduleuses. Les dérapages sont davantage à mettre au passif d'erreurs *d'appréciation* de tel élu mal préparé à son métier que *d'une volonté délibérée de gabegie.* A la fois gendarmes et médecins des finances des *collectivités*, les *magistrats* des chambres régionales des comptes, dont l'intégrité et la vigilance n'ont rien à envier à celles de leurs «aînés» de la vénérable Cour des comptes, sont les premiers à le faire savoir. Les banquiers opinent dans le même sens. On objectera que les dépenses, et donc les impôts des villes, départements, communautés urbaines, districts, régions, ont allègrement progressé depuis dix ans. C'est exact, notamment pour les régions, qui dans le paysage territorial français ont l'avantage d'être encore des institutions jeunes, remplies d'ambitions, politiquement valorisantes pour les leaders politiques et impliquées dans les grandes opérations d'équipement. Il reste que, au regard des charges qui ont été transférées depuis dix ans aux collectivités par l'Etat, la ponction qu'elles opèrent sur le produit intérieur brut n'a rien de scandaleux (5,1 % en 1983, 6,3 % en 1992). Souvent tentés de le faire, les ministres de l'actuel gouvernement sont mal venus d'accuser les élus locaux de laxisme, alors qu'ils acceptent, eux, d'une année sur l'autre le *doublement du déficit* budgétaire de l'Etat.

L'Etat, précisément, *ferait* bien d'accomplir correctement les tâches qui lui *incombent*, et l'*aménagement du territoire*, comme la justice, la défense ou la régulation *monétaire, en est une.* De Gaulle, qui en fut l'inspirateur, y voyait à la fois une façon de cimenter l'unité nationale, de réduire les injustices entre régions, de susciter de grandes ambitions par des projets d'équipement à long terme.

François Grosrichard

Lire la suite page 19

Villes

ILS seront près de quatre mille à se réunir en congrès au début de la semaine à Paris. Des hommes et des femmes qui ont accepté de sacrifier beaucoup de leur temps libre pour se consacrer au service de leurs concitoyens. Des élus qui ont choisi les difficiles aléas du suffrage universel pour devenir les représentants de la population de leur commune.

Avant l'élection, ils pouvaient promettre. Une fois assis dans le fauteuil de maire, ils ont dû tenir compte des réalités. *Ils leur a fallu* répondre aux demandes de *plus en plus pressantes* d'une population inquiète pour son *logement*, son emploi, son environnement, *ses conditions de vie et de* transport. Monsieur le maire *est responsable de l'absence* de places à l'école mater*nelle, des rues mal éclairées*, des usines qui licencient ou *encore des impôts qui augmentent...*

Tâche difficile, que des milliers d'élus acceptent d'*assumer parce qu'ils* estiment que la démocratie locale *représente* les fondements de notre société. Alors, sans oublier les errements toujours possibles lorsque le *pouvoir* brouille la vision, il faut saluer, au moment de leur congrès, l'abnégation de la majorité des maires.

Le supplément «Heures locales» continuera à rendre compte de leur action. Avec l'aide de nos correspondants départementaux nous chercherons à signaler les innovations lorsqu'elles existent, ou les carences qui, parfois, freinent l'action municipale. Mais il ne suffit pas de dire *«Bonjour Monsieur le maire»*, il faut aussi conter la vie des habitants, écouter leurs doléances et leurs espoirs.

En route donc pour un voyage dans des villes moyennes. Celles qui n'attirent *pas toujours les* projecteurs de l'actualité. Mais qui *ont elles aussi des choses* à nous dire.

Serge Bolloch

NANTERRE-LA DÉFENSE

UN STADE, UN AXE, UNE VILLE

La candidature de la préfecture des Hauts-de-Seine pour le Grand Stade s'accompagne d'un vaste projet d'urbanisme

LA décision que le gouver*nement* devrait prendre, avant la fin du mois, sur le lieu d'implantation du Grand Stade en Ile-de-France *sera* lourde de conséquences... si le site de Nanterre est choisi. Un nouveau chapitre de l'aménagement de la Défense *débuterait* alors dans l'incertitude.

Le Grand Stade dans les Hauts-de-Seine s'élèverait en effet, quels *que soient* ses promoteurs, en bordure de l'«axe historique» qui *prolonge* l'alignement du Louvre sur la Grande Arche.

Depuis deux ans, l'Etablissement public d'aménagement de la Défense (EPAD) a reçu mission de s'occuper de cette zone de 3,5 kilomètres de long entre l'esplanade et la Seine. Ce ne sera pas une extension du quartier d'affaires de la Défense, car, si le gouvernement a autorisé la construction de 12 000 à 15 000 logements, il veut limiter à 600 000 mètres carrés la surface de nouveaux bureaux.

Un Grand Stade remettrait en cause environ le tiers du programme de logements et d'équipements de loisirs prévu dans le projet «Un axe, une ville», que l'EPAD devait présenter prochainement aux collectivités locales.

Le conseil général des *Hauts-de-Seine*, présidé par Charles Pasqua (RPR), demande une *importante* participation de fonds publics à son projet : 100 millions de francs de l'EPAD, 500 millions de francs du département et de la région, 600 millions de francs pour la couverture de l'échangeur de l'autoroute, le prolongement d'une ligne de métro et surtout la cession de 40 hectares de terrains que l'on peut estimer à 2 000 francs le mètre carré (*le Monde* daté 3 et 8-9 novembre).

L'équilibre financier de l'aménagement de l'axe historique, dont le coût est estimé à environ 12 milliards de francs, en serait compromis. Pour la première fois, cette opération d'intérêt national risquerait de devenir déficitaire. Alors que, depuis trente ans, l'établissement public aménage et gère la *Défense sans qu'il en coûte* 1 centime à l'Etat et donc au *contribuable* (1).

Les problèmes d'urbanisme ne peuvent pas, non plus, être ignorés dans le dossier d'implantation du Grand Stade.

La société d'économie mixte (SEM 92) qui a préparé, à la demande du conseil général des Hauts-de-Seine, la candidature de Nanterre accompagne d'ailleurs aujourd'hui son dossier d'un projet urbain : *«Le Grand Stade doit faire partie d'un ensemble cohérent dans la ville.»*

Christophe de Chenay

Lire la suite page 20 ainsi que l'article de Frédéric Edelmann et Emmanuel de Roux : «Deux conceptions de l'architecture».

(1) Le ministère des finances a même effectué 1,9 milliard de francs de prélèvements prévisionnels sur les bénéfices de l'EPAD en 1986, 1988 et 1991.

REPÈRES

STATISTIQUES

de 43 à 45,9
de 46 à 48,9
de 49 à 52

L'âge des conseillers municipaux

Les élus municipaux sont en moyenne, pour les départements de métropole, les plus jeunes représentants du peuple. Mais cette constatation n'est pas uniforme sur le territoire. La carte montre qu'il existe quelques différences entre la « jeunesse » des Pyrénées-Atlantiques (moyenne 43,6 ans) et les « notables » parisiens (52 ans).

(Source : Direction générale des collectivités locales)

CONGRÈS DE L'AMF

QUATRE ÉLUS POUR UN FAUTEUIL

Bataille de « vrais » et de « faux » ruraux pour la présidence de l'Association des maires de France

QUATRE élus vont se disputer la succession de Michel Giraud (RPR) à la tête de l'Association des maires de France (AMF). Le président sera élu à l'issue du 75e congrès, qui aura lieu à Paris du mardi 17 au jeudi 19 novembre. Les candidats ont en commun de n'être ni franciliens ni urbains, et d'administrer de toutes petites collectivités.

Est-ce un hasard ? Dans un pays qui compte 32 000 communes de moins de 2 000 habitants, le mode d'élection de l'AMF (*« un maire, une voix »*) avantage l'électorat rural. Celui-ci peut être tenté d'élire l'un de ses représentants. François Paour, premier magistrat de Saint-Bernard (872 habitants, Ain) et président de la Fédération nationale des maires ruraux, semble le mieux placé pour répondre à une aspiration catégorielle.

François Paour s'est opposé, dans les années 70, à la loi Marcellin sur les fusions autoritaires de communes. Vingt ans plus tard, il milite toujours pour une libre adhésion à l'intercommunalité. Son programme tient en trois points : défense des communes, reconquête du territoire, aide aux maires. Bien qu'il soit proche de l'UDF, cet élu récuse les étiquettes politiques et ne revendique le soutien d'aucun parti.

Sa candidature semble avoir fait reculer Robert Poujade (RPR), maire de Dijon, que Michel Giraud avait, à maintes reprises, désigné comme son « dauphin » (*le Monde* daté 4-5 octobre). Le maire de la grande ville bourguignonne aurait, dit-on, risqué une défaite face à François Paour. Après son retrait, les présidents des associations départementales de droite de l'AMF ont désigné un candidat plus « rural » en la personne de Jean-Paul Delevoye (RPR), maire de Bapaume (3 500 habitants, Pas-de-Calais) et vice-président chargé de la commission des finances. Ils l'ont préféré à Roland Nungesser (RPR), francilien, et à Paul Girod (UDF), peu connu au sein de l'association.

Le grand oral de Michel Charasse

Jean-Paul Delevoye a été désigné par la « base » de l'AMF, ce qui lui procure une certaine *« légitimité »*, affirme-t-il, et il bénéficie du soutien du président sortant. A la différence de François Paour, Jean-Paul Delevoye n'est pas seulement maire. Il possède aussi un mandat de sénateur, ce qu'il juge *« indispensable pour relayer les décisions de l'AMF au sein des instances parlementaires »*. Enfin, tout en réclamant des mesures financières pour les petites communes, il affiche des ambitions plus larges que le candidat rhônalpin : *« Le président de l'AMF ne peut être l'otage d'une seule catégorie de communes. Il doit au contraire rassembler. »*

De la même façon, Michel Charasse (PS), maire de Puy-Guillaume (2 600 habitants, Puy-de-Dôme), sénateur et ancien ministre du budget, ne saurait représenter les seules communes rurales. Il revendique la paternité de toutes les réformes entreprises par son gouvernement, dans la mesure où il leur a accordé un feu vert budgétaire : dotation de solidarité urbaine, désindexation de la dotation globale de fonctionnement. *« On me dira merci ! »*, promet-il. Généralement brillant à l'oral (*le Monde* daté 27-28 octobre 1991), cet élu totalisera-t-il plus de suffrages que les deux candidats de gauche présents en 1989 ? Robert Vigouroux et René Régnault avaient obtenu 37,7 % de voix.

Le quatrième concurrent, Maxime Camuzat (PC), maire de Saint-Germain-du-Puy (5 000 habitants, Cher), entend *« défendre l'institution communale contre la coopération et la logique de la concurrence »*. En 1989, il avait obtenu 2,73 % de voix.

Rafaële Rivais

AGENDA

■ **L'Ile-de-France capitale économique de l'Europe ?** – Un an après sa création, à l'initiative de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, le club Capitale économique organise, le 18 novembre au Palais des congrès à Paris, un colloque international : « Donnons à l'Europe sa capitale économique. » Une étude, réalisée par le BIPE (Bureau d'information et de prévision économiques), sur la place et le rôle de l'Ile-de-France dans le développement économique, doit être présentée à cette occasion.
▶ **Renseignements : CCI de Paris, 27 avenue de Friedland, 75008 Paris. Tél. (16-1) 42-89-70-50.**

■ **Le pays bigouden en colloque.** – L'université de Bretagne occidentale et l'Association de promotion du pays bigouden-Cap Sizun organisent, du jeudi 19 au samedi 21 novembre à Pont-l'Abbé (Finistère), des Rencontres économiques et culturelles sur le thème « Le pays bigouden à la croisée des chemins ». Ce colloque est placé sous le haut patronage de l'écrivain Pierre-Jakez Hélias, auteur du *Cheval d'orgueil*.
▶ **Renseignements : Bernard Cariou, au (16) 98-82-30-30 ou 98-87-14-42.**

■ **Aides et conseils aux entreprises.** – Les deuxièmes rencontres nationales des aides et conseils aux entreprises d'Ile-de-France auront lieu vendredi 20 novembre à l'hippodrome d'Evry. Organisé par l'Agence de développement économique et touristique de l'Essonne (ADETE), qui dépend du conseil général, ce forum doit permettre aux responsables de PME-PMI d'Ile-de-France de s'informer sur les différents types de soutien mis à leur disposition.
▶ **Renseignements : ADETE, 5-7 rue François-Truffaut, 91030 Evry Cedex. Tél. : (16-1) 69-91-05-29.**

■ **Forum économique des villes d'Ile-de-France.** – L'Association des maires ville et banlieue de France (AMVBF) organise, mardi 24 novembre à Saint-Quentin-en-Yvelines, le Forum économique des villes d'Ile-de-France. Les maires de plusieurs communes importantes de la région débattront des atouts de leurs cités avec des représentants des partenaires publics ou privés. Christian Sautter, préfet de la région Ile-de-France, devrait présenter les grandes orientations du schéma directeur.
▶ **Renseignements : AMVBF, 5 rue du 29-juillet, 75001 Paris. Tél. (16-1) 42-61-44-47.**

■ **Villes moyennes et services économiques.** – Jean-Pierre Brard (PC), maire de Montreuil (Seine-Saint-Denis), organise les deuxièmes Rencontres des services économiques des villes moyennes, dans sa commune, mardi 24 et mercredi 25 novembre. Ces rencontres, qui font intervenir des techniciens du développement économique, avaient eu lieu l'an dernier à Aubagne (Bouches-du-Rhône), où la municipalité est communiste. Les débats porteront sur l'intervention des services de développement économique dans un contexte de crise.
▶ **Renseignements au (16-1) 48-70-60-00.**

■ **Travailler et habiter à l'est de Paris.** – Le comité interprofessionnel du logement de Seine-Saint-Denis (OCIL 93) organise, le 25 novembre à Bobigny, une table ronde sur la situation du logement dans ce département *« pour une nouvelle collaboration entre les entreprises et les collectivités locales »*.
▶ **Renseignements : OCIL 93, 10, rue Hector-Berlioz, 93012 Bobigny Cedex. Tél. (16-1) 48-31-14-76.**

■ **Réforme comptable.** – La Fondation pour la gestion des villes organise un séminaire de formation sur la réforme de la comptabilité communale, jeudi 26 novembre à Paris. Les intervenants, et notamment Hervé Chazeau, sous-directeur de la comptabilité publique, devraient rappeler les principales mesures de ce projet : primauté du classement par nature destinée à faciliter la lisibilité des comptes, amortissement obligatoire et constitution de provisions (*le Monde* daté 9-10 août).
▶ **Renseignements au (16-1) 42-56-39-70.**

■ ***Minitel pour la ville.*** – A Villeurbanne, le serveur télématique de la ville est utilisé par les habitants comme tribune ; à Metz, il sert à la réservation de places de spectacle ; à Nantes, il facilite la recherche d'emploi. Les rencontres 92 de l'Observatoire des télécommunications dans la ville, jeudi 26 novembre à Issy-les-Moulineaux, devraient permettre d'échanger les expériences. Thème de la journée : « Collectivités locales et télécommunications : des méthodes efficaces pour réussir ».
▶ **Renseignements au (16-1) 42-61-81-91 et sur Minitel : 3615 TCL.**

■ ***Cultures et développement.*** – La culture n'est pas le volet le plus développé des échanges entre la France et l'Afrique. Pourtant, les enjeux sont réels, ne serait-ce que dans le dialogue avec les communautés immigrées. L'association Culture et développement et l'Observatoire des politiques culturelles organisent un colloque sur le thème du dialogue Nord-Sud et du rôle des collectivités territoriales dans ce domaine, jeudi 26 et vendredi 27 novembre, à Marseille.
▶ **Renseignements : (16) 76-47-49-99 ou (16) 76-44-33-26.**

■ **Salons et expositions : une chance pour les villes et les régions.** – Le parc des expositions de Paris-Nord-Villepinte fêtera, le 30 novembre 1992, son douzième anniversaire. La société d'exploitation de ce parc et la Chambre de commerce et d'industrie de Paris organisent à cette occasion un colloque international sur le thème : « Salons professionnels et expositions : de nouvelles stratégies pour les entreprises, de nouvelles chances pour les villes et leurs régions ».
▶ **Renseignements : SEPEPNV, BP 60004, Paris Nord II, 95970. Roissy-Charles-de-Gaulle Cedex.**

■ **Nantes comme sujet de thèse.** – Comme chaque année, la ville de Nantes délivre un prix de 20 000 francs à des étudiants qui souhaitent publier leur thèse. Universitaires, élèves d'architecture, de commerce, des beaux-arts peuvent concourir dans trois catégories : sciences humaines, médecine, architecture et urbanisme, à condition de présenter un sujet en lien avec Nantes ou sa région. Les inscriptions seront closes le jeudi 31 décembre.
▶ **Renseignements : Nantes Atlantique développement, Tour Bretagne, 44047 Nantes cedex. Tél. (16) 40-41-55-28.**

PROPOS

■ **VILLES ET SPORTS.**
« Sans les villes et les régions, le sport français est mort. C'est une situation très spécifique à la France et qui risque de poser quelques problèmes en 1993, où il faudra bien harmoniser les politiques sportives des différents États membres de la CEE. »

Jean-Marie Girault (UDF-PR), maire de Caen
le Quotidien du maire du 4 novembre

■ **LITTORAL ET MÉCÉNAT.**
« Le mécénat d'entreprise est vital pour le Conservatoire du littoral. En fait, ces dons nous permettent d'apporter un supplément d'âme à notre travail, de passer en quelque sorte de la nécessité au luxe. Nous pourrions nous contenter d'acquérir des terrains. Grâce au mécénat, nous pouvons réaliser d'autres actions, telles que l'édition d'un atlas et une collection d'ouvrages photographiques, la réhabilitation de zones ou bien une politique de recherche. »

François Letourneux, directeur du Conservatoire du littoral, *les Echos* du 10 novembre

■ **AGENTS TERRITORIAUX.**
« Il est clair que nous ne pourrons pas absorber une augmentation des cotisations des agents territoriaux sans mettre à contribution les collectivités locales et les hôpitaux. C'est donc l'impôt local et la Sécurité sociale qui, en final, financeront cette hausse. »

Claude Domeizel, président de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL), *la Gazette des communes, des départements, des régions,* du 2 novembre

NOMINATIONS

■ **Jean-Pierre Dufay à l'IAURIF.** – Jean-Pierre Dufay vient d'être nommé directeur général adjoint de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France (IAURIF). Pierre Pommellet, directeur du cabinet de Michel Giraud, président du conseil régional d'Ile-de-France, reste directeur général de cet organisme chargé de la planification de la région.

[Jean-Pierre Dufay, âgé de trente-sept ans, est ancien élève de l'École polytechnique (1974) et de l'École nationale des ponts et chaussées. Chargé en 1979 du service de l'aménagement et de l'urbanisme à la direction départementale de l'équipement du département de l'Yonne, il a été détaché en 1985 au Port autonome de Paris pour prendre successivement les fonctions de directeur de l'exploitation, puis, en 1990, celles de directeur de l'urbanisme et de l'exploitation.]

■ **Jean-Marc Parmentier, secrétaire général de Tourcoing.** – Jean-Marc Parmentier vient d'être nommé secrétaire général de la ville de Tourcoing (93 700 habitants, Nord), en remplacement de Boris Dormieu.

[Jean-Marc Parmentier est né le 22 avril 1951 à Loos-lès-Lille (Nord). Après une licence de droit public, il intègre l'Ecole nationale de la santé publique de Rennes. En 1981, il devient inspecteur principal de la direction départementale de l'action sanitaire et sociale (DDASS) du Nord. Après la décentralisation, il est détaché à la mairie de Lille, en qualité de directeur de l'action sociale. Il devient secrétaire général adjoint de cette ville, en 1986 et intègre la fonction publique territoriale avec le grade d'administrateur. En 1989, il est nommé secrétaire général adjoint au conseil général du Nord.]

FORMATION

■ **DESS des activités touristiques des collectivités.** – L'université de Bourgogne a créé, à la rentrée 1992, un diplôme de troisième cycle (DESS) intitulé : gestion des activités touristiques des collectivités publiques. Au programme : gestion, droit, histoire de l'art, marketing et communication. Il s'agit de la toute première formation universitaire « délocalisée » à Mâcon (Saône-et-Loire).
▶ ***Renseignements : André Jacquemont, responsable du DESS à l'université de Bourgogne. Campus Montmonzard, Dijon. Tél. : (16) 80-39-54-35.***

COMMUNICATION

Saint-Denis s'offre un hebdo

« Un magazine d'information locale. Pas un bulletin municipal ! », affirme Dominique Sanchez avec l'accent de faubourg qui convient au rédacteur en chef du *Journal de Saint-Denis*. Parmi ces confrères qui ont mis leur plume au service d'une collectivité locale, il n'est pas le seul à afficher cette ambition.

Seulement, son équipe et lui viennent de franchir une étape déterminante, en adoptant au début du mois de novembre une parution hebdomadaire. Un rythme, inhabituel pour ce genre de publications, qui permet de suivre effectivement l'actualité.

Les Dyonisiens devraient apprécier cet effort. A la différence de la plupart des départements français, la proche banlieue parisienne ne dispose pas de quotidiens régionaux dans leur formule habituelle, *le Parisien* n'ayant pas encore une implantation comparable à celle des « grands » de la presse quotidienne régionale. *« Informer est un service public »* : forte de ce précepte, la municipalité communiste s'est donné les moyens de réaliser un journal complet. Le budget annuel s'élève à 6 millions de francs, les recettes publicitaires devraient correspondre à un quart de ce montant, espère la municipalité ; le *Journal de Saint-Denis* est diffusé gratuitement à 40 000 exemplaires.

Le soin apporté à la maquette de ces seize pages (avec l'aide du directeur artistique Jean Bayle), au format « berlinois » (comme par exemple *le Monde*) vise nettement les jeunes, très nombreux au nord de Paris. Mais le sommaire – actualités économiques locales, chronique sur l'histoire de la ville, pages sociales, culturelles – se veut suffisamment varié pour intéresser l'ensemble de la population. Comme n'importe quel hebdomadaire de France cette semaine-là, le premier numéro consacre quelques colonnes à la loi anti-tabac. Pour l'occasion, le point de vue d'un médecin du travail tient lieu d'éditorial. Le rituel message du maire n'entre pas dans le ton choisi par l'équipe du *Journal*.

Dominique Sanchez s'est fixé pour mission de mêler informations nationales et locales. Mais le pari n'a de sens que si ses lecteurs s'intéressent, d'abord, à la vie de leur cité. L'arrivée d'un journaliste chargé des sports, qui vient de rejoindre l'équipe de cinq rédacteurs professionnels, devrait y contribuer. Le mercredi, les 90 000 habitants de Saint-Denis vont pouvoir lire les résultats des matches du week-end et, peut-être, se retrouver ensemble derrière les équipes qui portent les couleurs de leur ville melting-pot.

Martine Valo

HEURES LOCALES

RÉGIONS

AQUITAINE

LE MÉTRO BORDELAIS FAIT DU SURPLACE

Le projet de doter l'agglomération d'un VAL piétine dans les arcanes politiques de la Communauté urbaine

LE métro bordelais serait-il condamné au surplace ? Depuis six ans que le dossier est ouvert, le chantier n'a pas commencé. Le tracé a été remanié à trois reprises et le site du dépôt atelier a été déplacé de la rive gauche à la rive droite de la Garonne. Pourtant, la capitale de l'Aquitaine souffre de l'absence d'un moyen de transport en site propre . Le projet proposé par la société Matra prévoit un métro automatique léger de type VAL. Partant des quartiers de la rive droite de Bordeaux, il devrait conduire à l'entrée du campus universitaire, au sud-ouest de l'agglomération. Il desservirait deux autres *terminus* : la préfecture, *via* la place des Quinconces, et la gare SNCF Saint-Jean, à partir de la place de la Victoire, qui est aussi un lieu de rendez-vous des étudiants au centre de la ville.

Les études engagées ont coûté 200 millions de francs, mais les rails sont toujours absents de la cité. Toulouse, la ville rivale du Sud-Ouest, inaugurera au mois de juillet prochain un métro VAL dont les études ont été lancées en même temps qu'à Bordeaux...

Pourtant, les élus de la Communauté urbaine bordelaise (CUB), que préside Jacques Chaban-Delmas (RPR), ont multiplé les « votes historiques ». Paradoxalement, ces débats semblent avoir conduit à l'enlisement. Ainsi le dernier scrutin, vendredi 6 novembre, s'est-il soldé par un recours en justice émanant de Génération Ecologie et du PS, qui cogèrent la CUB avec le maire de Bordeaux (*le Monde* daté 8-9 novembre).

L'assemblée communautaire devait se prononcer sur une révision du tracé du métro de façon que le réseau desserve le campus universitaire. Mais 61 des 120 élus ont émis un vote négatif. Jacques Chaban-Delmas a cependant réussi à conserver deux voix d'avance (58 à 56) en faveur du métro, uniquement grâce à une confusion sémantique. Cinq bulletins marqués « non » au lieu de « contre » ont été comptabilisés comme nuls. Inutile de préciser que l'opération a semé au sein de la CUB une belle pagaille accompagnée d'épithètes malsonnantes.

Financer aussi les bus

Le scrutin du 6 novembre ne contribue donc pas à clarifier une situation déjà fort embrouillée. La déclaration d'utilité publique (DUP) signée le 23 octobre fait, elle aussi, l'objet d'un recours émanant d'une association de contribuables et chefs d'entreprise hostiles au métro. Ils remarquent que cette DUP concerne un tracé qui a été modifié depuis, sans nouvelle consultation de la population.

Mais les plus fortes interrogations concernent la capacité des collectivités locales à financer le projet. Il est évalué par l'administration communautaire à 5,55 milliards de francs dans sa première phase, pour un réseau de 11,4 kilomètres, qui serait opérationnel en 2002. La totalité du réseau, qui ne sera livrée qu'en 2015, est évaluée à 8,44 milliards de francs. S'ajoutent à cette enveloppe les indispensables aménagements du réseau d'autobus.

A Bordeaux, comme dans d'autres agglomérations, près de 60 % des déplacements s'effectuent en voitures individuelles . Prisonniers des embouteillages, les bus ne roulent plus aux heures de pointe qu'à 8 kilomètres à l'heure. En conséquence le déficit d'exploitation se chiffre à 1 million de francs par jour.

Devant l'urgence, la CUB envisage donc d'investir 377 millions de francs pour créer 20 kilomètres de couloirs permettant aux bus de circuler en site propre. Jacques Chaban-Delmas et ses amis se montrent apaisants. Selon eux, ces investissements pour le métro et pour le bus sont compatibles avec une hausse « raisonnable » de la fiscalité. Ils tablent aussi sur des concours de l'Etat, du département de la Gironde et de la région Aquitaine.

Les socialistes, deuxième groupe politique de la CUB, ne sont pas du tout de cet avis. Ils estiment que la marche de manœuvre financière dont disposait l'agglomération ne lui permet pas, aujourd'hui, de lancer un tel chantier : *« Nous allons être frappés de plein fouet par la crise des activités aéronautiques et spatiales, qui constituent l'essentiel du bassin d'emplois. En outre, la CUB doit résoudre rapidement le problème du traitement des déchets ménagers et financer une cinquième pont sur la Garonne »*, plaide Michel Sainte-Marie, président du groupe socialiste et premier vice-président de la CUB.

Génération Ecologie, représentée par Noël Mamère (maire de Bègles), l'élu des Verts, Michel Duchêne, par ailleurs premier adjoint de Jacques Chaban-Delmas à la mairie de Bordeaux, le Parti communiste et le Front national développent, eux aussi, des arguments hostiles à un projet jugé démesuré. *« L'affaire est cadrée de la manière la plus sérieuse financièrement et administrativement »*, jure quant à lui Jacques Chaban-Delmas.

Après sa « victoire » à la hussarde du 6 novembre, le maire de Bordeaux n'a toujours pas réussi à faire reposer son projet de métro VAL sur un « socle politique solide ». Il devra pourtant faire face à de nouvelles échéances. Avant de lancer le chantier, il lui faudra en effet obtenir un nouveau feu vert de l'assemblée communautaire pour la signature du contrat de concession.

de notre correspondante à Bordeaux
Ginette de Matha

RHONE-ALPES

Morestel poursuit l'Etat

LE maire de Morestel, commune de l'Isère, n'est pas content. Théodore Durand (div. d.) se sent *« berné »*, depuis que le gouvernement a décidé, en juin, l'arrêt du fonctionnement du surgénérateur Superphénix et l'ouverture d'une nouvelle enquête d'utilité publique, suspendant ainsi les versements de la taxe professionnelle due par EDF. Il demande à la justice l'annulation d'emprunts contractés à une époque où lui étaient promises les recettes fiscales d'une centrale aujourd'hui stoppée.

Ces sommes entraînent actuellement pour la commune un total d'annuités de 5,4 millions de francs s'additionnant à 8 millions de francs de remboursements courants, sur un budget total de 30 millions. Morestel a cessé, depuis le mois de juillet, ses versements mensuels à la Caisse des dépôts et consignations et à la Caisse nationale de l'énergie. Le maire évoque le collège, dont l'annuité de remboursement est passée de 1 million de francs à 3 millions de francs, avec la mise en place d'un prêt-relais qui entraîne des frais financiers inattendus.

de notre bureau régional à Lyon
Gérard Buétas

ALSACE

CHARTE D'ÉCOLOGIE A MULHOUSE

Le ministre de l'environnement encourage les villes à passer des contrats avec l'Etat

SÉGOLÈNE ROYAL, ministre de l'environnement, a signé à la fin du mois d'octobre à Mulhouse une charte d'écologie urbaine et de qualité de la vie qui lie la ville et l'Etat. Une dizaine de chartes doivent prochainement être paraphées dans d'autres régions de l'Hexagone avec des villes qui acceptent d'être partenaires de l'Etat.

« Une valeur d'exemple, de modèle »

Dans la corbeille, le ministre apporte 130 millions de francs sur trois ans, pour un total de 198 millions à engager dans cinquante-deux opérations. Il s'agit notamment de favoriser la protection des ressources en eau, d'agir pour le respect ou la réhabilitation de l'environnement, d'améliorer le réseau des transports en commun et de créer un conservatoire botanique des plantes rares. Jean-Marie Bockel (PS), maire de la ville, se plaît à souligner qu'à Mulhouse *« l'eau n'est pas traitée »*. Il souhaite que le contrat signé avec l'État permette de poursuivre cette politique. Plus concrètement le texte prévoit la construction d'une nouvelle usine d'incinération, l'insonorisation des cantines scolaires et l'installation de bassins d'orages.

La charte, qui évoque plusieurs actions, vient couronner un important travail mené depuis plusieurs années par la municipalité de Mulhouse. *« Cette première signature a valeur d'exemple, de modèle »*, a souligné Ségolène Royal, en précisant que la charte de Mulhouse n'est en rien due à la complaisance, seuls ayant été pris en compte les critères d'excellence et de qualité du dossier présenté.

de notre correspondant à Mulhouse
Bernard Lederer

LE TANGAGE DU TERRITOIRE

Suite de la page 17

Or, contrairement à ce que certains croient, la décentralisation implique une politique encore plus volontariste de l'Etat dans sa fonction de correction des déséquilibres et d'infléchissement des mécanismes spontanés de l'économie libérale. Sinon les régions riches et attractives – comme Rhône-Alpes, l'Alsace, l'Ile-de-France – continneront à caracoler en tête, tandis que la Lorraine se débattra indéfiniment dans les affres de la reconversion sidérurgique et que le Limousin n'aura même plus assez de vieillards pour pleurer sur la désertification. L'Etat a certes le devoir de laisser aux régions et aux villes prospères les coudées franches pour se développer, mais son devoir plus impérieux encore, sans verser dans l'assistanat rétro, consiste à soutenir par des correctifs, des péréquations et des *« différences d'avantages »* (subventions, fiscalité), bref par une politique publique interventionniste, les zones les plus handicapées. La fameuse formule de Mirabeau reste, deux siècles plus tard, judicieuse : *« Si l'Etat est fort il nous écrase ; s'il est faible, nous périssons ! »*

La période actuelle ne rend pas la tâche de l'Etat aisée. L'intégration européenne limite la latitude des gouvernements au nom de l'égalité de concurrence entre les Douze. Surtout, la crise économique rend étroites les marges de croissance et les emplois à redistribuer. Décentraliser les usines dans le marasme des affaires relève du pari osé.

On note même que certains industriels japonais installés dans l'Ouest commencent à rapatrier à Tokyo leurs actifs. Ce n'est pas une raison pour se contenter d'une politique qui, mis à part le transfert des services administratifs hors de la capitale – qu'on doit à Edith Cresson et à Michel Delebarre – reste étrangement étriquée. Six mois après son arrivée à Matignon, on se demande encore en quoi consiste, sur le fond, la doctrine de Pierre Bérégovoy sur la question. Dans l'immédiat, c'est la pulvérisation qui prime. L'aménagement du pays, les enjeux des villes solidaires de leur aire d'influence rurale, le rôle des collectivités locales sont éclatés entre six ministres au moins. Et le premier, lui, garde le silence.

François Grosrichard

L'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR NANTERRE-LA DÉFENSE

DEUX CONCEPTIONS DE L'ARCHITECTURE

Entre les équipes choisies par l'EPAD et celles du président des Hauts-de-Seine les divergences concernent la réhabilitation d'une ville de banlieue

ON attendait l'EPAD, ce fut Charles Pasqua. En dévoilant le 30 octobre «son» projet de Grand Stade pour Nanterre, l'ancien ministre de l'intérieur a montré qu'il gardait du territoire l'image d'une guerre de positions où les coups politiques *peuvent se substituer aux études* d'urbanisme (*le Monde* daté 1er-2 novembre). Le président RPR du conseil général des Hauts-de-Seine a en effet devancé la présentation du projet définitif de l'Etablissement public d'aménagement de la défense. Projet sensible s'il en est, que l'implantation d'un stade de 60 000 ou 80 000 places ne peut que déséquilibrer.

A quelques mois des élections législatives, ce coup médiatique remet d'emblée sur le terrain politique un débat sur une opération d'urbanisme d'intérêt *national, échappant en grande* partie aux élus locaux. Le 1er août 1990, Michel Delebarre, alors ministre de l'équipement, annonçait, dans la torpeur estivale, la *décision de l'Etat de mettre en* valeur les territoires situés à l'ouest de la Grande Arche. Mission Grand Axe, tel fut en trois mots l'objectif imparti à l'EPAD, dont la durée de vie s'est ainsi vu accorder un nouveau sursis de quinze ans. La décision surprit ceux qui pensaient l'aménagement de l'Ile-de-France engagé *sur la voie d'un rééquilibrage est*-ouest. Six mois plus tard fut prise la décision d'installer le Grand Stade à Melun-Sénart. La contre-offensive lancée par Charles Pasqua pour faire revenir le stade à Nanterre, appuyée par un double contre-projet auquel ont contribué, de façon passablement déroutante, les acteurs d'un jeu que l'on pensait calmé, conduit à remettre en perspective le projet actuel du Grand Axe.

C'est en 1956, époque des projets de rénovation de Paris, qu'a été décidé l'aménagement de la Défense, et en septembre 1958 que l'EPAD est né. Ceux qui l'ont porté sur les fonts baptismaux voyaient loin. Le périmètre envisagé n'a pas été modifié. Il allait de la Seine à la Seine, de Puteaux à Nanterre. Pendant longtemps, la «tête Défense» fut considérée comme le terminus «naturel» de l'axe historique. La construction de la Grande Arche, symbole d'ouverture, mais surtout la flambée des prix des bureaux, véritable incendie dans les Hauts-de-Seine, ont bientôt incité les aménageurs à aller de l'avant, à poursuivre leur marche vers l'ouest, *négligeant les dés*équilibres que cela risquait d'induire en termes de logements, de transports, d'infrastructures publiques. Ainsi, jusqu'au lance*ment du concours de l'EPAD*, l'établissement public se vit quasiment supplanté, avec la bénédiction de l'Etat, par une société privée, la SARI, conduite par Christian Pellerin.

Charles Pasqua accepte tout si son stade est inséré dans un plan «cohérent»

Aussi, l'architecture et l'urbanisme qui se sont développés *immédiatement dans le «dos»* de l'Arche sont-ils loin d'être à la hauteur de ceux, pourtant inégaux, qui ont, en trente ans, façonné la Défense. De plus, au *fil du temps, se sont posés* à Nanterre, selon des logiques contradictoires, des barres de logements HLM, un équipement administratif, une université et *une prison. Des lambeaux de* tissu industriel subsistent vers la Seine. A quoi il faut ajouter les ouvrages d'art liés à la SNCF, au RER et aux autoroutes. Ce *qui avait été un «simple» quar*tier d'affaires prolongement d'une ville historique, organisé *à partir d'une voie triomphale*, se heurte désormais à une forme *qui lui est contraire : celle de la* banlieue. L'EPAD s'est donné pour tâche de traiter le versant ouest de l'Arche aussi soigneusement que son versant est.

En octobre 1990, *l'EPAD* sélectionne dix équipes (sur cent candidats), dont elle paye le travail (400 000 francs chacune) pendant quatre mois. Le résultat des travaux appartient donc à l'établissement, qui peut en disposer. Le 10 juillet 1991, un *jury, présidé par* Jean-Eudes Roullier, choisit le lauréat : l'équipe Chemetov-Huidobro-Clément (C-H-C). Deux équipes sont déclarées second ex aequo, Buffi-Bohigas-Ayguavives-Bouchez (B-B-A-B), et Castro-Lamy-Normier (C-L-N), équipes dont les projets sont associés au projet lauréat. Ce dernier doit faire *la synthèse des propositions*. C'est sans doute une erreur – la réunion d'architectes concurrents au sein d'un atelier paraît difficile. Une telle entreprise est *pourtant tentée sous la férule de* l'EPAD. Une année de travail se passe. *Puis les équipes se* séparent. Les ex aequo reprocheront vite à Chemetov-Huidobro-Clément d'avoir «pompé» le meilleur d'eux-mêmes.

Cette mauvaise humeur va leur permettre de ne pas avoir trop d'états d'âme quand le département des Hauts-de-Seine va leur demander de plancher sur l'implantation d'un grand stade à Nanterre. Etude qui écorne quelque peu le contrat signé avec l'EPAD, puisqu'ils «refilent» ainsi discrètement *leur projet refusé* à Charles Pasqua, qui accepte tout ce qu'on veut du moment que son stade est inséré dans un plan «cohérent», signé par de brillants *professionnels*.

Dans les derniers jours du mois d'octobre, l'EPAD s'apprête à présenter son projet aux collectivités locales. Il *retient des différentes solutions*, et d'abord du projet primé, une grande percée rectiligne qui va de la Grande Arche à la hauteur de la préfecture. Là, une *«rotule» permet la bifurcation* de l'axe, qui va s'élargir pour engendrer un jardin et atterrir perpendiculairement à la Seine. Une butte de terre à 3 %, plantée, *avalera l'autoroute A14*, qui franchit le fleuve. L'essentiel de la circulation (A14 et A86, avec l'échangeur qui les lie) est enterré. La voirie de surface *longe le nouvel axe. Des* morceaux de nature sont inclus dans un espace nettement architecturé. Les viaducs actuels qui coupent Nanterre en deux sont *déjà en cours de destruction*. A leur place, une nouvelle avenue, ponctuée alternativement de jardins et de bâtiments, est destinée à rappeler qu'il s'agit d'un espace urbain, à l'échelle parisienne.

Pour combler les vides qui creusent l'espace entre les cités HLM, l'université et les bâtiments groupés autour de la préfecture, l'EPAD n'envisage qu'une solution : densifier. De quoi accueillir 30 000 habitants et faire ainsi le pari que, dans moins de vingt-cinq ans, il y aura ici un cœur de ville et non plus une banlieue mitée.

Trois nouveaux quartiers sortiraient donc de terre : celui de la gare TGV, une extension du quartier d'affaires, dont le financement n'est pas trouvé, le quartier «*étudiant*» autour de l'université et un quartier en bordure de Seine. De B-B-A-B, on a retenu une certaine dissymétrie entre les bords de l'axe (un versant planté, un versant construit, alternativement) et le *côté plain-pied de l'ensemble*.

De C-L-N, les transversales perpendiculaires à l'axe qui lient ce nouveau centre aux communes voisines, en dehors de la *zone où travaille l'EPAD*, remonte jusqu'à la Grande Arche. *«Le Grand Axe arrive sur la Seine au bout de la ville de Nanterre*, explique Jean-Pierre Buffi, seul représentant de B-B-A-B à se retrouver avec l'équipe C-L-N aux côtés du sénateur. *Ce Grand Axe, matérialisé par un canal, doit ressouder les deux parties de la ville qu'il traverse. En arrivant au fleuve il doit se transformer en une sorte de belvédère, réponse aux terrasses de Saint-Germain. Le stade, ultime jalon de l'Axe, sera inclus dans ce belvédère.»*

La nécessité du belvédère tient surtout au fait qu'il est impossible d'enfouir le stade à proximité de la Seine et d'une nappe phréatique. Quelle forme aura ce fameux belvédère, dont *la hauteur dépasse les 30 mètres* (il y a un dénivelé de 40 mètres entre la Seine et le pied de l'Arche de la Défense) ? Curieusement, la version présentée par *Charles Pasqua lors de sa conférence de presse* diffère sensiblement de la maquette montrée par les architectes. Dans la première *configuration, la butte* qui avale autoroute et viaduc du RER ressemble plutôt à un cratère volcanique, en parti baigné par un lac artificiel. Le *stade – qui pourra être couvert* par l'intermédiaire d'un mât de 300 mètres de hauteur – est modulable. Il peut se transformer en 67 000 m² d'espaces *commerciaux. Sur les bords de* la Seine, des cités lacustres sont prévues.

A14
Seine
Université
RER
A 86
Préfecture
Cimetières
SNCF
NANTERRE
Parc André-Malraux
La Défense
Seine
Projet SEM 92
Contre-projet Chemetov
Axe historique

Au pied de l'Arche, les deux cimetières replantés à la française sont inclus dans une zone «*paysagère» circulaire, ceintu*rée par une rocade. Une passerelle de plain-pied avec la dalle de la Défense passe au dessus des jardins. L'EPAD attribue à cet espace réaménagé une *triple* fonction. Ce devrait être une ville-résidence (sans que l'EPAD ne se transforme pour autant en promoteur), avec un *fort pôle culturel (à côté de* l'université, des équipements culturels sont envisagés : un nouveau «Pleyel», un grand Zénith, des salles de cinéma et une «*cité de l'image*») et un centre service affaires.

Des options contestables, et d'ailleurs négociables, mais cohérentes. Or ce travail est *de facto* remis en cause par Charles Pasqua. Car sa proposition d'installer un grand stade à Nanterre se double, en effet, d'un projet d'urbanisme qui

La seconde mouture concoctée par les architectes est moins fruste. *Elle tient de la* ziggourat mésopotamienne et de la pyramide aztèque : la base de ce belvédère sera un quadrilatère de 28 hectares (40 hectares avec les abords). La superficie du sommet sera d'une douzaine d'hectares. Le stade proprement dit occupera la moitié de cette zone. Pour le couvrir, une coupole à *structure métallique* gonflable (comme un zeppelin) de 15 à 20 mètres de haut et dorée. Sur l'autre moitié du belvédère, pleine, un «signal» haut de *150 mètres*. Le canal qui part de la Grande Arche entaillera profondemment ce belvédère. Mais qui financera ce bizarre animal, mi-carpe sportive, mi-lapin commercial, dont la construction est estimée à 5 milliards de francs ?

Comme un pur équipement sportif n'est pas rentable, à cet endroit le stade ne sera que le prétexte à un parc des exposi*tions qui n'ose pas dire son* nom : l'ampleur des parkings envisagés ne laisse aucun doute sur le sens de l'opération.

Est-il pour autant interdit de *loger* à Nanterre Grand Stade et parc des expositions ? Non. A condition qu'ils ne soient ni sur le Grand Axe ni en bordure de Seine.

L'EPAD a demandé à l'équipe C-H-C l'étude d'un stade de 70 000 places. *C-H-C* envisage de l'installer sur l'échangeur autoroutier, avec, en dessous, un parking de 3 000 places pour les autobus et une navette le reliant aux 25 000 places des parkings de la Défense. *«Après 1998, la capacité de ce stade métallique pourrait être adaptée à la demande du marché»*, explique Paul Chemetov. Le coût d'un tel équipement est estimé à 1 milliard de francs (l'équivalent en béton revient à trois fois ce prix). Autre avantage, ici le terrain est déjà rentabilisé par la construction de l'échangeur.

Le projet défendu par le département des Hauts-de-Seine est désormais global, de la Grande Arche à la Seine. Deux logiques s'affrontent, une logi*que commerciale à court terme* et, du côté de l'EPAD, une logique urbaine à moyen terme. La première permet de réaliser une opération «rentable». Mais, au *lieu de restructurer une banlieue* en respectant sa personnalité, on aura une de ces entrées de ville comme on les refuse de plus en plus, pimentée de gad*gets plus ou moins réalisables*.

Tout cela importe peu au sénateur RPR, qui veut son stade-salon *d'expositions*, source de revenus supplémentaires pour un département déjà riche. Quant aux architectes, ils s'accommodent apparemment des *impératifs de Charles Pas*qua, du moment que l'essentiel, à leurs yeux, de leurs propositions est retenu.

Frédéric Edelmann et Emmanuel de Roux

UN STADE, UN AXE, UNE VILLE

Suite de la page 17

On tient à préciser à la SEM 92 que ce projet est antérieur à la candidature pour le Grand Stade : *«Le conseil général s'est penché sur les problèmes de Nanterre dès 1990, en préparant la charte d'aménagement des Hauts-de-Seine. Nous avions alors pour objectif de réunifier la ville grâce à un jalon symbolique en bord de Seine. Il permettait de tisser une trame urbaine jusqu'au CNIT.»* Le conseil général affirme qu'il prenait date pour participer à l'élaboration du futur schéma directeur d'Ile-de-France, car il ne veut pas que son rôle soit limité à une participation financière aux infrastructures. *Il demande aussi* à l'EPAD d'être consulté sur les projets d'aménagement. Pourtant, comme dans les autres départements, le conseil général *n'a, selon les lois de décentralisa*tion, aucune compétence en matière d'urbanisme.

La SEM 92 se dit prête à discuter du programme de logements prévu dans son projet «Parc de France» avec la municipalité de Nanterre. *Celle-ci* avait présenté en octobre 1990 un «projet de ville» et, en juin 1991, elle proposait la transformation des bords de Seine en un nouveau parc : deux études où avaient été associés les architectes Paul Chemetov et Jean Nouvel. Une démarche cohérente pour cette ville de 87 000 habitants qui souffre des «*cassures» provoquées par plu*sieurs grandes voies de communication.

Mais les deux opérations de la ville de Nanterre sont incluses *dans le périmètre d'intérêt natio*nal, sur lequel seul l'établissement public a compétence d'urbanisme. Grâce à son droit de préemption, l'EPAD y a déjà acquis une partie de la zone où doit être réalisé l'aménagement de l'axe historique. Les terrains qui appartiennent à la SNCF et à la RATP feront l'objet d'échanges ou d'arrangements. Enfin, les expropriations nécessaires pour se rendre maître de la totalité du secteur seront rendues possibles par l'adoption d'une déclaration d'utilité publique par le conseil d'administration de l'EPAD.

Négociations difficiles

L'établissement public est, selon la loi, le seul aménageur possible de l'axe historique qui constitue une partie importante de la commune de Nanterre. Le maire, Jacqueline Fraysse-Cazalis (PC), proteste contre ce dessaisissement de compétences en matière d'urbanisme. Seules les *municipalités qui constituent les* villes nouvelles sont dans cette situation exceptionnelle. L'EPAD, qui dispose des moyens de modifier le POS local, affirme cependant vouloir tenter de concilier, ZAC par ZAC, les grandes lignes de l'aménagement de l'axe avec les projets de la ville.

Ces négociations pourraient être difficiles. La municipalité de Nanterre, l'une des dernières détenues par le Parti communiste dans les Hauts-de-Seine, n'a pas intérêt à de profondes mutations sociologiques sur son territoire : *«Il y a déjà 43 000 logements neufs inoccupés dans le département et 100 000 mètres carrés de bureaux vides à la Défense. Nous avons avant tout besoin de logements sociaux*, explique Jacqueline Fraysse-Cazalis. *Nous avons été complètement tenus à l'écart de l'élaboration du projet «Un axe, une ville»*.

La ville de Nanterre n'avait pas vu d'un mauvais œil la relance par le conseil général du projet de Grand Stade, jusqu'à ce que l'aspect commercial, financier et immobilier de l'opération, autour d'un véritable parc d'expositions, ne la fasse réagir négativement.

Anicet Le Pors (rénovateur communiste), conseiller général des Hauts-de-Seine, regrette l'absence de la mairie de Nanterre dans le débat : *«La municipalité aurait dû suivre l'élaboration des projets de l'EPAD pour être à même de faire des contre-propositions crédibles.»* L'ancien ministre de Pierre Mauroy ne comprend pas comment les propositions du conseil général ont pu être prises au sérieux : *«L'axe historique n'est pas leur problème. Ils ont proposé à la hâte un projet d'aménagement, mais seule l'opération immobilière, financière et commerciale autour du Grand Stade les intéresse.»*

La décision finale sur le Grand Stade doit être prise à Matignon, mais Michel Sapin aura lui aussi à se prononcer sur l'équilibre financier de l'opération. Le ministre de l'économie et des finances, qui est un conseiller municipal actif et ambitieux de Nanterre, rappelle qu'il avait soutenu le dossier présenté par l'EPAD il y a deux ans, quand la compétition entre plusieurs sites d'Ile-de-France était encore ouverte : *«L'avenir de Nanterre passe par l'aménagement de l'axe historique. La ville a besoin d'un monument, comme le Grand Stade, qui réunifie l'ensemble des quartiers tournés vers la Défense, Colombes ou Rueil. Mais je ne suis pas favorable au projet du département, qui obstruerait la perspective de l'axe. En plaçant le Grand Stade sur l'échangeur, comme le propose l'architecte Chemetov, on respecterait la logique d'aménagement du projet de l'EPAD.»*

Avec ou *sans* le Grand Stade, que l'Etat n'a toujours pas l'intention de financer, l'aménagement de l'axe historique devrait donc rester une opération d'intérêt national et ne jamais être ce que le conseil général des Hauts-de-Seine a proposé, *«une opération d'intérêt départemental»*.

Christophe de Chenay

QUARTIER BONNE-NOUVELLE

PARIS REND SON CENTRE AUX PIÉTONS

Les élus du deuxième arrondissement tentent de sauver de l'asphyxie automobile l'un des plus anciens secteurs de la capitale

LES habitants du quartier Bonne-Nouvelle, dans le centre de Paris, vivent depuis le 22 octobre une aventure qui les surprend et les ravit. Après des mois de travaux fort gênants, ils peuvent comme de paisibles villageois cheminer autour de chez eux sans craindre d'être bousculés par les véhicules. Débarrassées des voitures ventouses, pavées de blanc, éclairées de candélabres Belle Epoque, parfois même piquetées de quelques arbres; leurs vieilles rues sont transfigurées. Et pour tout le monde, riverains, commerçants et livreurs, le mieux vivre est revenu. Le petit miracle est le premier résultat d'une expérience tentée par les services municipaux sur quelques hectares de l'hyper-centre de la capitale. Un laboratoire urbain qui vaut le détour.

Juste au nord du Forum des Halles se dresse le quartier Bonne-Nouvelle, bloc compact d'immeubles séculaires qu'éclaire à peine un réseau de ruelles et de passages couverts dont le tracé et l'écartement datent du Moyen Age. Négligeant d'y porter la pioche, Haussmann, jadis, se contenta d'en dégager les confins en perçant le boulevard de Sébastopol, la rue Réaumur, la rue du Louvre et la rue Etienne-Marcel.

Ici point de monuments historiques, mais un tissu serré de 575 boutiques, ateliers et entrepôts au-dessus desquels résident encore 7 600 Parisiens mécontents. Leur lieu de vie est en effet rongé par un certain nombre de maladies urbaines : encombrement automobile, livraisons tapageuses, poubelles débordantes, envahissement des étages par les ateliers de confection, prostitution, crasse généralisée. Le pittoresque de ce Zola au quotidien ne les amuse plus depuis longtemps. Et, depuis que la loi a donné en 1983 un maire à leur arrondissement, ils ont quelqu'un à qui adresser leurs récriminations.

Alain Dumait puis Benoîte Taffin (UDF-PR), leurs élus, ont d'abord essayé de limiter les dégâts. La très commerçante rue Montorgueil, par exemple, a été interdite à la circulation pendant le week-end. Il fallait aller plus loin et prendre le taureau par les cornes. D'où l'idée, lancée en 1988, de piétonniser le quartier, sur 20 hectares, et d'installer à sa périphérie un service collectif de réception des livraisons. A l'examen, ce remède de cheval s'est révélé inapplicable.

On a donc procédé par tâtonnements. Les élus ont commencé par écouter les habitants en les réunissant à maintes reprises, parfois même dans des bistrots. *« Nous avons une municipalité concertante »*, dit joliment un responsable d'association. Un institut a sondé les commerçants. Une consultation-concours a été lancée auprès des architectes. C'est Didier Drummond, trente-trois ans à l'époque, qui présenta le meilleur projet : limiter la circulation automobile, mais non l'interdire, réhabiliter les espaces publics, mais ne rien casser.

Alain Dumait résume ainsi l'affaire : *« Ni le lobby des automobilistes, qui prétendait avoir tous les droits, ni les écolos, qui voulaient interdire totalement la bagnole, n'offraient un parti raisonnable. La véritable écologie urbaine consistait à trouver un nouvel équilibre dans l'occupation de la voie publique : moins pour les véhicules, davantage pour les hommes. C'était plus intéressant qu'un débat caricatural, mais plus difficile à réaliser »*.

Principe numéro un : les artères ne sont accessibles aux voitures que par trois entrées, défendues par des bornes rétractables

Seul problème demeuré insoluble : motos et scooters se moquent de tout cela, sillonnent les rues à une vitesse accrue et ramènent insécurité et nuisance.

En novembre 1988, Jacques Chirac et le Conseil de Paris acceptaient le principe de l'expérience. Une grande première pour la capitale, qui ne connaissait jusque-là que le tout auto ou le tout piéton. Et comme personne n'avait de solution toute faite, architecte, élus et fonctionnaires des services bouclèrent leurs bagages pour aller glaner en province (notamment dans le cinquième arrondissement de Lyon) et à l'étranger des bouts de savoir-faire. Au retour, on aménagea prudemment une petite rue pour tester la formule. Enfin, un programme de travaux fut lancé. Le quartier serait transformé en trois tranches successives de 1991 à 1994.

Le premier secteur a été visité par Jacques Chirac au mois d'octobre, mais non inauguré. Il s'étend sur une superficie de 8 hectares et englobe une demi-douzaine de rues, de passages et d'impasses. Principe premier : les artères ne sont accessibles aux voitures que par trois entrées, défendues par des bornes rétractables. Pour qu'elles s'effacent, il faut montrer patte blanche, autrement dit introduire une carte magnétique dans un lecteur. Seuls les résidents, les conducteurs disposant d'un parking et les livreurs la possèdent.

Oukase numéro deux : nul n'a le droit de rouler à plus de 30 km/h et de stationner sur la chaussée plus d'une demi-heure, le temps de déposer la grand-mère ou des marchandises. Règlement numéro trois : les livraisons ne sont autorisées que de 5 heures à 10 heures et de 13 h 30 à 15 h 30, et encore pour des camions de moyen encombrement. Conséquences : dans les rues désormais dégagées, les piétons ont retrouvé le plaisir de cheminer sans encombre et sans péril. Quant aux livreurs, ils disent gagner un temps précieux. Seul problème demeuré insoluble : motos et scooters se moquent de tout cela, sillonnent les rues à une vitesse accrue et ramènent insécurité et nuisances.

La régulation du trafic auto n'aurait pas suffi à transformer l'ambiance du quartier. Il fallait aussi refaire entièrement la voie publique. D'abord en sous-sol pour renforcer et moderniser les réseaux : égouts, eau, gaz, électricité, téléphone, câble-télé, etc. Là, une occasion a été manquée, puisqu'on n'a pas prévu de gaines techniques qui soient communes à plusieurs services n'ont pas été prévues. Les habitants continueront donc à vivre l'enfer des tranchées successives.

Toutes les surfaces publiques ont reçu un nouveau revêtement. Fini l'asphalte noire et crevassée, place aux petits pavés en marbre de Carrare disposés par des paveurs inspirés. Didier Drummond, l'architecte, a inventé un nouveau caniveau, en granit du Tarn, qui se cache sous la bordure du trottoir et conduit l'eau vers les égouts par des regards métalliques amovibles. Même par temps de pluie, les promeneurs qui descendent sur la chaussée ont les pieds au sec. Les vilains lampadaires de façade ont été remplacés par des réverbères, soixante arbres égayent les rues, et des bancs s'offrent au repos du flâneur. Les étalages des commerçants comme les terrasses des cafés sont strictement limités. Le plan d'occupation des sols a été modifié pour interdire la création de nouveaux parkings ainsi que toute transformation d'appartement en local d'activité ou en bureau. Enfin, les propriétaires ont été fermement conviés à ravaler les façades.

Un quartier ainsi transformé doit être géré. Un PC, réservé aux personnels de la préfecture de police, contrôle, par caméras et interphones, toutes les entrées de véhicules. Des patrouilles d'îlotiers assurent le respect du nouveau règlement. La propreté est surveillée par des inspecteurs municipaux qui effectuent leurs rondes nuit et jour.

Un local d'information et de distribution des cartes magnétiques est tenu par des hôtesses. Elles y ont accueilli 7 000 visiteurs en un an. Au total une centaine de fonctionnaires, en uniforme bleu foncé pour les policiers, bleu pervenche pour les contrôleurs du stationnement, vert pour les inspecteurs municipaux, sont spécialement affectés au quartier.

Quelques semaines après l'inauguration de la première tranche, les réactions sont favorables. Pour des négociants le chiffre d'affaires est en baisse, pour d'autres en hausse. Robert Aron Mizrahi, vice-président de l'association Bien vivre à Montorgueil, est ravi : *« C'est tout à fait ce que nous demandions. Nous attendons avec impatience que l'ensemble des 20 hectares soient traités. »*

Déjà, les curieux arrivent. Des responsables municipaux de Tokyo, d'Amsterdam mais aussi de Lille, de Quimper et de Toulouse ont visité l'espace laboratoire. Ils ont appris que le devis des travaux, fixé à moins de 100 millions de francs au départ, atteint maintenant 144 millions. Est-ce trop cher pour reconquérir 20 hectares de tissu urbain ? Les touristes, en tout cas, attirés par l'insolite coulée blanche des rues, n'en demandent pas tant et s'esbaudissent.

Bien des surprises sont encore à venir dans ce quartier désormais en mutation. Que deviendra, par exemple, la célèbre rue Saint-Denis, l'une des artères les plus chaudes de la capitale, lorsque, à son tour, en 1994, elle sera réhabilitée et patrouillée ? Dans une vraie ville, le vice et la vertu ont toujours cohabité.

Marc Ambroise-Rendu

SEINE-SAINT-DENIS

Renforcer la sécurité urbaine

Quatre communes de Seine-Saint-Denis (Aulnay-sous-Bois, Montreuil, Les Pavillons-sous-Bois et Saint-Denis) ont signé avec le préfet un projet local de sécurité. Les maires s'engagent à prendre en charge des tâches administratives (délivrance des cartes d'identité et des passeports) et à assurer la surveillance des écoles et des squares par des policiers municipaux. De son côté, l'Etat assure qu'il va procéder au renforcement des effectifs de la police nationale.

La ville d'Aulnay-sous-Bois va ainsi recruter cinq agents supplémentaires et engager des animateurs de quartier. A Saint-Denis, on prévoit l'embauche d'animateurs sportifs et de seize gardes de l'environnement. La ville de Montreuil se propose de mettre un réseau informatique au service de la police nationale. Aux Pavillons-sous-Bois, on va former des chômeurs pour assurer les entrées et sorties des écoles et recruter deux policiers municipaux.

VAL-D'OISE

Auvers-sur-Oise sans chlore

Première à Auvers-sur-Oise : dans quelques semaines, les six mille habitants de cette commune du Val-d'Oise vivront une expérience inédite. Contrairement à Van Gogh, le peintre qui a peint l'église et la mairie, les habitants boiront de l'eau. Mais une eau fabriquée spécialement à leur intention par l'usine du Syndicat des eaux d'Ile-de-France, située juste à côté, à Méry-sur-Oise. Les chercheurs de la Générale des eaux ont mis au point une membrane polymère qui permet de retenir tous les éléments organiques de l'eau par « nanofiltration » et de la distribuer ensuite sans adjonction de chlore. Le syndicat a choisi Auvers-sur-Oise pour cette expérience, car la proximité de l'usine de production permet d'isoler complètement le réseau d'adduction d'eau, et donc de surveiller étroitement la qualité du produit distribué. Les Auversois bénéficieront ainsi d'une eau adoucie (moins de calcaire) et meilleure au goût, puisque sans chlore.

D O S S I E R

BRETAGNE

Plante carnivore contre bulldozers à Quimper

Une plante carnivore, pas plus grande qu'une pièce de 1 franc, est parvenue à arrêter des bulldozers à Quimper. La municipalité de cette ville a fait entreprendre des travaux de terrassement pour de futures installations d'enseignement supérieur. Sur une tourbière se niche la drosera, une plante protégée, dont la particularité est d'être carnivore, sans toutefois que son appétit dépasse l'ingestion de minuscules insectes. L'affaire est partie de la création d'un *Atlas des plantes rares du massif armoricain*, une initiative du Conservatoire national botanique du Stang-Alard à Brest. Cent cinquante botanistes ont entrepris des recherches, et, au mois de juin, un « explorateur » a découvert la drosera à Quimper. Saisie par la Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne (SEPNB), la mairie a fait arrêter les travaux, et la petite plante a eu les honneurs d'un débat présidé par le préfet du Finistère. Une solution est à l'étude pour maintenir cette drosera dans son cadre naturel tout en poursuivant les travaux. Pour le directeur du Conservatoire botanique, Daniel Malengreau, la protection de cette plante va au-delà du maintien des espèces rares. Elle met en lumière la nécessité de conserver les tourbières qui, telles des éponges, alimentent progressivement les nappes, empêchant l'eau de se perdre.

BOURGOGNE

Auxerre augmente le nombre de ses étudiants

Jean-Pierre Soisson (majorité présidentielle), maire d'Auxerre et ministre de l'agriculture, assure qu'il faut *« tirer la ville vers le haut »*. Avec cet objectif, il privilégie depuis plusieurs années le développement de l'enseignement supérieur. Après l'ouverture de classes de mathématiques supérieures, de mathématiques spéciales et de techniciens supérieurs, un institut universitaire de technologie (IUT) doit accueillir, à la rentrée de 1993, une soixantaine d'étudiants en techniques de commercialisation. D'autres départements compléteront cet établissement, qui, à terme, devrait compter près de 800 élèves. Les travaux du futur institut vont débuter prochainement dans la plaine des Isles, une zone située au nord de la ville. Cette réalisation coûtera plus de 17 millions de francs.

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Une station pour recycler les coquilles d'huîtres

La station de lagunage de Mèze, dans l'Hérault, a trouvé une solution aux odeurs pestilentielles dues aux milliers de tonnes de déchets d'huîtres, régulièrement déversées dans des décharges autour de l'étang de Thau. Grâce à un procédé qu'elle vient de mettre au point, elle propose de recueillir ces coquilles sur un site unique où, concassées et mélangées à d'autres déchets végétaux, elles permettraient d'obtenir un compost d'excellente qualité. Ce projet a reçu l'aval de la préfecture. La nouvelle station de valorisation des déchets conchylicoles pourrait, dans un an, traiter à Mèze les 22 000 tonnes de déchets de 800 producteurs locaux. Les professionnels devront cependant s'acquitter d'une taxe de collecte à définir par le nouveau syndicat intercommunal à vocation unique rassemblant élus et conchyliculteurs de la région.

de nos correspondants :
Gabriel Simon, Vincent Roussot et Jacques Monin

STATUT DE L'ÉLU : TOUJOURS L'ATTENTE

Maires, conseillers généraux et régionaux ne profitent pas encore de leurs nouveaux droits

CERTAINS s'impatientent. Le serpent de mer que constituait la création d'un « statut de l'élu », attendu depuis plus de dix ans par quelque *550 000 conseillers municipaux*, généraux et régionaux, semblait vaincu, depuis que le gouvernement d'Edith Cresson avait décidé de soumettre un projet de loi au Parlement (*le Monde* daté 21-22 octobre 1991). Le coup de grâce paraissait avoir été donné lorsque le groupe socialiste avait voté, seul, mais sans aucune voix contre, la loi du 3 février 1992 sur les « conditions d'exercice des mandats locaux ». Or, près de dix mois plus tard, la plupart des nouveaux droits qui ont été accordés aux élus, en matière d'autorisations d'absence, de formation ou de retraite, ne sont toujours pas en vigueur, faute de décrets d'application.

Seul s'applique le dispositif le plus « restrictif » de la loi : la stricte réglementation des indemnités devant contribuer à la moralisation de la vie politique. Depuis les élections cantonales et régionales du mois de mars, les rapports des élus locaux et de l'argent sont encadrés. Cette transparence n'est pas nouvelle pour les maires qui, déjà, devaient se référer à des barèmes nationaux pour leurs indemnités. En revanche, elle change les mœurs des conseillers généraux et régionaux.



Les élus locaux ne savent toujours pas quelle fraction de leur traitement sera imposable

Auparavant, ces élus se votaient librement les défraiements des dépenses qu'ils étaient censés engager pour leur mandat (frais de déplacement, de séjour, manque à gagner professionnel). Cette autonomie avait donné lieu à des abus, et, surtout, à de gigantesques différences de traitement entre collectivités riches ou dépensières, telles que les Hauts-de-Seine et la Seine-Saint-Denis, et collectivités pauvres ou vertueuses, telles que la Lozère ou la Corrèze. Des écarts parfois démesurés existaient aussi entre conseillers généraux « de base » et vice-présidents ayant délégation de l'exécutif. Le fossé s'est comblé, puisque la loi prévoit une majoration de seulement 40 % pour ces derniers.

Il existe aujourd'hui quatre barèmes, établis par strates démographiques, pour les maires, les adjoints, les conseillers généraux et les conseillers régionaux. Présidents et vice-présidents d'établissements publics de coopération intercommunale attendent les leurs. Il existe, en outre, un plafond pour le cumul des indemnités, qui ne peut dépasser 44 229 francs par mois, soit une fois et demie le montant de l'indemnité parlementaire.

Le traitement des maires a été réévalué. Leurs indemnités vont de 2 500 F à 23 500 F brut, au lieu de 1 500 à 19 500 F. Le régime des adjoints représente environ la moitié de ces sommes. Néanmoins, chez ces élus, l'enthousiasme n'est pas de mise. Dans les quelque 28 000 communes qui comptent moins de mille habitants, les maires, qui hésitaient déjà à se verser les indemnités auxquelles ils pouvaient prétendre, osent encore moins les augmenter *(lire ci-contre)*. Pour aider les communes les plus petites – moins de 500 habitants – à mandater ce qui constitue, en principe, une dépense *« obligatoire »*, le gouvernement a prévu une dotation de 250 millions de francs dans le projet de loi de finances pour 1993 (*le Monde* daté 4-5 octobre). Il lui faudra ensuite publier un décret pour répartir cette somme, en fonction des potentiels fiscaux.

Les maires de communes de plus de mille habitants ne crient pas victoire parce qu'ils attendent le deuxième volet du dispositif indemnitaire : la fiscalisation. Le gouvernement avait prévu d'imposer, en partie, et de façon autonome, les indemnités qui, auparavant, constituaient de simples remboursement de frais. Or les élus locaux ne savent toujours pas quelle fraction de leur traitement sera imposable, et à quel taux. Aucun élément ne figure dans le projet de loi de finances. En attendant de connaître les incidences de la fiscalisation sur les revenus des élus, les assemblées délibérantes ont souvent hésité à voter les taux plafonds des nouveaux barèmes, préférant garder l'équivalent des régimes antérieurs. Le coût de la réforme indemnitaire, évalué pendant la discussion parlementaire à 1,3 milliard de francs, devrait être bien inférieur à cette somme en 1992.

La loi du 3 février a l'ambition d'ouvrir plus largement l'accès des fonctions électives à toutes les catégories de citoyens, et notamment aux salariés du secteur privé, sous-représentés par rapport aux retraités, aux fonctionnaires, aux agriculteurs et à ceux qui exercent des professions libérales.

Alors que les fonctions électives deviennent de plus en plus complexes, la loi offre une avancée modeste en matière de formation

Actuellement, les élus travaillant dans une entreprise ne peuvent quitter leur poste que pour participer aux séances plénières et aux réunions de commission du conseil municipal, général ou régional. Comme ils consacrent, en outre, beaucoup de temps à l'administration des établissements de coopération intercommunale, la loi leur permet d'aller aux réunions de ces organismes, ainsi que des sociétés d'économie mixte. Mais, faute de décret, les employeurs ne sont pas encore tenus d'appliquer ces mesures.

Il en va de même pour le crédit d'heures (entre 24 et 39 heures par mois) dont les élus devraient disposer, à leur discrétion, pour leur travail hors séances officielles. Les salariés attendent, enfin, que ce nouveau régime soit protégé par de nouvelles garanties : maintien des droits sociaux, renforcement des protections contre les sanctions disciplinaires, droit à la réinsertion à l'issue du mandat.

Alors que les fonctions électives deviennent de plus en plus complexes, la loi offre une avancée modeste en matière de formation. Elle reconnaît à tous les élus, y compris ceux de l'opposition, le droit de suivre un stage de six jours par mandat. Les frais de formation, de déplacement et de séjour seront remboursables par la collectivité, les pertes de revenu partiellement compensées. Mais ces dispositions ne s'appliqueront qu'après la création d'un conseil national chargé de définir les orientations générales de la formation des élus locaux et de donner un avis préalable sur les demandes d'agrément présentées par certains organismes.

La loi entendait améliorer les droits à la retraite des élus locaux. Ceux qui interrompent leur activité professionnelle pour se consacrer à l'exercice de leur mandat et qui n'acquièrent plus de droits à pension seront affiliés à l'assurance vieillesse de la Sécurité sociale. Un décret doit encore établir le montant de leur cotisation, qui sera prélevée sur leurs indemnités.

En matière de retraite, il existe déjà une petite innovation : tous les élus sans exception, dès lors qu'ils perçoivent une indemnité de fonction, sont désormais affiliés à l'Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités publiques (IRCANTEC). Les pensions servies par cet organisme sont, pour l'heure, scandaleusement faibles. Il n'est pas rare qu'après trente ans de mandat les maires de petites communes soient récompensés de leur dévouement par une allocation de 250 F par mois. La barre devrait être redressée grâce à la hausse des indemnités et celle, consécutive, des cotisations.

De plus, certains maires, adjoints, conseillers généraux et régionaux pourront se constituer une retraite « par rente », ou par capitalisation. Ce système, qui concernerait 60 000 à *150 000* personnes, a l'avantage de n'être pas lié au nombre de cotisants, mais aux sommes placées.

Pour qu'il voie le jour, il faut que le gouvernement publie un barème de cotisations ainsi qu'un décret précisant le montage juridique du régime. Or les pouvoirs publics hésitent encore entre un système mutualiste, qui aurait l'avantage de mieux associer les élus à sa gestion, selon le secrétariat d'Etat aux collectivités locales, et un régime fondé sur le code des assurances, qui aurait la préférence du ministère du budget. Les élus attendent que Matignon tranche.

Rafaële Rivais

Revenus variables pour les ruraux

Ils habitent tous deux au cœur de l'Oise, dans des communes minuscules, à peine trois cents habitants, et pas une entreprise. Dévoués, ces maires le sont autant l'un que l'autre. Pourtant, ces deux hommes, issus de deux générations différentes, ne gèrent pas leurs bourgs de façon semblable.

Joël Charton, maire de Plainval, sur le plateau picard, est un professeur de mathématiques d'une quarantaine d'années. Cet ancien militant socialiste, passé par le syndicalisme, a choisi, lors de son élection en 1981, de taxer les propriétaires terriens et de doubler l'impôt sur le foncier non bâti. Des décisions qui lui permettent de procurer des recettes à sa commune et de faire construire une mairie-salle des fêtes.

Lorsque la loi le permet, il améliore les indemnités des élus. En avril 1992, le conseil municipal vote les taux-plafonds : 2 400 F pour le maire, et 974 F pour les trois adjoints: en tout, 63 000 F sur un budget de fonctionnement de 600 000 F. *« Nous n'avons pas de scrupules, car nous le méritons bien »*, estime le maire. Jean-Marie Candelot, lui-même agriculteur et premier magistrat *de Grandvillers-au-Bois, commune distante de 15 kilomètres, n'apprécie pas du tout la politique de son voisin. Chez lui,* l'imposition de l'hectare s'élève à 300 F, la moitié de ce que lève Joël Charton. *« Aujourd'hui, paysans et salariés sont touchés par la crise. Moi, je connais tous les habitants de ma commune, et je fais payer les mêmes impôts »*, affirme ce sexagénaire réélu depuis des lustres sans étiquette, et plutôt conservateur.

Un véritable capharnaüm

Sa mairie est un véritable capharnaüm où s'entassent d'anciennes tables d'écoliers, des piles de livres d'enfants en attente de bibliothèques, une douzaine de chaises de paille destinées aux conseillers municipaux. Malgré les nouveaux statuts, Jean-Marie Candelot continue de percevoir les mêmes indemnités que par le passé : 1 500 F par mois, qu'il reverse à la collectivité. *« Ma commune n'a pas de ressources. Alors, je ne risque pas de m'augmenter. »*

Ces deux élus consacrent une trentaine d'heures par *semaine à leur fonction*. Joignables à tout moment, ils règlent souvent les problèmes de voisinage. Tout en bougonnant contre ceux qui le prennent pour *« le garde-champêtre ou le confesseur »*, Jean-Marie Candelot n'hésite pas à courir après des chiens errants ou à faire la conversation aux administrés les plus bavards. Joël Charton parle volontiers de ce qu'il considère comme la *« nouvelle mission des maires ruraux »* : animer la commune. Il organise tournois de football et parties de pêche, réunit les habitants pour leur parler du tiers-monde, et parraine un village roumain.

L'hiver, les deux maires grimpent sur un tracteur pour dégager la route bloquée par la neige. L'été, ils tondent les pelouses publiques. Ils remplissent les demandes d'aide sociale ou de retraite. Surtout, ils consacrent de longues heures à la gestion des multiples syndicats intercommunaux auxquels leur commune adhère: eau, électricité, enlèvement des ordures, regroupement pédagogique.

de notre envoyée spéciale à Plainval (Oise)
R. Rs

Conseillers généraux « au mérite »

Benjamin du conseil général de la Marne, Philippe Michelot (RPR), trente-trois ans, consacre une vingtaine d'heures par semaine à son mandat. Encore ces horaires sont-ils élastiques, pendant les cinq semaines annuelles de session budgétaire. Le reste de l'année, il participe aux différentes réunions d'aide sociale qui concernent son canton, situé au nord de Châlons. Le soir, il représente le conseil général au sein de très nombreux organismes : collège, maison de retraite, hôpital... Il se doit aussi d'assister aux multiples fêtes et cérémonies qu'organisent les maires : assemblée des anciens combattants, inaugurations de bâtiments officiels.

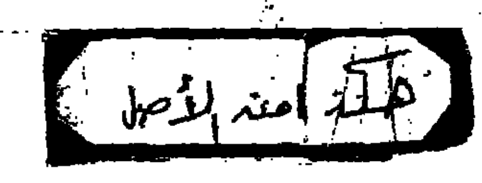
Philippe Michelot répond favorablement aux invitations que lui adressent responsables de clubs sportifs, notables et dirigeants locaux. Le réseau de relations qu'entretient l'homme politique n'est d'ailleurs pas sans intérêt pour l'homme d'affaires qu'il est puisqu'il gère une petite entreprise de moulages. Vice-président de la sixième commission chargée du développement, de l'innovation et du transfert de technologie, il passe, enfin, une bonne partie de son temps à se documenter sur le tri, la récupération et la valorisation des déchets.

Avec l'application de la loi sur le statut de l'élu, l'enveloppe consacrée aux conseillers généraux dans la Marne a augmenté de 20 %. *« Ce sont surtout les conseillers de base qui en ont profité*, assure Philippe Michelot, qui dit gagner *10 000 F par mois, au lieu de 6 500 F précédemment. »* Plus transparent, le régime indemnitaire des élus reste, toutefois, compliqué.

Pour les *« inciter à la présence »*, le président du conseil général, Albert Vecten (UDF), a instauré un système de rémunération au mérite. Celui-ci comprend une partie fixe, précédemment indexée *« sur le traitement des juges du tribunal de deuxième catégorie »*, ce qui n'autorisait guère de folies, et qui a été remplacée par un barème national. Le traitement comprend en outre une partie variable, calculée en fonction des vacations effectuées : 406 F la demi-journée, le double pour la journée.

C'est cette partie variable qui creusait l'écart entre conseillers majoritaires appelés à représenter le conseil général au sein de nombreux organismes, et conseillers de base, membres de l'opposition, notamment. Le secrétaire général de la préfecture veille à ce qu'elle n'entraîne pas de *« course aux vacations »*, et que les taux-plafonds prévus par la loi ne soient pas dépassés.

de notre envoyée spéciale à Châlons-sur-Marne
R. Rs



REGARDS

PORTRAIT

Christine Jean : la passion de la Loire

De la danseuse, Christine Jean a la sveltesse, la grâce et la séduction. Et l'énergie vitale aussi, qui fait d'elle une infatigable activiste lorsqu'elle se lance dans une entreprise. Responsable du projet Loire du Fonds mondial pour la nature (WWF) (1) depuis plus de deux ans, elle passe son temps dans sa vieille Renault 4L à courir les routes des bords de Loire ou dans le TGV Atlantique pour quelque réunion à Paris. Heureusement, son quartier général est basé dans son appartement du vieux Nantes, où elle s'occupe aussi de ses deux petites filles et retrouve son mari urbaniste.

Christine Jean n'a pas toujours eu la bougeotte. Née à Nantes il y a trente-cinq ans, elle a fait toutes ses études dans sa ville natale. Jusqu'à sa maîtrise de biologie animale à la faculté des sciences, Christine Jean n'a pratiquement jamais quitté le cocon familial, sauf pour de courts voyages (Etats-Unis, Algérie) ou des compétitions sportives (saut en hauteur, volley-ball).

Saut dans l'inconnu

Et soudain, en 1978, c'est le saut dans l'inconnu. Elle part pour l'agro de Nancy, puis pour l'Institut européen d'écologie de Metz, dirigé par Jean-Marie Pelt, où elle dissèque des carabes pendant un an pour un DEA sur la «typologie des prairies lorraines». Au laboratoire d'hydrobiologie de la faculté des sciences de Metz, elle fait un DESS sur «les impacts écologiques des aménagements industriels et urbains», avec comme étude de cas l'installation d'une usine de batteries à Sarreguemines.

Sa vocation, toutefois, elle la découvrira avec une association bretonne de protection de la nature, la SEPNB, et l'un de ses militants les plus actifs, Jean-Claude Demaure, professeur de sciences naturelles à l'université et aujourd'hui adjoint à l'environnement à la mairie de Nantes. Après la fondation de Loire Vivante, en 1986, Christine Jean est embauchée par le WWF pour assurer la coordination du projet. Celui-ci consiste à lutter contre le programme de barrages prévu par l'Etablissement public pour l'aménagement de la Loire et de ses affluents (EPALA), présidé par Jean Royer, maire de Tours. *«Oui, Loire Vivante est une machine anti-EPALA,* dit-elle. *Mais ça ne suffit pas. Il faut proposer des solutions alternatives.»*

Voilà pourquoi Christine Jean ne s'enferme pas dans le refus pur et simple des barrages. *«J'ai des convictions, mais pas de principes. Je ne suis pas dogmatique.»* Elle participe donc aux réunions organisées par le préfet, en présence des représentants de l'EPALA. Elle défend le point de vue des associations en argumentant à la fois sur le fond (la conservation d'une Loire presque sauvage) et sur la forme (l'absence de démocratie dans les décisions). Elle accepte même la proposition du ministre de l'environnement, Brice Lalonde à l'époque, de faire une étude alternative pour l'aménagement de la Loire. *«On ne refuse pas 350 000 francs qui peuvent aider à trouver des solutions écologiquement satisfaisantes»,* répond-elle aux Verts qui lui reprochent ses «compromissions».

Elle refuse aussi de se concentrer exclusivement sur la lutte contre le barrage de Serre-de-la-Fare, en Haute-Loire. *«Ce serait une erreur d'en faire un nouveau Plogoff,* dit-elle. *EDF n'a pas fait Plogoff, mais a construit les autres centrales nucléaires. Nous ne voulons pas que l'EPALA construise ses autres barrages.»* La réouverture du dossier de faisabilité du barrage de Chambonchard, sur le Cher, lui donne aujourd'hui raison. Et l'attribution du prix Goldman de l'environnement (60 000 dollars), en avril dernier, lui confère la reconnaissance internationale – et les moyens – pour continuer son combat.

Roger Cans

(1) World Wildlife Fund (WWF) ou Fonds mondial pour la nature, dont le siège est à Gland (Suisse).

LIVRES

EN FLANANT DANS LA CAPITALE

GUIDE LITTÉRAIRE DES MONUMENTS DE PARIS
de Christine Ausseur.
Ed Hermé, 192 p., 110 F.

DICTIONNAIRE DES MONUMENTS DE PARIS
sous la direction de Jean Colson et Marie-Christine Lauroa.
Ed. Hervas. 920 p. 1 000 ill., 1 150F.

GUIDE TO THE ARCHITECTURE OF PARIS
de Norman White.
Charles Sribner's Sons, Macmillan Publ. Company (866, IIIe Av., New-York, NY 10022), 460 p., 25 $.

« Paris change! mais rien dans ma mélancolie
N'a bougé! palais neufs, échafaudages, blocs,
Vieux faubourgs, tout pour moi devient allégorie,
Et mes chers souvenirs sont plus lourds que des rocs ».

C'EST Charles Baudelaire qui s'exprime ainsi dans ses *Tableaux parisiens*, parus en 1861. On est alors en plein cœur du grand œuvre du préfet Haussmann, qui a pris ses fonctions en 1853. Paris est l'objet d'une monumentale entreprise urbaine et architecturale, qui donnera sa splendeur et sa clarté à la capitale. Mais, en faisant table rase d'un nombre impressionnant de quartiers anciens, d'églises « inoubliables », de palais et d'hôtels mal situés pour leur malheur sur le trajet des nouveaux axes, cette entreprise plonge aussi nombre d'habitants dans l'inquiétude, le désespoir, le spleen. La situation est extraite d'un ouvrage de Christine Ausseur, le *Guide littéraire des monuments de Paris*.

Limitée à quelques édifices phares, du Louvre à la tour Eiffel, ce guide pourrait constituer la préface et presque l'explication du dictionnaire, lui même « monumental », que les éditions Hervas ont consacré aux monuments de Paris, et qui a été rédigé par une quarantaine d'auteurs sous la direction de Jean Colson et de Marie-Christine Louroa. Entre l'indignation et l'émerveillement, la nostalgie et l'idéalisme, ce type d'ouvrage a ceci de précieux qu'il marque un moment dans l'histoire d'une ville.

Jaques Hillairet et son fameux *Dictionnaire historique des rues de Paris* avait, si l'on peut dire, ouvert la voie il y a trente ans. Depuis, les ouvrages sur Paris, fragment par fragment (tel édifice, tel quartier), se sont multipliés, tout autant que les guides. Il manquait une synthèse de ce que notre fin de siècle estime devoir aimer avec ce qu'elle croit être son objectivité. Les cicatrices hausmanniennes se sont refermées, les effets des rénovations d'avant et d'après la deuxième guerre mondiale ont abouti à une image de la capitale à la fois remarquablement préservée pour certains de ses anciens quartiers et singulièrement contrastée là où les effets conjugués de la spéculation et de l'utopie urbaine ont conduit les architectes et les ingénieurs à jouer aux cubes, aux barres et aux tours. Et puis, dotée d'un maire, Paris s'est enfermée dans son périphérique, commode repère administratif pour une ville qui a perdu, depuis 1930, près du tiers de ses habitants, mais dont les banlieues, pauvres ou chic, ont cru à proportion.

Expliquer les règles du jeu

A l'exception de l'étrange hernie administrative que constitue la Défense, morceau de Paris hors les murs, c'est à cette cité bouclée par le « périf » que les auteurs du dictionnaire se sont donc attaqués. Et les voici sur tous les fronts : d'une boulangerie de la rue Jean-Nicot ou de la rue Popincourt au parc des Princes ou à l'Opéra. On y trouve le centre de chèques postaux de la rue d'Alleray, un portail du passage Courtois, le monument à Léon Serpollet, le Palais de la femme et celui des congrès, le Louvre, la tour Fiat et l'ancien Centre technique de l'aluminium, réaménagé en 1986 pour Nouvelles Frontières... Et c'est sans doute là que le bât blesse. Le dictionnaire est incontestablement riche et ouvert, il rassemble un nombre considérable d'informations souvent difficiles à retrouver, notamment en ce qui concerne le patrimoine récent. Il s'autorise en revanche des incursions critiques extrêmement inégales par leur pertinence, leur courage, et souvent inutiles, tandis qu'un certain nombre d'édifices sont préservés de toute forme de jugement. Ainsi, tandis que le Palais des congrès ou le bâtiment de Nouvelles Frontières, authentiquement défiguré, échappent à toute forme de sévérité raisonnable, on voit poindre ici et là des énervements de vieux patriciens sur des points de détail qui se voient qualifiés d'interventions *« d'un goût douteux »*.

Ce que l'on attend donc pour les prochaines éditions du *Dictionnaire des monuments de Paris*, c'est une définition préalable du goût, de ce qui est bien ou mal, de ce qui peut ou ne peut pas se faire aux yeux des surveillants du patrimoine français, inspecteurs des monuments historiques ou architectes des bâtiments de France. Il serait précieux d'indiquer tant aux rédacteurs des notices qu'au lecteur, si l'on est sur le terrain de l'agacement et de la légèreté ou, comme c'est heureusement le cas de la majorité des rubriques à caractère historique, sur celui de l'étude. Il est désormais essentiel de comprendre sur quoi se fondent les critères de jugement, et que certains de ces critères *a priori* subjectifs sont en fait fondés sur un savant dosage de culture et de technicité, d'ouverture d'esprit et de capacité de résistance, de conscience de l'histoire et d'évaluation des besoins actuels ou futurs. Il est essentiel d'expliquer ces règles du jeu qui font qu'un bâtiment – ou bien une boutique, une fontaine, etc. – est susceptible de faire un monument digne de figurer dans notre dictionnaire ou d'être protégé par l'Etat.

Il n'est pas facile de se promener dans Paris avec ce pavé de plus de neuf cents pages, et tout le monde ne parle pas français. Aussi faut-il signaler la parution du premier guide du Paris architectural en langue anglaise qui concerne, comme le dictionnaire précité, aussi bien le patrimoine historique que les édifices contemporains. Les cartes en sont peu claires, les étoiles, type Michelin ou Guide Bleu, elles aussi subjectives, mais ce *Guide to the Architecture of Paris*, réalisé par Norman White, se révèle un compagnon pratique, utile et fidèle, y compris pour le plus parisien des promeneurs de Paris.

Frédéric Edelmann

GUIDE DES 400 JARDINS PUBLICS DE PARIS
de Jacques Barozzi.
Hervas, 300 p., 100 F

■ Anciens jardins royaux, parcs et squares haussmanniens, espaces verts de ce siècle, jardinets tout récents et réalisations «chiraquiennes», ils sont quatre cents ces coins verts de la capitale. Des équipements publics, tant réclamés par les Parisiens, qui couvrent aujourd'hui 2 300 hectares, soit le cinquième du territoire de Paris et offrent à chaque habitant plus de 11 mètres carrés. Mais comment profiter de ce patrimoine et en connaître l'histoire? *Le Guide des 400 jardins publics de Paris* avec ses séduisantes illustrations en couleurs, répond à ces questions. Réalisé avec le concours de l'Hôtel de Ville, il propose, pour chaque arrondissement, un plan permettant de repérer les coins de chlorophylle et relate la genèse de chacun d'entre eux, sans oublier de mentionner les équipements de jeux que l'on y trouve.

COURRIER

A la suite de la publication dans le Monde *daté 25-26 octobre, du point de vue de Christian Gérondeau sur l'importance de la voiture particulière pour les déplacements des banlieusards, plusieurs lecteurs ont manifesté leur désaccord.*

Des transports en commun rapides

M. Gérondeau préconise que l'essentiel des efforts d'investissements soit effectué en faveur de l'automobile plutôt que pour les transports en commun. L'exemple d'une ville comme Toulouse plaide exactement pour une conception inverse. La construction du métro, l'aménagement semi-piétonnier du centre-ville, la modernisation du parc des autobus vont dans le sens d'un très grand progrès.

Cela permet l'amélioration de la rapidité, du confort et de la sécurité des transports en commun qui, en nombre de personnes, continuent à représenter la majorité des mouvements urbains radicaux. Et de restituer aux habitants leur espace naturel d'évolution.

Quoiqu'en puisse dire M. Gérondeau, l'avenir n'est pas au retour à l'anarchie de la voiture individuelle s'emparant de nos trottoirs et de nos squares, mais aux services rapides, fréquents, non polluants reliés sans doute à des parkings commodes partout où l'automobile continue à être nécessaire.

F.L. MATHIEU
Toulouse

Faciliter les rencontres entre citadins

Bien qu'étayé par des enquêtes récentes (commandées par l'Union routière de France pour les besoins de la cause), le raisonnement est le même, linéaire et impératif : la finalité des transports est avant tout de réduire les durées de trajet des usagers... Donc la quasi-totalité de l'accroissement des besoins de transport dans les années à venir sera assurée par l'automobile : conséquence, la construction d'ouvrages routiers s'appuyant sur cette analyse objective des besoins futurs, est non seulement indispensable, mais, de plus, conforme aux exigences de la démocratie.

Donner au transport urbain comme finalité de réduire les durées de trajet est un peu réducteur. La finalité des transports est de permettre aux citadins de se rencontrer, de se réunir pour leurs multiples activités avec le minimum d'inconfort et de pénibilité.

MICHEL BIGEY
Nantes

Des rues parkings

Usager du bus, je dois attendre que la voiture en stationnement gênant, dans le couloir de bus, daigne dégager le passage...

Arrivé chez moi, soit effectivement 55 minutes après mon départ du bureau, je dois déployer des trésors de flexibilité pour ondoyer entre les voitures en stationnement. Ma rue est devenue un parking : les gamins doivent céder aux voitures ce terrain de jeu privilégié, car leur « aire réservée » a été reconvertie en toilettes pour chiens... Que les partisans de la voiture comme M. Gérondeau se rassurent. Au rythme où l'on investit pour les transports en commun, les automobilistes ne sont pas près d'abandonner leur véhicule...

CHRISTOPHE RICHARD
Savigny-sur-Orge

DÉBAT

LE LYCÉE, CERVEAU DE LA RÉGION

par Jean-Pierre Raffarin

QUELLE est la communauté de base de la région? Est-ce la commune ou le département? Probablement ni l'un ni l'autre. La commune s'accroche d'abord à son «pays», puis à son département. Pour elle, la région paraît parfois lointaine, notamment en milieu rural. Le département, lui, cultive son indépendance en se situant dans des structures régionales et européennes. Ainsi la région ne peut se résumer, ni se réduire, à la somme de «ses» départements.

La région doit chercher ailleurs ses structures fondatrices. L'analyse de la décentralisation, dans son bilan comme dans son avenir, conduit à désigner les lycées comme fondations de la région. Le bilan est expressif. Dans toutes les régions de France, le pourcentage du budget réservé à l'éducation constitue la part majoritaire. De 1986 à 1992, l'investissement des conseils régionaux pour les lycées s'est élevé à plus de 40 milliards de francs!

L'effort n'est pas seulement quantitatif. L'architecture, notamment, est entrée dans l'éducation, permettant ainsi de grands progrès qualitatifs. Le livre de Jacques Gagnier (1) recense les multiples innovations qui ont transformé les lycées en villages, arènes ou théâtres. Doucement et sûrement la qualité de la vie pénètre dans les lycées.

Pour l'avenir ce succès doit être prolongé. A une époque où chacun reconnaît que toute démarche de développement doit être fondée sur «la fertilisation de la matière grise», le lycée peut devenir un levier du progrès, une «maison de l'intelligence».

Sur ce chemin, la communauté lycéenne s'ouvrira encore davantage à son environnement. En maillant le territoire, le lycée devient d'abord un pôle de développement économique. L'établissement Marcel-Dassault à Rochefort est un précurseur. Son ouverture sur les professions aéronautiques et ses équipements technologiques perfectionnés ont su attirer une entreprise américaine qui a choisi ce «voisinage éducatif» pour s'installer.

Dans les bassins d'industrie traditionnelle, le lycée participe à la reconversion dans les zones rurales il contribue à l'animation. C'est le centre de la qualification du territoire, c'est souvent aussi la dernière digue contre l'exode, signe de l'extrême pauvreté.

Par ses spécialisations, le lycée est alors au cœur de nombreux pôles d'excellence sur le territoire régional. Filières bois, métiers de la mécanique, centres touristiques, pôles de communication... les exemples de lycées fédérateurs des professionnels sont nombreux.

Des pôles de création

Sur le plan culturel également les lycées peuvent devenir de véritables pôles de création et de diffusion. Les politiques culturelles régionales gagneront en qualité et en efficacité en s'appuyant davantage sur les établissements du secondaire.

Ainsi le lycée devient le cerveau du développement régional. Pour accélérer cette orientation, trois principes peuvent être concrètement déclinés.

■ **Affirmer l'identité de chaque établissement.** – La conscience de l'identité est un préalable à la mobilisation. L'initiative prise en Poitou-Charentes de créer une «Télévision des lycéens» avec l'actif concours de France 3 va dans ce sens. Il s'agit d'aider les lycées à faire connaître leurs initiatives en permettant l'expression des acteurs. Progressivement l'identité de chaque lycée apparaît.

■ **Appliquer la subsidiarité au lycée.** – La région doit en effet déléguer une grande part de ses pouvoirs aux lycées. C'est par une plus grande responsabilisation, dans chaque établissement, que se développera l'esprit d'ouverture, comme le souhaitait le rapport Lesourne (2) demandé par René Monory. La décentralisation régionale a besoin, sur ce plan, d'être complétée par une déconcentration de l'Etat dans l'académie. Aujourd'hui les chefs d'établissement sont prêts.

■ **Animer le réseau des lycées.** – Avec près de deux cents lycées, une région moyenne peut structurer son espace économique et culturel. La mise en réseau des Centres de documentation et d'information (CDI), le développement des télécommunications interactives, les rencontres et échanges réguliers entre les partenaires éducatifs... tout cela doit permettre une meilleure circulation des expériences et des innovations. Le réseau est la seule voie qui permette simultanément d'agir proche et de voir loin, de rester dans son environnement mais d'ouvrir ses horizons.

Parce qu'il conjugue intelligence et espace, le lycée est la vraie charpente de la région. En liaison avec les autres pôles de développement (universités, centres de recherches, zones d'entreprises...), le réseau des lycées régionaux est créateur des richesses de l'avenir.

Cette perspective, qui dépasse les dialectiques Etat-régions ou régions-départements, permet d'engager tous les acteurs du développement local dans une dynamique à la fois nouvelle et positive.

(1) *Les Lycées du futur*, Jacques Gagnier, éditions L'Harmattan.

(2) *L'école de l'an 2000*, Jacques Lesourne, La Documentation française.

► **Jean-Pierre Raffarin (PR) est président du conseil régional de Poitou-Charentes et député européen.**

ARRAS

POUR faire le portrait de cette ville, prendre d'abord une grande poubelle ; y jeter sans attendre tous ses préjugés, toutes ses idées reçues. Pour les corons, les terrils, le bassin minier, la culture ouvrière, l'industrie lourde, le brouillard, la crise économique, l'ennui, la misère, la laideur, circulez, il n'y a rien à voir.

Arras, préfecture du Pas-de-Calais, est d'abord une superbe cité. Il y a comme cela des vérités bonnes à asséner. Il faut voir Arras la nuit, capitale historique des Etats d'Artois, à l'heure où ses habitants ne laissent filtrer de leurs fenêtres qu'une lueur économe, pour goûter l'harmonie de ses deux vastes places aux façades régulières montées sur colonnes et coiffées de pignons à volutes méticuleusement reconstituées au lendemain de la guerre ; pour déambuler à l'ombre noire de son beffroi et de sa cathédrale ou pour découvrir, une fois déserté par les voitures, l'octogone parfait de la place Victor-Hugo et humer l'atmosphère cossue des sages hôtels particuliers du XVIIIe siècle qui la bornent.

Il faut voir Arras le jour, cité militaire abritée derrière la forteresse Vauban, cité martyre détruite à 80 % entre 1914 et 1918 et caveau de dizaines de milliers de soldats de la première guerre mondiale, ville résistante aux deux cent dix-huit patriotes membres des réseaux FTPF fusillés de 1941 à 1944 dans les fossés de la citadelle.

Il faut voir Arras d'en bas, de ses kilomètres de galeries taillées dans la craie, ces « boves » humides creusées entre 7 et 14 mètres de profondeur, aujourd'hui parcours touristique, avant-hier entrepôts de vin ou de denrées et logements de domestiques, hier abris civils contre les bombardements et campement stratégique pour les troupes britanniques qui défendaient la ville en 14-18. Il faut voir Arras d'en haut, des 75 mètres de son beffroi, pour deviner aux frontières de la ville l'étendue de la campagne laitière et céréalière qui a fait d'elle avant tout une cité de marchés et de négoce agricole.

Il faut voir Arras de loin, de Bruxelles, de Paris ou de Londres, pour s'étonner de l'obstination avec laquelle routes, autoroutes et voies ferrées viennent la courtiser. Il faut voir Arras de près, son taux de chômage inférieur à la moyenne nationale, ses mille deux cent soixante associations, ses grappes de géranium lierre accrochées aux lampadaires urbains et ses trottoirs propres, ses cent cinquante soirées théâtrales annuelles et ses jardins publics, pour admettre, de l'épouse du préfet à l'employé de mairie, du plus arrageois des commerçants au plus récent des fonctionnaires des postes, du directeur d'usine au travailleur social, que l'on « vit bien » à Arras.

Le 20 septembre dernier, Arras est une des deux seules villes du Pas-de-Calais à avoir voté « oui » au référendum sur la ratification du traité de Maastricht. Ce fut certes un « oui » timide et sans enthousiasme. Mais dans un département qui s'est prononcé à plus de 58 % pour le « non » cette approbation a valeur de symbole. Ville d'administration et de services dont 80 % de la population active sont employés dans le secteur tertiaire, pôle agroalimentaire en expansion, Arras n'a pas peur de son avenir.

En 1945, cette cité petite-bourgeoise et commerçante s'est donné un maire socialiste, professeur au lycée d'Arras depuis 1936,

TROIS HOMMES ET UN GLACIER

Loin du bassin minier, la préfecture du Pas-de-Calais se révèle une ville dynamique qui peut séduire les industriels

résistant, Guy Mollet. Elle le gardera jusqu'à sa mort, en 1975. Ennemi irréductible des communistes, Guy Mollet n'aura qu'une obsession : maintenir éloignées de son fief ces grandes unités industrielles réputées nids à syndicalistes « rouges » et leur préférer les services publics et parapublics, le secteur bancaire, celui des assurances, des mutuelles ou encore les services de gestion du monde agricole, beaucoup plus fiables électoralement. De leur côté, les quelques industriels implantés de longue date à Arras ou dans l'agglomération ne sont guère empressés de voir arriver de nouvelles entreprises qui pourraient bouleverser l'échelle des salaires ouvriers.

Ville fonctionnarisée, Arras s'assoupit comme un bon bourgeois repu. Depuis la création, en 1965, du district urbain, elle a étendu son influence à treize communes de la périphérie. Les « trente glorieuses » suffisent à assurer sereinement sa croissance, les dépôts en banque augmentent gentiment et peu lui importe finalement que son tertiaire soit « davantage de gestion que de décision », selon la remarque d'un géographe. Toute à la contemplation égoïste de son bonheur petit-bourgeois, Arras paraît sans grande ambition.

Celle qui fut, au XIIIe siècle, l'un des plus grands centres littéraires d'Europe, qui accueillit parmi les premiers membres de son académie et de sa société poétique les Rosati, l'avocat Maximilien Robespierre, natif d'Arras, et Lazare Carnot, capitaine du génie en séjour dans la cité, et qui donna refuge, un siècle plus tard, à un Paul Verlaine tourmenté, s'accommode fort bien d'être placée sous protectorat lillois pour la formation intellectuelle de ses jeunes et ne semble alors même pas lui envier son université.

Guy Mollet meurt en 1975 et un de ses dauphins, Léon Fatous, conseiller municipal socialiste depuis 1959, lui succède. Arras s'en satisfait avec la même fidélité depuis. Mais les temps ont changé. L'agriculture souffre et l'activité marchande et financière d'Arras s'en ressent. Quant aux employés du tertiaire administratif, leur pouvoir d'achat stagne ou décroît. Léon Fatous, qui s'était contenté pendant près d'une décennie de recueillir et d'entretenir l'héritage molletiste, comprend qu'il ne suffit plus à répondre aux demandes et aux inquiétudes de la population. Les services publics sont arrivés à saturation. Les jeunes subissent le chômage, les petites entreprises, touchées par la récession économique, ferment leurs portes et licencient. Au début des années 80, Arras la belle endormie se réveille couverte de toiles d'araignée.

Le préfet, le maire et le représentant des patrons : un trio uni pour convaincre les Américains

Elle va réagir, rafraîchir sa toilette et décompter ses atouts. Au premier rang d'entre eux figure la qualité de son infrastructure routière et ferroviaire, qui lui assure une desserte parfaite du bassin parisien, de la Belgique et de l'ensemble de l'Europe du Nord. A cette dot déjà exceptionnelle vont venir s'ajouter le tunnel sous la Manche, qui lui ouvre la porte de l'Angleterre depuis Calais, et le TGV nord-européen, qui, à compter de mai 1993, placera Arras à cinquante minutes de Paris.

Les industriels soucieux de rayonnement européen commencent à remarquer la préfecture du Pas-de-Calais. Deux hommes comprennent tout de suite leur chance : Charles Gheerbrant, un minotier de Saint-Nicolas-lez-Arras, qui, en 1985, conquiert la présidence de la chambre de commerce et d'industrie ; et Léon Fatous, qui cumule son mandat de maire d'Arras avec celui de président du district. Tout semble les opposer : maire d'une petite commune de l'agglomération d'Arras qui fut tour à tour dirigée par son grand-père et par son oncle, vice-président du district, Charles Gheerbrant est un grand bourgeois plutôt conservateur, descendant de l'une des rares familles industrielles de l'arrondissement, sexagénaire sûr de lui et de sa belle prestance. Léon Fatous est, lui, l'archétype de l'élu local, à l'élocution maladroite, familier des goûters du troisième âge et des poignées de main, gestionnaire efficace fâché définitivement avec la fantaisie.

Entre les deux hommes et leurs services va pourtant s'instaurer une collaboration exemplaire, qui permet à tout industriel intéressé par une implantation dans le district de s'adresser indifféremment à la chambre de commerce ou à la mairie. L'arrivée dans le département, en février 1990, d'un préfet peu conformiste, passionné d'aménagement du territoire, Jean-Gilles Marzin, fournit à ce duo un complément décisif pour son efficacité. Le résultat ne se fait pas attendre.

En 1990, le glacier américain Haagen-Dazs cherche un site pour l'implantation de son usine européenne. Arras, entre autres, l'intéresse. Sa situation au cœur d'une région agricole lui fournit les matières premières dont il a besoin. La densité du tissu urbain régional lui offre une clientèle potentielle de 10 millions d'habitants dans un rayon de 100 kilomètres. Et les Américains trouvent dans le trio composé du président de la chambre de commerce, du président du district et du préfet des partenaires résolument décidés à tout faire pour les retenir.

Le montage du dossier durera un an et demi, pendant lequel les trois hommes et leurs équipes s'efforceront d'apporter une réponse à chacune des exigences américaines, du choix du terrain, en passant par l'aménagement de la station d'épuration, aux statistiques sur le taux de suicide, à la criminalité ou encore au taux de micro-coupures d'électricité.

L'identité socialiste commune de la mairie, du conseil général, de la région et du gouvernement facilite les choses : plus de 60 millions de francs seront dégagés par l'Etat et les collectivités locales pour un investissement total de la part de Haagen-Dazs de 350 millions de francs.

La conséquence de cette implantation sur les emplois directs est relativement modeste : 80 salariés dès la mise en marche de l'usine, fin novembre de cette année, 200 à terme. Mais les emplois induits sont nombreux, tant pour les producteurs laitiers du département, dont le tiers de la production annuelle trouvera un débouché dans les cornets américains, que pour les entreprises de maintenance, de transport, voire de conditionnement.

Pour Arras, le bénéfice est surtout considérable en termes d'image. Aux yeux d'autres industriels d'abord, auprès desquels le nom d'Haagen-Dazs produit un réel effet d'appel. Auprès de la population ensuite, flattée de cette nouvelle image de marque « branchée ». Lorsqu'il a lancé sa centaine d'offres d'emploi, le directeur de l'usine, Jean-Pierre Galiez, a reçu en quelques semaines, pas moins de 8 000 *curriculum vitae*.

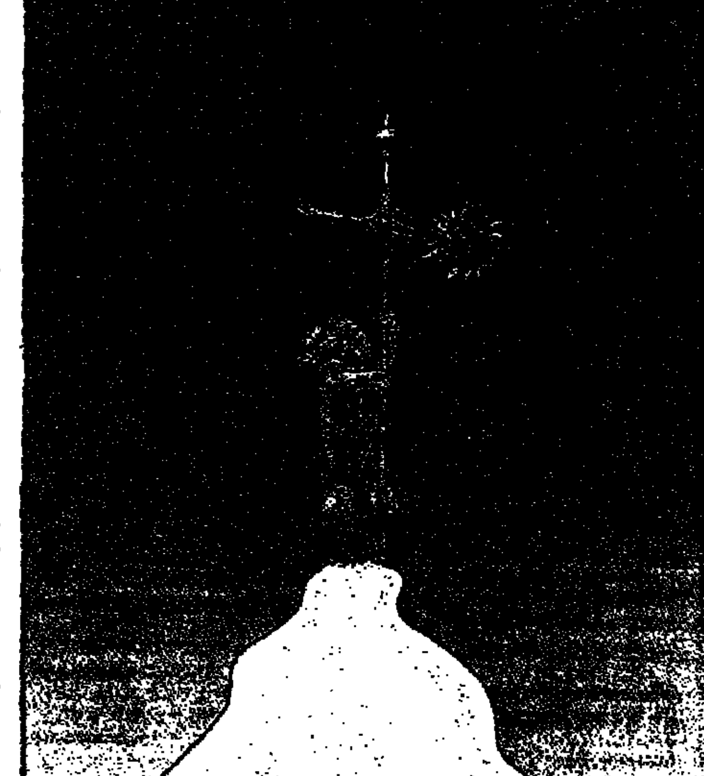
Daniel Ponchon, PDG du groupe Beugnet, une des plus grosses entreprises de la ville, spécialisée dans les grands travaux publics de voirie, est le premier à reconnaître la valeur symbolique de l'implantation d'Haagen-Dazs : « *Si un Américain choisit Arras, cela veut vraiment dire quelque chose. Ce choix prouve la vitalité du bassin agricole et la place stratégique de notre ville dans l'Europe.* »

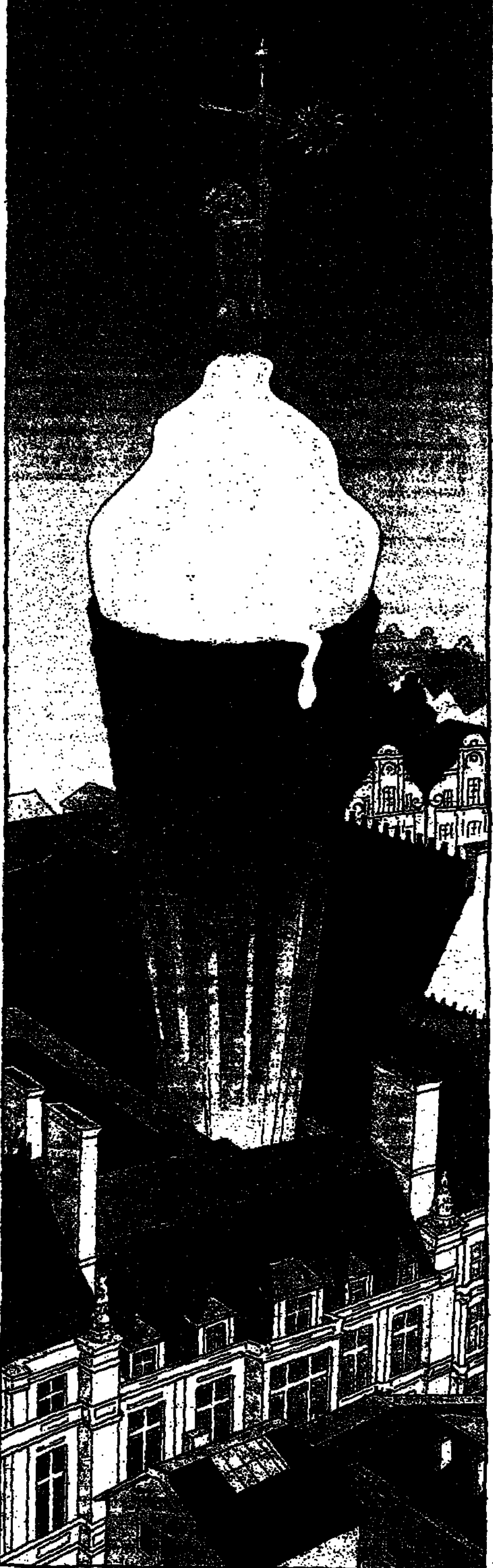
Un autre événement a occupé les Arrageois cet automne : à la rentrée, leur ville est devenue le siège officiel de l'université d'Artois, éclatée en plusieurs pôles, Béthune, Lens et Arras. En 1992, le Pas-de-Calais possède enfin son propre centre universitaire autonome.

La préfecture modeste que méprisaient les cités industrielles florissantes de Calais ou de Boulogne tient aujourd'hui sa revanche : 15 à 20 kilomètres seulement la séparent du bassin minier, mais elle n'en perçoit les drames et les crises qu'à la manière d'un écho lointain, étouffé. Elle n'a pas envie d'en entendre davantage. On vit égoïstement bien à Arras.

de notre envoyée spéciale
Pascale Robert-Diard

Prochain article : **SAINT-MALO**





Annie GOETZINGER

Une maison de bonne tradition

La longévité de la maison Caudron tient en une formule magique : « *Ici, on ne fait pas dans la fantaisie, car dans la fantaisie, on peut attraper des bouillons.* » Il suffit de passer le seuil de la plus célèbre boutique d'arts de la table d'Arras pour saisir combien, un siècle et demi après sa fondation, le principe est vivace. Le dépôt d'une liste de mariage chez Caudron requiert au moins autant de gravité qu'un engagement solennel à la mairie et à l'église. Caudron, c'est pour la vie. Le bon goût est affaire de discrétion et de tradition. Et la tradition, les Caudron en savent quelque chose. Arras doit à leur famille la redécouverte de son savoir-faire porcelainier. En 1768, quatre demoiselles Delemer se lancent dans la décoration de porcelaine. Une couleur, le bleu ; quelques motifs précieux, dits des myosotis, des cinq bouquets, de la corbeille fleurie, de la haie, de Monsieur de Calonne et la porcelaine d'Arras est lancée. L'expérience ne durera que vingt ans. Deux siècles plus tard, la porcelaine artisanale au bleu d'Arras renaît dans les ateliers Caudron et s'expose dans la vitrine de la boutique de la place de la Vacquerie.

Aujourd'hui, il sont trois, deux frères, Georges et Louis, et une sœur, Marie-Louise, à assurer la bonne marche de cette institution d'Arras et à offrir leur rigoureuse connaissance des usages à tout ce que l'Artois aisé compte de jeunes promis. Chez Caudron, une très belle liste de mariage peut s'élever à deux cent mille francs.

Quand il ne tient pas boutique, Louis s'évade dans l'histoire de son pays, son autre passion après la méthode de cuisson de la porcelaine. Il est un des membres les plus actifs des deux prestigieuses sociétés d'Arras, l'Académie des sciences, lettres et arts, fondée en 1737, et les Rosati, un cercle poétique né en 1778. Anagramme d'Artois, les Rosati se voulaient un peu plus frivoles que la bourgeoise Académie royale.

De cette genèse épicurienne, il reste trace aujourd'hui. Mlle l'archiviste départementale, M. l'inspecteur d'académie et le chanoine sont membres de l'Académie, alors que la directrice de ballet et le technicien poète amateur ont été récemment cooptés aux Rosati. Et puis, signe qui ne saurait tromper Louis Caudron, « *à l'Académie, on se voussoie, aux Rosati, on se tutoie* ».

P. R.-D.

Chiffres

■ Préfecture du département du Pas-de-Calais, Arras compte 38 983 habitants.

■ L'agglomération, qui réunit douze communes, compte 79 507 habitants et se situe au soixante-dixième rang du classement effectué par l'INSEE des cent premières agglomérations de France métropolitaine.

■ Résultats des élections municipales du 12 mars 1989 :
I., 26 117 ; V., 19 264 ; A., 26,33 % ; E., 18 270.
Union de la gauche (Fatous, PS, maire), 9 141 (50,03 %), 33 élus (7 PC, 20 PS, 1 MRG et 5 div. g.).
Un. d. (Vanlerenberghe, UDF-CDS), 6 447 (35,28 %), 7 élus (2 UDF-CDS, 1 UDF-PR, 1 RPR, 1 CNI et 2 div. d.).
FN (Spas), 1 661 (9,09 %), 2 élus (2 FN).
Extrême gauche (Flautre), 1 021 (5,58 %), 1 élu (1 ext. g.).

■ Résultats du référendum sur l'Union européenne du 20 septembre 1992 :
I., 26 615 ; V., 18 925 ; A., 28,11 % ; E., 18 260.
Oui .... 9 267 (50,75 %)
Non .... 8 993 (49,25 %)